BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
B
18
NAPOLI

627846 SEN
II Suppl. Palat B 18(3

MÊLANGES

TIRÉS D'UNE GRANDE

BIBLIOTHÈQUE.

C

LETTRE

A M.....

L. M. D. P. M. D.

M.

En méditant le plan détaillé que renferme ce troiſieme Volume de la Collection que vous m'avez permis de publier ſous vos auſpices, on ne ſe méprendra point ſur la main qui l'a tracé. Suivre pas à pas, depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à préſent, les actions privées des François, pour développer & faire connoître le caractere diſtinctif de la Nation, eſt une idée qui décele non ſeulement le Philoſophe, mais auſſi l'homme d'Etat ; & cette marque ſuffit pour découvrir l'Auteur de l'Ouvrage que je préſente à mes Lecteurs. Ce manuſcrit fait eſpérer quatre Volumes de Recherches curieuſes, intéreſſantes

& inſtructives, dont il eſt le précis, & qui ne peuvent trop tôt enrichir notre Littérature.

Continuez ainſi, M. . . . . à occuper utilement vos loiſirs ; accordez-moi toujours la liberté d'en répandre les fruits parmi les amateurs des bons Livres, & ſouffrez que je vous réitere publiquement les témoignages du reſpect & de la reconnoiſſance avec leſquels je ſerai toute ma vie,

M. . . . .

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur
CONTANT DORVILLE,
Membre honoraire de l'Académie des Antiquités de Caſſel.

PRÉCIS

D'UNE

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

LA VIE PRIVÉE

DES FRANÇOIS

DANS TOUS LES TEMPS ET DANS TOUTES LES PROVINCES DE LA MONARCHIE.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame la Comteſſe D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluny.

M. DCC. LXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

INTRODUCTION.

ASSEZ d'Auteurs ont conſidéré l'Hiſtoire de France ſous la face la plus brillante, ont parlé des Souverains de cet Empire, des grandes actions de leurs Généraux, & des projets politiques de leurs Miniſtres. Des Ecrivains modernes, très-eſtimables, tels que M. l'Abbé Le Gendre & M. l'Abbé Velly, ont tenté de donner l'Hiſtoire Nationale, de peindre les mœurs & les coutumes de nos ancêtres ; &, recherchant quels étoient leurs anciens uſages, d'y reconnoître la façon de penſer qui nous caractériſe encore aujourd'hui : mais c'eſt toujours la portion diſtinguée de la Nation qu'ils ont conſidérée dans les grandes occaſions. Nous nous ſommes propoſé un autre objet & tracé un plan fort différent. En remontant aux époques les plus reculées, nous conſidérerons d'abord le peuple François, pour ainſi dire au berceau, & nous le conduirons juſques au temps préſent ; mais ce ſera dans ſa vie privée & dans ſes occupations les plus journalieres.

Vainement voudrions-nous nous diſſi-

muler les difficultés d'un pareil Ouvrage; elles ſont infiniment plus grandes dans l'exécution, qu'elles ne doivent paroître au premier coup d'œil. Les traces des faits mémorables des Rois & des perſonnages fameux & conſtitués en dignité, ſont conſervées dans tous les livres; mais la mémoire des actions ordinaires ſe perd & s'évanouit, quoique celles-ci ſe répetent ſans ceſſe. Ce n'eſt qu'au moyen de recherches extrêmement laborieuſes, qu'on peut en déterrer quelques-unes dans nos Annales; &, ſi nous ſommes parvenus à en raſſembler un certain nombre, nous aurons réuſſi dans un travail qu'aucun Hiſtorien n'a encore oſé entreprendre. Peut être en ont-ils mépriſé l'objet, ne faiſant pas réflexion qu'on ne connoît jamais mieux les hommes qu'en les ſuivant dans l'intérieur de leur maiſon & de leur ménage. Il en eſt de même des Nations dont le caractere ſe décele dans les habitudes générales & journalieres.

Nous diviſerons notre Ouvrage en quatre Volumes. Dans le premier, nous rechercherons quelle a été dans tous les temps la nourriture des François & des Gaulois. Dans le ſecond, de quelle maniere ils ſe ſont logés depuis les ſiecles

barbares pendant leſquels ils habitoient ſous de ſimples cabanes, juſques à ces derniers temps, où les Arts ont été portés en France à un tel degré de perfection, que les Italiens mêmes ſont obligés de convenir que nous en ſavons autant qu'eux, quant à la décoration extérieure des bâtimens, & que nous avons pouſſé beaucoup plus loin qu'eux l'art des diſtributions intérieures, des commodités, & le bon goût des ameublemens. Dans le troiſieme Tome, nous ferons l'Hiſtoire ſuivie des habillemens & des ajuſtemens des François, depuis l'origine de la Monarchie. Les ſources ne ſont pas abondantes pour les premiers temps; car les Ouvrages qui nous apprennent comment nos Ancêtres étoient armés, comment les Rois, les grands Seigneurs, les Prélats, les Chevaliers paroiſſoient habillés en public, nous laiſſent à peine ſoupçonner comment ils étoient vétus dans l'intérieur de leurs Palais, de leurs Châteaux, de leurs maiſons, & au milieu de leurs familles; & quel étoit l'ajuſtement des gens du commun : mais lorſque nous ſerons arrivés aux derniers ſiecles, s'il nous reſte des difficultés à applanir, elles naîtront au contraire de la multiplicité

& de la variation continuelle des modes.

Enfin, dans le quatrieme & dernier Volume, nous examinerons quels ont été, dans tous les temps, les plaiſirs, les amuſemens & les jeux de toute eſpece des François de tous les états, lorſqu'ils n'ont pas été occupés des devoirs de Religion, d'affaires publiques, de guerres, de procès, ou d'études ſérieuſes.

Avant la publication de ces quatre Volumes in-4°. qui ſeront ornés de planches & des gravures néceſſaires pour l'intelligence des détails, nous nous flattons que nos Lecteurs liront avec quelque plaiſir dans un ſeul Volume in-8°. le plan raiſonné & détaillé de ce grand Ouvrage, qui, pour ſa parfaite exécution, exige de profondes recherches & des diſcuſſions ſavantes, que nous écarterons également de ce Précis; nous allons nous contenter pour le moment d'en préſenter les principaux objets, de bien déſigner l'ordre dans lequel ils ſeront rangés, & de nourrir ce Précis d'anecdotes piquantes qui l'empêchent d'être ſec, & augmentent l'intérêt que le ſujet en lui-même doit inſpirer.

DE

LA VIE PRIVÉE DES FRANÇOIS.

LIVRE PREMIER.

De la Nourriture des François dans tous les temps de la Monarchie.

CE Livre ſera diviſé en huit Chapitres. Nous examinerons dans les premiers, quels ont été les alimens dont les François ont uſé & dont ils uſent encore. Nous rechercherons depuis quel temps ils ont été connus en France, comment ils étoient autrefois préparés, & de quelle maniere ils le ſont de nos jours. En ſuivant l'ordre hiſtorique, nous ne négligerons rien pour découvrir quels étoient les anciens uſages dans nos repas, & de quels meubles ou uſtenſiles on ſe ſervoit dans nos cuiſines &

ſur nos tables. Nous nous garderons bien d'empiéter ſur les droits des Phyſiciens & des Naturaliſtes, en entreprenant d'approfondir quelle eſt la nature des divers alimens qui ont ſervi & ſervent à notre ſubſiſtance; nous entrerons encore moins en détail ſur l'art de les préparer. Ainſi l'on ne doit point s'attendre à trouver dans notre Ouvrage des recettes de ragoûts ou de boiſſons compoſées. Contens d'offrir au Lecteur un apperçu hiſtorique de la cuiſine & de l'office Françoiſes, nous laiſſerons aux Officiers de bouche le ſoin d'en compoſer des Traités, & aux Artiſtes celui de nous faire connoître quelles doivent être la ſolidité, la ſalubrité, la forme & l'élégance de notre vaiſſelle & de nos uſtenſiles de cuiſine, d'office & de table. Nous uſerons modérément du droit de préſenter beaucoup de réflexions philoſophiques ſur les révolutions de notre goût par rapport à la nourriture. Nous repoſant ſur la ſagacité de nos Lecteurs, nous croyons devoir leur laiſſer l'honneur & la ſatisfaction de tirer les conſéquences qui réſulteront de ce que nous pourrons dire. Ceux qui d'eux mêmes ne feroient pas ces obſervations, s'ennuyeroient certainement de celles que nous voudrions leur préſenter,

ſur-tout ſi nous donnions à nos remarques une certaine étendue.

CHAPITRE PREMIER.

De la nourriture tirée du regne végétal.

DANS la premiere Section de ce Chapitre, il ſera queſtion du pain, qui, étant d'un uſage général en France, doit être regardé comme la premiere & la plus néceſſaire des nourritures : ſon hiſtoire eſt curieuſe, & nous nous y arrêterons avec plaiſir. Nous rechercherons l'époque où les Grecs abandonnerent la nourriture du gland, pour lui ſubſtituer celle du bled, dont ils apprirent à tirer une farine propre à compoſer une pâte que maintenant nous appelons pain. Certainement cette découverte paſſa des Grecs aux Romains, & de ceux-ci aux Gaulois ; d'ailleurs ces derniers en furent inſtruits directement par les Phocéens, colonie Grecque qui s'établit de bonne heure à Marſeille.

Perſonne ne révoque en doute que le gland n'ait été la nourriture primitive de nos ancêtres. Ce que les Hiſtoriens nous racontent de leur reſpect pour le chêne,

auquel les Druides & la Nation entiere rendoient un culte preſque divin, nous le prouvent. Ceux des temps poſtérieurs nous inſtruiſent de même ſur la maniere dont les Phocéens, & les Gaulois à leur exemple, labouroient, fumoient, ſemoient leurs terres & récoltoient leurs grains.

Il faut cependant croire que la culture du bled ne fit que des progrès tardifs dans les Gaules, couvertes, de temps immémorial, par d'immenſes forêts, & que les habitans de pluſieurs de nos provinces ne ſe nourrirent encore, pendant quelque ſiecles, que de glands de chênes, de châtaignes, de noix, de noiſettes, & de faines de hêtre : c'eſt ce que nous expoſerons à nos Lecteurs, en diſtinguant les pays où la charrue a ouvert les premiers ſillons, d'avec ceux qui ont été les derniers à produire du bled.

Il y a encore des contrées où le Cultivateur enfouit ſes grains dans des trous qu'il pratique ſous terre ; tels ont été les premiers magaſins des Gaulois : ils y dépoſoient leur récolte en temps de paix pour la conſerver, & en temps de guerre pour la ſouſtraire aux recherches de l'ennemi, qui ne les découvroient que difficilement, ces trous étant artiſtement couverts de gazon.

Mais ce bled, que nous appelons froment, les Romains n'eurent pas d'abord l'art d'en faire du pain; ils détachoient les grains de l'épi, les mangeoient frais ou légérement grillés, ou ils les jetoient dans l'eau chaude pour les amolir. Enſuite ils imaginerent de les briſer dans un mortier, & ce ne fut que long-temps après qu'ils inventerent les moulins à bras. Ceux-ci furent les premiers connus des Gaulois. Nous verrons qu'à l'époque de la conquête des Gaules par Céſar, il n'y en avoit pas d'autres dans les villes & dans les campagnes; & l'on doit deſcendre juſqu'à l'époque de la premiere Croiſade, pour fixer le premier uſage des moulins à vent, qui nous eſt venu des Sarrazins du Levant. L'invention des moulins à eau eſt d'une date encore poſtérieure.

L'art d'extraire la farine des grains étant découvert, on ne tarda pas à trouver celui d'en former des galettes, que l'on faiſoit cuire ſous la cendre & enſuite ſous des fours portatifs, que nous appelons encore fours de campagne. Bientôt ce pain cuit ſous la cendre paroiſſant trop lourd à ceux qui le mangeoient, on imagina d'employer le levain de pâte aigrie, pour le rendre plus léger, & de-là naquit l'art de la Boulan-

gerie, qui fut depuis ſi eſtimé à Rome : nous avons des détails intéreſſans ſur l'hiſtoire de la Boulangerie Françoiſe, & particuliérement ſur celle de Paris. Nous les puiſerons dans le Traité de la Police du Commiſſaire la Marre, Ouvrage plein de recherches curieuſes, & dont la continuation, par une main auſſi habile, eſt fort à déſirer. Cet Auteur nous inſtruira, dans le plus grand détail, de la forme & du nom de toutes les différentes ſortes de pains uſitées en France. Pendant pluſieurs ſiecles, un morceau de pain coupé en rond ſervoit d'aſſiette à chaque convive, & on l'appeloit pain tranchoir. On en entend encore parler dans le cérémonial du ſacre de Louis XII. Après le repas, on diſtribuoit ce pain aux pauvres. Il nous apprend a que dès le temps de Pline le Naturaliſte, les Gaulois employoient la lie de bierre pour rendre leur pain plus léger ; mais que bientôt ils abandonnerent cet uſage, qui fut entiérement oublié juſqu'au commencement du ſiecle dernier que les Boulangers de Paris le renouvelerent. La nouvelle méthode fit fortune, & peut-être eſt-ce par cette raiſon qu'elle fut attaquée. Quelques Médecins ſonnerent le tocſin, & prétendirent que le levain de bierre étoit un poiſon.

D'autres ſoutinrent le contraire. La querelle s'engagea : on écrivit de part & d'autre ; & l'affaire parut ſi grave au Gouvernement, qu'en 1666 la déciſion du procès fut remiſe à la Faculté de Médecine. Elle s'aſſembla pluſieurs fois, & ſon jugement fut que la levure de bierre étoit préjudiciable à la ſanté. Elle fut donc proſcrite par un Arrêt daté de 1669 ; mais, à la ſollicitation des Boulangers de Paris, intervint, l'année ſuivante, un Arrêt qui permit de ſe ſervir de cette levure, pourvu qu'elle fût fraîche & tirée de Paris même ou des environs.

Revenant ſur nos pas, nous obſerverons que les Meûniers eurent d'abord des fours à portée de leurs moulins, où les farines étoient paîtries & cuites par des garçons qu'on nommoit Fourniers. Vers la fin de la ſeconde race, & au commencement de la troiſieme, les Seigneurs de fiefs s'arrogerent le droit d'établir dans leurs terres des moulins & des fours bannaux, où les Vaſſaux durent faire moudre leurs farines & cuire leur pain, en payant une taxe. Saint Louis affranchit les villes de ce droit rigoureux & incommode, & déclara que, par rapport aux campagnes, nul Seigneur ne pourroit établir de ban-

nalité, s'il n'étoit *Voyer*, c'eſt-à-dire, Seigneur de la principale rue & du grand chemin, dans toute l'étendue de la banlieue du territoire du bourg ou du village. Pluſieurs de ces bannalités ſubſiſtent encore.

Ce fut alors que les Fourniers des villes prirent la qualité de *Pannetiers* ou *faiſeurs de pain*, & qu'un grand Officier de la maiſon du Roi prétendit avoir des droits ſur eux. Nous expliquerons quels étoient ces droits, & juſqu'à quel temps ils ont été perçus; & enfin nous donnerons une hiſtoire ſuccinte, mais ſuivie, du métier de Boulanger ſi important à la ſociété. Le mot de Boulanger vient de la forme du pain rond en forme de boule.

Paſſant aux différens grains dont on fait des farines & du pain, nous dirons que le bled froment a toujours été reconnu le meilleur; mais que, dans certaines provinces de France, la diſette de ce bled engage les habitans à employer d'autres grains dans leur pain. La farine de ſeigle mêlée avec celle de froment fournit un pain aſſez bon, fort agréable au goût, & rafraîchiſſant. Le pain fait avec de la farine d'orge eſt lourd & très-inférieur à celui de froment; il n'eſt paſſable que lorſqu'il eſt frais; & les gens de la campagne qui ſont forcés

de s'en nourrir, ont ſoin d'y mêler un peu de ſeigle pour le rendre plus léger. Nous rechercherons ſi ce pain n'a pas été en uſage chez les Hébreux, & quel cas les Romains en ont fait pendant pluſieurs ſiecles. Il y a telle province en France, où, après une mauvaiſe récolte, nos payſans ſont contraints d'employer la farine d'avoine pour faire leur pain. Quelques anciennes Regles de nos Moines condamnent ceux convaincus de faute à ne manger, pendant quelque temps, que du pain d'orge ou d'avoine.

Les autres eſpeces de grains, dont on fait du pain ou des gâteaux & des bouillies, qui en tiennent lieu en France dans certaines provinces ou dans les temps de diſette, ſont le ſarrazin ou bled noir, originaire d'Afrique, & que les Eſpagnols nous ont fait connoître : le bled de Turquie ou maïs, que l'on appelle auſſi bled d'Inde, parce qu'il eſt commun aux deux Indes occidentales & orientales ; le millet, le panis, qui en eſt une eſpece, l'eſpaute, & le bled barbu ; nous nous attacherons à les faire connoître, ainſi que les pâtes d'Italie, devenues d'un grand uſage parmi nous, & qui ſont faites de la fleur de farine de froment. Nous parlerons auſſi des *gaudes*,

faites de farine de bled de Turquie, du gruau d'avoine, & de l'orge mondé.

Nous ne dirons que peu de choſe du ris, plante que nous n'avons pu naturaliſer dans notre climat, & que nous tirons d'Italie ou du Levant. On a vainement tenté d'en faire du pain; mais la nourriture en eſt excellente en bouillie, avec du beurre, du lait ou du bouillon.

Les heureuſes tentatives faites avec les pommes de terre ou topinambours, pour en tirer un pain nourriſſant, nous engageront à en parler; mais nous ne nous étendrons point ſur les autres eſpeces de grains & de plantes qui, en cas de néceſſité, peuvent fournir du pain ou en tenir lieu. Celles qui nous viennent de l'Afrique & des Indes occidentales, ne ſont pour nous que des objets de commerce, & ne peuvent être regardées comme d'un uſage journalier.

Des Légumes.

Après le pain, les légumes nous paroiſſent la nourriture la plus néceſſaire; & c'eſt ſous cet aſpect qu'ils feront la matiere de la ſeconde Section de ce Chapitre. Nous diſtinguerons ceux qui ſont indigenes, c'eſt-à-dire, qui de tout temps ont été

cultivés dans notre pays, d'avec ceux qui nous ſont venus des contrées étrangeres.

Nous liſons dans Pline le Naturaliſte, qu'il croiſſoit dans les Gaules de petits oignons que les Romains appeloient oignons Gaulois, & qu'ils trouvoient infiniment plus délicats que ceux d'Italie : ils faiſoient auſſi un grand cas de nos panais ſucrés, que nous avons lieu de croire originaires des Gaules. Columelle, qui a écrit ſur l'agriculture, nous apprendra que, de ſon temps, dans une partie de nos provinces, le peuple ſe nourriſſoit de groſſes raves, & qu'il en donnoit à ſes beſtiaux pendant l'hiver ; & nous ſaurons par un article de la loi Salique, que bien anciennement les champs étoient ſemés de pois, de féves & de lentilles, puiſque cette loi condamne à l'amende ceux qui déroboient ces légumes. Nous remarquerons qu'alors on ne faiſoit aucun cas des pois verds, & que les lentilles étoient, à moins de grande néceſſité, abandonnées aux chevaux.

Les Capitulaires de Charlemagne entrent, au ſujet des légumes, dans des détails inſtructifs qui nous ſeront utiles. Ils nous apprendront que dans les potagers de cet Empereur, on trouvoit la laitue, le

creſſon des deux eſpeces, celui de fontaine & celui de jardin, la chicorée, le perſil, le cerfeuil, les carottes, les poireaux & les navets, ainſi que l'oignon, l'ail, la ciboule & l'échalote.

Les choux, ſi communs à préſent en France, n'y ſont pourtant pas connus de toute ancienneté. Les choux rouges étoient eſtimés, même adorés des Egyptiens, & regardés par les Grecs comme la nourriture la plus ſaine. Les Romains les ont apportés dans les Gaules, ainſi que les choux verds; mais les choux blancs viennent des pays ſeptentrionaux, & l'art de les faire pommer n'étoit pas encore connu du temps de Charlemagne.

Les laitues ordinaires ſont anciennes dans les Gaules, & l'on a trouvé aſſez tard la maniere de les faire pommer. Les chicons, auxquels nous donnons le nom de laitues Romaines, ſont originaires des environs de Rome, auſſi bien que les brocolis, ou petits choux verds, encore aſſez rares dans nos jardins.

Les groſſes féves & même les haricots ſont fort anciens dans les Gaules, & les pois chiches y ont été apportés il y a longtemps; mais les petits pois verds, & l'uſage de les manger dans leur primeur, & de les

payer très-cher, ne ſont connus qu'il y a à peu près cent ans. Les cardons nous viennent d'Eſpagne; nos ancêtres ne mangeoient que les cardes poirées.

Deſcendant à des temps poſtérieurs, nous ſaurons que les melons n'ont été connus en France qu'après le retour de Charles VIII, qui en avoit apporté d'Italie, & que ceux que nous appelons vineux n'étoient pas alors recherchés. Les François ont toujours fait aſſez peu de cas des citrouilles & des poturons; & nous remarquerons que ce n'eſt que fort tard que dans nos Auteurs il eſt parlé des concombres & des aſperges. Nos anciens Hiſtoriens ſemblent dire que l'on mangeoit autrefois les chardons en France; mais probablement il faut entendre par là les artichaux qui en ſont une eſpece. Les vrais chardons ont de tout temps été réſervés pour les ânes.

Des Fruits.

La plus conſidérable partie des fruits que nous connoiſſons en France, eſt indigene; mais les variétés qui en diſtinguent les eſpeces, n'ont été connues que ſucceſſivement, & nous les devons à l'art du Jardinier, qui a fait de grands progrès.

Nous obſerverons que l'abricot vient originairement d'Arménie, & que ce ſont les Romains qui l'ont fait connoître en France. La pêche nous a été apportée de la Perſe. Dans ſon pays natal, la frigidité de ce fruit le fait regarder comme un poiſon ; mais tranſplanté dans nos climats, il fait les délices des meilleures tables. Nous diſtinguerons ſes différentes eſpeces, ainſi que celle des prunes, dont les premieres nous ſont venues de Syrie, vers le temps des Croiſades. Celles qu'on nomme de Damas, tirent leur origine de la ville de Damas, capitale de la Syrie. Ce ſont les anciens Comtes d'Anjou qui les ont tranſportées dans leur Province ; & le bon Roi René de Sicile, Duc d'Anjou & Comte de Provence, les a fait connoître dans nos Provinces méridionales. Celles de Monſieur ſont ainſi appellées, parce que Monſieur, frere du Roi Louis XIV, les aimoit beaucoup. Celles de la Reine Claude, doivent leur nom à la premiere femme de François premier, fille du Roi Louis XII. Celles de Mirabelle ont été apportées de Provence en Lorraine par le bon Roi René.

Les grenades, originaires d'Afrique, paſſerent d'abord à Rome & en Eſpagne, où

l'on aſſûre qu'elles ont donné le nom au Royaume de Grenade, & de là elles pénétrerent en France; mais les grenadiers ne réuſſiſſent que dans les Provinces méridionales.

Nous dirons, d'après pluſieurs Auteurs, que le coing nous vient d'une ville nommée Cydon, dans l'Iſle de Crête. Malgré le témoignage de ceux qui prétendent que la châtaigne eſt originaire de Sardes en Lydie, nous penſons qu'elle eſt indigene, & que les châtaigniers ont couvert de tout temps nos montagnes du Périgord, du Limouſin, & du Vivarais. Les groſſes châtaignes rondes s'appellent marrons. Les meilleurs croiſſent en Provence; mais on les débite aux foires de Lyon, ce qui leur a fait donner le nom de marrons de Lyon.

Les citrons, fruits originaires de la Médie ou de la Syrie, ont paſſé de l'Italie en Provence & dans le Languedoc; mais leur culture a fait peu de progrès en France. Les oranges connues plus tard, ont mieux réuſſi dans nos Provinces méridionales. On voyoit, il y a peu d'années, à Fontainebleau, le premier oranger qui ait été cultivé au centre du Royaume. On appeloit cet arbre *le Connétable*, parce qu'il avoit

appartenu au Connétable de Bourbon, & avoit été confiſqué ſur ce Prince lors de ſa révolte contre ſon Souverain.

En continuant de parcourir le cercle que nous nous ſommes tracé, nous remarquerons que nos piſtaches ſont originaires de l'Inde, & que nos autres amandes viennent originairement de Grece.

A l'égard des noiſettes, on prétend qu'elles ont été apportées du Royaume de Pont, ainſi que les ceriſes; mais les noix étoient depuis long-temps connues en France : il en eſt beaucoup parlé dans les Capitulaires de Charlemagne.

Nous ferons l'énumération de toutes les différentes eſpeces de pommes & de poires, ſi abondantes dans la plus grande partie de nos Provinces. Il eſt certain que nos forêts produiſent ces fruits ſauvages que l'art du Jardinier a rendu excellens, & qu'il a naturaliſés dans nos jardins; pluſieurs eſpeces nous viennent des pays étrangers. Les meilleures pommes à manger ſont ſans contredit celles qu'on appelle reinette; mais celles qui ſervent à faire le bon cidre ſont plus aigres & moins agréables au goût. Les meilleures poires ſont celles de bon chrétien & les beurrées.

Les figues ont été tranſplantées à Rome

de

de l'Aſie dont elles ſont originaires ; de l'Italie on les a apportées en Provence, d'où nous tirons les meilleures.

Sans doute que les fraiſes ont été de tout temps connues des Gaulois, qui les trouvoient ſans ceſſe ſous leurs pas dans leurs forêts ; ſi l'on en trouve maintenant dans nos potagers, qui ſont plus groſſes & viennent de meilleure heure que celles de bois, ce n'eſt pas à l'avantage de leur parfum.

Nous nous arrêterons avec plaiſir ſur ce qui concerne l'olivier, ſi eſtimé des Athéniens, qui de la Grece a paſſé en Italie & en Eſpagne, & de là en Provence & en Languedoc, où il s'eſt ſi bien naturaliſé. On ſait le cas que l'on fait des olives, & ſurtout de quelle utilité eſt l'huile que l'on tire de ce fruit.

Le raiſin, comme fruit, méritera notre attention, nous réſervant d'entrer dans de plus grands détails lorſque nous parlerons du vin comme liqueur.

CHAPITRE II.

De la Nourriture tirée du regne animal.

IL eſt certain que nos peres ont été frugivores avant que d'être carnivores; mais ce ſeroit en impoſer à nos Lecteurs, que d'oſer fixer l'époque à laquelle ils ont commencé à manger de la viande & du poiſſon : cette époque ſe perd dans l'obſcurité des temps.

Dans la premiere Section de ce Chapitre, il ſera queſtion de la viande de boucherie; mais nous nous garderons bien de traiter l'hiſtoire naturelle des animaux qui la fourniſſent, ſi ſupérieurement écrite par M. le Comte de Buffon. Nous nous contenterons d'apprendre en quel temps l'on a mis en uſage la caſtration des taureaux & des béliers, pour en faire de bons bœufs & d'excellens moutons, & depuis quand l'on a fait une ſi grande conſommation de veaux & d'agneaux, au grand préjudice de la multiplication de leur eſpece.

Toutes les Hiſtoires nous apprennent que les Gaulois étoient de grands mangeurs de viande, & qu'ils eſtimoient ſur-

tout la chair de porc. Ils en nourriſſoient une grande quantité avec le gland de leurs forêts, & lorſque les Francs vinrent s'établir dans les Gaules, ces deux nations mêlées enſemble, firent, pendant la premiere & la ſeconde race, leur nourriture du cochon, & ſur-tout du cochon ſalé: on en ſervoit habituellement ſur la table des Rois & des grands Seigneurs. Ces animaux jouiſſoient du privilége d'être élevés, non ſeulement dans les campagnes, mais même dans les villes, puiſque Philippe, petit-fils de Louis le Gros, perdit la vie à Paris, parce que ſon cheval, effarouché par un porc qui étoit venu ſe jeter entre ſes jambes, le renverſa. Ce cruel accident donna lieu à un Réglement de Police, qui défendit aux habitans de laiſſer courir leurs cochons dans les rues. Nous entrerons au ſujet de cet animal dans des détails aſſez curieux. Nous rechercherons quels ſont les mets qu'on tire de ſa chair & de ſon ſang, & la maniere dont on les a apprêtés dans les différens ſiecles.

Il paroît que la caſtration des taureaux a pris naiſſance chez les Grecs; mais les Grecs, & les Romains leurs imitateurs, n'ont eu en vue, dans cette opération, que la facilité de dompter ces animaux & de

les accoutumer au joug, & non l'envie de ſe nourrir d'une chair plus tendre & plus agréable. Ils ne mangeoient que les bœufs inutiles, les vieilles vaches & les veaux, quand ils avoient au delà de ce qu'ils en pouvoient élever. Nous examinerons ſi nos ancêtres ont ſuivi cette méthode, & nous fixerons le temps où ils ont commencé à manger le bœuf rôti : car, de toute ancienneté, ils le faiſoient bouillir pour en boire le bouillon.

Nous parlerons enſuite de la caſtration du bélier, qui a été plus tard connue que celle du taureau, & qui eſt univerſellement en uſage dans la France. Nous dirons depuis quel temps à peu près on mange parmi nous les iſſues de bœufs, veaux, moutons, cochons & agneaux, qu'on jetoit précédemment comme viandes inutiles ; mais nous remarquerons qu'au treizieme ſiecle les Seigneurs ſe réſervoient les langues de tous les bœufs qui ſe tuoient dans leurs domaines.

Dans la ſeconde Section de ce Chapitre, où nous parlerons du gibier quadrupede, nous obſerverons que dans tous les temps il y a eu des cerfs en France, & que la chaſſe de cet animal a, preſque depuis la naiſſance de la Monarchie, été

réſervée à nos Rois & aux grands Seigneurs. Jadis on mangeoit beaucoup de chair de cerf; on s'en eſt dégoûté avec raiſon. Actuellement on ſe contente de manger celle de faons de cerf & de daim; mais le chevreuil eſt le meilleur gibier de cette eſpece que l'on ſert ſur nos tables. Nous parlerons enſuite du lievre, qui a toujours parcouru nos plaines, & du lapin, qu'on dit nous être venu d'Eſpagne; le fait eſt vraiſemblable, quoiqu'on ne puiſſe s'en rapporter, pour l'aſſurer, qu'à quelques médailles antiques, dans leſquelles l'Eſpagne perſonnifiée eſt repréſentée avec un lapin à ſes pieds. On aſſure que ces animaux, en creuſant la terre ſous les murs & les maiſons de Tarragone, pour y faire leurs terriers, renverſerent cette ville, & enſevelirent la plupart des habitans ſous ſes ruines.

La troiſieme Section traitera de la volaille & du gibier à plume. Nous n'oublierons pas de faire remarquer que l'art d'élever & d'engraiſſer la volaille a été pouſſé fort loin en France, & qu'au nombre des Officiers de S. Louis, il y en avoit un qui portoit le titre de *Poulailler du Roi*. Nous parlerons de l'ancienneté de la caſtration des chapons & de celle des poulardes, qui

eſt d'une date beaucoup plus moderne. Nous rapporterons toutes les fables que l'on a inventées ſur les dindons, qui étoient connus en France bien avant l'admiſſion des Jéſuites, mais qui n'y devinrent communs qu'après que notre bon Roi Henri IV eut rendu la paix à ſon Royaume. Ce ſont les dindons, qui, en quelque ſorte, ont fait diſparoître les oies de deſſus nos tables, où elles tenoient jadis la place la plus honorable. Ces oies étoient élevées en Picardie; il en partoit des troupeaux que les Gaulois conduiſoient, à petites journées, juſqu'à Rome, en traverſant les Alpes par le plus court chemin. Si les oies ſe laiſſoient conduire avec docilité, les dindons ne ſont pas plus difficiles à gouverner; & nous en voyons des troupeaux nombreux paſſer paiſiblement d'une Province dans une autre.

L'article des pigeons ſera court; mais nous n'oublierons pas de remarquer que l'éducation des pigeons domeſtiques eſt poſtérieure à l'établiſſement du Gouvernement féodal, puiſque les Seigneurs de fiefs ſont en poſſeſſion du droit d'avoir des colombiers excluſivement à leurs vaſſaux. Les différentes eſpeces de canards nous en fourniront un plus étendu. Celui qu'on nomme macreuſe ou canard noir, eſt re-

gardé comme un mets maigre qui peut ſe manger en Carême. Un certain Monſieur Graindorge a eu ſur la macreuſe une idée aſſez ſinguliere : il prétend que cet oiſeau naît du bois pourri qui tombe dans l'eau, & que cette pourriture ſeule produit ces oiſeaux. Cette folle opinion eſt conſignée dans un livre aſſez rare.

La macreuſe, étant reconnue un mets maigre, nous invitera à remarquer, que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, la volaille en général étoit regardée comme un aliment maigre ; & cette opinion étoit fondée ſur les paroles de la Geneſe, qui nous apprennent que les oiſeaux & les poiſſons ont été créés le cinquieme jour, tandis que les animaux à quatre pieds l'ont été le quatrieme. S. Benoît dans ſa Regle ne défend préciſément aux Religieux que la chair des quadrupedes, & Saint Colomban dans la ſienne, permet à ſes Moines la chair de volaille au défaut de poiſſon. Les Moines Grecs en ont mangé juſqu'au dixieme ſiecle, & la fameuſe Bulle de la Cruſade permet la volaille en Eſpagne à toutes ſortes de perſonnes pendant la plus grande partie des jours maigres.

Nous parlerons enſuite des perdrix, & ſur-tout des rouges, que nous devons au

Roi René, qui les fit connoître en Provence, après les avoir tirées de l'Isle de Chio, où, de tout temps, elles ont été communes. Nous dirons quelque chose des coqs de bruyere & des faisans; mais nous traiterons avec complaisance l'article du paon, si renommé dans l'ancienne Chevalerie, & qui nous fournira des remarques & des anecdotes assez curieuses : enfin, nous ferons passer en revue le reste du gibier volatil, soit de passage, ou habitant fixe de notre climat.

Dans la quatrieme Section, il nous a paru nécessaire de nous étendre un peu sur ce qui regarde les poissons d'eau douce & de mer, les amphibies & les coquillages, d'autant que cette partie de l'histoire naturelle des animaux n'a point encore été traitée avec le même soin, ni écrite de la même main que celle des quadrupedes & des oiseaux.

Il est plus que probable que les poissons d'eau douce, d'étang & de mer, ont de tout temps fait partie de la nourriture des Gaulois. Les deux premieres sortes ne pouvant souffrir de transport, on a dû tenter de faire passer le plus loin possible le poisson de mer; on a trouvé le secret de le saler, pour en fournir à toutes

nos Provinces, & en faire une lucrative branche de commerce avec les étrangers. Nous remarquerons à ce ſujet, que dès le douzieme ſiecle il s'établit à Paris une Compagnie de Marchands par eau, & qu'une des premieres denrées que cette Société fit venir, fut du hareng ſalé qu'elle tira de la Normandie. Les femmes qui débiterent ce poiſſon furent appelées Harangeres, & l'on donna le nom de Poiſſonnieres à celles qui s'aſtreignirent à ne vendre que du poiſſon frais. Dans les Réglemens que Saint Louis fit pour cette Compagnie, il eſt parlé du maquereau, du flet ou limande, des merlans, de la raie, de la morue ſeche & ſalée, des harengs frais, ſalés & ſors, & de pluſieurs autres poiſſons dont les noms ne ſont plus connus.

Une Ordonnance du Roi Jean nous apprendra qu'à Paris on mangeoit du marſouin & même du chien de mer. Du temps des Troubadours, on pêchoit des baleines & des dauphins dans la Méditerranée, & on en mangeoit la chair.

Nous parlerons enſuite du ſaumon; & après avoir dit un mot de la découverte du banc de Terre-Neuve & de la pêche de la morue & du hareng, nous paſſerons à celle

des ſardines ſur les côtes de la Bretagne & de la Saintonge.

Les anguilles, tant de mer que de terre, nous fourniront quelques anecdotes, & nous rapporterons les opinions des Naturaliſtes ſur la façon dont elles ſe reproduiſent. Un mot ſuffira pour faire connoître le cas qu'on a toujours fait de la lamproie & même de la vipere, qui, quoiqu'elle ne ſoit point amphibie, a beaucoup d'analogie avec les poiſſons que nous venons de nommer.

Nous nous étendrons moins ſur les poiſſons d'eau douce : cependant nous ne nous diſpenſerons pas d'apprendre à nos Lecteurs qui pourroient l'ignorer, qu'on a de fortes préſomptions que le brochet peut vivre près de trois ſiecles. Ils ne ſeront pas fâchés non plus de ſavoir que depuis quelques années on a eſſayé de châtrer les poiſſons, dans l'eſpérance de les rendre plus délicats, & que cette expérience a eu une ſorte de ſuccès.

Arrivés à l'article des coquillages, nous ferons ſuccinctement l'hiſtoire des huitres, ſi recherchées par les Romains, louées dans les vers d'Auſone, & tombées en diſcrédit depuis ce Poëte juſqu'au dernier ſiecle

qu'elles ſont devenues à la mode. Enfin nous terminerons cette Section par jeter un coup d'œil ſur les moules & autres petits coquillages ſinguliers de l'Océan & de la Méditerranée, & ſur les écréviſſes de mer & d'eau douce.

CHAPITRE III.

Des ingrédiens de toute eſpece qu'en France on fait entrer dans les ſauces & dans les ragoûts.

APRÈS avoir parlé de ce qui fait la baſe de la nourriture de l'homme, & en particulier du François, nous traiterons de ce qui entre dans l'apprêt & l'aſſaiſonnement des mets, puiſque c'eſt du mélange de ces différentes ſortes d'ingrédiens que réſulte ce que nous appelons la cuiſine Françoiſe.

Nous parlerons d'abord du lait, du beurre, du fromage & des œufs, qui ſont autant d'émanations du regne animal, quoique ce ne ſoit pas la chair même, & nous obſerverons qu'il y a eu des temps où les Fideles ſe ſont fait beaucoup de ſcrupule d'en manger en Carême, même dans celles de

que de Paris, autoriſé par une Bulle de Jules III, ayant voulu permettre l'uſage des œufs dans ce ſaint temps, le Parles'en ſcandaliſa, &, ſur le Réquiſitoire des Gens du Roi, empêcha l'exécution de la Bulle du Pape & du Mandement de l'Evêque. Nous dirons que c'eſt de cette ſévere abſtinence d'œufs pendant le Carême, qu'étoit venue la coutume d'en faire bénir une grande quantité le Samedi Saint, qu'on diſtribuoit à ſes amis le jour de Pâques : de là l'expreſſion *donner les œufs de Pâques*. Il n'y a pas trente ans qu'on a aboli l'uſage d'en porter des pyramides dans le Cabinet du Roi après la Grand'Meſſe du jour de Pâques. Ils étoient ſouvent dorés & très-bien peints, & Sa Majeſté les diſtribuoit à ſes Courtiſans. La Cour de Ruſſie & quelques autres ont conſervé cette coutume.

Le lait & le beurre ſont communément excellens en France, parce qu'il y a dans ce Royaume grand nombre de bons pâturages. Nous nous étendrons enſuite ſur les fromages qui ſe fabriquent dans le Royaume, & ſur ceux que nous tirons de l'étranger. Nous verrons que pluſieurs fromages des Gaules étoient eſtimés des Romains, entr'autres ceux de Nîmes. Dès le

treizieme ſiecle on recherchoit celui de Brie, qui ſe tranſporte encore juſques dans les Royaumes du Nord. Le fromage de la grande Chartreuſe en Dauphiné, au quinzieme ſiecle paſſoit pour excellent, & on l'employoit à faire des fondues & des rôties ſur du pain grillé. Dans l'énumération que nous prétendons faire, nous ſerons fort aidés par la traduction des Epigrammes de Martial, de l'Abbé de Marolles, qui, à l'occaſion d'un ſeul vers de cet Auteur Latin, nous a donné dans une grande note la liſte de preſque tous les fromages François qui ſont venus à ſa connoiſſance.

Les fromages étrangers n'ont guere été connus en France que vers le regne de Charles VIII. On dit que ce Prince, marchant à ſon expédition de Naples, & paſſant par Plaiſance, les Magiſtrats lui préſenterent des fromages qui l'étonnerent par leur énorme grandeur : il en envoya par curioſité à la Reine & au Duc de Bourbon ; on les goûta, ils parurent excellens; on en fit venir, & depuis ils n'ont pas perdu de leur réputation. C'eſt ce que nous appelons le fromage de Parmeſan, qui ſe fabrique dans le Lodeſan, petite Province contiguë au Milanois, & qui ſe vendent en grande quantité aux foires de Parme

& de Plaiſance. Les fromages de Florence que l'on nomme marſolins, ſont plus délicats que les Parmeſans ; on en a beaucoup mangé en France, mais il y eſt preſque oublié à préſent. Nous parlerons auſſi des fromages de Hollande, de Suiſſe, & ſur-tout de Gruyere, dont on fait une ſi grande conſommation. Il vient d'un endroit ſitué dans le Canton de Fribourg, & ſe contrefait, à s'y tromper, dans les montagnes & les vallons de la Franche-Comté.

Ce que nous avons à dire de l'huile d'olive, & des huiles de noix, de navette, de pavots & d'amandes, qu'on emploie dans quelques-unes de nos Provinces, pour ſuppléer tant au beurre qu'à l'huile d'olive, ſera la matiere d'un autre article.

Le ſuivant traitera du ſel & des épices d'Europe. Nous remarquerons que le ſel eſt la baſe de tous nos ragoûts, dans leſquels il entre indiſpenſablement. Nous rechercherons quels ont été de tout temps les moyens de nous en procurer, ſoit en le tirant des eaux de la mer par différens procédés, ou des ſources chargées de ſels terreſtres, qui ſe trouvent en Franche-Comté & en Lorraine. Nous dirons, que juſqu'au quatorzieme ſiecle, le ſel a été une marchandiſe

dont le commerce étoit permis à tout le monde ; que ce furent Philippe le Long & Philippe de Valois, qui les premiers le chargerent d'un impôt momentané ; mais qu'après la fatale journée de Poitiers & la priſe du Roi Jean, Charles ſon fils, pour payer la rançon de ce Prince, entr'autres moyens extraordinaires, eut recours à l'établiſſement de la Gabelle ; genre d'impôt qui eſt devenu ſi conſidérable pour les revenus du Roi, & ſi onéreux pour le peuple, ſur-tout dans certaines Provinces. Ce fut Henri II qui ſe réſerva le privilége excluſif de la vente du ſel qu'il mit en ferme.

Nous diſtinguerons les épices que l'on mêle dans nos ragoûts pour leur communiquer une certaine ſaveur, & que l'on trouve dans notre climat, en épices douces, fortes ou aigres. Tels ſont le thim, la marjolaine, les feuilles de laurier, la ſariete, plante aromatique originaire d'Italie, l'anis, la coriande, & ſur-tout l'ail, que Arnaud de Villeneuve, fameux Médecin, Auteur du treizieme ſiecle, appelle la thériaque des payſans. Nous apprendrons peut-être à quelqu'un de nos Lecteurs, que jadis le ſafran, dont la plus excellente eſpece ſe trouve en Gâtinois &

en Languedoc, entroit dans nos ragoûts, dans nos potages, nos ſauces & notre pâtiſſerie.

Au ſujet de la moutarde faite avec la graine de ſénevé & le vinaigre, ou le moût de vin, nous nous haſarderons à rapporter une anecdote ſinguliere & curieuſe, fût-elle très-fauſſe, ſur la ville de Dijon. En 1382, Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, ayant marché, avec le Roi Charles VI ſon neveu, contre les Gaulois révoltés, & Dijon lui ayant fourni pour cette expédition mille hommes levés à ſes frais, le Duc, par reconnoiſſance, accorda à la ville, entre autres privileges, celui de porter ſes armes avec ſon cri : *Moult me tarde.* La ville fit ſculpter l'un & l'autre ſur ſa porte principale; mais les trois mots de la deviſe ſe trouverent placés de maniere que celui du milieu étoit au deſſous des deux autres, & qu'au premier coup d'œil on liſoit *Moult tarde* : ce qui donna lieu de rire à ceux qui ſavoient que, dès ce temps-là, Dijon étoit en réputation pour ſon excellente moutarde.

Nous dirons quelques mots du vinaigre, qui n'eſt autre choſe que le vin aigri, mais auquel on donne différens goûts plus ou moins agréables, en y mêlant le ſuc de

certaines plantes aromatiques. Nous parlerons du verjus, ou jus de raiſin non encore mûr, du jus d'orange & de celui de citron, qui autrefois portoient le nom général d'*aigret*.

Enfin nous terminerons cette troiſieme Section par quelques obſervations hiſtoriques ſur les truffes & les différentes eſpeces de champignons, morilles & mouſſerons.

Nous employerons quelques pages à faire l'hiſtoire des épices étrangeres, productions de l'Aſie & des Indes, à peine connues des Romains dans les derniers temps de leur gloire, & qui commencerent à l'être en France vers l'époque de nos Croiſades. La cherté, la rareté des épices, & l'éloignement des pays d'où elles étoient tirées, leur donnerent un grand prix parmi nous. En 1163, un Abbé de Saint-Gilles en Languedoc, ayant une grace à demander au Roi Louis le Jeune, crut ne pouvoir mieux l'engager à la lui accorder, qu'en lui envoyant diverſes épices du Levant. Tous les Manuſcrits qui nous ſont reſtés du temps & depuis les Croiſades, ſont remplis des louanges de la canelle & de la muſcade, du gérofle & du gimgembre, que nos vieux Poëtes comparent aux parfums

les plus exquis. Il ne faut cependant pas croire que la ſeule ſenſualité fit adopter à nos peres l'uſage des épices de l'Orient; accoutumés à ſe nourrir de viandes lourdes, ils s'apperçurent qu'ils avoient beſoin d'employer des aſſaiſonnemens chauds, pour aider à la digeſtion, & ils trouverent cette reſſource dans le poivre, le géroſle, la muſcade & la canelle. Nous expliquerons comment, des Vénitiens, le commerce des épices a paſſé aux Hollandois il y a environ cent cinquante ans, & nous parlerons des heureuſes tentatives qu'a faites, il n'y a pas plus de dix années, M. Poivre, pour naturaliſer dans l'Iſle de France des muſcadiers & des gérofliers tirés de l'Iſle de Ceylan. S'ils réuſſiſſent, comme on a lieu de l'eſpérer, nous devrons à ce reſpectable Citoyen l'avantage d'être affranchis d'un tribut que notre luxe payoit annuellement aux Hollandois, qui, poſſeſſeurs des Iſles à épices, obligeoient l'Europe entiere de les acheter d'eux.

Après avoir parlé en général des épiceries, nous dirons quelque choſe de chaque eſpece en particulier, & nous paſſerons au miel & au ſucre.

On ſait que, pendant bien des ſiecles, le miel a tenu lieu de ſucre aux Gaulois, &

même à nos François. Les Romains l'employoient dans leurs pâtiſſeries, dans leurs ragoûts, dans leurs confitures, & le faiſoient entrer auſſi dans les liqueurs & les différens vins. Le ſucre, qu'ils connoiſſoient ſous le nom de miel de roſeau, ne ſervoit que pour la Médecine, & ſans doute de la même façon que nous y employons le miel actuellement. Le miel étoit le nectar des Anciens; Virgile l'appelle *cæleſte donum*, don du Ciel. Pythagore faiſoit ſa nourriture ordinaire de miel; Démocrite le conſeilloit à ceux qui vouloient vivre longtemps. Pline rapporte qu'un vieillard plus que centenaire, nommé Védius Pollion, ayant été préſenté à l'Empereur Auguſte dans un état de force & de ſanté ſurprenant, l'Empereur lui demanda de quel régime il s'étoit ſervi pour parvenir à une extrême vieilleſſe avec une ſanté auſſi vigoureuſe; il répondit en deux mots *intùs melle*, *extràoleo*; du miel en dedans, & de l'huile en dehors, voulant dire qu'il s'étoit nourri de miel, & s'étoit frotté tous les jours d'huile pour ſe préſerver des impreſſions de l'air & ſe rendre le corps plus ſouple.

Paſſant enſuite à l'hiſtoire du ſucre, nous dirons que vainement on a tenté en France de cultiver les cannes qui le pro-

duiſent, & que le premier ſucre qui ſoit venu à notre connoiſſance, nous a été apporté d'Arabie; mais ce ſucre ne pouvoit ſervir qu'aux uſages de la Médecine, & ce n'eſt que vers l'an 1420 qu'on a eſſayé de le clarifier; tentative qui fut perfectionnée en 1471 par un Vénitien qui y gagna des ſommes immenſes, & ouvrit une nouvelle branche de commerce à ſes concitoyens. Bientôt les Portugais & les Eſpagnols, & ſucceſſivement les Hollandois & les François s'efforcerent de puiſer dans cette nouvelle ſource de richeſſes. Ce ſera par ces remarques & par le précis des procédés par leſquels paſſe le ſucre, que nous terminerons notre troiſieme Chapitre.

CHAPITRE IV.

Hiſtoire abrégée de la Cuiſine Françoiſe.

JUSQ'UA la conquête des Gaules par les Romains, il eſt certain que nos ancêtres vivoient comme les Sauvages vivent encore aujourd'hui, & que leur cuiſine étoit auſſi ſimple. Des herbes hachées & bouillies dans des chaudieres, préſentées dans des jattes de bois ſur une peau de bœuf

étendue à terre au milieu des forêts, des boulettes compoſées de la farine de différens grains, & des lambeaux de viandes rôties ſur les charbons, telle étoit leur nourriture, & en quoi conſiſtoit la ſomptuoſité de leurs repas. Les Romains apprirent aux Gaulois qu'il étoit d'autres moyens de flatter le goût, & certainement les grands Seigneurs de la Nation connoiſſoient déjà ce que nous appelons la bonne-chere, lorſque les Francs paſſerent le Rhin pour combattre les uns, & conquérir les autres; mais le peuple conſerva encore long-temps ſa façon de vivre agreſte & preſque barbare.

Ce ſera donc par l'hiſtoire de la cuiſine des Romains, qui a été la baſe de la nôtre, que nous commencerons nos recherches, en obſervant qu'elle reçut quelque altération par les irruptions des Viſigoths, des Goths, des Huns, des Lombards, des Bourguignons & des Francs; mais bientôt il ſe forma un goût particulier de cuiſine Françoiſe, fondé tant ſur les productions du pays, qui conſtituent le fonds des alimens, & qui entrent dans les aſſaiſonnemens, que ſur les productions étrangeres, qui devinrent ſucceſſivement plus communes au moyen du commerce; & cet art de la cuiſine a toujours été en ſe per-

fectionnant ſous les regnes de nos Rois, juſques à celui de Louis XIV. Dans ce ſiecle de gloire pour la France, notre cuiſine a paſſé dans toute l'Europe, & nos autres Cuiſiniers ont été regardés comme les premiers du monde, en même temps que nos Artiſtes ont eu le même honneur. Cependant au commencement du regne de Louis XV, cette belle & noble cuiſine parut trop ſimple; il s'en introduiſit une nouvelle, que l'on pouvoit dire vraiment chymique, étant toute compoſée d'eſſence & d'extraits. Nous expliquerons en quoi elle conſiſtoit, & nous dirons combien de temps elle a duré; car, depuis environ 30 ans, il s'eſt fait une ſurprenante révolution dans nos goûts de toute eſpece, ainſi que dans nos eſprits.

Nous parlerons enſuite des plus anciens Auteurs qui ont traité de la cuiſine, & nous tâcherons de tirer de leurs Ouvrages quelques lumieres ſur l'ancienne maniere d'accommoder nos mets, & ſur les différens ſervices dont les repas étoient compoſés.

Nous entrerons dans quelques détails ſur les ſoupes ou potages, connus ſans doute peu après que les hommes eurent imaginé de faire bouillir les viandes. La ſoupe fait l'homme, diſoient nos grands

peres ; la ſoupe fait le Soldat, diſoient nos anciens Militaires : elle eſt contraire à la ſanté, diſent les Anglois, & cette opinion s'eſt accréditée chez quelques-uns de nos concitoyens. Nos vieux Hiſtoriens, nos Romanciers, nos Poëtes nous fourniront ſur cet objet des anecdotes aſſez piquantes, & un catalogue aſſez nombreux de toutes les ſoupes qui ont été ſervies & qui ſe ſervent encore ſur les tables Françoiſes.

Les entrées graſſes & maigres, les ſauces & les ragoûts feront enſuite l'objet de notre attention ; mais l'abondance de cette matiere nous forcera ſouvent de renvoyer nos Lecteurs aux grands Ouvrages didactiques ſur la cuiſine, tels que le fameux Cuiſinier François, les Dons de Comus, qu'un homme d'eſprit & de goût a bien voulu orner d'une Préface charmante, & pluſieurs autres livres de ce genre, & de nous contenter de raſſembler les anecdotes que nous croirons les plus piquantes.

Peu de perſonnes ſavent que, bien avant le regne de Louis XII, il y avoit à Paris une profeſſion de gens qui vendoient de la chair de porc cuite, & une autre qui débitoit des ſauces qu'on pouvoit emporter chez ſoi pour aſſaiſonner les alimens. Ceux-

ci s'appeloient Sauciers, du nom de la marchandiſe dont ils faiſoient commerce; & comme en même temps ils fabriquoient de la moutarde & du vinaigre, ils joignirent au titre de Sauciers celui de Vinaigriers-Moutardiers. Ce fut Louis XII qui, en 1514, les érigea en Corps de métier; & comme l'art de diſtiller l'eau-de-vie & les liqueurs prit faveur, les Sauciers s'en ſaiſirent; & en leur donnant des Statuts, on les titra de Sauciers-Moutardiers, Vinaigriers, Diſtillateurs en eau-de-vie & eſprits de vins, & Buffetiers. Toutes ces profeſſions furent ſéparées enſuite, & il en réſulta quatre Communautés : les Vinaigriers, les Limonadiers, les Diſtillateurs & les Cuiſiniers. Les derniers, dont la profeſſion étoit d'apprêter les viandes, entreprirent bientôt de donner des repas & des feſtins, & s'intitulerent Traiteurs. Leur utilité tarda d'autant moins à être reconnue, qu'avant eux il falloit ſe fournir chez cinq ou ſix Marchands, des volailles, viandes, ſauces, vins, & autres choſes néceſſaires pour un repas. Les Traiteurs ſe chargerent de tout, & furent réunis en Communauté en 1599, ſous le nom de Maîtres Queux-Cuiſiniers : depuis, quel-

ques-uns d'entre eux ſe ſont fait appeler Reſtaurateurs.

Les Statuts des Sauciers, qui ſont de l'année 1394, nous apprendront que la ſauce à la *Cameline* qu'ils vendoient, devoit être compoſée de *bonne canelle, de bon gingembre, de bons cloux de géroſle, de bonne graine de Paradis, de bon pain & de bon vinaigre*; que la ſauce nommée *Jence*, devoit être faite de *bonnes & vives amandes, de bon gingembre, de bon vin & de bon verjus*. Entre les ſauces de ce temps, nous trouverons dans le Livre de *Taillevant*, *Queu* ou Cuiſinier des Rois Charles V & Charles VI, ſon fils, outre la *Cameline*, *l'eau bénite*, avec laquelle on mangeoit le brochet, le *Saupiquet*, le *Moſtechan*, la *Galantine*, la ſauce à l'*aloſe*, au *moût*, celle *d'ail au lait*, les ſauces *froide*, *rouge*, *verte*, *Robert*, *Poitevine*, *à Madame*, *rappée*, & *dodine*. *Platine*, Auteur Latin du quinzieme ſiecle, nous inſtruira quelles étoient les autres ſauces où il entroit fort ſouvent du ſucre, ſuivant le proverbe de ce temps: *ſucre n'a jamais gâté ſauce.*

Nous remarquerons qu'alors la volaille, la viande de boucherie, le gibier rôti, ne

ſe mangeoient pas ſecs comme aujourd'hui, non plus que le poiſſon frit. Il y avoit des ſauces différentes pour chacun de ces mets, & même pour chacune des parties des différens animaux. Les Cuiſiniers de ce temps-là cherchoient à ſe faire une réputation, en inventant des ragoûts ſinguliers & bizarres, qui n'avoient d'autre mérite, que d'être ſurprenans & difficiles à faire, tels, par exemple, que des œufs à la broche, du beurre frit ou rôti, &c. Froiſſard, qui écrivoit un demi-ſiecle avant *Taillevant*, d'où nous tirons ces anecdotes, ſe plaignoit déjà qu'on dénaturoit tout ce qui ſervoit à la nourriture. *Grant planté de metſtz & entremeſtz*, dit-il, *ſi étrangés & ſi déguiſés, qu'on ne pourroit les deviſer.*

Il eſt certain que l'uſage de frire le poiſſon eſt antérieur au ſiecle de Saint Louis; car on trouve dans les Sermons de Robert, Confeſſeur de ce Roi, & Fondateur de la Sorbonne, une alluſion à la friture, qu'on ne s'aviſeroit guere d'y chercher. En parlant de la peine que le Juſte reſſent en voyant offenſer Dieu, il dit que *les péchés des autres mettent les Juſtes dans la poële à frire. Peccata proximorum frixiora ſunt Juſtorum.*

Nous retrouvons encore dans quelques-

uns de nos ragoûts les plus communs, ceux dont nos peres faiſoient leurs délices, tels que le bœuf à la mode, la perſillade, le miroton, le veau à la bourgeoiſe piqué de gros lard, la fricaſſée de poulets, & la blanquette de veau rôti; mais nous ne connoiſſons plus le pot pourri, qui étoit autrefois compoſé de bœuf, de veau, de mouton, de lard & de légumes, ni la galimafrée, qui étoit une fricaſſée de volaille aſſaiſonnée avec, du vin, du verjus, des épices, & liée avec la ſauce cameline.

Les Cuiſiniers d'autrefois chargeoient ſouvent les tables de leurs maîtres de ragoûts & de mets empruntés des Nations étrangeres; ils avoient un brouet d'Allemagne, un chaudeau Flamand, des œufs à la Florentine, & des perdrix à la Catalane. Ils connoiſſoient l'*oille*, mélange de toute ſorte de légumes cuits avec différentes viandes, que nous devons aux Eſpagnols, ainſi que le ragoût de volaille dit à la *chipolata*; les Keneffes, eſpeces de boulettes de pain & de viande, très-eſtimées des Allemands; le pilau, qui conſiſte en mouton ou volaille au riz, tiré de la cuiſine des Turcs; mais les Cuiſiniers des deux Nations ne pouvant boire enſemble, il eſt probable que les nôtres n'ont pas encore

ſurpris le ſecret des Muſulmans pour aſſaiſonner les mets à la façon des Orientaux.

En traitant du rôti & des ſalades, nous dirons qu'on faiſoit bouillir les groſſes pieces de viande avant que de les mettre en broche; que le rôti ne ſe ſervoit qu'accompagné d'une ſauce, & que communément le ventre de l'animal étoit rempli d'une farce aromatique, pour lui donner du goût. Du temps d'Arnaud de Villeneuve, la ſauge étoit l'aſſaiſonnement ordinaire des oies, & le Médecin Champier nous dit que du ſien, au ſeizieme ſiecle, on farciſſoit de marrons le ventre des cochons de lait & celui des oiſons. Quelques minutes avant de le tirer de la broche, on panoit l'oiſon, de ſorte qu'il ne paroiſſoit ſur la table qu'avec une ſorte de croûte ou d'enveloppe compoſée de pain, de ſucre, de jus d'orange & d'eau roſe.

Nous dirons que les longes de veau froides, couvertes d'une poudre blanche fort chere, dont la compoſition n'eſt pas venue juſqu'à nous, étoient la baſe du déjeûner des Chaſſeurs, & que ce ſont les Fauconniers à qui nous devons l'invention des grillades que nous appelons *à la Tartare*, qui conſiſte à couper une piece

de gibier ou de volaille par le milieu, & à la mettre ainſi griller ſur des charbons ardens. Ce nom de *Tartare* n'a aucune relation avec les Tartares de la grande & de la petite Tartarie ; il dérive du ſobriquet donné aux valets ou goujats de la Maiſon militaire du Roi ; qui, ſe trouvant à la ſuite de leur troupe, & ayant attrapé une piece de volaille, la cuiſent & la mangent avec une merveilleuſe promptitude que l'on a voulu imiter.

Nos ancêtres, ainſi que nous, ſervoient les ſalades avec le rôti ; ils en avoient un grand nombre qui ne ſont plus d'uſage. Certainement nous ne mangerions pas comme eux le poireau cuit ſous la cendre & aſſaiſonné avec le ſel & le miel, la bourrache, la menthe & le perſil ſimplement avec le ſel & l'huile, & la laitue, le fenouil, la menthe, le cerfeuil, le perſil, l'aſcarole & la fleur de ſureau mêlés enſemble. Ils mettoient auſſi au nombre de leurs ſalades un aſſemblage de pattes, de têtes, de crêtes & de foies de volaille cuits & aſſaiſonnés avec le perſil, la menthe, le vinaigre, le poivre & la canelle. La ſalade des jeunes orties, celle de petites branches de romarin, étoient pour nos peres des

mets délicieux ; ils y mettoient, comme nous le faiſons quelquefois, de petits concombres confits dans le vinaigre.

Quant aux œufs, ils connoiſſoient ceux brouillés, où ils faiſoient entrer beaucoup d'ingrédiens ; les œufs que nous appelons à la tripe, les œufs frits, *ſaupoudrés* de fleur de ſureau, ou avec le jus d'oſeille.

Nous parlerons de la pâtiſſerie dans notre quatrieme Section, & nous raſſemblerons ſous ce titre général les pâtés grands & petits, les tourtes chaudes, qui ſe ſervent dans nos repas comme entrées, les tartes, flans, gâteaux & pâtiſſeries ſucrées qui ſont partie des entremets, enfin les échaudés, oublies, gaufres, biſcuits, maſſepains & macarons, qui ſe mangent aux deſſerts & aux collations.

L'art de la pâtiſſerie eſt une ſuite de celui de la boulangerie, puiſque quand on ſut faire du pain, on chercha bientôt à en faire d'une eſpece plus délicate que celle du pain ordinaire. Dans nos Provinces ſeptentrionales, on y mêla des œufs, du beurre & du ſel, & dans les méridionales, de l'huile & du miel. Telle eſt l'origine des gâteaux & des galettes. On imagina enſuite d'envelopper avec cette pâte de la chair cuite avec du lard & des épices, &

quelquefois auſſi de la crême, des fruits & des marmelades. Nos meres de famille, nos Dames de Châteaux furent d'abord nos premiers Pâtiſſiers, & il n'y a pas bien des années que ce petit travail entroit encore dans leurs amuſemens journaliers.

Nous remarquerons que, juſqu'au ſeizieme ſiecle, les Boulangers furent en poſſeſſion de faire toutes les pâtiſſeries; mais dans ce temps les Traiteurs s'emparerent de preſque toutes les pâtiſſeries chaudes & qui exigeoient des ſauces. Dans les Statuts des Pâtiſſiers, de l'an 1567, nous les trouvons qualifiés de *Pâtiſſiers Oublayeurs*. Dans la ſuite, il fut défendu aux Traiteurs d'avoir chez eux des fours, & d'y faire cuire aucune pâtiſſerie; & en 1717, on défendit aux Boulangers de faire des gâteaux & des galettes, & d'en donner à leurs pratiques le jour des Rois, comme cela avoit été en uſage depuis pluſieurs ſiecles.

Nous trouvons la pâtiſſerie nommée pour la premiere fois dans une charte de Louis le Débonnaire, de l'an 802. Il y eſt dit qu'une certaine ferme de l'Abbaye de Saint-Denis doit fournir, à certaines fêtes, ſeize meſures de miel, onze cents œufs, & cinq muids de farine pour faire de la pâtiſſerie. Une charte de l'Egliſe de Paris, de

de l'année 1202, fait déjà mention des échaudés, ſous le nom de *panes leves qui dicuntur echaudati*. Joinville, dans la Vie de S. Louis, parle des beugnets de fromage rôtis au ſoleil, que les Sarrazins préſenterent à ce Roi & à ſes Chevaliers, en leur rendant la liberté. Enfin, dès le treizieme ſiecle, les flancs de Chartres, les pâtés de Paris, & les tartes de Dourlans, étoient rénommés. Déjà pluſieurs Seigneurs avoient impoſé des redevances de gâteaux *fugués* ou feuilletés à leurs vaſſaux; c'eſt ce que nous apprend une Charte de l'an 1301.

Le *Queu* Taillevant, qui nous ſervira ſouvent de guide pour les anciens temps, nous apprendra que le mot *tourte* ſignifioit primitivement un pain ordinaire, de forme ronde; mais que, lorſqu'on fit de la pâtiſſerie délicate à laquelle on donna la forme du gros pain tourte, elle en prit auſſi le nom, & que par corruption, dans certaines Provinces, elle s'appela tarte. Il dit que les pâtés doivent ſe faire avec toute viande de boucherie, gibier gros & même menu, volaille & poiſſon; & les tartes, avec les fruits, la crême, les amendes, &c. qu'on enjolive par des compartimens de différentes couleurs. Il parle des

darioles à la crême, aux amandes & à l'eau roſe, & des talmouſes au fromage mou, dorées avec des jaunes d'œufs, dont les Pariſiens ont fait long-temps leurs délices. Platine, que nous conſulterons auſſi, nous montrera la maniere dont, de ſon temps, on mettoit en pâte toutes ſortes de viandes, & quelles étoient les tartes les plus renommées : il cite celles aux raves, aux coings, aux courges, à la fleur de ſureau, au ris, au gruau d'avoine, au millet, aux châtaignes, aux ceriſes, aux dattes, aux herbes de Mai, aux roſes, & enfin la tarte blanche, qui ſans doute étoit à la crême.

Nous parlerons enſuite des pâtés froids qui ſe ſervent aujourd'hui ſur nos tables. Nous nommerons les premiers les pâtés de jambon de la Cour de Verſailles, par reſpect pour le lieu de leur compoſition. Les pâtés de Paris, communs & bourgeois, ſont ordinairement de veau ou de lievre; nous avons les pâtés de canards d'Amiens, qui ont de la réputation, mais la croûte n'en eſt pas bonne. On eſtime ceux d'allouetes de Pithiviers, & ſur-tout ceux de Périgueux, parce que dans le Périgord les perdrix, les truffes & le lard ſont excellens. Ceux de foies d'oie de Toulouſe & de Strasbourg ſont auſſi d'une

grande délicateſſe. On parle des pâtés de poulardes d'Angers, de ceux maigres, compoſés de thon, qui viennent de Provence, & de ceux de ſaumon & de ſaumoneaux d'Alſace.

Du temps du Chancelier de l'Hôpital, les petits pâtés de bœuf haché avec des raiſins ſecs ſe crioient dans les rues de Paris, & il s'en faiſoit une fort grande conſommation. Cet illuſtre Magiſtrat, qui portoit un œil attentif ſur tout ce qui pouvoit intéreſſer la bonne police du Royaume, regarda les petits pâtés comme un luxe néceſſaire à réprimer. Il fit rendre une Ordonnance qui défendit de crier ces petits pâtés dans les rues.

Ce ſont ſans doute ces grands motifs qui ont engagé la Faculté de Médecine, qui n'eſt ni pareſſeuſe, ni gourmande, à évaluer en argent une rétribution en petits pâtés, qui étoit due aux anciens Docteurs & Profeſſeurs par les Licenciés qui prenoient le bonnet. Leur derniere theſe étoit ſuivie d'un déjeûner dont les petits pâtés faiſoient la baſe. Tout ce qui en reſte eſt le nom de *Paſtillaria*, que la theſe porte encore.

Après avoir parlé des eſpeces de pâtiſſeries d'entremets & de deſſerts, nous di-

rons un mot des oublies, dont l'origine eſt ſacrée, puiſqu'elle nous vient des pains offerts à l'Egliſe & deſtinés à faire des hoſties. On en ſervoit à certains jours de l'année dans quelques Egliſes aux Chanoines & aux Clercs, ce qui les a fait appeler *oblati*. Dans les Couvens on en diſtribuoit de même aux Moines. Les Laïcs voulurent en avoir auſſi, & ils en firent une friandiſe que l'on voit ſouvent parmi les redevances des fiefs ſous le nom de *droit d'oubliage*, ou droit d'oublies. Nos Rois l'exigerent comme les autres Seigneurs. Cependant nous remarquerons que ces oublies de redevances devinrent bientôt un gâteau ou pain délicat qu'on nommoit *pain oubliau*. Dans le ſiecle précédent, de petits garçons ſe répandoient dans les rues de Paris pendant la nuit, & y crioient leurs oublies renfermées dans un corbillon, au deſſus duquel étoit un cadran avec une aiguille de fer mobile, qui, s'arrêtant tantôt ſur une heure, tantôt ſur une autre, indiquoit la quantité d'oublies qu'on gagnoit. Cette eſpece de blanque étoit inſenſiblement devenue à la mode. On parioit gros ſur la quantité d'oublies qu'on gagneroit, & pour cet effet on appeloit à tout inſtant l'Oublieux avec

ſon corbillon. Mais vers le temps où la troupe de Cartouche fit tant de déſordres, quelques Oublieux furent aſſaſſinés, & les ſcélérats prirent leur déguiſement pour faire de mauvais coups. Ces accidens déterminerent la Police à défendre rigoureuſement aux Oublieurs de courir la nuit. Depuis ce temps, leur nombre eſt peu conſidérable, & ils ont été remplacés pendant le jour par des femmes qui vendent dans les promenades des cornets d'oublies qu'elles appellent le *Plaiſir des Dames.*

CHAPITRE V.

Des Boiſſons dont les François ont uſé dans tous les temps.

IL n'y a point de pays dans l'Europe où l'eau ſoit généralement meilleure qu'en France ; nous pouvons ajouter qu'il n'y en a point qui produiſe tant de bons vins ; auſſi ne nous ſera-t-il pas permis d'être brefs ſur un article auſſi important.

Cette précieuſe liqueur a paſſé de l'Aſie dans la Grece, & de là en Italie. Les Gaulois en ont eu, ſuivant Plutarque, la premiere notion, par un Toſcan banni de ſa

patrie, & qui, voulant les engager à la conquérir, chercha à leur faire goûter le vin de ſon pays pour leur donner une idée de ſes productions. Pline dit qu'un Helvétien, après avoir paſſé quelques années à Rome, imagina le premier qu'il feroit un commerce avantageux des vins d'Italie en les tranſportant dans les Gaules.

Les Marſeillois ont bu du vin avant les autres habitans de la Gaule, ſoit que les Phocéens leurs fondateurs leur en euſſent donné la connoiſſance, ſoit qu'elle leur fût venue par la côte d'Italie. Il en croiſſoit même dans leur territoire; mais pendant long-temps cette culture ne s'étendit pas plus loin, & ce ne fut qu'à l'arrivée de Fabius Maximus, dit l'Allobrogique, qui conquit une partie des Gaules, que par ſon ordre, on planta des vignes dans la Gaule Narbonnoiſe. Environ 120 avant l'ere Chrétienne. Céſar parle des vins de Provence, de Dauphiné, de Languedoc & d'Auvergne; & il ajoute que, par une ſingularité aſſez remarquable, on eſtimoit dans la Gaule les vins d'Italie, & dans l'Italie les vins de la Gaule. Il nous dit auſſi qu'il y avoit une ſorte de raiſin du pays Viennois, qui avoit le goût de poix. Nous trouverons dans Chorrier, Hiſto-

rien du Dauphiné, qui écrivoit il y a cent ans, que ce vin y étoit encore connu de ſon temps, & qu'il s'appeloit vin de violette. Un pareil vin ſe recueilloit en Auvergne, dans le pays des Sequanois (la Franche-Comté), & dans le territoire d'Alby. On accuſoit les habitans de la Gaule Narbonnoiſe de ſophiſtiquer leurs vins, & d'y mêler des drogues même contraires à la ſanté, qui détruiſoient ſon goût naturel & changoient ſa couleur : Martial, dans ſes Epigrammes, en dit autant des Marſeillois. Nous apprenons de Columelle, que les vins des Bituriges, dont le pays forme aujourd'hui non-ſeulement le Berri, mais les environs de Bordeaux, étoient fort eſtimés en Italie.

En parcourant les anciennes Hiſtoires, l'on voit que l'Empereur Domitien, Tyran auſſi ſingulier dans ſa façon de penſer, que barbare dans ſon caractere, prétendit que la culture du bled dans les Gaules ſeroit plus utile à l'Empire en général, que celle du vin, & qu'en conſéquence de ce faux raiſonnement, il fit arracher toutes les vignes. Cette Ordonnance eut ſon exécution pendant près de deux cents ans; mais enfin, vers la fin du troiſieme ſiecle, le ſage & vaillant Probus ré-

tablit la paix & les vignes dans notre pays. Qui croiroit que les vins de Paris acquirent alors de la réputation, & que ceux de Surenne & de Nanterre paſſerent pour excellens ? C'eſt ce qu'atteſte l'Empereur Julien, qui ne ceſſe d'en faire l'éloge. On parla peu de temps après des vins d'Orléans; mais bientôt ils céderent le pas à d'autres de Provinces plus éloignées.

Les Francs, loin de détruire les vignes, eurent grand ſoin d'en multiplier les plants lorſqu'ils ſe furent rendus maîtres des Gaules. Charlemagne en recommanda la culture dans ſes domaines; & depuis ce Prince juſqu'au ſeizieme ſiecle, tous les Réglemens de nos Rois ont été favorables à la culture des vignobles & à la fabrication des vins. Dès le neuvieme ſiecle, ceux de Bourgogne avoient quelque réputation, & on les enlevoit pour l'Allemagne. Ceux des bords de la Moſelle étoient achetés par les Friſons. Du temps de Philippe Auguſte on portoit beaucoup de nos vins en Angleterre. En 1372, Froiſſart dit qu'*il paſſa du Royaume d'Angleterre en Guienne à Bordeaux, bien deux cents voiles en toute une flotte de nefs de Marchands qui alloient aux vins.* Ce commerce proſpéra juſqu'en 1577, que Charles IX,

penſant comme avoit fait Domitien, ordonna d'arracher une partie des vignes de la Guienne.

En recherchant quels ont été les inventeurs des tonneaux, nous nous aſſurerons que nous en avons l'obligation aux Gaulois Ciſalpins, & qu'avant eux les Romains dépoſoient le vin dans de grands pots de terre, ou dans des outres faites de peaux de bêtes (communément de boucs), qui ſouvent communiquoient à la liqueur un goût déſagréable. Charlemagne recommande aux Régiſſeurs de ſes domaines de conſerver ſon vin dans de bons barrils, *bonos barrillos*, cerclés de fer.

Dans les pays de grands vignobles on ne s'eſt pas toujours contenté de tonneaux; on a ſouvent creuſé en terre des eſpeces de cîternes bien maçonnées, qu'on rempliſſoit de vin. C'étoit dans ces grands réſervoirs que l'on puiſoit pour remplir certaines bouteilles, ſacoches ou cantines de cuir que les Valets portoient à la ſuite de leurs Maîtres, & qui pendoient à l'arçon de leurs ſelles.

Une Ordonnance du treizieme ſiecle oblige les Tanneurs d'Amiens de fournir deux paires de bouchaux de cuir bons & ſuffiſans à tenir vins, pour quand les Vaſ-

ſaux de l'Evêque ſeront par lui ou ſon Vidame conduits à l'arriere-ban. Les Bouchers devoient fournir de la graiſſe pour couvrir leſdits bouchaux, de peur que le vin ne s'échappât ou ne s'éventât.

Nous verrons que le grand Bouteiller de France avoit le droit de faire tirer au réſervoir ou grand tonneau du Roi, du vin pour lui après celui du Monarque, & qu'il s'étoit attribué quelque autorité, toujours conteſtée, ſur les Cabaretiers. C'eſt de l'office de grand Bouteiller qu'eſt venu celui de grand Echanſon, qui ſubſiſte encore, mais qui a bien perdu de ſon luſtre.

Le même abus d'autorité qui engagea les Seigneurs à s'arroger le droit d'avoir des moulins & des fours bannaux, introduiſit celui de *Ban-vin*, c'eſt-à-dire, le privilége excluſif de vendre, pendant un certain eſpace de temps, leurs vins ſeuls, & excluſivement à tous leurs Vaſſaux & Payſans. Louis XIV confirma ce privilège aux Seigneurs qui s'en trouvoient en poſſeſſion, mais ſeulement dans les pays où les droits d'Aides n'avoient pas lieu. Les Pariſiens ont le droit, dont ils n'uſent guere, de vendre le vin de leur crû.

C'eſt à S. Louis que les Marchands de vin doivent leurs premiers Statuts. Ils en

eurent de nouveaux en 1585, & furent alors diviſés en quatre claſſes, dont chacune eut un nom particulier; ſavoir, les Hôteliers, les Cabaretiers, les Taverniers, & les Marchands de vin à pot. Les Hôteliers tenoient auberges pour les voyageurs à pied & à cheval; les Cabaretiers donnoient à boire avec nappes & aſſiettes, c'eſt-à-dire, qu'ils pouvoient donner à boire & à manger en même temps. Les Taverniers ne pouvoient donner qu'à boire, & les Marchands de vin à pot ne donnoient le vin qu'à grande meſure, & n'en faiſoient, pour ainſi dire, le commerce qu'en gros. En 1680, ces quatre claſſes ont été réunies en deux : les Marchands de vin en détail, & les Marchands en gros. Les premiers ont éprouvé des difficultés de la part des Traiteurs; mais ils ſe ſont arrangés, & ſe prêtent aujourd'hui mutuellement leurs ſecours.

Si l'on reprochoit aujourd'hui à nos Cabaretiers les indignes moyens qu'ils employent pour frelater leurs vins, ils pourroient répondre que les anciens exemples les ont ſéduits, que les fraudes dans ce négoce ne ſont pas nouvelles, & ſur-tout le ſecret de mettre des copeaux au fonds du tonneau pour éclaircir les vins troubles, raccom-

moder les vins gâtés, & donner de la force aux vins foibles. Dès l'an 1112, Ide de Louvain, Ducheſſe de Brabant, mere du fameux Godefroi de Bouillon, prit des précautions contre cet abus; & Henri, Duc de Brabant, publia en 1229 une Ordonnance à Bruxelles, qui défendoit de vendre dans les Tavernes des rapés de raiſins. On faiſoit cette eſpece de vin en jetant de l'eau ſur le marc de la vendange ou ſur la lie du fond des tonneaux, que l'on délayoit; il en réſultoit ce qu'on appelle encore dans certains pays, de la *Piquette*, & dans d'autres, de la *Buvande*, du mot latin *bibenda*. L'Ordonnance du Roi Charles VI, de l'an 1407, l'appelle de la *Dépenſe*; & l'on voit que cette boiſſon ſe vendoit publiquement dans les marchés. Le mauvais vin que l'on faiſoit boire autrefois aux Jéſuites & dans les autres Colléges, & qui ſe nommoit de l'*Abondance*, étoit fort ſemblable à la *Buvande* ou à la *Dépenſe*.

Nous aurons lieu d'obſerver que chez les Grecs, les Romains, & même chez les Gaulois, depuis que les vignes y ont été connues, le temps des vendanges a été celui des fêtes, de la gaieté, & des chanſons. La récolte des bleds étoit aban-

donnée aux Laboureurs ; mais les propriétaires prenoient eux-mêmes ſoin de celle des vins ; d'où il eſt arrivé que les vacances des Tribunaux, Cours de Judicature, Univerſités & Colléges, ont été placées en Automne. La bonne humeur naturelle des François, excitée pendant le temps des vendanges, ſe ſoutenoit pendant le reſte de l'année, par l'uſage du vin ; & les chanſons bachiques qui accompagnoient les joyeuſes orgies, étoient preſque toujours chantées pour la premiere fois dans le temps des vendanges ; de là elles paſſoient dans les Cabarets, qui, dans le ſiecle dernier, étoient encore fréquentés par les perſonnes de la plus haute naiſſance & de la meilleure compagnie. Nous ne pouvons regretter l'ivrognerie, qui étoit ſouvent la ſource de ces eſpeces de débauches d'eſprit ; mais nous nous plaindrons de la diſette de ſaillies, de bons mots, d'airs à boire qu'elles produiſoient.

Le vin étoit ſi conſidéré il y a un peu plus de cent ans, qu'on ne faiſoit aucun marché, qu'il n'y eût une gratification extraordinaire, que l'on nommoit *Pot-de-vin*. Ce qu'on offroit aux Prêtres à l'Egliſe pour les Baptêmes & les Mariages, s'appeloit le *vin du Curé* ; les préſens qu'on faiſoit à ſa

future avant le mariage, *Vin de noce*; ce que les Plaideurs donnoient aux Clercs de leurs Rapporteurs, *Vin de Clerc*; & le droit qu'on payoit aux Officiers municipaux quand on étoit reçu Bourgeois, *Vin de Bourgeoiſie*. Une Charte du fameux Abbé Suger, Régent du Royaume ſous Louis le Jeune, donne dix ſols de rente & un muids de vin à la Collégiale de Saint-Paul: » C'eſt, *y eſt-il dit*, pour que les Chanoines » ſervent Dieu & Saint Paul avec plus de » gaieté & de dévotion «; *ut jucundiùs & devotiùs Deo ſanctoque Paulo inſerviant.*

Ce ne ſera qu'après beaucoup de recherches qu'il nous ſera poſſible de parler de tous les vins qui ont été connus & en vogue dans la France. Nous dirons quelque choſe des vins de Provence, tels que le muſcat de la Ciotat & de Toulon, la malvoiſie de Cuers, dont le plant vient originairement de l'Iſle de Chypre, les vins blancs de Caſſis & les vins rouges de la Malgue, qui ſont eſtimés dans le pays, & deviennent excellens lorſqu'ils ont paſſé la mer. Le Languedoc a ſon vin de Carcaſſonne, & ſon muſcat de Lunel. Le Vivarais ſe vante avec raiſon de ſon fameux vin de l'Hermitage. On trouve dans le Rouſſillon le vin de Garnache, qui ſe bo-

nifie en veilliſſant. Une anecdote aſſez ſinguliere doit nous rendre recommandable le vin d'*Anglée*, petit territoire près de Bayonne, où la vigne eſt plantée ſi légérement dans le ſable, que le moindre orage l'abat & ſouvent l'arrache. On raconte que des Vignerons, auxquels on diſputoit la propriété d'un terrein de cette eſpece, près de perdre leur procès, prirent le parti de tranſporter leur vignoble d'un côté du ruiſſeau à l'autre, & le lendemain reſtituerent le champ vuide & dégarni à la Partie adverſe.

Nous connoiſſons les vins de Bordeaux, ou, pour mieux dire, ceux du Médoc, & des bords de la Garonne, dont les rouges ſe vendent ſi avantageuſement aux Anglois. Les vins blancs de Grave ſont excellens. On parloit, du temps de Henri IV, du vin de *Cante-perdrix*. Ce Monarque, qui l'aimoit beaucoup, en régala les Ambaſſadeurs Suiſſes lors de l'alliance qu'ils ſignerent avec lui en 1602.

Les vins de Cahors ſont durs : celui d'Auvergne étoit en réputation du temps de Saint Grégoire de Tours ; ceux du Pays d'Aunis, de Saintonge, de Nantes, d'Anjou & de la Touraine, n'étoient pas meilleurs autrefois qu'ils le ſont aujourd'hui.

On prétend que jadis la Bretagne, ainſi que la Normandie, ont eu des vignobles; ceux d'Orléans étoient en recommandation lorſque Grégoire de Tours écrivoit; ceux de Combreux, de Saint-Meſmin, de Baugency & d'Olivet, produiſent actuellement les meilleurs vins de cette Province.

En feuilletant les anciens Auteurs, nous trouverons bien des paſſages capables de fortifier le ſentiment de l'Empereur Julien ſur la bonté des vins des environs de Paris. Dans le fabliau de la bataille des vins, on voit figurer, comme champions redoutables, les vins d'Argenteuil, de Marly, de Montmorenci, de Pierrefite, de Soiſſons, & de Meulan. Dans les Poéſies d'Euſtache Deſchamps, qui vivoit à la fin du quatorzieme ſiecle, il eſt parlé avec éloge du vin de Mantes, qui a la bonne qualité de ſe conſerver long-temps : le Voyageur Tavernier en avoit bu en Perſe; & le Moine Rubruquis, envoyé par Saint Louis au Grand Kan des Tartares, en préſenta à ce Monarque barbare un flacon qui s'étoit bien conſervé en route. Euſtache Deſchamps loue auſſi beaucoup le vin de Goneſſe, canton qui n'eſt plus renommé que pour ſon pain.

Les vins d'Arbois & de Château-Châlons

lons, qui ſe recueillent en Franche-Comté, ſe boivent à Paris plus ſouvent troubles & bourrus que clairs & gardés. C'eſt Henri IV qui a mis à la mode le vin d'Arbois bourru.

Pour traiter avec connoiſſance de cauſe ce qui regarde les vins de Bourgogne & de Champagne, nous puiſerons ce que nous en rapporterons dans les Pieces du grand Procès qui s'éleva, dans le ſiecle dernier, ſur le mérite de ces deux vins, & ſur la préférence que l'un devoit avoir ſur l'autre. La ſource de cette grande querelle fut une Theſe ſoutenue aux Ecoles de Médecine de Paris, dans laquelle on avança que le vin de Beaune en Bourgogne étoit la boiſſon la plus agréable & en même temps la plus ſaine. Cette theſe n'excita aucun murmure dans ce temps, d'autant que depuis le treizieme ſiecle, les vins de Beaune avoient toujours été en grande réputation; témoin la Lettre de Pétrarque au Pape Urbain V, où ce Poëte écrit au Saint Pere, qu'il n'eſt pas étonnant que les Cardinaux reſtés à Avignon avec lui montrent peu d'empreſſement de retourner en Italie, parce qu'ils n'y trouveront pas de vin de Beaune dont ils font leurs délices. Quarante ans après cette fameuſe Theſe, on haſarda une propoſition plus hardie, &

on osa soutenir dans les mêmes Ecoles, que les vins de Bourgogne étoient non-seulement préférables aux vins de Champagne, mais que ces derniers agaçoient les nerfs, mettoient les humeurs en fermentation, & procuroient la goutte. On s'appuyoit, pour fortifier cette opinion, de l'autorité de M. Fagon, premier Médecin du Roi, qui venoit, disoit-on, de défendre le vin de Champagne à Louis XIV.

Les Champenois prirent feu, & attaquerent les Bourguignons : les Bourguignons se défendirent bravement, & ainsi la bataille fut engagée. On écrivit de part & d'autre. Les Bourguignons prétendirent dans un Ecrit, que c'étoit à MM. Colbert & de Louvois, alors Ministres, dont l'un étoit originaire de la Champagne, & l'autre y possédoit de grands vignobles, que le vin de Champagne devoit sa vogue. Cette imputation étoit fausse, puisque ces grands Ministres, tout puissans qu'ils étoient, ne pouvoient maîtriser le goût de la Nation, & que, bien long-temps avant eux, les François estimoient le vin de Champagne.

Nous en choisirons pour le moment une seule preuve. Au seizieme siecle, le vin d'Ay, canton de la Champagne, étoit si renommé, que l'Empereur Charles-Quint,

le Pape Léon X, & les Rois François I & Henri VIII, Roi d'Angleterre, recherchoient ce vin comme un vrai nectar; & que c'eſt une tradition reçue dans la Province, que chacun de ces grands Souverains avoit acheté à Ay un clos avec une petite maiſon, où il y avoit un Vigneron à leurs gages, qui, tous les ans, leur envoyoit une proviſion de ce bon vin.

Le grand Ouvrage, dont nous ne préſentons que le plan, contiendra d'autres détails concernant la querelle de ces deux illuſtres vins, qui n'eſt point encore décidée, & qui, dans l'attente d'un jugement définitif, laiſſe aux Gourmets le choix & le plaiſir de boire de l'un & de l'autre. Nous remarquerons ſeulement ici, qu'il n'y a pas plus de cent ans qu'a commencé la mode de faire mouſſer le vin de Champagne, & qu'il n'y en a pas vingt qu'elle a ceſſé. Il n'en reſte de traces que dans quelques chanſons bachiques, où la mouſſe du Champagne eſt célébrée. Seulement quelques vieux Buveurs ſe ſouviennent encore de s'être extaſiés à la vue d'un bouchon qui frappoit le plancher, & quelques Dames ſe rappellent d'avoir eu le talent de faire ſaûter un bouchon de bonne grace.

Nous terminerons cette Section par dire

un mot des vins étrangers qui ont été ou qui ſont encore eſtimés en France. Les premiers que nous avons connus, ſont les vins de Chypre & les Malvoiſies, qui nous viennent preſque tous par l'Italie, & qu'on reconnoît à un petit goût de goudron qu'ils ont contracté dans les outres où on les conſerve.

Nous buvons maintenant fort rarement des vins d'Italie, même du célebre *Lacrima Chriſti*, parce que ces vins ſont doux, & que ceux de cette eſpece ne ſont plus de mode en France depuis long-temps; d'ailleurs ils perdent de leur bonté en traverſant les Alpes ou la mer. Il n'en eſt pas de même de tous les vins d'Eſpagne: on n'eſtime plus ceux de ce pays qui ſont doux, tels que celui qu'on nomme de Canarie; mais on fait toujours cas de ceux d'Alicante & de Rota; le Rancio, qui n'eſt qu'un vieux vin d'Eſpagne qui a encore de la force & du corps; ceux de Malaga, de Xeres & de Pacaret. Le vin de Sétuval eſt le ſeul que nous tirions de Portugal; mais nous eſtimons beaucoup celui de Madere, qui appartient aux Portugais, ſur-tout la Malvoiſie de cette Iſle. Le vin du Cap de Bonne-Eſpérance eſt excellent; il eſt connu en France, depuis le commencement du

ſiecle, que les Hollandois ont tranſporté au Cap des plants de Bourgogne & de Champagne, qui ont parfaitement réuſſi. Il y en a de rouge & de blanc.

Il nous vient encore fort peu de vin de Hongrie à Paris, quoiqu'il commence à être recherché ; celui du canton de Tokai eſt fort eſtimé, mais il nous parvient rarement pur & véritable.

De l'hiſtoire du vin nous paſſerons à celle de l'eau-de-vie, & nous remarquerons que les vins de France ſont les plus propres à en donner de bonne. Pendant pluſieurs ſiecles, l'art de rectifier le vin & d'en extraire l'eſprit par la diſtillation, a été regardé comme un ſecret ; dès le douzieme, on attribuoit à cet eſprit de grandes propriétés. Arnaud de Villeneuve, fameux Médecin, qu'on croyoit grand Alchymiſte, & qui mourut en 1313, en parle avec éloge. » Qui le » croiroit, dit-il, que du vin l'on pût tirer, » par des procédés chymiques, une liqueur » qui n'a ni la couleur du vin, ni ſes effets » ordinaires ? Cette eau de vin, ajoute-t-il » plus bas, eſt appelée par quelques-uns » eau-de-vie, & ce nom lui convient, » puiſque c'eſt une véritable eau d'immor- » talité : déjà l'on commence à connoître » ſes vertus ; elle prolonge les jours, diſ-

» ſipe les humeurs peccantes ou ſuper-
» flues, ranime le cœur, & entretient la
» jeuneſſe. Seule ou jointe à quelques autres
» remedes, elle guérit la colique, l'hydro-
» piſie, la paraliſie, fond la pierre, &c. «
L'Italien Matthiole, qui écrivoit en 1550, lui attribue la vertu de donner de la chaleur à l'eſtomac, de la vivacité à l'eſprit, de fortifier la vue & la mémoire. Mais bientôt en France l'eau-de-vie ceſſa d'être regardée comme un médicament, & elle devint une boiſſon agréable. Louis XII, en 1514, attribua à la Communauté des Vinaigriers-Diſtillateurs le droit de faire de l'eau-de-vie & de l'eſprit-de-vin. Vingt ans après, cette Communauté fut ſéparée en deux, & l'on diſtingua les Diſtillateurs des Vinaigriers. Bientôt la réputation des eaux-de-vie de France paſſa dans les pays étrangers, & établit une branche de commerce très-lucrative, & qui ſubſiſte encore dans toute ſa force. La meilleure de toutes eſt celle de Cognac, devenue plus excellente par le tranſport ſur mer, & à laquelle on donne différens goûts. Les autres eaux-de-vie de France qui ſe font dans l'Orléanois & dans l'Anjou, paſſent par Nantes; une partie va juſqu'en Afrique, & ſe vend aux Negres, qui la troquent contre

des Eſclaves, une autre partie s'embarque pour l'Amérique; mais il a été défendu d'en vendre aux Sauvages, qui la recherchent avec paſſion, & que cette boiſſon échauffe & enflamme trop aiſément. Les eaux-de-vie de la Saintonge & de l'Angoumois ſont conduites à la Rochelle, d'où elles partent pour être diſtribuées dans le Nord. Elles y ſont jugées avec raiſon bien ſupérieures aux eaux-de-vie de grains & au taffiat de l'Amérique, qui eſt fait avec le *rum* & la *melaſſe*, ou écume de ſucre.

Nous ajouterons à nos obſervations ſur l'eau-de-vie, que, malgré les bonnes qualités que les anciens Médecins y ont reconnues, & que nous y reconnoiſſons en partie, l'excès de cette liqueur eſt très-nuiſible, & capable d'attaquer les nerfs. Comme ſon goût eſt peu flatteur quand elle n'eſt pas aromatiſée, c'eſt à cauſe de cela qu'on s'eſt aviſé de faire ce qu'on appelle des ratafiats, qui ne ſont proprement que de l'eau-de-vie colorée & aromatiſée avec le jus de quelques graines, quelques plantes, ou quelques fruits. Le plus ancien de ces ratafiats eſt l'eau d'or, où l'on faiſoit macérer des fleurs de romarin avec différentes épices. A Dantzick, pour rendre l'eau d'or plus conforme au

nom qu'elle porte, on y laiſſe voltiger quelques feuilles d'or très-minces. Mais bien avant l'uſage de ces ratafiats, on buvoit des vins mixtionnés ; il eſt vrai que d'abord ils ne furent pris que comme des eſpeces de médecines ou comme confortatifs, enſuite ils parurent propres à exciter l'appétit & à aider à la digeſtion. Pline, Gallien & Dioſcoride employoient des vins dans leſquels on faiſoit infuſer de la rue, de l'hyſope, de l'abſynthe, de l'aloës, du mirthe, de la ſauge, du romarin, & de l'anis. Le Roman de Florimond en parle ſous le nom de vins d'herbes ; & il en eſt queſtion aux dixieme, onzieme & douzieme ſiecles. Tout ce qui nous en reſte eſt le vin d'abſynte, qu'en Allemagne on appelle *Vermuth*, qui eſt un excellent ſtomachique. Suivant le témoignage de Pline, les vins auxquels on ajoutoit le ſuc de quelques fruits, étoient connus des Gaulois ; & ils étoient dans l'uſage d'introduire dans leurs vins nouveaux des bourgeons ou des bayes des lentiſques pour les rendre plus agréables au goût.

Sous la premiere race de nos Rois, on connoiſſoit le vin de mûres, de coing, de grenades, &c. Les Capitulaires de Charlemagne parlent de deux vins ; l'un appelé

le madon, & l'autre le nectar, faits avec différens jus de fruits & du miel. Pendant la troiſieme race, il eſt queſtion du vin d'épices, où l'on employoit, tantôt les épices douces, comme le ſucre, dont on faiſoit dès lors quelque uſage, tantôt les aromates, comme la canelle, l'ambre, le muſc, & quelquefois le piment & le géroſle, qui ſont au nombre des épices fortes. C'eſt de cette mixtion qu'eſt réſulté le fameux hypocras, ſi vanté par nos anciens Romanciers, dont le vin rouge & le vin blanc eſt la baſe. Pendant pluſieurs ſiecles, cet hypocras a été ſi fort à la mode, qu'on le ſervoit dans tous les grands repas & à toutes les collations. Louis XIV honora cette liqueur de ſon ſuffrage pendant tout le cours de ſon regne : la Ville de Paris, chaque année, lui en faiſoit préſent d'un certain nombre de bouteilles ; & ſes Officiers de bouche ſe mirent à la fabriquer en rivalité avec les Diſtillateurs de la Capitale. Il ſubſiſte encore à la Cour quelque reſte de cet ancien uſage.

Nous aurons auſſi occaſion de dire un mot du vin cuit, dont le nom ſe trouve dans les Capitulaires de Charlemagne, & dont l'uſage s'eſt conſervé dans nos Provinces méridionales.

A l'égard des liqueurs faites avec de l'eau-de-vie, nous remarquerons qu'il y en a de deux eſpeces; les ſimples ratafiats, qui, comme nous l'avons dit, ne ſont que le réſultat d'une infuſion de fruits dans de l'eau de-vie, & les liqueurs dont l'eau-de-vie eſt la baſe, mais dans leſquelles on fait fermenter avec elle les fruits, les plantes ou les graines.

Le premier ratafiat dont il eſt queſtion dans notre Hiſtoire, eſt le roſſoli, que des Italiens venus en France à la ſuite de Catherine de Médicis, vers 1533, ont fait connoître. Nous ne pourrons pas dire préciſément quelle eſt l'étymologie du mot Roſſoli, qui devint bientôt général pour ſignifier tous les ratafiats: peut-être ce mot eſt-il dérivé de la plante *ros ſolis*, qui entroit, avec pluſieurs autres, dans la compoſition de cette liqueur.

Le roſſoli nommé Populo, étoit fort eſtimé ſous les regnes de Henri III & de Henri IV. Il n'eſt plus connu, & a cédé la place aux ratafiats de fruits rouges, de noix vertes, d'angélique, de noyaux d'abricot, de ſafran qu'on appelle Scuba, & quelques autres, tels que la fine orange, le cédra ou parfait amour, l'huile de Vénus, inventée par le Médecin Sigogne, & à

laquelle il attribuoit des vertus admirables, &c.

Nous parlerons auſſi des liqueurs que nous tirons de l'étranger. Les plus recherchées ſont le ratafiat de Bologne en Italie, le maraſquin de Zara en Dalmatie, qui nous vient par Veniſe. Autrefois les Anglois nous fourniſſoient leur fameux ratafiat de cédra d'Amérique, que l'on appeloit eau des Barbades, qui ſe vendoit très-cher à Paris; mais les habitans de nos Iſles Françoiſes ayant appris à faire des liqueurs auſſi bonnes que celles des Iſles Angloiſes, & pouvant ſe procurer d'auſſi bons fruits, ont fabriqué d'excellente eau des Barbades, qu'ils font paſſer en France. Nous avons même découvert une liqueur plus douce, plus agréable, & plus aiſée à faire, que nous nommons crême des Barbades, qui a fait oublier l'eau de ce nom.

Nous ne nous diſpenſerons pas, dans le Chapitre dont nous donnons le précis, de parler des premieres boiſſons dont uſerent nos peres, avant que les Phocéens, & depuis, les Romains, leur euſſent apporté la vigne. Les Gaules, couvertes de forêts, abondoient en eſſaims d'abeilles, qui fourniſſoient une prodigieuſe quantité de

miel ſauvage, que nos ancêtres recueilloient, & dont ils compoſoient une liqueur forte & enivrante, par le moyen de la fermentation dans l'eau. Telle fut longtemps leur boiſſon, qui s'appeloit dès lors hydromel. Vers le quinzieme ſiecle, temps où les abeilles domeſtiques avoient pris la place des ſauvages, & où l'abondance du vin avoit fait oublier l'uſage de cette liqueur, on inventa un hydromel vineux; peut-être même ne fit-on que renouveler cette boiſſon, qu'il eſt impoſſible que les Gaulois n'aient pas fabriquée. Un Ouvrage du quinzieme ſiecle nous apprendra la maniere de le faire & de le conſerver comme du vin. Les Moines de l'Abbaye de Cluny ſe régaloient à certains jours avec de l'hydromel aromatiſé, où il entroit de la bétoine & d'autres herbes, & ils appelloient cette liqueur *potus dulciſſimus*. Le marc de l'hydromel trempé d'eau étoit diſtribué aux Valets de l'Abbaye & aux Payſans.

La biere étoit encore une boiſſon de nos peres; Pline nous atteſte qu'ils en buvoient de ſon temps; mais ce qui nous étonne, c'eſt qu'il ajoute qu'ils avoient le ſecret de la conſerver pendant pluſieurs années : ce ſecret eſt perdu pour nous. Nous

trouvons dans Diodore de Sicile, que les Egyptiens avoient deux ſortes de biere : l'une forte, appelée *Zichès*, l'autre douce, qu'ils nommoient *Curmi*. Les Gaulois conſerverent cette diviſion, qu'ils tenoient ſans doute des Phocéens ; leur biere forte portoit auſſi le nom de *Zitu*, & la douce étoit nommée *Cerviſia*, dont on a fait le vieux mot François Cervoiſe. Certainement Julien l'Apoſtat n'aimoit pas la biere, & particuliérement celle des environs de Paris : il nous reſte une Epigramme Grecque de cet Empereur, où, apoſtrophant la biere, il dit à peu près : » Qui es-tu ? » non, tu n'es point le vrai Bacchus : le » fils de Jupiter a l'haleine douce comme » le nectar, & la tienne eſt celle d'un » bouc. «

Le cidre eſt à certaines Provinces ce que la biere eſt à beaucoup d'autres : il ſupplée au vin dans les pays où la vigne n'eſt pas cultivée. Cette boiſſon fut d'abord imaginée en Afrique ; & ce furent les Biſcayens, qui, commerçant dans cette partie du monde, en apporterent la connoiſſance dans leur patrie. Enſuite, les Normands ayant conquis la Neuſtrie, & faiſant commerce avec les Biſcayens, apprirent d'eux la maniere de faire le cidre. Nous dirons

quelles ſont les pommes que l'on emploie pour compoſer cette boiſſon, & nous diſtinguerons les cantons de la Normandie d'où l'on tire le meilleur cidre. Le Théatre d'Agriculture dit que dans le Cottentin il ſe fait avec des pommes couleur de ſang, dites pommes d'écarlate, un cidre rouge très-agréable à boire, & qui, étant un peu aromatiſé avec du ſucre & de la canelle, ſe garde deux ans en bonté.

Il paroît que le poiré eſt originaire Normand : il ſe fait de poires acerbes, comme le cidre de pommes. Fortunat, dans la Vie de Sainte Radegonde, Reine de France, qui, étant veuve, menoit une vie très-pénitente, dit que cette Princeſſe ne buvoit que de l'eau & du poiré, qui étoit alors la boiſſon des pauvres.

Enfin, nous parlerons du prunelet, boiſſon compoſée d'eau & de prunes de haies fermentées, à laquelle, après une diſette, fut réduit le peuple de Paris en 1420. Nous dirons un mot des vins factices, dans leſquels il n'entre pas un grain de raiſin. Il y a long-temps que l'on connoît le ſecret de faire de la malvoiſie artificielle, des vins d'Eſpagne, de Malaga, du vin de Canarie & du muſcat, avec de l'eau-de-vie, du miel, de la lie de biere, de l'abſynte, de

la fleur de ſureau, ou même un peu de gingembre. Heureux quand les Frelateurs de vins n'uſent pas de pires recettes!

Nous paſſerons enſuite aux liqueurs chaudes, telles que le chocolat, le café, le thé, &c. L'origine de ces liqueurs eſt fort moderne. Le chocolat nous vient de l'Amérique; on ſait qu'il eſt compoſé de cacao, de ſucre, de vanille, de gérofle, & de canelle. Nous devons ſon uſage aux Eſpagnols; & c'eſt Marie-Théreſe d'Autriche, femme de Louis XIV, qui nous l'a fait connoître.

Perſonne n'ignore que le café eſt originaire de l'Arabie, ou même de l'Ethiopie, & que c'eſt une eſpece de feve renfermée dans une gouſſe ligneuſe qui vient ſur un arbuſte. Nous entrerons dans quelque détail ſur le haſard qui fit connoître aux Arabes les propriétés de cette feve, ſur les perſécutions qu'éprouva long-temps chez les Turcs la boiſſon que l'on en tire, & dont l'uſage eſt devenu général dans tous les Etats du Grand Seigneur depuis le ſeizieme ſiecle.

Au commencement du ſiecle dernier, quelques Négocians de Hollande & d'Angleterre, qui avoient pris le goût du café dans le Levant, firent connoître cette feve

dans leur patrie. Elle ne le fut à Marseille qu'en 1644. Thevenot, fameux Voyageur, étant de retour de ses courses en 1658, régaloit de café ses plus chers amis. Enfin, en 1669, le Grand-Seigneur ayant envoyé à Louis XIV un Ambassadeur nommé Soliman Aga, qui plut beaucoup aux Parisiens par plusieurs traits d'esprit & de galanterie dont on ne croyoit pas un Turc capable, on goûta aussi la liqueur de café qu'il distribua aux Dames, suivant l'usage de sa patrie. Quoique la couleur en fût noire, le goût âpre & amer, la singularité & la nouveauté la firent réussir. Après le départ de Soliman Aga; on chercha à se procurer du café & à le prendre à la Turque. Quoiqu'on imitât mal la façon de faire cette liqueur, l'usage ne cessa pas d'avoir lieu. On imita les cabarets vernis, on se procura des tasses de porcelaine, & des serviettes de mousseline à franges d'or, avec lesquelles les Turcs le servoient. Cette mode passa des maisons particulieres dans des boutiques. Un Arménien nommé Paschal, établit en 1672, un Café à la Foire Saint-Germain; & la Foire étant finie, il se transporta au Quai de l'Ecole, où il fit une assez belle fortune : mais ses successeurs ne réussirent pas de même; & ce ne fut qu'au commencement

cement de ce ſiecle, qu'un Sicilien, nommé Procope, rétablit la gloire des Cafés. Il ſe procura, comme Paſchal, une boutique à la Foire Saint-Germain, qui, étant ſuperbement décorée, attira la meilleure compagnie de Paris, qu'il y fixoit pendant toute ſa durée, par ſon attention à ne lui préſenter que de bonnes marchandiſes. Il ajouta au débit du café, celui du thé, du chocolat, & des liqueurs chaudes de toute eſpece. Enfin il s'établit dans une ſalle très-propre, vis-à-vis de la Comédie Françoiſe; & ſon Café étoit encore, il y a vingt-cinq ans, le rendez-vous des Amateurs des Spectacles, & le champ de bataille des querelles littéraires.

Nous n'oublierons pas de remarquer, que l'établiſſement des Cafés dans Paris a fait tomber le Cabaret, où autrefois les plus honnêtes gens s'aſſembloient ſans ſcrupule. Ils prirent l'habitude d'aller paſſer quelques heures aux Cafés, parce qu'ils y trouvoient des perſonnes inſtruites, des Nouvelliſtes, & quelquefois la meilleure compagnie, avec qui ils pouvoient utilement & agréablement paſſer quelques heures. Mais nous ne diſſimulerons pas que ces beaux jours des Cafés ſont paſſés, & qu'aujourd'hui ces lieux étant remplis de

beaucoup de gens ſuſpects, la bonne compagnie les a abandonnés ainſi que les Cabarets. La ſociété y a gagné, mais les Etrangers ſe trouvent privés d'une grande reſſource.

Nous paſſerons enſuite à la maniere de préparer le café, & nous expoſerons naïvement ce que l'on a penſé de ſes bons & de ſes mauvais effets. Ses ennemis lui attribuent les propriétés dangereuſes de l'opium; ils prétendent que d'abord il fouette le ſang, & puis finit par le coaguler. Il eſt certain que l'excès de cette liqueur eſt contraire aux nerfs. Willis, fameux Médecin Anglois, ſoutient qu'à la fin il rend paralytique; & l'on connoît le bon mot d'une Favorite d'un Roi de Perſe, qui, voyant à travers ſes jalouſies les Ecuyers & les Palefreniers très-embarraſſés pour venir à bout d'un cheval entier, dit que ſi on vouloit le rendre docile & tranquille, on n'avoit qu'à lui faire prendre du café. Elle ſavoit bien que le Sultan ſon Seigneur en prenoit habituellement.

Outre le café qui nous vient d'Arabie, nous en tirons de notre Iſle de Bourbon, d'une très-bonne eſpece, depuis 1726, & beaucoup plus encore de la Martinique, & des autres Iſles Antilles. Nos Améri-

cains ſoutiennent qu'il eſt auſſi excellent que celui du Levant; mais c'eſt ce dont ne conviennent pas les gourmets de cette liqueur. Cependant, ſi nos Colonies n'avoient pas cultivé l'arbuſte du café, il ſeroit impoſſible que la France pût ſuffire à la quantité de café que l'on eſt dans l'uſage d'y conſommer, & nous ſerions obligés d'avoir recours au ſeigle brûlé & aux autres faux cafés, parmi leſquels le ſeigle eſt encore le moins dangereux. A cette occaſion nous raconterons quelle a été l'origine de la fortune d'un homme qui vit encore dans le nord de l'Europe, & qui y eſt conſidéré à proportion de ſes richeſſes & de ſes talens.

Il faiſoit un commerce aſſez médiocre dans une Province d'Allemagne, où le goût du café s'étoit introduit avec une fureur ſi étonnante, que les Fermiers du Prince ne pouvoient ſuffire à en fournir les boutiques, quoiqu'ils trompaſſent autant qu'ils pouvoient les Amateurs, en donnant du café des Iſles pour du Moka, & de petites feves & autres méchantes graines pour du vrai café. Tandis qu'à ce ſujet les plaintes ſe multiplioient contre les Marchands privilégiés du café, l'homme dont nous parlons fit une ſpéculation hardie qui lui réuſſit merveilleuſement. Il commença par pro-

poſer au Prince de lui donner la ferme du café à un prix plus haut que ſes prédéceſſeurs, & l'obtint. Enſuite il annonça que, pour plus grande commodité, il diſtribueroit ſon café tout brûlé & par petits paquets, dont chacun ſeroit ſuffiſant pour faire une taſſe. Sa propoſition fut goûtée; il eut de ſes paquets un débit conſidérable, & on trouva ſon café excellent. Le Fermier fit une grande fortune, & ce ne fut que long-temps après qu'on apprit ſon ſecret, qui conſiſtoit à vendre du ſeigle brûlé pour du café. Au reſte, perſonne n'en fut incommodé, & nous ne croyons pas que cette opération ſoit plus coupable que celle de frelater les vins, pourvu qu'on n'y faſſe rien entrer de nuiſible à la ſanté.

Il n'y a pas beaucoup plus de cent ans que nous connoiſſons le thé en France. Ce ſont les Hollandois, qui, les premiers, ont commencé à s'en ſervir, & qui en ont répandu l'uſage dans le reſte de l'Europe. Nous rapporterons les différentes opinions des Médecins ſur les bonnes & mauvaiſes qualités des feuilles de cet arbuſte priſes en liqueur chaude; & nous obſerverons que les infuſions de fleurs de ſureau, de feuilles de ſauge, de celles de romarin, de capillaire

de Canada, de vulnéraires de Suiſſe, & de véronique, qu'on appelle le thé de l'Europe, ont une utilité bien mieux démontrée que celle du thé.

Nous nous étendrons peu ſur les liqueurs fraîches & les ſirops, qui termineront notre Chapitre. Tout le monde connoît de quoi les unes & les autres ſont compoſées.

CHAPITRE VI.

Hiſtoire abrégée de ce qu'on appelle en France l'office.

L'OFFICE eſt en partie l'art du Confiſeur, & en partie celui du Diſtillateur & même du Décorateur. Ce n'eſt qu'au deſſert, dernier ſervice des repas François, que les Artiſtes de ce genre déploient leurs talens.

Nous parlerons des compotes, des confitures liquides & ſeches, des conſerves & des fruits confits dans l'eau-de-vie, qui font la baſe de tous nos deſſerts. Nous nous étendrons davantage ſur les glaces & les mouſſes, dont le ſecret nous eſt venu d'Italie preſque de nos jours. C'eſt aux Officiers Italiens de quelques Ambaſſadeurs

& Cardinaux, que nous avons l'obligation de voir aujourd'hui ſur nos tables des glaces de toutes eſpeces, de tous les goûts & de toutes les formes : en groſſes maſſes ou fromages, & en petites aſſiettes, glaces de crême, au beurre, au chocolat, aux piſtaches, aux biſcuits, aux groſeilles, à l'abricot, &c.

Les paſtillages en ſucre, & que nous comprenons ſous le nom général de bonbons, nous fourniront quelques anecdotes. Nous remarquerons, par exemple, que toutes les ſucreries étoient compriſes ſous le nom général d'épices ; & comme les préſens que l'on en faiſoit étoient reçus à titre de galanterie ſans conſéquence, les gens qui demandoient & eſpéroient quelques graces ne faiſoient aucune difficulté d'en offrir aux grands Seigneurs de qui elles dépendoient. Ils en donnoient par reconnoiſſance, auſſi bien que par intérêt. Les Plaideurs qui avoient gagné leurs procès ne manquoient pas d'en offrir à leurs Juges, ſans bleſſer par-là les loix, qui ordonnoient que la Juſtice Souveraine fût rendue gratis par-tout le Royaume. Mais l'avidité & l'avarice trouverent bientôt moyen de tourner à leur profit cette innocente coutume. Dès le temps de Saint Louis, les Juges re-

cevoient (en nature) des épices, & n'étoient pas toujours assez modérés à cet égard. Le saint Roi fit une Ordonnance, qui est la premiere que nous connoissions à ce sujet, qui porte que les Juges ne pourront recevoir d'épices pour la valeur de plus de dix sols par semaine. Philippe le Bel en fixa la quantité à ce qu'ils pouvoient en consommer par jour dans leur maison, sans excès ni gaspillage. Ces sages Loix ne continrent les abus que pendant quelque temps. Bientôt les Juges trouverent plus commode de recevoir de l'argent que des paquets de bonbons : cependant en 1369, il falloit encore présenter Requête & obtenir Arrêt pour pouvoir donner de l'argent au lieu d'épices. Un sire de Tournon eut ainsi la permission de donner aux deux Rapporteurs d'un procès qu'il avoit eu, vingt francs d'or, au lieu de vingt boîtes de dragées. Mais en 1402, les Juges regardoient déjà le payement des épices comme un droit. Pendant tout le cours du quinzieme siecle, il ne fut plus question de véritables épices, mais d'argent qui les représentoit. On voit même dans les registres du Parlement de ce temps-là, qu'on les exigeoit d'avance, puisqu'on lit à la marge de plusieurs articles: *Non deliberatur donec solvan-*

tur ſpecies. On obligeoit donc, dès ce temps-là, les Plaideurs à dépoſer d'avance le montant des épices.

Au reſte, les épices ou ſucreries ſe ſervoient à la fin des repas, & on les faiſoit précéder par un verre de vin de liqueur. Dans les bonnes maiſons, on les préſentoit dans un vaſe d'argent ou de quelque matiere précieuſe, que l'on nommoit drageoir. Outre les grands drageoirs qu'on ſervoit ſur les tables, il y en avoit de petits pour les collations. Brantome, qui écrivoit ſous les regnes de François I, de ſon fils & de ſes petits-fils, fait mention de l'uſage où étoient les gens de qualité d'avoir de petits drageoirs de poche. Nous liſons dans le Journal de Henri III, que le Duc de Guiſe prit des dragées dans un drageoir qu'il portoit ſur lui le jour qu'il fut aſſaſſiné.

Paſquier, dans ſes Recherches ſur la France, dit que, de ſon temps, aux Theſes ſolemnelles de l'Univerſité on préſentoit le vin & les épices. Ce n'eſt que de nos jours que l'on a aboli dans cette même Univerſité une cérémonie aſſez ſinguliere, que l'on appeloit *Paranimphe*, à la ſuite de laquelle on diſtribuoit des paquets de dragées.

La premiere fois que l'on entend parler de paſtillage dans notre Hiſtoire, c'eſt ſous l'année 1571, à l'occaſion de l'entrée d'Eléonore d'Autriche, femme de Charles IX. Les confitures ſeches & liquides, les dragées de toutes ſortes, cotignac, maſſepains, biſcuits, fruits, &c. furent préſentés avec profuſion dans un repas que donna à cette Princeſſe le Corps municipal de la Ville de Paris. Nous terminerons notre Chapitre par expliquer comment le paſtillage ſe faiſoit autrefois, & comment il ſe fait aujourd'hui.

CHAPITRE VII.

Des heures & des uſages des repas dans tous les temps de la Monarchie Françoiſe.

NOUS traiterons dans ce Chapitre des uſages pour les repas de nos ancêtres les Gaulois & les Francs, & nous en emprunterons les détails de Diodore de Sicile, de Strabon, & ſur-tout de Poſſidonius, cité par Athenée » Les Celtes, dit ce der-» nier Auteur, mangent à terre ſur du » foin, ayant devant eux des tables de

» bois fort baſſes. Leur nourriture eſt du
» pain en petite quantité, avec beaucoup
» de viande, ſoit bouillie, ſoit rôtie ou
» grillée. Ces mets ſont ſervis d'une ma-
» niere propre & ragoûtante, mais il les
» mangent malproprement, ſaiſiſſant avec
» les mains des membres entiers, comme
» des lions, & les déchirant à belles dents.
» S'il ſe trouve un morceau qui réſiſte da-
» vantage, ils le coupent avec un petit
» couteau à gaine qu'ils portent toujours
» au côté. Leurs rivieres & les deux mers
» qui les environnent leur fourniſſent auſſi
» du poiſſon qu'ils aſſaiſonnent avec du
» cumin, du vinaigre & du ſel, uſant peu
» d'huile, parce qu'elle eſt rare chez eux,
» & qu'on n'aime guere ce qu'on ne peut
» avoir aiſément. Quant au cumin, ils en
» mêlent dans toutes leurs boiſſons. Lorſ-
» qu'ils ſont à table un certain nombre,
» la coutume eſt de s'aſſeoir en rond. Au
» milieu, comme dans la place d'honneur,
» ſe met le perſonnage de la troupe le plus
» diſtingué par ſa valeur, par ſa naiſſance
» & par ſes richeſſes. Auprès de lui ſe place
» le maître du logis, puis ſucceſſivement
» les autres convives, ſuivant leur rang &
» leur dignité. Parderriere ſont des Guer-
» riers attachés à eux, & qui, pendant tout

» le repas, tiennent leurs boucliers. Par-
» devant il en eſt d'autres armés de lances,
» & aſſis de même qu'eux. Les uns & les
» autres ſont traités comme leurs maîtres.
» La boiſſon des riches eſt du vin qu'ils
» tirent d'Italie, ou des environs de Mar-
» ſeille, & qu'on leur ſert ainſi. Le Do-
» meſtique chargé de cette fonction, ap-
» porte dans chaque main un vaſe de terre
» ou d'argent ſemblable à une marmite,
» & rempli de vin ; chacun y puiſe. On
» boit peu à la fois, mais ſouvent. On boit
» le vin pur, & très-rarement on y met
» un peu d'eau. Les plats ſur leſquels on
» apporte les viandes ſont de la même ma-
» tiere que les vaſes. Quelques-uns ce-
» pendant en ont de cuivre ; & d'autres,
» au lieu de plats, ſe ſervent de corbeilles
» treſſées en oſier. «

Nous rapporterons, ſur la foi de tous les Hiſtoriens, que, dans leurs feſtins, les Gaulois ſe ſervoient, au lieu de coupes, des crânes des ennemis qu'ils avoient tués à la guerre ; nous dirons même avec une ſorte d'horreur, qu'ils faiſoient ſervir à de pareilles fonctions les crânes de leurs peres; & ce n'étoit pour eux qu'une cérémonie religieuſe, par laquelle ils vouloient témoigner publiquement leur reſpect pour les

perſonnes qui leur avoient été cheres, & en rappeler le ſouvenir à leurs amis.

Ils ſe ſervoient quelquefois dans leurs repas d'un genre de coupe moins révoltante que celle dont nous venons de parler, & à laquelle l'opinion avoit attaché un grand prix; c'étoit la corne d'urus, eſpece de taureau ſauvage d'une force & d'une agilité incroyables, que l'on n'attaquoit point dans les forêts des Gaules, ſans courir un danger imminent. Comme c'étoit le prix de la valeur & de l'intrépidité, celui qui avoit dompté un de ces terribles animaux, ſe ſervoit de ſa corne pour boire, & la préſentoit à ſes convives pour y boire à la ronde. Charlemagne ſe plaiſoit à chaſſer l'urus, & un jour il y penſa perdre la vie; l'animal, d'un coup de ſa corne, lui ayant enlevé ſa chauſſure & fait une bleſſure à la jambe. L'eſpece de ces taureaux s'eſt anéantie dans nos forêts; mais l'uſage de boire dans la corne d'urus a ſubſiſté juſqu'aux douzieme & treizieme ſiecles.

Nous remarquerons que la galanterie de ces mêmes ſiecles en avoit adopté une autre, qui conſiſtoit à arranger les convives par deux, homme & femme, & à ſervir pour chaque couple un plat commun, (c'eſt ce qu'on appeloit *manger à la même*

écuelle), il n'avoit auſſi qu'une ſeule coupe. Dans le domeſtique, on ne ſe ſervoit que d'un ſeul gobelet pour toute la famille. Sainte Berlande fut déshéritée par ſon pere, outré de ce que, ſous prétexte qu'il étoit lépreux, elle avoit lavé ſon gobelet avant de s'en ſervir pour elle.

C'étoit un principe de ſanté reçu dans la Nation, que l'uſage de s'enivrer, comme on ſe faiſoit ſaigner toutes les années : Arnaud de Villeneuve, dans ſon Traité du régime de la ſanté, examine ſérieuſement les avantages de cette coutume. Il eſt très-vrai que nos peres buvoient beaucoup dans leurs feſtins ; mais ils buvoient plus par forfanterie que par goût, c'eſt-à-dire qu'ils attachoient une ſorte de gloire à avaler plus de vin qu'un autre convive, ſans être tout-à-fait ivre. Il y avoit un moyen de ſe ſouſtraire à ces aſſauts bacchiques ; c'étoit de ſe choiſir un champion qui, comme dans les combats judiciaires, acceptoit les défis pour ſon propoſant, auquel la victoire ou la défaite étoit attribuée. Nous acheverons cette premiere Section par rappeler les Ordonnances de nos Rois rendues contre l'ivrognerie en différens temps.

Dans la ſeconde, nous traiterons du

nombre, & des heures des repas des Gaulois, Francs & François, de tous les états, & dans tous les temps de la Monarchie.

Du temps que la Gaule étoit plongée dans la barbarie, & que les Francs, auſſi barbares que les anciens Celtes, habitoient encore les forêts de la Germanie, les heures de leurs repas ne devoient pas être bien réglées. On peut conjecturer que, ne cultivant point la terre, & n'employant leur temps qu'à chaſſer ou à courir ſur leurs ennemis, leur repas principal ſe faiſoit ſur le ſoir. Peut-être le matin avant de partir prenoient-ils quelque léger aliment capable de leur donner des forces. Lorſque les Romains eurent conquis les Gaules, ils y introduiſirent leurs coutumes : les Gaulois, vivant alors à la Romaine, leur repas principal étoit le ſouper, qui ſe prenoit avant le coucher du ſoleil; en ſe levant, ils faiſoient un déjeûner, & ceux qui reſtoient dans la ville mangeoient encore vers le milieu du jour.

L'établiſſement du Chriſtianiſme & la conquête des Francs n'apporterent guere de changement à cet uſage dans les Gaules. Les jeûnes d'Egliſe ne dérangerent rien à l'heure du ſouper; car ils ne conſiſtoient, dans l'Egliſe Latine, qu'à ne rien prendre

avant midi. Cependant inſenſiblement le dîner, qui étoit un repas très-léger, eſt devenu chez les François le plus conſidérable ; & le ſouper s'étant trouvé plus retardé vers le ſoir, eſt devenu le ſecond des repas, excepté pour les gens de haut appétit, qui l'ont égalé au dîner, & pour des Dames & gens du beau monde, qui l'ont préféré au dîner par des raiſons de ſociété. Le déjeûner & le goûter qui partagent les deux grands repas, ne ſont guere pratiqués que par les enfans & les jeunes perſonnes.

Quant aux heures de ces repas, nous apprendrons à nos Lecteurs combien elles ont varié de ſiecle en ſiecle, mais en obſervant qu'elles ont tenu entr'elles une égale proportion. Le déjeûner a toujours été après le lever ; le dîner au milieu de la journée ; le goûté, quand il a eu lieu, dans le courant de l'après-dîné ; & le ſouper, le ſoir. La farce de Patelin, qui eſt au moins du quatorzieme ſiecle, nous inſtruit que les bons Bourgeois alors dînoient à dix heures du matin. Un ou deux ſiecles après, on dînoit à onze heures, & cet uſage ſubſiſte encore dans les Couvens, les Colleges, & chez les gens de la campagne. Au ſeizieme ſiecle & au commen-

cement du dix-ſeptieme, on dînoit encore à midi dans les meilleures maiſons. *Louis XIV* lui-même a toujours dîné à cette heure-là ; & ce n'eſt que parce qu'on alloit lui faire la cour à cette même heure, que les Courtiſans ſe ſont mis à dîner plus tard. Au commencement de ce ſiecle, la bonne compagnie dînoit encore à une heure, & la ſimple Bourgeoiſie à midi. Il n'y a pas plus de trente ans que l'heure de deux heures étoit la plus tardive pour le dîner : à préſent nous approchons de trois heures. Le ſouper a ſuivi les mêmes progreſſions ; on a ſoupé à cinq, à ſix, à ſept, à huit, & à neuf heures ; & actuellement on ne ſe met à table à Paris pour ce repas, qu'après dix heures.

Après avoir dit un mot de la coutume de porter des ſantés à table, qui étoit chez les Romains une cérémonie religieuſe, & chez les premiers Chrétiens une eſpece d'hommage aux ſaints & aux morts, nous regretterons ſincérement l'habitude de nos peres, qui avoient appris des Allemands & des peuples du Nord, l'uſage de boire gaiement à table à la ſanté des convives ; ce qui, aux dépens de la gaiété, ſemble aujourd'hui être de mauvaiſe compagnie.

On trouve dans les Œuvres de Paſquier une

une anecdote attendriſſante ſur l'infortunée Reine d'Ecoſſe, Marie Stuart, condamnée par Eliſabeth ſa ſœur, à l'échafaud. » La veille de ſa mort, dit-il, ſur la fin » du ſouper, elle but à tous ſes gens, leur » commandant de la pléger (lui faire rai- » ſon); à quoi obéiſſant, & mêlant leurs » larmes avec leur vin, ils burent à leur » Maîtreſſe. «

Il faut que ce ſoit bien avant dans le dernier ſiecle, que l'uſage de la glace, pour rafraîchir les vins, s'eſt introduit parmi nous, puiſque la premiere fois qu'il en eſt parlé, ne remonte pas plus haut que la premiere édition des Satyres de Deſpréaux. Cette remarque ſera néceſſairement précédée des moyens dont on s'eſt autrefois ſervi pour boire frais, depuis les Romains juſqu'à nous. La coutume de ſe laver les mains avant & après les repas, & de ſe rincer la bouche, celle de faire *corner* ſon dîner, ou du moins de le faire annoncer avec la trompette ou les timballes, feront l'objet de nos recherches.

L'art de découper les viandes avec promptitude & propreté, a donné naiſſance à un des anciens grands Offices de la Couronne, le grand Ecuyer tranchant. D'ail-

leurs on ſe faiſoit honneur de couper devant les Rois ; aux repas de cérémonie, c'étoient toujours des perſonnes conſidérables qui ſe chargeoient de cet emploi. Joinville, parlant d'un feſtin où aſſiſtoient le Roi Saint Louis & le Roi de Navarre Comte de Champagne, dit que c'étoit le Comte de Soiſſons, grand Seigneur, qui tranchoit devant le Roi de France, & lui Joinville, Sénéchal de Champagne, devant le Roi de Navarre.

Les grands repas étoient ſouvent interrompus, ou du moins l'attention des convives diſtraite par des amuſemens ou des ſpectacles de différentes eſpeces. Ceux des Romains étoient barbares ; les nôtres furent plus doux : nous les paſſerons en revue en parlant des feſtins de nos Rois, & de ceux des particuliers ; ils conſiſtoient ſouvent en pantomimes & farces de Baladins. On ſe croyoit ſi fort obligé de s'occuper de quelque autre choſe en mangeant, qu'au réfectoire des Moines & aux tables des Prélats qui ſe piquoient de piété & de ſcience, même à celles de quelques-uns de nos Rois, tels que Charlemagne & Saint Louis, on faiſoit faire des lectures pieuſes ou d'inſtruction. D'autrefois, dans les repas d'apparat, on faiſoit chanter. Ce fut pour

égayer ceux de Charlemagne que le premier orgue fut envoyé en France. Les Trouveres ou Troubadours jouerent un grand rôle aux feſtins ſolemnels de leur temps ; ils y chantoient & jouoient de la harpe. Le goût de chanter à table, & ſurtout à ſouper, s'eſt perpétué juſqu'à nos jours; & ſans doute notre gaieté a beaucoup diminué, depuis que la mode d'y chanter des airs galans ou à boire, & des duo, a été abolie.

Nous conſacrerons un aſſez long article à parler de certaines fêtes annuelles, qui ſont pour le peuple des occaſions de ſe réjouir, & de faire meilleure chere qu'à l'ordinaire. La fête des Rois eſt la premiere que nous offre le Calendrier. L'uſage de faire un Roi par le moyen d'un gâteau coupé par morceaux, où l'on a placé une feve, nous vient certainement du Paganiſme. Cet uſage toléré par les Apôtres du Chriſtianiſme, fut, dans le ſiecle dernier, vivement critiqué par des gens ſcrupuleux; mais à préſent on s'embarraſſe aſſez peu d'où vient le gâteau des Rois & ce qu'il deviendra. Pendant les trois jours du Carnaval on mangeoit autrefois des bignets ou beugnets, & peut-être cette coutume s'eſt-elle conſervée dans quelques

Provinces. Les fêtes de Pâques ne ſe paſſent point encore ſans charger les tables d'œufs durs rougis, de jambons & d'agneaux. A la Saint-Martin, nos peres faiſoient leur principal régal d'oies & de dindons; & quand on jeûnoit la veille de Noël, on revenoit après la Meſſe de minuit faire ce qu'on appeloit le Réveillon.

Tous les Hiſtoriens ſont d'accord que les Gaulois étoient de grands mangeurs. Les Francs ne les corrigerent pas de ce défaut. Sous la premiere race de nos Rois, leurs repas furent ſervis dans le même ordre qu'ils avoient reçu des Romains. On le commençoit par des légumes crus & en ſalade, deſtinés à exciter l'appétit : ceux qui pouvoient ſe procurer du vin, en buvoient auſſi dès le commencement du feſtin, pour préparer l'eſtomac à la nouriture, & c'étoit auſſi alors qu'on mangeoit des œufs. Le ſecond ſervice étoit tout de viandes, entre leſquelles celle de cochon dominoit, & on les ſervoit en pyramides. Le dernier ſervice étoit compoſé de pâtiſſeries & de fruits. Charlemagne, Prince très-ſobre, ſe faiſoit ſervir les jours ordinaires quatre mets ou entrées, & un ſeul plat de gibier rôti. Sous le regne de Saint Louis & de ſon petit-fils Philippe le Bel, on com-

mença à diſtinguer les ſervices par mets & entremets, puiſque Philippe, voulant réformer le luxe des repas, défendit qu'aucun particulier pût avoir à ſon repas ordinaire plus d'un mets & d'un entremets, & aux grands repas, plus de deux mets avec un potage au lard. C'eſt la premiere fois que le potage eſt nommé dans les Ordonnances de nos Rois.

Nous entrerons dans quelques détails ſur la façon dont ſe ſont nourris & ſe nourriſſent le Payſan, le ſimple Citoyen, le noble Campagnard, les grands Seigneurs, le Clergé & les Moines; & cette matiere nous offrira quelques anecdotes aſſez curieuſes. Parcourant enſuite nos différentes Provinces, nous expliquerons comment les tables peuvent y être ſervies, eu égard aux différentes productions de chacune.

La huitieme Section de ce Chapitre nous apprendra quels étoient les uſages, & quelle étoit la ſomptuoſité des banquets de nos Rois & des plus grands Seigneurs du Royaume, dans les différens temps de la Monarchie.

On voit dans la Chronique d'Alberic, que lors du mariage de Robert, fils de S. Louis, avec Mahaut, Comteſſe d'Artois, fille du Duc de Brabant, en 1237,

il y eut un feſtin ſuperbe, où l'on ſervit les mets les plus délicats, & où d'ailleurs on donna, pendant l'intervalle des ſervices, des ſpectacles ſinguliers. On y vit un homme à cheval marcher ſur une corde tendue. Aux quatre coins de la ſalle étoient des Ménestriers montés ſur des bœufs, couverts d'écarlate, & qui cornoient à chaque ſervice. Dans des occaſions pareilles, à peu près dans le même temps, on faiſoit danſer des chiens dans la ſalle du feſtin ; on y voyoit des ſinges montés ſur des chevaux & des chevres, jouant de la harpe. Froiſſard dit qu'au quatorzieme ſiecle il n'y avoit point de banquet royal où l'on ne vît *Ménestriers de bouche & de has métier, appareillés devant le Roi, & faiſant leur devoir; ès feſtins des noces y avoit au milieu d'un ſouper moult honorablement ſervi de tout ce qui étoit poſſible, pluſieurs momeries & moriſques richement accoutrées qu'il faiſoit bon voir.* Toutes ces magnificences qui accompagnoient les feſtins, & qui les coupoient par la moitié, s'appeloient des entremets. Ce mot a été aſſez long-temps en uſage, & a duré juſques au temps de François I. En 1378, le Roi Charles V donna à l'Empereur Charles IV ſon oncle, de la Maiſon de

Luxembourg, un repas, dans lequel il y eut (ſelon la Chronique manuſcrite de Nangis), deux entremets ou ſpectacles entre les ſervices. Ils repréſentoient la conquête de Jéruſalem par Godefroi de Bouillon. Le Chroniqueur entre dans des détails de ce ſpectacle à machines, qui, à en juger par ſa deſcription, étoit véritablement très-beau.

Aux noces d'Iſabeau de Baviere avec Charles IX, il y eut un entremets qui repréſentoit la priſe de la Ville de Troyes par les Grecs; mais le plus ſingulier de ces entremets par l'excès de ſa magnificence & de ſon ridicule, a été, ſans contredit, celui dont il eſt parlé dans les Mémoires d'Olivier de la Marche, donné en 1453, à Lille en Flandre, par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. Olivier, à ce ſujet, nous dit des choſes que nous aurions quelque honte à rapporter; mais nous ne pouvons nous refuſer, même dans ce précis, à donner une idée de cet étonnant banquet. D'abord l'occaſion en eſt remarquable. Ce fut lorſque Mahomet II, Empereur des Turcs, ſe diſpoſa à conquérir Conſtantinople, Capitale & reſte infortuné de l'Empire des Grecs. Le dernier Empereur Chrétien d'Orient ayant en-

voyé demander du ſecours à tous les Princes Chrétiens, s'adreſſa entre autres au Duc de Bourgogne. Celui-ci flatté de cette démarche, mais craignant de compromettre ſes forces, mit plus d'oſtentation dans la façon dont il répondit à cette demande, qu'il ne fit d'efforts réels & efficaces. Il ſembla qu'il alloit partir pour une croiſade ; il raſſembla ſes principaux vaſſaux, ſes Généraux, & ſes grands Officiers dans une ſalle immenſe, où ſe trouvoient dreſſées trois tables. Sur celle du milieu, où étoit placé le Duc, & qui étoit en fer à cheval, paroiſſoient quatre entremets, c'eſt-à-dire, quatre machines plus hiſtoriées que nous ne pouvons dire ; l'un repréſentoit une Egliſe ; l'autre un vaiſſeau. Sur la ſeconde table, qui occupoit le côté droit de la ſalle, il y avoit une machine en forme de pâté, remplie de Muſiciens : les autres pieces étoient allégoriques & fort extraordinaires. Sur la troiſieme table, qui étoit plus petite que les deux autres, il n'y avoit que trois machines moins grandes. Il ſe peut que le buffet occupât une partie du côté gauche de la ſalle où étoit cette table ; & ſur ce buffet, outre une quantité immenſe de vaiſſelle d'or & d'argent, il y avoit encore des machines. Au bout

de la ſalle, en face du Duc, on avoit dreſſé un théatre où l'on joua un Myſtere, c'eſt-à-dire, une eſpece de Drame, dont le ſujet étoit la conquête de la Toiſon d'or par Jaſon. Ce fut à la fin de cette repréſentation que l'on vit entrer un Géant coiffé d'un turban, conduiſant un éléphant ſur lequel étoit une tour, & dans cette tour une femme voilée. Elle repréſentoit l'Egliſe Chrétienne : elle chanta un triolet, & récita une complainte en vers pour engager le Duc à ſecourir la Chrétienté contre le barbare Mahomet. Le Duc l'ayant gracieuſement écoutée, fit entrer le Héraut de la Toiſon d'or, donnant le bras à une belle Demoiſelle, fille naturelle du Duc, qui portoit un plat ſur lequel étoit un faiſan qui avoit le bec & & les pattes dorés. Le Duc fit ſerment ſur cet oiſeau, & engagea ſes Chevaliers à en faire autant. Alors tous prêterent & ſignerent le ſerment que le Duc prononça le premier en ces termes: » Je voue à Dieu, » premiérement, à la très-glorieuſe Vierge » ſa mere, enſuite aux Dames & au faiſan, que ſi le Roi de France mon Seigneur, ou quelques autres Princes Chrétiens veulent ſe croiſer contre le Turc, » je les ſuivrai & les accompagnerai, &

» combattrai même contre le Sultan corps » à corps, ſi celui-ci veut y conſentir «.

Alors tout ce qu'il y avoit là de Princes & de grands Seigneurs voua ſur l'oiſeau des proueſſes extravagantes : les uns, de ne point s'aſſeoir à table ; les autres, de ne point ſe coucher le vendredi, & de ne point boire de vin, juſqu'à ce qu'ils euſſent rencontré l'armée des Infideles, & qu'ils l'euſſent combattue ; d'autres de renverſer la banniere du Sultan, ou de ne point revenir en Europe ſans amener priſonniers un certain nombre de Turcs. Enfin, ce qui marque bien quelle étoit la religion des nouveaux Croiſés, c'eſt qu'il y eut un Chevalier qui fit vœu, que ſi juſques à ſon départ pour l'Orient il n'obtenoit pas les faveurs de ſa Dame, il épouſeroit la premiere Demoiſelle qu'il trouveroit, pourvu qu'elle eût vingt mille écus, qui lui étoient néceſſaires pour fournir aux frais de ſon voyage.

Nous croyons que c'eſt dans ce repas que l'on a fait, pour la derniere fois, la ridicule cérémonie du vœu du faiſan. Au reſte, aucun de ces vœux extravagans ne fut dans le cas d'être rempli. Le Duc leva de groſſes taxes ſur ſes ſujets, ſous prétexte de cette croiſade : la fête dont nous venons

de parler, fut payée, & au delà, au moyen de cet argent : mais la Croiſade n'eut pas lieu; car on apprit que la ville de Conſtantinople venoit d'être emportée par Mahomet II, & que la deſtruction de l'Empire Grec étoit ſans remede.

L'éclat de ces anciennes fêtes a été effacé par la magnificence de celles que Louis XIV donna à toute ſa Cour en 1664 & 1668, où tous les plaiſirs ſe trouverent réunis avec autant de profuſion & bien plus de goût que dans la fête du Duc de Bourgogne; mais nous devons obſerver que le mot d'entremets ne ſe prenoit plus alors dans le même ſens qu'on l'entendoit aux treizieme, quatorzieme & quinzieme ſiecles; il ſignifioit, comme aujourd'hui, un ſervice intermédiaire entre le rôt & le deſſert.

Pour terminer ce long Chapitre, il ne nous reſtera plus à parler que des Officiers de bouche, grands & petits, qui ont l'honneur de ſervir nos Rois dans les feſtins, & même à leurs repas ordinaires. Ils ſont en grand nombre, & ce nombre tient à la majeſté & à la magnificence du Trône. Si jamais on vouloit le diminuer, il faudroit ſe ſouvenir de ce beau mot du Con-

nétable de Montmorenci, qui répondoit à ceux qui lui conſeilloient de ſe défaire d'un grand nombre de Gentilshommes & de Serviteurs qui lui étoient inutiles : » Je » ſais bien qu'ils ne me ſervent à rien ; » mais pour moi je leur ſuis utile «.

Saint Louis & Philippe le Bel avoient déjà beaucoup d'Officiers de bouche. Les Ducs de Bourgogne, cadets de la Maiſon de France, eurent un état de Maiſon bien plus conſidérable. Ce ſont eux qui, les premiers, partagerent leur bouche en quatre parties : la Panneterie, l'Echanſonnerie, la Cuiſine, & la Fruiterie. Rien n'étoit plus faſtueux que le cérémonial qui s'obſervoit à la Cour de Charles le Téméraire, lorſque ſes Officiers dreſſoient ſon grand couvert & le ſervoient. Si les cadets de la Maiſon Royale étaloient tant de faſte, on peut croire que les aînés ne leur cédoient en rien. L'état de bouche de Charles VI étoit déjà ſi conſidérable, qu'il eſt difficile qu'il y en ait aujourd'hui beaucoup plus. Anne de Bretagne eſt la premiere Reine de France qui ait eu à elle une maiſon à part & différente de celle du Roi ; mais les Dauphins de France n'en ont jamais eu d'autre que celle de leur pere ;

c'eſt ſur-tout aux Sacres des Rois que les Officiers de la Couronne & de la Maiſon font leur ſervice avec le plus d'éclat.

CHAPITRE VIII & dernier du premier Livre.

Des meubles & uſtenſiles de table & de cuiſine, dont les François ont uſé dans tous les temps.

AVANT l'arrivée des Romains dans les Gaules, nos peres connoiſſoient l'uſage des pots & vaſes de terre cuite, & ils étoient dans l'habitude de s'en ſervir. Mais il n'eſt pas préſumable qu'une Nation guerriere & ſouvent errante ait pu long-temps n'employer que des uſtenſiles ſi aiſés à briſer. Les marmites groſſieres de fer furent promptement ſubſtituées aux pots de terre. On ne tarda pas à s'appercevoir qu'elles étoient ſujettes à des inconvéniens, & on réſerva le fer pour les grils, les broches, les poëles, & quelques autres meubles de cuiſine. Le cuivre fournit alors la matiere pour les marmites & ce que nous appelons des caſſeroles. Les mines de ce métal étoient abondantes dans les

Gaules; & Pline le Naturaliſte nous apprend que le cuivre Gaulois fut connu à Rome dès le temps de l'Empereur Auguſte, & qu'on l'appeloit cuivre Livien, en l'honneur de Livie, femme de cet Empereur. Le même Auteur nous parle auſſi de l'étamage, employé preſque en même temps qu'on s'eſt ſervi du cuivre, & qui étoit, comme aujourd'hui, compoſé d'étain & de plomb. Il nous donne à entendre qu'il avoit été imaginé preſqu'autant pour l'ornement que pour la ſanté; car il ajoute que l'étamage rendoit l'intérieur des vaſes ſi brillant, qu'il ſembloit être d'argent, & que nos ancêtres argentoient ainſi les boſſettes des mords de leurs chevaux, & les ornemens des harnois de leurs attelages. L'étamage a perdu beaucoup de ſon crédit: ſoit que la compoſition s'en ſoit altérée en y mêlant trop de plomb, ſoit que les couches qu'on applique ſur les vaiſſeaux de cuivre ſoient trop légeres, on s'eſt apperçu de quelques accidens fâcheux, occaſionnés par l'uſage de ces uſtenſiles, & l'on cherche à les remplacer par des batteries de fer. Le fer blanc pourroit remplir en partie cet objet; mais il brûle les ragoûts; & les caſſeroles d'argent ou doublées d'argent ne ſont pas à la portée de tout le monde.

Nous paſſerons enſuite dans la ſalle à manger. Nous nous rappelerons que nos peres mangeoient aſſis ſur des bottes de foin, & que l'uſage que leur apporterent les Romains de manger à demi-couchés ſur des lits, ne ſubſiſta pas long-temps, puiſque ſous la premiere race de nos Rois on ſe ſervoit déjà de ſiéges, qui ne furent d'abord que de bois, ſur leſquels, pour la commodité, on imagina de placer des couſſins. Dans nos anciens cérémoniaux, il eſt parlé d'Officiers des Rois & des Ducs chargés de porter & de placer des couſſins ſur leurs ſiéges. Les tables alors, de baſſes qu'elles étoient, devinrent néceſſairement plus hautes : elles furent long-temps nues ; on avoit ſeulement ſoin de les bien polir ; on voit encore des reſtes de cet uſage dans les réfectoires de quelques Moines : enſuite on les a couvertes de tapis de cuir, & enfin de nappes faites de toile de lin ou de coton ; c'eſt le dernier état des choſes.

Quant aux ſerviettes, nos recherches nous apprendront que les premiers linges dont elles ſe ſont faites, ont été fabriqués à Rheims : ce n'eſt pas que bien auparavant on ne fût dans l'uſage de ſe laver & de s'eſſuyer les mains ; mais c'étoit avec des étoffes de laine aſſez groſſiere. La nappe

en ſervoit d'ailleurs à table ; on en mettoit un bout devant ſoi, & l'on s'en eſſuyoit la bouche & les doigts après avoir mangé. Lorſque Charles VII alla ſe faire ſacrer à Rheims, la Ville lui préſenta des ſerviettes en hommage : lorſque Charles-Quint y paſſa en traverſant la France, les Officiers Municipaux lui offrirent un préſent du même genre, qui fut eſtimé mille florins. Ce n'eſt, ſi nous en croyons Montagne, que de ſon temps que les ſerviettes devinrent d'un uſage commun chez les particuliers.

Un uſage bien plus ſingulier, & qui tenoit aux us & coutumes de la Chevalerie, c'étoit celui de faire trancher la nappe en cérémonie par un Héraut d'armes, devant un Chevalier que l'on vouloit déshonorer, & de lui faire tourner ſon pain à rebours. Le Chevalier devoit alors réparer ſa honte, ou prouver qu'il ne la méritoit pas. On dit que ce fut du Gueſclin qui fit revivre cet uſage. Quoi qu'il en ſoit, il exiſte une preuve de cette ſinguliere coutume dans l'Hiſtoire de notre Roi Charles VI. Un jour de l'Epiphanie, ce Monarque ayant à ſa table, entr'autres convives, Guillaume de Hainaut, Comte d'Oſtrevan, un Héraut vint tout-à-coup couper

couper la nappe devant ce dernier, en lui disant qu'un Prince qui ne portoit pas d'armes n'étoit pas digne de manger à la table du Roi. Guillaume surpris, ayant répondu qu'il portoit aussi comme les autres Chevaliers la lance & l'écu : » Non, » Sire, cela ne se peut, lui répondit le plus » vieux des Hérauts ; vous savez que votre » grand oncle a été tué par les Frisons, » & que sa mort, jusqu'à ce jour, est » restée impunie. Si vous possédiez des » armes, il y a long-temps qu'il seroit » vengé «. Cette terrible leçon opéra son effet, remarque l'Historien. Depuis ce moment, le Comte ne songea plus qu'à réparer sa honte, & il en vint à bout.

Nous parlerons des autres ustensiles de table, tels que les couteaux & les cuillers, qui sont certainement d'une haute antiquité. Il est question de couteaux dans Ammien Marcellin. Les Gaulois en faisoient usage pour séparer les plus gros morceaux de viande. Dès le dixieme siecle, les couteaux de Beauvais étoient en réputation. Fortunat nous raconte que Sainte Radegonde, épouse de Clotaire, Roi de la premiere Race, donnoit elle-même à manger avec une cuiller aux pauvres & infirmes qui ne pouvoient pas se servir

eux-mêmes. Il y en avoit donc déjà alors de grandes pour diſtribuer le potage & les ragoûts aux convives : mais les fourchettes n'étoient pas encore connues ; on portoit les morceaux de viande à ſa bouche avec la pointe du couteau ; enſuite on a uſé de fourchettes de fer à deux ou à trois branches, & à préſent on ſe ſert de fourchettes d'argent à quatre pointes. Les grands plats ont toujours été néceſſaires & indiſpenſables, de quelque matiere qu'on les compoſât ; mais on s'eſt longtemps ſervi du pain tranchoir au lieu d'aſſiettes, qui furent d'abord de bois, puis de terre cuite & verniſſées, & enfin de différens métaux.

Les vaſes à boire ont été de pluſieurs formes ; celle des coupes eſt la plus ancienne. Les taſſes & les gobelets ſont d'une invention moderne. Les ſoucoupes, aiguieres, baſſins à laver, & cuvettes, ſont des meubles de table qui ont quelques relations avec les vaſes à boire. Les huiliers, ſalieres, poivriers, boëtes à épices, & drageoirs, ſont une eſpece de vaiſſelle à part. Pour les Rois & les grands Seigneurs, on réunit toutes ces petites pieces dans une grande, que l'on appelle *nef* ou *cadenat*, parce qu'elle eſt ordinairement fer-

mée à la clef. On la place devant le Souverain en grande cérémonie. Hélas! disons-le; cette magnificence n'eſt qu'un reſte de la crainte qu'avoient autrefois les Rois d'être empoiſonnés par leurs Sujets & leurs Officiers. L'eſſai des viandes, des ſauces & des boiſſons a la même origine.

Nous traiterons des matieres qui ont ſervi à compoſer les différentes parties de la vaiſſelle de nos peres. Certainement la terre cuite a été la premiere, & ce que nous en dirons nous conduira à parler de la fayance, des porcelaines des Indes & de la Chine, & des manufactures de ce genre établies en Saxe, & depuis dans ce Royaume. Nous dirons un mot du criſtal de roche, dont on fait de ſuperbes flacons & des plats, & du criſtal factice qui ſert aux mêmes uſages, mais qui eſt d'une bien moindre dépenſe.

A l'égard des métaux qui ſervent à la compoſition de nos uſtenſiles de table, nous remarquerons que l'étain, dont les anciens Auteurs atteſtent que nous avions jadis d'abondantes mines en France, y a d'abord été employé; qu'on a eſſayé du plomb dont la peſanteur dut bientôt dégoûter, & que l'une & l'autre matiere ont cédé dans ce ſiecle à la pro-

preté de la fayance, qui eſt maintenant d'un uſage général pour ceux qui ne ſont pas dans le cas d'avoir des ſervices en argent; que l'argent a & aura toujours la préférence ſur tous les métaux, parce qu'il eſt ſain & exempt des dangers auxquels on eſt expoſé en ſe ſervant des autres matieres, pourvu que cet argent n'ait que la quantité d'alliage néceſſaire; ainſi c'eſt toujours au titre de Paris qu'il le faut choiſir.

De tout temps, nos Rois & nos grands Seigneurs ont fait conſiſter leur magnificence dans les nombreuſes pieces d'argenterie qu'ils étaloient dans les repas de cérémonie; mais ce n'eſt que depuis un ſiecle, que ce luxe a gagné les familles bourgeoiſes. L'or, le plus précieux des métaux, & qui, ſuivant Strabon, ſe tiroit de nos mines de l'Aquitaine, du Rouergue, du Gevaudan, des Cevennes, & que Diodore de Sicile dit que rouloient nos fleuves, nos rivieres & nos torrens, cet or, diſons-nous, étoit non ſeulement employé par les Gaulois à fabriquer des braſſelets & des colliers, mais auſſi de la vaiſſelle. Céſar trouva de grandes richeſſes dans les Gaules; ce qui a fait dire que ce

fut avec le fer des Romains que ce Conquérant aſſujettit les Gaules, & que ce fut avec l'or des Gaulois qu'il s'aſſujettit Rome. Depuis cette époque, les buffets de nos Souverains ont été chargés de vaiſſelle d'or & d'argent : nous en donnerons la preuve, en raſſemblant de ſiecle en ſiecle des anecdotes à ce ſujet. Nous prouverons par les loix ſomptuaires que nous rapporterons, combien le Gouvernement a fait d'efforts pour réprimer ce luxe dans les Particuliers, & nous ajouterons qu'enfin il a cru qu'il étoit de la bonne politique de laiſſer les gens riches juger eux-mêmes ſi l'état de leur fortune leur permettoit de conſerver dans leur office un argent mort tel qu'une nombreuſe vaiſſelle.

LIVRE SECOND.

Des habitations des François dans tous les temps de la Monarchie.

SI la nourriture eſt le premier de tous les beſoins, la néceſſité de ſe loger doit être le ſecond. Les commodités & les ornemens des habitations ſont, à ce dernier objet, ce que les ſauces & les ragoûts ſont au premier. Nous examinerons dans cette ſeconde Partie de notre Ouvrage, qui ſera diviſée en ſept Chapitres, comment, de la conſtruction ſimple & groſſiere des cabanes de nos ancêtres, nous nous ſommes élevés juſques à celle des plus ſuperbes édifices Nous avons vu les François commencer, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, par dévorer en vrais ſauvages les mets les plus groſſiers & les moins propres à flatter le goût, & quelques ſiecles après donner à toute l'Europe des leçons de bonne chere : nous allons d'abord les voir ſe loger dans des chaumieres ruſtiques & à peine capables de les garantir des excès du froid & de la chaleur, & ſucceſſivement habiter des palais, & devenir les

maîtres des Italiens mêmes en fait de conſtruction, mais ſur-tout de commodités & d'ameublement.

CHAPITRE PREMIER.

Des ſimples habitations, cabanes, chaumieres, maiſons de Payſans, étables, granges, greniers, celliers, & autres bâtimens ſervant à la culture de la terre, à la conſervation de ſes produits & à l'adminiſtration des biens de campagne.

SI nous pouvons encore trouver des traces de la maniere ſimple dont nos ancêtres conſtruiſoient leurs habitations, il faut la chercher dans la forme, l'étendue, la diſtribution & la ſolidité que nos Payſans actuels donnent à leurs maiſons & aux bâtimens faits pour l'exploitation & l'adminiſtration des biens de la campagne. C'eſt là qu'on voit ces toits couverts de chaume, qui nous rappellent les nids des oiſeaux, qui ont ſervi de modele aux premieres chaumieres; c'eſt là qu'on remarque ces piliers de bois & quelquefois de pierres brutes, qui ſupportent le foible poids de tout l'édifice. Nous voulons bien

convenir avec quelques Auteurs, que voilà l'origine des colonnes ; mais du moins dans les bâtimens ruſtiques les voyons-nous dans leur état primitif, n'ayant ni ornemens ni embelliſſemens d'aucune eſpece. Tout dans ces bâtimens eſt relatif aux beſoins du propriétaire. S'il y en a de plus vaſtes que les chaumieres ordinaires, c'eſt que le Cultivateur ou le Fermier qui les habite a plus de terre à cultiver, & par conſéquent plus de productions à renfermer & à conſerver, plus de beſtiaux à loger, &c. Le luxe n'a point pénétré dans les habitations de nos vrais Payſans ; & les ſeules commodités qui s'y ſoient introduites depuis plus de dix ſiecles, ſe réduiſent aux cheminées & à quelques fenêtres garnies de vitres. Nous prouverons par les détails dont nous remplirons ce Chapitre, que nos ſimples Villageois, dans leur maniere de ſe loger, auſſi bien que dans celle de cultiver leurs terres, ont ſuivi une routine conſtante, établie ſur la tradition de leurs peres, & dont leur ſimplicité ne leur a pas permis de s'écarter.

Nous puiſerons ces éclairciſſemens dans les plus anciens Auteurs qui aient écrit ſur l'agriculture, tels que Caton, ou plu-

tôt l'Ouvrage qu'on lui atribue, Varron, Columelle, &c. & dans les Livres François ſur le labour & le ménage des champs, imprimés depuis deux ou trois cents ans. Nous conſulterons l'Ouvrage de Guy Creſcent, natif de Bologne en Italie, écrit en Latin & en Italien au treizieme ſiecle, traduit au quatorzieme en François pour notre Roi Charles V, & dont nous avons ſous les yeux un ſuperbe manuſcrit avec huit grandes & belles miniatures. Le Traducteur a ſongé à rendre ſes recherches utiles aux François, en changeant quelques articles que l'Auteur Italien avoit traités ſuivant les uſages propres au climat de ſon pays. Ce précieux manuſcrit nous apprendra comment les Payſans du quatorzieme ſiecle bâtiſſoient leurs maiſons: il nous indiquera les bois qui ſervoient à cette conſtruction, & la maniere dont ils les employoient; quel uſage ils faiſoient de ce que nous appelons *torchis*, du ſable, des cailloux, & des moëllons pour remplir les intervalles, & de la paille & du chaume, & enfin des bardeaux pour former leurs toits. Les miniatures du manuſcrit dont nous venons de parler, pourront auſſi nous inſtruire de la forme des vêtemens ruſtiques de ces temps éloignés:

objet dont nous nous occuperons dans le Livre ſuivant.

Les livres imprimés plus récemment ſur l'importante matiere des habitations champêtres, ſont ceux de Charles-Etienne & de ſon beau-frere Liébaut, tous deux Médecins, & de la famille des fameux Imprimeurs Etienne, qui nous ont donné la Maiſon ruſtique, ſi ſouvent réimprimée avec des corrections & des augmentations conſidérables.

Ce que nous appelons actuellement une métairie, eſt l'aſſemblage des bâtimens néceſſaires pour l'exploitation & la conſervation de tous les biens de la campagne. Ce mot vient de *Medietarius*, Métayer, qui ſignifie un homme qui fait à moitié, parce que quelquefois le Laboureur ſe charge d'exploiter une terre & d'en rendre la moitié du produit au Propriétaire. Mais ſoit qu'il ait fait cette convention, ſoit qu'il ait pris la terre à ferme, & qu'il en rende une ſomme d'argent convenue, ou que le propriétaire faſſe valoir ſes fonds par lui-même, les bâtimens qui ſervent à cet uſage ſont toujours nommés métairie.

Une métairie doit être renfermée dans une enceinte de murs. Les granges où l'on recueille les grains s'annoncent par leur

grandeur. Elles ſont percées par deux portes paralleles, pour y faire entrer & en faire ſortir les charrettes : l'aire qui eſt le lieu où l'on bat le grain, occupe le milieu du bâtiment ; le ſol en eſt fait d'un demi-pied de terre glaiſe, paîtrie avec un peu d'eau, & battue lorſqu'elle commence à ſe ſécher, afin de la rendre unie.

Les greniers, conſtruits au plus haut des bâtimens de la ferme, font preuve de la prévoyance du maître pour la conſervation de ſes grains ; ils doivent être ſpacieux, carrelés, bien airés, & les ouvertures placées à l'orient & au nord, avec des ſoupiraux dans le toit, afin que la chaleur du bled puiſſe aiſément s'exhaler.

Les écuries ne doivent être ni trop chaudes, ni trop froides, ni humides, un peu élevées au deſſus du rez-de-chauſſée de la cour, la place des chevaux encore plus haute & médiocrement en pente. Les rateliers regnent ſur toute la longueur de ces bâtimens. La mangeoire doit avoir environ quinze pouces de large & douze de profondeur. Les fenêtres placées en partie au midi, & en partie au nord, que l'on doit ouvrir pendant les chaleurs. Les étables, auſſi expoſées au midi, ne doivent pas être élevées comme les écuries, & l'on

doit conſtruire au deſſus un plancher pour les fourrages des bœufs & des vaches : ceux-ci en ſeront plus chaudement. Par la même raiſon, on a ſoin de tenir fort bas le plancher de la bergerie, afin d'entretenir la chaleur néceſſaire aux brebis.

Le colombier eſt élevé au milieu de la métairie, & quelquefois hors de l'enceinte, à cauſe que les pigeons, qui ſont fort timides de leur naturel, prennent l'épouvante au moindre bruit qu'ils entendent. Il eſt auſſi éloigné des arbres, dont les branches & les feuilles ſont ſouvent agitées par les vents, & du grand murmure des eaux, qui leur font peur. Ce bâtiment eſt de figure ronde; il eſt poſé ſur de bons fondemens, blanchi en dedans, avec deux ceintures de pierre ou de plâtre en dehors, afin que les pigeons puiſſent s'y repoſer, en revenant de la campagne. Les ouvertures en ſont tournées au midi avec une couliſſe qui ſe hauſſe & ſe baiſſe ſoir & matin. Les nids en ſont façonnés dans la muraille avec des briques plates, de telle maniere qu'ils ſont longs, quarrés & obſcurs, ce qui eſt une choſe que les pigeons recherchent. Le premier rang de ces nids eſt toujours élevé de terre de quatre pieds, afin que les rats, ſi par

malheur il en entroit dans le colombier, ne puiſſent s'y introduire.

Nous remarquerons que la liberté d'avoir des colombiers eſt fort reſtreinte parmi nous, & qu'on en a fait un droit ſeigneurial. En effet, il ne ſeroit pas juſte qu'un Particulier ſans domaine eût des pigeons qui iroient ſe répandre dans la campagne, & s'y nourrir des grains dont leur maître n'auroit point enſemencé les terres. On a ſenti qu'un pareil droit ne pouvoit légitimement appartenir qu'aux grands propriétaires & aux Seigneurs de fiefs; en conſéquence, l'on diſtingue trois ſortes de perſonnes qui peuvent avoir des colombiers; ſavoir, les Seigneurs Hauts-Juſticiers, les Seigneurs féodaux, qui n'ont que la ſeigneurie fonciere, & les Particuliers propriétaires de cenſive. Dans pluſieurs Coutumes, le colombier à pied, qu'on appelle *Fuie*, eſt regardé comme un droit de haute-Juſtice. Le Seigneur de fief non Haut-Juſticier, peut, ſuivant ces Coutumes, avoir un colombier à pied, pourvu qu'outre ſon fief & ſes cenſives, il ait, par exemple, dans la Coutume de Paris, cinquante arpens de terre en domaine, & dans celle d'Orléans, cent. A l'égard des Particuliers qui n'ont ni ſeigneurie ni cen-

ſive, ils ne peuvent avoir que de ſimples volets, ou colombiers ſur piliers.

Le poulaillier eſt placé dans un coin de la cour, à l'abri du grand froid & du grand chaud. Il forme un quarré long, dont les ouvertures & les portes ſont tournées à l'orient : les murailles en ſont bien conſtruites, blanchies en dehors & en dedans, & à l'abri des fouines & autres animaux qui nuiſent aux poules. Les fenêtres ſont garnies d'un treillis de fer, aſſez large pour donner du jour, & aſſez étroit pour que les bêtes ennemies n'y entrent point. Des paniers ſont attachés aux murailles avec du foin dedans, afin que les poules puiſſent y aller pondre. Auprès du poulaillier eſt un tas de fumier appelé la vermilliere, qui ſert à engraiſſer la volaille. C'eſt un trou creuſé en pente, rempli de terreau, qu'on arroſe de ſang de bœuf. On y répand de l'avoine; on remue le tout comme ſi on le labouroit, & il naît ſur ce fumier une quantité conſidérable de vers & d'herbes.

La laiterie, voiſine des étables, n'a rien de remarquable que la propreté avec laquelle elle eſt entretenue. Les bâtimens ſous leſquels les Laboureurs & les autres Serviteurs & Servantes de la métairie ſe

tiennent à l'abri du froid & du chaud, ſe livrent au ſommeil, &, en réparant leurs forces, ſe préparent aux travaux du lendemain, ne brillent que par la ſimplicité & l'honnête aiſance qu'on y trouve. Le milieu de la cour eſt occupé par une piece d'eau où ſe jouent les oies & les canards. Le preſſoir & les celliers ſont partie de ce ruſtique & intéreſſant manoir, qui n'a de différence avec les anciennes habitations de nos peres, qu'en ce quà préſent quelques-uns de ces bâtimens ſont couverts de tuiles; mais du reſte ils n'ont point changé de forme, & n'ont point été aſſujettis aux révolutions de la mode. Il n'en eſt pas de même des habitations deſtinées aux gens d'un autre état.

CHAPITRE II.

Des habitations du Peuple des Villes, des Atteliers, Boutiques, Maiſons bourgeoiſes & Maiſons de campagne appartenantes à des Bourgeois, Guinguettes publiques & particulieres.

DU temps d'Auguſte, ſi nous nous en rapportons à Strabon, les maiſons des Gaulois étoient de figure ronde, conſtruites fort groſſiérement de claies, & couvertes de chaume & de roſeaux. Nous liſons dans les Ouvrages de Julien l'Apoſtat, que lorſque cet Empereur vint à Paris au quatrieme ſiecle, les maiſons de cette ville n'étoient encore que des huttes ou barraques. On n'employoit à leur conſtruction que quelques mauvais bois, dont les intervalles étoient remplis par de la terre glaiſe mêlée avec quelques brins de paille, ce qui a rapport à ce que nous appelons aujourd'hui du *torchis*. Elles n'avoient qu'un rez-de-chauſſée, ſurmonté tout au plus d'un grenier. Pendant les deux premieres races de nos Rois, telle fut la ſimplicité des bâtimens bourgeois élevés dans les villes & bourgs de la France.

France. Paris, comme la Capitale du Royaume, donna l'exemple d'une nouvelle conſtruction. Les habitans s'y étant multipliés dans un terrain aſſez étroit, qui forme aujourd'hui l'Iſle du Palais, il fallut, pour les contenir, y conſtruire des maiſons plus élevées, & qui euſſent différens étages. On employa à ces bâtimens des bois plus forts qu'à l'ordinaire; les murailles en furent faites de pierres de différentes groſſeurs, la plupart d'une eſpece aſſez tendre, qu'actuellement nous appelons moëllons, & qu'on réunit au moyen d'un ciment ou mortier compoſé de ſable & de chaux. Enfin, lorſque les carrieres de plâtre des environs de Paris eurent été découvertes, on ſe ſervit de cette matiere pour lier & couvrir les pierres, & blanchir les maiſons tant en dedans qu'en dehors. Cet uſage donna d'abord aux plus ſimples édifices un certain éclat; mais la malpropreté des rues, difficile à éviter dans une grande ville, leur fit bientôt perdre cet avantage. Du reſte, les briques & les pierres de taille furent encore long-temps réſervées pour les Egliſes, les Palais des Rois, ceux des grands Seigneurs, & les édifices publics. Nous tâcherons de fixer l'époque de la

découverte des carrieres de plâtre de Montmartre, & de l'uſage qui a été fait de cette matiere, tant à Paris que dans les lieux où il s'en trouve; & nous pouſſerons nos recherches juſqu'à faire l'hiſtoire abrégée des carrieres des environs de Paris, dont les allées ont été prolongées anciennement ſous pluſieurs quartiers de la ville; circonſtance dangereuſe pour la ſûreté publique, & qui a excité dernièrement l'attention des Magiſtrats prépoſés pour y veiller.

Les couvertures des maiſons, qui pendant tant de ſiecles n'avoient été que de chaume, furent changées en tuiles, eſpece de briques minces & légeres, telles qu'on les voit encore aujourd'hui; & bientôt après on a employé l'ardoiſe, plus peſante & plus chere, mais ſeulement pour les toits des bâtimens diſtingués. L'ardoiſe a été abſolument inconnue aux anciens. C'eſt du pays d'Ardes, en Irlande, qu'on dit que les premieres ardoiſes ont été tirées, & dont le nom d'ardoiſe a été donné aux pierres de cette eſpece. Elle eſt aſſez commune dans le pays d'Artois; mais les carrieres d'Anjou & de Bretagne ſont les plus renommées: dans ce pays, la plupart des maiſons des Particuliers en

ſont couvertes. Dans les autres Provinces, l'ardoiſe ne ſert qu'aux toits des grands édifices, ne fût-ce qu'à cauſe de ſa peſanteur, qui exige, pour la ſupporter, une charpente extrêmement forte.

Les arts du Charpentier, du Couvreur & du Maçon s'étant perfectionnés de plus en plus, on parvint à conſtruire dans Paris des maiſons bourgeoiſes d'une élévation & d'une étendue conſidérables, & d'en diſtribuer les appartemens de maniere qu'ils puſſent contenir pluſieurs familles; le bas étant toujours deſtiné à former une boutique. Ce fut dans cet état que les choſes reſterent juſqu'à l'invention des voitures, qui, bientôt devenues communes, même parmi la haute Bourgeoiſie, obligea de pratiquer des cours & des portes cocheres pour la plupart des maiſons, du moins pour celles bâties dans les quartiers où le terrain ſe trouvoit moins cher & moins précieux.

Nous verrons combien l'exemple de la Capitale eut d'influence ſur les habitans de nos villes de Provinces. Ils ſe firent bâtir des maiſons ſur le modele de Paris; mais avec cette différence, que le bois plus ou moins commun, y fit employer plus ou moins de charpente; & que, ſui-

vant l'abondance ou la diſette des matieres, on ſe ſervit de la pierre, de la chaux & du plâtre. Mais, d'ailleurs, l'Architecture de ces maiſons a toujours été la même. Simples au dehors, on n'y voit ni colonnes, ni pilaſtres, ni ſculptures, ni bas-reliefs. La diſtribution intérieure eſt conforme à la façon de vivre de ceux qui les habitent. Les planchers intérieurs ſont ordinairement pavés de carreaux de briques, les parquets de menuiſerie étant réſervés pour les grandes maiſons. Les plafonds ſont enduits de plâtre, & quelquefois même les ſolives y ſont à découvert.

Le verre a été connu des anciens, qui s'en ſont ſervis à divers uſages; mais ce n'eſt que vers le quatorzieme ſiecle qu'il a été employé en France; d'abord pour les vitraux des Egliſes, enſuite pour les fenêtres des Palais, & enfin pour les maiſons des ſimples Particuliers. Aujourd'hui les chambres des moindres ouvriers de Paris ſont éclairées par des vitres. Il y a encore des Provinces où l'on ſe ſert de chaſſis de papier huilé. Cet uſage s'eſt conſervé à Lyon, par rapport à l'épaiſſeur & à la durée des brouillards pendant l'hiver, qui, terniſſant les vitres, ôteroient aux Manufacturiers en ſoie la clarté douce

qui leur eſt néceſſaire pour travailler leurs étoffes.

L'époque de l'invention des cheminées eſt difficile à fixer : nous tâcherons d'en découvrir l'origine, & d'apprendre à nos Lecteurs quelles ſont les différentes formes qu'elles ont eues en France depuis qu'elles y ſont connues. Dès le milieu du dernier ſiecle, & pendant le cours de celui-ci, ce genre de commodités s'eſt prodigieuſement multiplié dans Paris & dans les principales villes du Royaume, excepté dans la partie méridionale, où elles ſont moins néceſſaires, ſi ce n'eſt dans les cuiſines. Jadis nos peres n'avoient qu'un unique chauffoir qui étoit commun à toute une famille, & quelquefois à pluſieurs. On voit encore des traces de cet uſage dans différentes Maiſons Religieuſes : aujourd'hui il y en a dans les ſallons, les ſalles, les chambres à coucher, & les cabinets de tous nos appartemens.

Les poëles ſont d'un uſage bien plus moderne que les cheminées : leur nom vient de *pyrale* & *pyros*, qui, en Grec, veut dire du feu. Poële à frire a la même étymologie ; & une poële de ce genre recouverte par une autre poële, a dû donner néceſſairement l'idée de nos premiers

poëles roulans. Ce que nous nommons poële, c'eſt-à-dire, chambre où l'on ſe chauffe, s'appeloit anciennement étuve, & le premier uſage des étuves a été pour chauffer les bains. Mais, dès 1388, il y avoit déjà par-tout des poëles dans les Maiſons Royales, & juſques dans les galeries, pour tempérer le froid en hiver. Cette maniere de répandre & de conſerver la chaleur, nous vient des Allemands & des habitans du Nord, qui, bien avant que nous connuſſions les poëles, les avoient déjà bien perfectionnes. C'eſt d'eux ſurtout que nous vient l'uſage des tuyaux pour faire écouler la fumée. Les premiers ont imaginé de faire ſervir leurs poëles à l'ornement de leurs chambres, les ont revêtus de carreaux de fayance, & leur ont donné des formes agréables. Les ſeconds les ont fait entrer dans la conſtruction de la maiſon même. Nous avons perfectionné les idées des Allemands dans tout ce qui regarde le goût & l'élégance de nos poëles; ils figurent admirablement avec nos buffets dans nos ſalles à manger; mais ſi nous voulons imiter la forme des poëles de Ruſſie, nous ſerons obligés de changer toute la conſtruction de nos édifices. Au reſte, l'uſage des poëles eſt d'autant plus néceſſaire

en France, que les bois y deviennent plus chers & plus rares de jour en jour, & qu'on a obſervé que cette maniere de ſe chauffer conſume moins de bois, &, par cette raiſon, procure une diminution conſidérable dans la dépenſe journaliere.

Les boutiques de nos Marchands n'étoient jadis que des ſalles par bas, abſolument ouvertes pendant le jour pour la commodité des acheteurs, qui venoient s'y fournir des choſes néceſſaires, & qui ſe fermoient pendant la nuit pour la sûreté des effets qui y étoient dépoſés. Maintenant elles ſont ornées de vitrages & décorées avec goût, ſur-tout celles où l'on débite les marchandiſes de luxe, & où les Dames ſont ſouvent dans le cas de s'arrêter.

Les maiſons de campagne que les Bourgeois poſſedent dans les environs de nos villes, offrent à la vue la même ſimplicité que celles qu'ils occupent à la ville. Suivant ſes facultés, le propriétaire s'applique à en rendre les jardins utiles & agréables, mais ſans magnificence; au moins eſt-ce ainſi qu'en uſent les gens ſages de cet état.

Les Cabarets répandus dans les fauxbourgs & au dehors, dans les environs de

nos grandes villes, où le peuple va s'amuſer les Fêtes & les Dimanches, peuvent être regardes comme des eſpeces de maiſons de campagne. On les appelle des Guinguettes, & ce nom leur a été donné, parce qu'aſſez communément on y vendoit du vin nouveau ſouvent verd, & qu'autrefois les vins verds ſe nommoient *guingueis* ou *ginguets*. Le nom de Guinguette a commencé à être connu en 1554.

L'objet de ce Chapitre paroîtra peut-être bien ſimple & bien commun; mais les recherches curieuſes dont nous eſpérons de l'accompagner, pourront intéreſſer le Lecteur.

CHAPITRE III.

Des belles maiſons occupées par les gens riches, tant à la ville qu'à la campagne, & du commun des Châteaux.

NOUS nous élevons inſenſiblement des habitations les plus ſimples juſques aux plus ſuperbes : celles des riches Particuliers tiennent le milieu entre les Palais des Rois & les maiſons du Peuple. Anciennement elles approchoient davantage

de ces dernieres ; mais, depuis près d'un ſiecle, elles reſſemblent beaucoup plus aux premieres. Si quelquefois les pieces en ſont moins vaſtes, les commodités y ſont du moins auſſi recherchées. Les ornemens de l'Architecture, les colonnes & les pilaſtres ſont prodigués au dehors ; & ſi, parmi ces ornemens, on remarque en dedans moins de trophées, d'armoiries & de couronnes, on y voit, en récompenſe, plus d'Amours, de guirlandes de fleurs, & de repréſentations agréables.

Nous n'avons que fort peu de renſeignemens ſur les anciennes maiſons des gens riches à Paris. Nous ſavons cependant que Jacques Cœur, Tréſorier de l'épargne, ſous Charles VII, le Particulier le plus riche de ſon temps, avoit commencé de bâtir une maiſon dans la rue de l'*Homme armé*, qui fut depuis achevée par Jean de la Balue, Evêque d'Angers & d'Evreux, Cardinal du titre de Sainte Suzanne, que la fortune n'éleva que pour le terraſſer, & ne terraſſa que pour le relever. Cette maiſon fut depuis occupée par le Préſident Barillon. Le peuple y admiroit les étages ſupérieurs, conſtruits de briques éclatantes. Il ignoroit que ce brillant venoit d'une couche de plomb & de

cuivre étendues ſur les briques ; les terrines & plats plombés par dedans, ne ſont luiſans que par ce même moyen. Sauval, dans ſes Antiquités, remarque que cette maiſon ſemble avoir porté malheur à ſes propriétaires. Jacques Cœur, qui l'a commencée, eſt mort dans l'Iſle de Chio, commandant une flotte armée par le Pape Calliſte III contre les Turcs, après s'être échappé de ſa priſon de Beaucaire, où il étoit retenu par ordre du Roi. La Balue, qui avoit achevé cette maiſon, après avoir été favori du Roi Louis XI, gémit onze ans dans les fers pour crime de haute trahiſon, & auroit perdu la vie, ſans la protection du Pape Paul II ; & le Préſident Barillon, qui l'a occupée longtemps, eſt mort miſérablement à Pignerol, où il avoit été enfermé.

Le même Jacques Cœur poſſédoit le château de Beaumont en Gâtinois, qui a paſſé par héritage à MM. de Harlay, & de ceux-ci à M. le Prince de Tingri, pour qui cette terre a été érigée en Duché héréditaire. On y voit encore quelques bâtimens, & une tapiſſerie qui a appartenu à Jacques Cœur.

Le Château de Chenonceaux en Touraine, doit être regardé comme la mai-

ſon d'un riche Particulier, puiſqu'il a été bâti par un nommé Thomas Boyer, gendre du Cardinal Briſſonet, & neveu du Chancelier Duprat. Après la mort de ce Boyer, le Connétable de Montmorenci l'acheta, & le revendit enſuite à Catherine de Médicis, qui y fit faire des embelliſſemens. Il paſſa enſuite à Louiſe de Lorraine, veuve de Henri III; & à la mort de cette Reine à MM. de Vendôme. Le dernier poſſeſſeur étoit M. Dupin, Fermier Général, dont la veuve l'a vendu à M. le Duc de Choiſeul.

Entre les anciens Châteaux des Seigneurs ou des riches Particuliers, nous citerons celui de Beauté ſur Marne, que Charles VII fit bâtir pour ſa Maîtreſſe Agnès Sorel; celui d'Anet, qui a appartenu à Diane de Poitiers, Ducheſſe de Valentinois, Maîtreſſe de Henri II. Henri IV donna ce Château à la Maiſon de Vendôme: à l'extinction de celle-ci, il a paſſé à M. le Duc du Maine, & il appartient aujourd'hui à M. le Duc de Penthievre; celui de Verneuil en Picardie, à deux lieues de Senlis, que le Roi Henri IV donna à Mademoiſelle d'Entragues (Balzac), Marquiſe de Verneuil, & qui a depuis paſſé à la Maiſon

de Condé : celui de Gaillon ſur Seine, à dix lieues de Rouen, qui a été bâti par le Cardinal d'Amboiſe, & qui appartient aux Archevêques de Rouen ; il y a tout auprès une très-belle Chartreuſe ; & enfin, ceux de Chantilli, & d'Eſcouen entre Saint-Denis & Luſarche, qui tous deux ont appartenu à la Maiſon de Montmorenci, & ont paſſé par héritage à celle de Condé. Le dernier de ces Châteaux ſubſiſte encore ; mais il eſt fort négligé. Il reſte encore quelques veſtiges de l'ancien Chantilli dans le ſuperbe Château des Princes de Bourbon-Condé.

Nous voyons par ce qui nous reſte de plus antique dans ces Châteaux & quelques autres, ſur-tout dans ceux des ſiecles antérieurs à celui de François I, que les anciens Architectes François entendoient mal l'art des diſtributions. Partout c'eſt un perron extérieur & à découvert, d'immenſes ſalles, de longues galeries, de vaſtes chambres à coucher, quelques cabinets dans les tours & tourelles, & point de Garderobes.

Ce ſera ici l'occaſion de parler de la belle Architecture, qui, ayant été enſeignée par les Grecs aux Romains, paſſa avec ceux-ci dans les Gaules, fut enſuite

bannie de la France & de preſque toute l'Europe par le goût gothique & barbare, & fut enfin, bien des ſiecles après, rappelée d'Italie en France, ſous le regne de François I. Elle a continué & continue encore à être eſtimée parmi nous, & regardée comme la ſeule convenable à la décoration extérieure. Quant à la diſtribution intérieure des maiſons, la France ne doit qu'à elle-même la perfection à laquelle elle eſt parvenue ſur cet article. Nous avons, à cet égard, tiré très-peu de ſecours des Architectes Grecs & Romains. La façon de vivre de ces anciens peuples étoit ſi différente de la nôtre, que les pieces de leurs appartemens ne pouvoient être les mêmes. Les Palais d'Italie ne nous ont pas fourni de meilleurs modeles, à cauſe de la différence du climat; & nous pouvons dire que la diſtribution de nos appartemens nous appartient d'autant plus, qu'elle tient à nos mœurs; & comme ces mœurs paſſent depuis aſſez long-temps par toute l'Europe pour les plus agréables, il s'enſuit que notre façon de nous loger doit être également ſuivie. C'eſt ce qui eſt arrivé effectivement en Angleterre, en Allemagne, & dans preſque tout le Nord.

Le Chapitre dont nous donnons ici une eſquiſſe, contiendra le détail de toutes les pieces de l'appartement François; nous examinerons depuis quand elles ſont en uſage, & juſques à quelle époque remonte la forme & l'étendue qu'elles ont aujourd'hui. Examinant la maiſon depuis le rez-de-chauſſée juſqu'à l'étage le plus élevé, nous verrons comment en ſont diſtribuées toutes les chambres; nous parcourrons même les corridors deſtinés à celles des Domeſtiques. Nous ne négligerons pas de parler des cuiſines, des offices, des écuries, des cours, des baſſe-cours, & enfin de la grande porte du bâtiment. Ce détail nous engagera à faire l'hiſtoire des entre-ſols & des manſardes, que notre Nation a le mérite d'avoir inventés. On ſait que lesdernieres tirent leur nom de celui de deux fameux Architectes de Louis le Grand, l'oncle & le neveu, dont le premier mourut en 1666, le ſecond en 1698.

Nous traiterons de la forme & des ornemens des cheminées & des poëles, qui, comme nous l'avons remarqué dans le Chapitre précédent, ne peuvent pas remonter à une haute antiquité. Nous parlerons à cette occaſion des marbres qu'on

emploie pour décorer les premieres. L'article des lambris & de la boiſerie exigera une aſſez grande étendue, d'autant que la Sculpture de ce genre a des regles particulieres. La peinture & le vernis qu'on y applique, nous fourniront quelques anecdotes hiſtoriques aſſez piquantes, ainſi que la Peinture à freſque, preſqu'entiérement réſervée à préſent pour les plafonds & les ſalles à manger. Nous nous arrêterons un peu ſur la dorure de l'intérieur de nos bâtimens, dont l'art s'eſt beaucoup perfectionné de nos jours, mais peut-être aux dépens de la matiere, puiſque les anciennes dorures étoient bien plus durables que celles qui ſe font aujourd'hui.

Nous avons fait un objet de luxe de cet inſtrument de sûreté, compoſé de pieces de fer, que nous nommons ſerrures; mais ce n'eſt pas dans cette ſeule partie que l'art de la Serrurerie eſt employé à l'ornement de nos maiſons; il nous procure de magnifiques balcons, & ſert à décorer les croiſées & les rampes des eſcaliers.

Tout ce que nous venons de dire, ou plutôt d'indiquer ſur la diſtribution des maiſons de ville, dont les perſonnes

riches ſont propriétaires ou habitantes, peut également s'appliquer à leurs maiſons de campagne, du moins quant aux bâtimens; mais on doit conſidérer de plus dans celles ci les parcs & les jardins, & diſtinguer la maniere de décorer les petits jardins de la ville d'avec celle d'orner les grands, qui accompagnent les maiſons de plaiſance. Il faut employer l'art pour faire paroître les premiers plus étendus qu'ils ne ſont réellement, & pour procurer, par leur moyen, à la maiſon, le coup d'œil le plus agréable. Les grands jardins & les parcs de campagne doivent au contraire tirer leurs agrémens de la beauté de leur ſituation ou de celle de leurs grandes parties qu'il s'agit de mettre en évidence & en honneur.

L'art des jardins qu'on appelle d'ornement, n'eſt pas fort ancien en France: les Romains l'ont connu; mais il avoit été oublié long-temps après eux. Nos ancêtres ne cherchoient qu'à tirer un parti utile de leurs parcs & de leurs enclos: s'ils fourniſſoient quelques beautés naturelles, ils ne refuſoient pas d'en jouir; mais ils ne ſe donnoient aucune peine pour les perfectionner. Preſque toutes leurs maiſons de campagne étoient placées dans des fonds

ſonds, & non ſur des hauteurs, parce qu'ils trouvoient le terrain plus aiſé à cultiver ſur le bord des rivieres. Notre opinion a changé à ce ſujet. Jaloux de promener nos regards ſur une vaſte & riche campagne, nous avons bâti nos plus ſuperbes Châteaux dans les lieux élevés & les plus découverts : ce que, tant qu'a duré le Gouvernement féodal, nos peres faiſoient pour ſe ménager des lieux de défenſe & des fortereſſes à l'abri de toute inſulte, nous le pratiquons maintenant pour nous procurer de la vue. Les ſalles de ces Châteaux ſont aujourd'hui moins grandes qu'elles n'étoient autrefois; changées en appartement, leur diſtribution joint l'élégance à la commodité.

Dans le courant du ſiecle dernier, la Quintinie publia des Inſtructions ſur les jardins fruitiers & potagers, & ſur les arrangemens & les ornemens dont ils ſont ſuſceptibles. Ce ſont elles que le fameux Le Nôtre a ſuivies, en traçant les deſſeins de différens jardins, qui ont excité l'admiration de l'Europe entiere. Cette matiere ouvre un vaſte champ, où nous recueillerons quantité d'anecdotes intéreſſantes, qui nous conduiront à obſerver que, depuis quelque temps, notre goût

a prodigieuſement changé. Nos jardins ne ſont plus ni à l'Italienne ni à la Françoiſe : il ne leur reſte aucune reſſemblance avec ceux qui étoient généralement admirés ſous le regne de Louis XIV. Ce ſont des jardins a l'Angloiſe, ou, pour mieux dire, à la Chinoiſe ; car c'eſt des Chinois que les Anglois tiennent la maniere, ou, ſi l'on veut, la manie, de tranſporter des Provinces entieres dans l'enclos d'un petit parc, ou d'un jardin d'une grandeur médiocre ; de créer de hautes montagnes & de profonds vallons dans une petite plaine ; des rivieres dans un terrein ſec ; de mettre conſtamment en oppoſition les plus grandes beautés de l'art avec les horreurs de la nature & de la deſtruction, &c. Depuis quelques années nous avons ces prétendues merveilles ſous nos yeux ; & comme l'hiſtoire n'en remonte pas fort haut, il nous ſera facile de la faire.

CHAPITRE IV.

Des Palais des Rois des Princes, & grands Seigneurs; de leurs Maiſons de plaiſance, Parcs, Jardins, &c.

EN parlant de ce qui fait la beauté des maiſons des riches Particuliers, nous avons, par occaſion, & preſque ſans y penſer, donné l'hiſtoire de tout ce qui fait à préſent l'ornement des Palais des Rois, Princes & grands Seigneurs. Un plus grand nombre de pieces vaſtes; quelques décorations plus ſomptueuſes, mais qui n'ajoutent rien aux véritables agrémens d'un beau logement, en font preſque toute la différence; de même qu'un certain genre de Domeſtiques, qui ne conviennent qu'aux Grands, mais qui ne leur ſervent pas plus que les titres honorables & les cordons dont ils ſont décorés; ces diſtinctions marquent les premiers rangs, ſans rendre plus heureux ceux qui les rempliſſent. Il n'en étoit pas de même autrefois; les ſomptueuſes habitations étoient réſervées pour les ſeuls grands Seigneurs: ainſi nous remplirons ce Chapitre d'anecdotes & de

détails intéreſſans ſur leurs anciennes poſſeſſions; nous remonterons juſques à l'origine de la plupart des Châteaux de nos Rois & de leurs grands Feudataires; nous parlerons de quelques-uns qui n'exiſtent plus, mais ſur leſquels nous avons des Mémoires; nous verrons comment ils étoient autrefois diſtribués, & à quel uſage les pieces qui les compoſoient pouvoient ſervir; dans quelles mains ils ont paſſé, & enfin ce qu'ils ſont aujourd'hui devenus. Au moyen de ces recherches, nous tâcherons de deviner quelle étoit la vie privée de nos Rois, des Princes & grands Seigneurs, depuis l'établiſſement de la Monarchie juſqu'à nos jours; car la vie privée eſt toujours notre objet & le but du grand travail que nous avons entrepris. Il ſeroit peut-être plus facile d'écrire un Volume entier de ce qui doit faire la matiere de ce Chapitre, & de le compoſer d'une longue ſuite de diſſertations curieuſes, que de ſe borner aux recherches que nous venons d'annoncer; mais nous croyons devoir nous en tenir à l'hiſtoire de quelques Palais & Châteaux principaux, tant de Paris que des Provinces.

Une opinion commune, qui s'eſt per-

pétuée juſqu'à nous, porte à croire que le fameux Empereur Julien fit bâtir dans un des fauxbourgs de Paris, qu'on appeloit alors *Lutece*, du côté du midi, un Palais avec des bains & des étuves, d'où il fut nommé, ſuivant l'uſage des Romains, le Palais des Thermes. On ſoupçonne que ce Palais eſt celui dont on voit encore aujourd'hui quelques reſtes dans la rue des Mathurins, derriere la maiſon qui porte le nom d'Hôtel de Cluny. D'ailleurs les aqueducs que l'on a trouvés en terre en 1544, depuis cette maiſon juſqu'au village d'Arcueil, & qui peuvent avoir ſervi pour y conduire l'eau dans les bains, ſont autant de veſtiges qui autoriſent l'opinion de cette antiquité. On prétend que les édifices & les cours de ce Palais, bâti avec un ciment qui nous eſt inconnu, occupoient tout l'eſpace entre la rue de la Harpe & la rue Saint-Jacques, depuis la rue du Foin juſqu'à la place Sorbonne; que ſon parc & ſes jardins s'étendoient juſqu'au pied de ce terrain élevé que nous nommons la montagne Sainte-Genevieve; & de l'autre côté, juſqu'au Temple d'Iſis, depuis l'Abbaye de Saint Vincent, aujourd'hui Saint Germain-des-Prés. Ce Palais fut, au rapport de Fortunat, la demeure

de nos Rois de la premiere Race. Childebert, ſans ſortir de ſes jardins, ſe rendoit tout proche de l'Egliſe de S. Vincent. On trouve dans l'Hiſtoire, qu'après la mort de Charlemagne, Louis le Débonnaire y relégua les Princeſſes ſes ſœurs.

Ce que nous appelons aujourd'hui Château royal, n'étoit, ſuivant nos anciens Auteurs, qu'une riche métairie, où il y avoit un bois, des étangs, des haras, des troupeaux, des ſerfs occupés à faire valoir les terres, ſous les ordres d'un principal Domeſtique ou Intendant. Dans l'étendue de la France, on comptoit environ cent ſoixante de ces habitations royales, qui annonçoient l'utile plus que l'agréable, & que nos premiers Monarques viſitoient tour-à-tour. Si dans chacune de ces métairies il y avoit un bâtiment de réſerve pour loger la Famille Royale, il ne devoit pas être ſomptueux.

Telles étoient ſans doute les maiſons de plaiſance des Rois de la premiere & de la ſeconde Race. Clotaire en avoit une à Braine en Champagne, & Chilperic d'autres à Nogent, à Villers-Cotterets, & à Chelles, où il gardoit ſes tréſors. Il y en avoit à Clichi, près Paris, où eſt aujourd'hui le village de Saint-Ouen, à

Verberie, à Creſſi, à Attigni célebre par trois Conciles, à Melun, à Etampes, à Poiſſi, à Choiſy, Mantes, Reuilli, Remiremont, & enfin à Compiegne, Saint-Germain, Lagny, Sens, Péronne, Senlis, Nanterre, & une infinité d'autres.

Cette remarque, appuyée ſur des faits, nous conduira à parler du Louvre, qui n'étoit, au temps de Dagobert, qu'une maiſon de chaſſe, où ce Prince mettoit ſes chevaux & ſes piqueurs. Les Rois de la premiere Race, auxquels l'Hiſtoire a donné le nom de Fainéans, venoient ſouvent y paſſer quelques heures après leur dîner. Ils ſe promenoient nonchalamment dans leur char ou coche le long de la forêt qui couvroit alors tout le côté de la riviere, dont une partie ſubſiſtoit encore du temps de Saint Loüis, puiſque ce Monarque, au rapport des Hiſtoriens, fit bâtir l'Hôpital des Quinze-Vingts *in luco*. Ces Rois fainéans, dit un Auteur, revenoient le ſoir en bateau & en pêchant, ſouper à Paris & coucher avec leurs femmes. Il n'eſt fait aucune mention de cette maiſon royale ſous la ſeconde & ſous la troiſieme Race, juſqu'au regne de Philippe-Auguſte, qui en fit une eſpece de citadelle environnée de larges foſſés, & flanquée de tours.

En 1528, François I fit abattre celle appelée la groſſe tour, qui étoit iſolée & bâtie au milieu de la Cour. C'eſt de cette tour que relevoient les grands Feudataires de la Couronne. Après avoir été dix ſiecles hors de Paris, le Louvre s'y trouva renfermé par l'enceinte commencée ſous Charles V en 1367, & achevée ſous Charles VI en 1383.

Il y a beaucoup d'apparence que les autres Palais de nos Rois n'étoient pas plus magnifiques que le Louvre, qui ſervit long-temps de logement aux Monarques étrangers qui venoient en France. Manuel, Empereur de Conſtantinople, & Sigiſmond, Empereur d'Allemagne, y demeurerent ſous le regne de Charles VI. C'étoit, ainſi que les autres maiſons royales, un aſſemblage de grands bâtimens, flanqués de tours, compoſés d'un rez-de-chauſſée, d'un premier étage diviſé en ſalles d'une grandeur immenſe, décorées de lambris & de dorures. On pratiquoit, au deſſus de ce premier étage, de petits appartemens qu'on appeloit galetas, & qui étoient couverts d'ardoiſe & de tuiles. Pour les autres parties du bâtiment, on ſe contentoit de les couvrir de chaume. Le reſte du terrain étoit occupé par les

jardins, les colombiers, les poulaillers, les celliers, & les volieres.

Sauval, en nous parlant des anciennes maiſons royales, nous donne quelque idée de la diſtribution de leurs appartemens. » On entroit, dit-il, dans les chambres » & les ſalles, dans les chapelles & gale- » ries, par un porche de menuiſerie à plu- » ſieurs faces. Toutes ces pieces étoient » lambriſſées, planchéiées, ou pavées de » pierres blanches & noires. Il y avoit des » cheminées & des poëles appelés *chauffe-* » *doux* : les ſiéges des chambres & même » de la chambre du Roi, auſſi bien que » de celle de la Reine, depuis Saint Louis » juſqu'à François I, étoient des eſca- » belles, des bancs, des formes, & des » treteaux, & il n'y avoit que la Reine » qui eût des ſiéges de bois pliants. Les » poutres & les ſolives des appartemens » étoient chargées de fleurs de lys d'étain » doré. Les cheminées tenoient preſque » toute la largeur des ſalles, & les che- » nets de fer étoient d'une peſanteur con- » ſidérable. Les couches, les couchettes » étoient extraordinairement grandes. » Quand elles ne portoient que ſix pieds » en quarré, on les appeloit couchettes; » lorſqu'elles étoient de douze ſur onze,

» on les nommoit couches ; elles ſe pla-
» çoient ſur des marches couvertes de
» tapis «.

Le Palais où ſe rend actuellement la juſtice, & dont on fait remonter l'ancienneté juſques au ſiecle de Louis le Débonnaire, a été fort long-temps la demeure de nos Rois dans la ville. Ce fut Philippe le Bel qui l'abandonna aux Officiers de la Juſtice, lorſqu'il rendit le Parlement ſédentaire à Paris. Nous verrons que ce n'étoit alors qu'un difforme aſſemblage de groſſes tours, qui ſe communiquoient les unes aux autres par des galeries.

Après avoir jeté un coup d'œil ſur ces anciens bâtimens & ſur celui de Vincennes ; nous parlerons du Château de Fontainebleau : il doit ſa naiſſance à une petite maiſon de chaſſe, bâtie dès l'an 1169 par Louis VII, pere de Philippe-Auguſte. Saint Louis y fit beaucoup travailler, & il reſte encore aujourd'hui un corps de bâtiment enclavé dans les ouvrages qui ont été faits depuis, où ſe trouve une piece appelée la ſalle de Saint Louis. Le fameux Architecte Italien Sébaſtien Serlio, qui le premier a fait connoître aux Artiſtes François le goût de la bonne Architecture, travailla beaucoup à la conſtruc-

tion de ce Palais ſous le regne de François I. Sous celui de Henri II, Philibert Delorme y ajouta l'eſcalier en fer à cheval : cet Artiſte donna les plans des Châteaux de Saint Maur, d'Anet & de Meudon, & la Reine Catherine de Médicis le chargea de la conſtruction du Palais des Tuileries, où Delorme déploya toutes les reſſources de ſon génie.

Enfin, nous ferons l'hiſtoire du Château de Verſailles, preuve éclatante de la magnificence d'un Roi, qui, en portant ſa gloire au plus haut degré, y a porté de même celle de la France. Parcourant enſuite les Provinces, nous dirons quelque choſe des Châteaux des grands Princes, tels que les Comtes de Champagne, qui en avoient trois à Troyes, dont le principal, où ils demeuroient, ſubſiſte encore aujourd'hui, & eſt le ſiége de la Juſtice. Les Ducs de Bourgogne, qui avoient le leur à Dijon, dans l'endroit même où eſt placé le Palais où ſe tiennent les Etats de la Province, que l'on appelle vulgairement la Maiſon du Roi : les Ducs de Bourbon, qui faiſoient leur principale réſidence à Souvigny, & avoient des Châteaux à Moulins & à Bourbon-l'Archambaut. Par ce moyen, nous établirons en même temps,

& quels ont été les progrès de l'Architecture en France, & les changemens arrivés dans la façon de vivre des François illuſtres.

CHAPITRE V.

Des Edifices publics, tels que les lieux d'aſſemblée, des Tribunaux, Priſons, Hôtels-de-Ville, Colléges, Hôpitaux, Caſernes, des Portes de Ville, Places, Fontaines ornées, Promenades publiques, &c.

CE qui fera l'objet de ce Chapitre, ne regarde, pour ainſi dire, que par accident, les mœurs privées des François, la plupart des édifices dont il y doit être queſtion étant deſtinés à des fonctions publiques exercées pas des Corps reſpectables dans l'Etat. Cependant, en faiſant des recherches ſur chacun de ces objets, nous y trouverons la ſource d'une infinité d'uſages qui tiennent abſolument à notre vie privée. Nous aurons ſouvent occaſion de faire remarquer ce que peut l'exemple du Maître pour l'avancement & la perfection des Arts. Nous verrons que, tandis

que nos Rois s'occupoient du ſoin d'embellir leur Capitale, & tous les lieux qu'ils habitoient, & que les grands Seigneurs & les perſonnes opulentes concouroient à faire réuſſir ce deſſein par les nombreux Hôtels qu'ils élevoient dans les différens quartiers de Paris, les Officiers municipaux de toutes les grandes villes du Royaume faiſoient conſtruire des édifices utiles au public, & les Bourgeois abattoient ſans regret leurs vieilles maſures, pour ſubſtituer à leur place des maiſons ſolides & commodes. Toutes ces parties de l'art de bâtir nous fourniront des détails curieux & inſtructifs, & des anecdotes piquantes: nous nous arrêterons avec complaiſance ſur chacune d'elles; mais nous n'inſiſterons que ſur ce qui regarde notre principal objet.

Nous dirons quelque choſe des Hôtels-de-Ville de Paris & de Lyon, & ſur-tout du dernier, qui eſt un des plus magniques de l'Europe, ſous le veſtibule duquel, qui eſt en forme de portique à la Romaine, on voit deux grandes tables de cuivre, où eſt gravée toute entiere la harangue que fit l'Empereur Claude en faveur des Lyonnois, dans le Sénat de Rome, avant d'être parvenu à l'Empire. Nous parle-

rons de l'Hôtel-de-Ville de Toulouſe, que l'on nomme Capitole, à l'inſtar de Rome, & dont les Capitouls, ou Echevins acquierent la nobleſſe. Ce fut dans la cour de cet Hôtel que Henri II, Duc de Montmorency, eut la tête tranchée en 1636, à l'âge de trente-ſept ans. Nous nous entretiendrons des Colléges, des Hôpitaux & des Fontaines publiques, tant de Paris que des grandes villes de nos Provinces.

Nous traiterons légérement la partie des grands chemins & celle du pavé des rues, dont chaque Particulier profite, quoique tous ne contribuent pas aux frais; nous ne nous diſpenſerons pas de remarquer qu'avant Philippe-Auguſte, Paris n'étoit point pavé. Juſques-là on avoit été effrayé de l'énorme dépenſe que pourroit occaſionner une ſi grande entrepriſe. On rapporte qu'en 1184, ce Roi, regardant un jour par les fenêtres de ſon Palais, fut tellement *empuanti* de la mauvaiſe odeur des tombereaux de boues qui vinrent à paſſer, qu'auſſi-tôt il commanda au Prévôt des Marchands & à quelques Bourgeois de chercher les moyens de parer à cet inconvénient. Rigord nous apprendra que le pavé fut d'abord fait de pierres dures & fortes, ou de gros cailloux carrés.

Depuis on s'eſt ſervi de quartiers de grais, carrés & unis, de ſept à huit pouces de qualibre, qui viennent par eau des environs de Fontainebleau, ou par terre des autres parties du Gâtinois. Le Domaine fut premiérement chargé de l'entrepriſe & de l'entretien du pavé de la croiſée de Paris, c'eſt-à-dire, du pavé des grandes rues, des places publiques, & des quais. Les autres rues furent à la charge des propriétaires juſqu'en 1609, en proportion de l'étendue de leurs maiſons. Actuellement ces propriétaires, dans les nouvelles rues, ſont tenus de faire la premiere dépenſe du pavé de devant leur maiſon, qui enſuite eſt entretenu par la Ville. Ce fut dans les premiéres années du quinzieme ſiecle, qu'on commença à paver Paris avec des pierres de grais, après que l'on eut remarqué que les autres pierres dures ou cailloux que l'on employoit, bleſſoient les pieds des chevaux. Depuis cette époque, les villes de nos Provinces ont été ſucceſſivement pavées, & l'on s'y ſert du grais préférablement à toutes autres pierres, lorſqu'il s'en rencontre des carrieres dans les environs.

Comme les fortifications ne peuvent entrer qu'indirectement dans notre plan,

nous ne nous en occuperons qu'autant que les remparts & les baſtions plantés d'arbres fourniſſent des promenades aux habitans des villes. Depuis un demi-ſiecle, les Officiers municipaux des villes de l'intérieur du Royaume ſe ſont appliqués à donner cette ſatisfaction à leurs Bourgeois, à l'exemple du Corps municipal de Paris, qui a converti les boulevards de cette Capitale en une promenade infiniment agréable.

CHAPITRE VI.

Des Egliſes Cathédrales, Collégiales, Paroiſſiales, & des Chapelles particulieres; des Palais Epiſcopaux, Maiſons Canoniales & Presbyteres; des Abbayes & Monaſteres d'hommes & de femmes, Hoſpices & Hermitages.

NOUS devons faire ſur la matiere de ce Chapitre, la même réflexion que ſur celle du précédent; néanmoins les Egliſes nous fourniront d'excellens mémoires ſur le goût de l'architecture Françoiſe dans les différens temps de la Monarchie. Ce ſont les plus ſûrs monumens de ce goût gothique

gothique & barbare qui a régné pendant tant de ſiecles, & qui n'a été détruit qu'il y a environ trois cents ans. Dans cette idée, nous entrerons dans quelques détails ſur la Cathédrale de Rheims, bâtie vers l'an 840, ſous le regne & par les ordres de Louis le Débonnaire. Celle de Chartres fut conſtruite en 1020, ſur les plans de Fulbert, Evêque de cette ville. Ce Temple, l'un des plus beaux & des plus ſolides qu'il y eût alors en France, & qui ſubſiſte encore, a quatre cent vingt pieds de long ſur cent huit de large : la branche de la croix a deux cent dix pieds de longueur. La largeur de la grande nef eſt de quarante-huit pieds, & les nefs latérales ſont élevées de quarante-deux, & en ont vingt-un de large, d'où l'on voit que la largeur de cette Egliſe eſt de quatre-vingt-dix pieds. Sous ce vaſte édifice, il y a des grottes ſouterraines que l'on croit avoir été commencées par les Druides, & qui ont autant d'étendue que l'Egliſe qui eſt deſſus.

Nous puiſerons dans les Ouvrages du célebre Suger, Abbé de Saint-Denis, tout ce que nous croirons intéreſſant de rapporter ſur la reconſtruction de cette Abbaye dans le douzieme ſiecle. Nous

parlerons de la Cathédrale d'Amiens, qui eſt du treizieme ſiecle, & a été long-temps regardée comme une des plus belles Egliſes de la France, au moins eſt-elle une des plus hardies. La Sainte-Chapelle du Palais à Paris n'échappera pas à nos recherches. Nous devons à la piété de S. Louis ce monument, qui conſtate en même temps la délicateſſe & la hardieſſe de l'ancien goût gothique, & qui eſt poſtérieur à la Cathédrale de Paris, dédiée à la Vierge, commencée l'an 1010, ſous le regne du Roi Robert, & achevée en 1181, ſous celui de Philippe-Auguſte, par les ſoins de Maurice de Sully, le ſoixante-dixieme Evêque de Paris. Les belles Egliſes modernes nous ſerviront de pieces de comparaiſon pour ces anciens bâtimens; mais nous nous attacherons ſur tout à la diſtribution de l'intérieur des maiſons des Chanoines & des Moines, parce que nos recherches à cet égard nous donneront de grandes lumieres ſur leur façon de vivre.

CHAPITRE VII.

Des Ameublemens de toute eſpece qui ont garni & garniſſent les habitations des François, & par occaſion des Manufactures dans leſquelles ils ſe fabriquent.

CE Chapitre ne peut manquer d'être fort étendu, & de tenir une place conſidérable dans notre Ouvrage, étant ſuſceptible de bien des diviſions.

Dans la premiere Section, nous traiterons des lits, & nous examinerons quelle étoit la forme de ceux des Grecs & des Romains, & comment ces derniers, aux feuilles d'arbres & aux peaux de bêtes ſur leſquels les premiers Héros de Rome repoſoient, ont fait ſuccéder les lits de plumes, du duvet le plus fin, les matelats faits de la précieuſe laine de Milet, & les bois de lit d'ébene, de cedre & de citronier, ou d'ivoire & d'argent maſſif, avec des couvertures teintes en pourpre & rehauſſées d'or.

Il eſt probable que nos ancêtres, en ſortant de la barbarie, adopterent la forme des lits Romains pour les leurs, & que,

lorſque le luxe, enfant de l'or & de l'oiſiveté, eut énervé des cœurs que l'exemple avoit ſéduits, ils voulurent joindre à la commodité l'élégance & la richeſſe. Ils prirent auſſi des Romains l'uſage de manger couchés ſur des lits; mais ils l'abandonnerent de bonne heure.

Outre les lits ſur leſquels nous dormons, nous en avons que nos Dames appellent lits de repos, & que le peuple & la ſimple bourgeoiſie ne connoiſſent que de nom. Le lit à la Françoiſe eſt communément compoſé d'un bois de lit ſurmonté & garni d'une paillaſſe, de pluſieurs matelats, & quelquefois d'un lit de plumes, d'un traverſin, d'oreillers, de draps, de couvertures, & orné de courtepointes, de ſoubaſſemens & de rideaux. Les matieres que l'on employe pour toutes ces pieces ſont plus ou moins précieuſes & cheres, ſuivant l'état & la richeſſe des perſonnes qui en doivent faire uſage; mais toujours eſt-il vrai que le lit eſt la principale piece d'un ménage, quelque pauvre qu'il ſoit, & que le comble de la miſere eſt de n'en pas avoir, même un mauvais. Nous rechercherons depuis quel temps ces différentes pieces qui compoſent un lit ſont en uſage, & nous remarquerons que l'on

voit encore dans nos vieux châteaux des lits d'une grandeur immenſe, dans leſquels couchoient des familles entieres, & même de gentilshommes.

Cette coutume de coucher pluſieurs enſemble fut introduite dans les beaux jours de la Chevalerie. Alors les preux Chevaliers, accoutumés à partager leur tente, leur lit & leur table avec leurs confreres d'armes pendant la campagne, ne ſe refuſoient pas, durant leur quartier d'hiver, à les recevoir dans leurs châteaux avec la même confiance & la même ſimplicité. Les lits de ces châteaux étant fort larges; indiſtinctement le Seigneur Châtelain, ſa Dame, ſes enfans, & les Chevaliers, ſes confreres & ſes hôtes, même leurs chiens de chaſſe favoris, les occupoient tous enſemble, lorſque l'occaſion ſe préſentoit. L'Amiral Bonnivet avoit ſouvent l'honneur de coucher dans le même lit que François I, Roi de France, qui lui faiſoit l'honneur de l'appeler ſon frere d'armes. Les grands Seigneurs de la Cour de ce temps ne faiſoient de même nulle difficulté de coucher enſemble, & c'étoit la plus inſigne marque d'amitié & de confiance que l'on pût ſe donner. Il exiſte encore de ces grands lits dans quelques-uns de nos châteaux.

Nous obſerverons que les lits à baluſtrade ſont une marque d'honneur qui n'eſt convenable qu'aux Souverains, aux Princeſſes, & aux très-grandes Dames. Nous parlerons de ce qu'on appeloit, dans le ſiecle dernier, lits à l'Ange, & lits à la Ducheſſe; des lits à la Polonoiſe & à la Turque; des lits jumeaux, qui étoient, il y a une cinquantaine d'années, en uſage dans les bons ménages bourgeois; des lits à tombeaux; des lits de camp; & enfin des lits briſés.

Les étoffes dont on ſe ſert pour décorer les lits à l'extérieur, ſont à peu près les mêmes que celles dont on fait toutes ſortes de meubles. Les pauvres gens ont des lits garnis de ſerge ou de toile; les perſonnes plus aiſées en ont de différentes étoffes de ſoie, ſur-tout de damas & de velours. On en voit encore dans les anciens châteaux, qui ſont décorés d'étoffes précieuſes; quelques-uns même ſont couverts de riches broderies.

Dans la ſeconde Section de ce Chapitre, nous traiterons des tapiſſeries dans l'acception la plus générale de ce mot, c'eſt-à-dire, en lui faiſant ſignifier toutes les étoffes dont on peut couvrir les murailles des appartemens, lorſqu'elles ne

ſont ni décorées de marbre précieux, ni de ſtuc, ni peintes à freſque, ni entiérement boiſées & lambriſſées. Nos ancêtres tapiſſoient leurs murs avec des nattes de jonc; car on s'eſt toujours apperçu que l'humidité des murailles mal enduites & laiſſées à découvert, étoit dangereuſe pour la ſanté. Ils étoient parvenus, en mêlant avec aſſez d'art les couleurs des pailles, à faire de ces nattes des tapiſſeries fort agréables. La ville de Pontoiſe a été long-temps renommée pour ce travail. Il nous vient encore du Levant des nattes très-fines, qui ſont cheres, & travaillées avec beaucoup d'art, ſoit pour la vivacité des couleurs, ſoit pour les deſſeins qu'elles repréſentent.

Aux nattes, il y a déjà très-long-temps que, dans les châteaux des Gentilshommes & dans les villes, on a fait ſuccéder les tapiſſeries proprement dites, c'eſt-à-dire, les tiſſus de laine & de ſoie de différentes couleurs, liées enſemble ſur un canevas, de maniere à repréſenter des deſſeins, & même des hiſtoires. Il paroît que ce genre d'ouvrage eſt très-anciennement connu, puiſque l'on voit encore dans la Sacriſtie de la Cathédrale de Bayeux un ancien morceau de tapiſſerie,

qui repréſente l'hiſtoire de la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie. Le ſavant Pere Montfaucon croit que cette tapiſſerie n'a pas été travaillée long-temps après cette conquête; ce qui ſuppoſeroit qu'on faiſoit des tapiſſeries à perſonnages il y a plus de ſix cents ans. Il s'en faut pourtant de beaucoup qu-il y ait auſſi long-temps que les tapiſſeries ſont communes : elles n'ont commencé à l'être qu'au temps que les Ducs de Bourgogne étoient maîtres des Pays-Bas, c'eſt-à-dire au quinzieme ſiecle; c'eſt alors que les tapiſſeries de haute & baſſe liſſe ont été en uſage dans ce pays, & de là ſont parvenues en France. Ces tapiſſeries ſont reſtées pendant long-temps fort cheres, & un objet de luxe auquel ne pouvoient atteindre les perſonnes peu riches, qui devoient alors ſe contenter de tapiſſeries de Bergame ou de points de Hongrie. La tapiſſerie de Bergame tiroit ſon nom de celui d'une ville de Lombardie, actuellement appartenante aux Vénitiens, lieu où elle avoit été inventée. Elle n'eſt fabriquée qu'avec des laines aſſez groſſieres de différentes couleurs, que l'on diſpoſe en lozanges ou pointes.

Les tapiſſeries de points de Hongrie

ſont un peu plus honnêtes que les Bergames, parce qu'il y entre de la ſoie ; mais les ornemens n'en ſont pas plus merveilleux. Les unes & les autres ſe fabriquent en grande partie dans la Normandie.

Enfin, la manufacture de tapiſſerie des Gobelins, établie ſous le regne de Henri IV, ſur un terrein appartenant à MM. Gobelin, fameux Teinturiers, & portée à ſa perfection ſous celui de Louis XIV, par les ſoins de l'illuſtre M. Colbert & du fameux le Brun, premier Peintre du Roi, a ſi bien ſurpaſſé toutes les manufactures étrangeres, qu'elle les a entiérement effacées. Ce bel établiſſement a dû ſa perfection, non ſeulement à la main-d'œuvre des Tapiſſiers, mais auſſi à l'excellence des laines & à la bonté des tableaux d'après leſquels ils ont travaillé. Malgré la cherté des productions de cette manufacture, elle a été long-temps en vogue dans toute l'Europe. Ceux qui ne peuvent atteindre aux prix conſidérables auxquels ſont portées les tapiſſeries des Gobelins, s'en fourniſſent dans les fabriques de Beauvais en Picardie, dans celle d'Aubuſſon en Auvergne, & dans celle de Felletin dans la Haute-Marche. Ces manufactures, ainſi que celle des Gobelins,

ont quelquefois employé l'or & l'argent dans leurs tapiſſeries. On prétend que Felletin réuſſit mieux dans les verdures, Aubuſſon dans les perſonnages, & que Beauvais les ſurpaſſe dans l'un & l'autre genre; mais toutes les trois ont également abandonné ce qu'on appelle la haute liſſe, & il n'y a plus qu'aux Gobelins où ce travail ſe ſoit conſervé.

Cependant nous obſerverons que l'uſage des tapiſſeries eſt preſque tombé, ou du moins conſidérablement diminué parmi nous. La mode de boiſer en entier, de vernir & de dorer les ſallons & les cabinets, a prévalu; & quand on a été obligé de meubler les pieces qui n'étoient pas entiérement boiſées, on a préféré les étoffes de ſoie, & particuliérement les damas, aux tapiſſeries à perſonnages. Il ſe peut que l'inconvénient de changer de maiſon ait contribué à établir l'uſage des étoffes à deſſeins courans, qui ſe prêtent aux différentes hauteurs & largeurs des appartemens; avantage qu'on ne trouve point dans les tapiſſeries à perſonnages.

Les damas, eſpece d'étoffe de ſoie brochée, dont le nom vient de la ville de Damas en Syrie, où les premiers ont été fabriqués, étoient encore tirés, pen-

dant le ſiecle dernier, d'Italie, & particuliérement de Genes; mais les manufactures de Tours & de Lyon ſont venues de nos jours à bout d'en faire de ſupérieurs; c'eſt même aux François que l'on doit l'avantage d'en avoir à deux & à trois couleurs. Ces derniers damas ſont très-beaux, & par cette raiſon aſſez chers.

Il y a des reſſources pour ceux à qui leurs facultés ne permettent pas d'avoir des meubles ſi précieux. Depuis longtemps on connoît la brocatelle de Veniſe, qui eſt une étoffe mêlée de laine & de ſoie, qu'on imite très-bien en France. Les toiles de coton, peintes d'abord en Perſe & aux Indes, imitées enſuite en Angleterre, & qui le ſont actuellement en France, forment l'ameublement ordinaire des maiſons de campagne. On en fait cas ſuivant qu'elles ſont plus ou moins belles. Pour les appartemens de peu d'importance, on fait uſage de vieilles toiles qui ſe peignent aux environs de Paris : elles ſont peu cheres, & cependant les deſſeins & les peintures en ſont quelquefois très-agréables.

En appliquant ſur de la toile gommée les raclures & les rognures de laine que l'on tire en tondant les draps déja teints

de différentes couleurs, on fait ce que l'on appelle tapiſſerie tontiſſe. Nous avons vu exécuter de cette maniere, avec une grande exactitude, de très-jolis tableaux : cependant ce genre de tapiſſerie n'eſt point à l'uſage des gens du bon air, & d'ailleurs il a le défaut de craindre l'humidité.

Les papiers peints ſont auſſi renvoyés par les perſonnes riches dans leurs garde-robes, & tout au plus dans les petites chambres des maiſons de campagne. Malgré cela, il eſt étonnant à quel point ces papiers imitent quelquefois le damas. Il s'en trouve aujourd'hui d'une beauté ſinguliere, avec des compartimens mêlés de fleurs, de fruits, d'animaux & de perſonnages; d'autres qui imitent les payſages, les tapiſſeries de haute liſſe, relevées d'or & d'argent, & les papiers de la Chine.

Les cuirs peints & dorés ſont d'une invention fort ancienne, dont on fait honneur aux Eſpagnols. Ils ſont propres à meubler les antichambres & les ſalles à manger des maiſons de campagne.

Après avoir raſſemblé ſous un même point de vue toutes les différentes ſortes de tapiſſeries, inventées pour orner les murs de nos appartemens, nous parlerons des tapis qui ſervent à en couvrir les planchers.

On les étaloit autrefois ſur de grandes tables, ce qui n'eſt plus d'uſage. Juſques au ſiecle dernier, on en faiſoit venir à grands frais de Perſe & de Turquie. M. Colbert, ſous les auſpices de Louis XIV, rendit un grand ſervice à la France, en établiſſant à la ſavonnerie près de Chaillot, une belle manufacture de tapis façon de Perſe. Elle a obtenu, en proportion, le même ſuccès que celle de tapiſſeries des Gobelins; & la cherté des morceaux qui en ſortoient, lui a fait également tort. Cependant nous n'allons plus chercher nos tapis dans les pays étrangers, & c'eſt à Aubuſſon en Auvergne que ſe fabriquent aujourd'hui la plupart de ceux qui couvrent les planchers des cabinets, des ſallons, & des chambres à coucher des grands Seigneurs & des gens riches.

Les grands paravents doivent être rangés dans la claſſe des tapiſſeries & des tapis, & ſe font de la même matiere. Il y a apparence qu'ils ſont fort anciens; mais, ſur cet article, nous n'aurons à offrir que des conjectures.

Les murailles des appartemens ſe décorent ſur-tout avec des tableaux. Si nous voulions nous étendre ſur ce dernier objet de décoration, nous ferions une hiſtoire

de la peinture en France qui ſeule, formeroit un gros volume ; mais nous nous contenterons d'obſerver, qu'afin que ces tableaux forment des meubles agréables, il faut d'abord qu'ils repréſentent des ſujets gais & qui réjouiſſent la vue ; que s'ils ſont anciens, on paſſe deſſus un beau vernis, qui ne cache aucun de leurs traits; enfin, qu'on les orne de cadres brillans, ſculptés légérement, & bien dorés. Le goût du propriétaire décide ſur le choix des Ecoles : celle qui ſemble actuellement dominer, eſt la Flamande, ſans préjudice de notre Ecole de peinture Françoiſe, qui eſt portée à un degré de perfection qui doit lui faire eſpérer d'effacer bientôt toutes les autres.

Les glaces ſont un des plus beaux ornemens de nos appartemens, d'autant plus qu'en répétant les objets, elles ſemblent les multiplier. Nous ſaiſirons cette occaſion pour faire l'hiſtoire des miroirs. L'on ſait que les premiers furent de métal. Cicéron en attribue l'invention à Eſculape, Dieu de la Médecine. Moïſe fait mention dans l'Exode de ceux des femmes Juives. L'airain ou le fer poli, & l'étain, en furent d'abord la matiere. Ce ne fut que du temps de Pompée que l'on en

apporta à Rome qui étoient d'argent : quoique de matiere plus riche, ils devinrent bientôt plus communs & à meilleur marché, parce que le métal, naturellement brillant, étoit plus aiſé à travailler. Ce fut en cet état que les miroirs paſſerent dans les Gaules. On en a trouvé dans les tombeaux des anciens Rois & Généraux Francs & Gaulois. Du temps de Pline, on apporta d'Ethiopie à Rome des pierres brillantes qui ſe ſéparoient aiſément par couches minces, &, s'appliquant ſur un fond de métal, rendoient très-bien tous les objets. Cette pierre étoit ſans doute un talc très-fin & très-éclatant. Il ne paroît pas qu'il ait été connu en France, & juſques au douzieme ſiecle on ne s'y eſt ſervi que de miroirs de métal. Mais ſur la fin des croiſades, on commença à parler des miroirs de verre ou de glace étamée. On dit que ce fut dans la ville de Sidon que l'on commença à en fabriquer. Les Vénitiens s'emparerent de ce ſecret, & furent les premiers qui en établirent chez eux une manufacture. Elle fut long-temps la principale & preſque la ſeule de l'Europe ; mais quoiqu'elle ſubſiſte encore, ſes productions ſont actuellement infiniment au deſſous de celles des

manufactures de glaces de France, dont le premier établiſſement a été formé par M. Colbert, ſous les auſpices de Louis XIV, en 1665, à Tour-la-ville, auprès de Cherbourg en Normandie. On n'y faiſoit d'abord, comme à Veniſe, que des glaces ſoufflées, qui ne peuvent pas avoir la même grandeur que celles coulées. La manufacture de ces dernieres a été établie à Saint-Gobin en Soiſſonnois, & on acheve de polir ces glaces dans le fauxbourg Saint-Antoine à Paris. Nous nous étendrons dans notre Ouvrage ſur cette partie brillante de notre ameublement moderne.

Les luſtres & les girandoles ornées de boules & de pendeloques de criſtal, ont le même avantage que les glaces, & réfléchiſſent de même les objets. L'invention n'en eſt pas fort ancienne : nous en fixerons l'époque, ainſi que celle des bras de cheminée. Les chandeliers à pluſieurs branches ont été d'uſage bien auparavant; & puiſque nous aurons occaſion de parler de la maniere dont les François éclairent aujourd'hui leurs appartemens, nous remonterons juſques au temps où ils ne ſe ſervoient que de lampes remplies d'huile; ce qui nous obligera à faire l'hiſtoire de

la

la chandelle & enfin celle de la bougie.

Dans la quatrieme Section, nous nous occuperons des ſiéges de toute eſpece. Nous remarquerons que les bancs à dos & les ſimples banquettes ſont preſque de toute antiquité ; que les tabourets & les chaiſes étoient connus des Romains, puiſque les chaiſes curules, qui étoient la marque des premieres dignités de la République, étoient des eſpeces de petits fauteuils à dos. La chaiſe du Roi Dagobert, que l'on voit encore à Saint-Denis, eſt dans ce goût : mais les grands fauteuils, tels que nous en voyons encore dans les anciennes maiſons & dans les vieux Châteaux, ſont d'une invention Françoiſe, & d'une époque aſſez reculée. Ceux de nos ancêtres étoient faits en entier de bois, & n'étoient couverts ni garnis. Les fauteuils rembourrés ſont modernes, & n'ont été d'abord qu'à l'uſage des infirmes, & enſuite des Dames. Enfin les ſiéges légers, & de forme portative, tels que les petites chaiſes, les petits fauteuils, dits cabriolets, ſont d'une invention toute récente. Les chaiſes & les fauteuils de paille ne ſe trouvent que chez la ſimple Bourgeoiſie ; les ſiéges de cannes ſont à l'uſage des gens d'étude ; les canapés, les

ſophas & les Ottomanes ne datent que du ſiecle dernier. Nous nous étendrons ſur cet article dans notre Ouvrage.

Nous avons parlé des tables à manger dans le Livre précédent ; nous traiterons dans la cinquieme Section de ce Chapitre de toutes les autres eſpeces de tables de jeu, & à écrire ; des ſecrétaires grands & petits, ſimples ou à ſecret, & même des petits meubles que les Dames appellent chiffonnieres. Depuis quelque temps, il y a des ouvrages de ce genre qui ſont des chef-d'œuvres, ſoit de mécanique ſoit d'ébéniſterie & de marqueterie. A cette occaſion, nous parlerons de ces deux arts, & depuis quel temps ils ſont connus en France.

Les conſoles & les encoignures ſont deſtinées à porter des meubles précieux, qui ſe mettent auſſi quelquefois ſur des tables ou ſur les cheminées, tels que les pendules, qui méritent bien que nous en faſſions l'hiſtoire, les vaſes de porcelaine, tant étrangere que de France, les pagodes & magots de la Chine, ou faits à l'imitation de ceux de ce pays, & les petites ſtatues ou figures de bronze doré.

Dans la ſixieme Section, nous donnerons des mémoires hiſtoriques ſur les ar-

noires, appelées ainſi parce qu'autrefois on y renfermoit les armes; des coffres & commodes, jadis ſi groſſiers, à préſent ſi élégans & ſi recherchés, moins ſolides cependant & moins ſûrs que ceux des ſiecles paſſés. Nos peres ont, il n'y a pas plus de cinquante ans, payé, pour ainſi dire, au poids de l'or, des bureaux & des encoignures de la façon d'un Ouvrier nommé *Boule* : le fond étoit de bois d'ébene, avec des ornemens délicats & très-bien fait en ors moulu. Dans ce même temps, les cabinets de vieux laque de la Chine & du Japon étoient regardés comme des effets très-précieux. On reconnoiſſoit s'ils venoient véritablement de ces pays lointains à l'odeur du muſc qu'exhaloit leur vernis; aujourd'hui ils ſont paſſés de mode, & ſont devenus très-rares : à peine nous reſte-t-il quelques coffrets de vieux laque. D'autres genres de magnificence ont remplacé ceux-là : toujours eſt-il vrai qu'il y a bien loin de nos meubles actuels aux bahus ſimples & groſſiers de nos ancêtres.

L'art de la conſtruction des cheminées fait partie de celui des bâtimens; mais les ornemens extérieurs & la garniture de ces mêmes cheminées dépendent de l'a-

meublement. On emploie les marbres pour leurs chambranles, leurs retables, & le devant de leur foyer. Quant à la garniture intérieure, c'eſt-à-dire aux pelles, pincettes, & garde-feux, il eſt d'uſage que ces uſtenſiles ſoient de fer & ornés d'or moulu. Nous verrons depuis quand ils ſont en uſage. Les écrans, tant de pieds qu'à la main, auront ici leur article, & même juſqu'aux petits balais. Les ornemens de la partie ſupérieure des cheminées conſiſtent en glaces, tableaux, pendules, vaſes, & porcelaines de différentes formes, dont les détails ſeront répandus dans leurs articles particuliers.

Des grands appartemens, nous paſſerons aux cabinets de toilette & même aux garderobes. Les meubles de toilette ont, dans tous les temps, été magnifiques & recherchés, parce qu'ils ont l'honneur de contribuer à la parure des Dames. La toilette eſt le théâtre de la gloire du beau ſexe, ſur-tout quand elle eſt avancée; c'eſt à ce moment qu'elles y admettent des ſpectateurs, & il faut bien que les temples de ces divinités ſoient décorés magnifiquement & avec goût. Souvent on porte la ſomptuoſité juſques dans les garderobes; mais nous croyons qu'il ſuffit qu'on les

tienne auſſi propres que de pareilles pieces peuvent l'être.

La derniere Section de ce Chapitre, & peut-être la plus agréable, traitera des meubles des jardins de pur agrément. On y voit des ſtatues de marbre, ou du moins de pierre, ou copiées d'après l'antique, ou faites ſur des deſſeins nouveaux. Dans les petites maiſons, & dans celles où l'on ne ſe pique d'aucune magnificence, les figures ne ſont que de terre cuite peintes ou blanchies : on y trouve des vaſes d'ornemens, faits pour reſter vuides ; d'autres qui contiennent des fleurs ou des arbuſtes, & des caiſſes deſtinées aux mêmes uſages. Ces articles nous engageront à quelques recherches ſur l'art de la Sculpture & ſur ſes progrès en France.

Les bancs de marbre ou de pierre, ceux de bois à doſſier, les petits fauteuils, & les chaiſes légeres de même matiere, ſont auſſi au nombre des meubles des jardins, où l'on a imaginé, depuis quelque temps, de placer des cabinets portatifs dont nous ne manquerons pas de parler.

Les outils de jardinage, beches, rateaux, arroſoirs, ont quelquefois un goût de propreté qui annonce qu'ils ſont deſtinés pour la main des Dames : cette con-

ſidération méritera que nous en faſſions l'hiſtoire.

Nous pouvons auſſi mettre les fleurs au nombre des meubles de jardins, puiſqu'elles ſe tranſportent en pots, & ſont ſouvent diſpoſées en amphithéatre. On les change ſuivant les ſaiſons : ainſi l'on voit naître & finir la ſaiſon trop courte des roſes, qui a été précédée par celle des violettes, & ſuivie de celle des œillets, des tulipes, des anémones, des renoncules, des oreilles d'ours, & des marguerites. L'on fait durer plus long-temps les narciſſes, les hyacintes, en les faiſant croître dans des caraffes ſur nos cheminées. Les jaſmins & les chevrefeuilles ornent les berceaux & les boſquets ; quelques autres fleurs, mais ſur-tout les fruits rares, parviennent en maturité dans les ſerres chaudes, & ſous des chaſſis, qui ſont encore regardés comme un mobilier de jardin. Toutes ces curioſités champêtres, & l'époque où elles ſont venues de mode, exigeront de nous d'aſſez grands détails, & c'eſt par eux que nous terminerons ce Chapitre & le volume des habitations des François.

LIVRE TROISIEME.

De l'habillement des François dans tous les temps de la Monarchie.

AYANT à parcourir un eſpace de dix-huit ſiecles, nos Lecteurs doivent s'attendre que nous allons faire paſſer ſous leurs yeux une foule de révolutions bien ſingulieres & d'événemens très-curieux. Ce livre, particuliérement conſacré à faire l'hiſtoire des modes, & ſur-tout des modes Françoiſes en matiere d'habillemens, raſſemblera tout ce que nous trouverons de plus piquant dans les anciens Auteurs ſur ce ſujet, qui, juſqu'à préſent, à peine a été effleuré. Nous ferons connoître les variations qui ſont arrivées dans la forme, dans l'emploi des étoffes & dans la richeſſe des habits des perſonnes de tous les états. Nous obſerverons cependant que ces changemens ne ſe ſont pas également étendus ſur toutes les conditions & dans tous les temps de la Monarchie. Nos recherches à cet égard, qui ſont très-conſidérables, nous font eſpérer qu'il nous ſera poſſible d'en former un tableau fidele &

complet, quoique reſtreint dans les bornes d'un ſeul volume in-4°. auxquelles nous eſpérons que pourront être réduits chacun des Livres ou Parties du grand Ouvrage dont nous préſentons l'eſquiſſe.

Pour pouvoir mieux nous reconnoître dans le labyrinthe que nous entreprenons de parcourir, nous diviſerons ce Livre en ſept Chapitres, dans leſquels nous traiterons de l'habillement des François de différens états.

CHAPITRE PREMIER.

De l'habillement des Payſans du bas peuple François dans les différens temps & ſuivant les différentes Provinces de la Monarchie; quelle a été leur coëffure, leur façon de ſe vêtir, & leur chauſſure.

NOUS commencerons par examiner quel a été l'habillement des perſonnes de l'état le plus commun & le plus ordinaire, parce que ce ſont celles pour qui la mode a le moins changé, & qu'après tout, leur façon de ſe vêtir eſt la baſe des habillemens du reſte de la Nation.

Les Gaulois & les Francs, fixés dans

un climat assez froid, & dont la température est très-variable, & venant de pays encore plus septentrionaux, ont certainement cherché de bonne heure les moyens de se garantir des influences de l'air. Leurs premiers habits ont probablement été de peaux de bêtes. Tacite, en parlant des Germains, nous apprend, que, quel que fût le froid, leurs enfans alloient tout nuds; que les hommes ne portoient pour vêtement qu'un sayon attaché avec une agraffe, qui leur descendoit à peine jusques aux hanches, & qui étoit fait de gros drap ou de peaux, le poil en dehors; & que la chaussure des gens du commun étoit ordinairement de peau de taisson ou blaireau, & montoit de deux doigts au dessus de la cheville du pied. Bien avant l'irruption des Romains dans les Gaules, les Gaulois avoient imaginé de coudre ensemble plusieurs peaux de bêtes, & de s'en couvrir. Pour cette opération, ils se servoient, comme font encore les sauvages de l'Amérique, de crin, de nerfs d'animaux, ou de filamens de certaines plantes au lieu de fil, d'épines ou d'arêtes de poissons au lieu d'aiguilles, & d'os aiguisés au lieu de couteaux & de ciseaux. Ce fut ainsi, sans doute, qu'ils parvin-

rent à former des tuniques & des manteaux. Il y a lieu de croire qu'ils ſe garantiſſoient auſſi les pieds contre les épines & les cailloux tranchans ; mais il ne paroît pas qu'ils ſe couvriſſent la tête, les bras ni les jambes ; toute leur chauſſure conſiſtoit en des eſpeces de ſandales de bois, attachées aux pieds avec des courroyes. Ce qu'il y a de très-remarquable, c'eſt qu'ils portoient des culottes qui n'avoient pas ſans doute abſolument la forme des nôtres, mais qui avoient le même objet d'utilité. On les appeloit *braccha*, d'où eſt venu notre ancien mot François *braye* ou *brayette*; ce qui a donné occaſion aux Romains de diſtinguer les Gaules qu'ils connoiſſoient, en deux parties. Celle qui étoit plus voiſine de Rome, & dont les habitans adopterent les premiers les mœurs & l'habillement des Romains, s'appeloit *Gallia togata*, du nom de la toge, manteau à la Romaine; celle au contraire dont les peuples avoient conſervé leur ancien habillement, ſe nommoit *Gallia braccata*.

Il paroît que l'invention de filer le poil & la laine des animaux étoit déjà connue dans les Gaules long-temps avant l'arrivée des Romains, & que les Gaulois en fabriquoient des étoffes, à la vé-

rité très-groſſieres, mais ſuffiſantes pour les couvrir. Les femmes filoient ces laines, & probablement il n'y eut d'abord que les Druïdes, les Chefs de la Nation & les gens riches qui en firent uſage. Il eſt bon de remarquer que les Guerriers & les Francs, Conquérans des Gaules, mépriſerent long-temps ces ſortes d'étoffes, qu'ils trouvoient trop légeres, incapables de parer les coups, & hors d'état de leur ſerrer le corps, comme faiſoient leurs habillemens de peaux. Juſques au temps de Charlemagne, les habits militaires furent de peaux, du moins ceux de deſſous; & l'on remarque que cet Empereur portoit une eſpece de tunique ou de camiſole faite de peau de loutre.

Les tuniques ordinaires des anciens Gaulois & des Francs s'appeloient ſayes ou ſayons, & celles qu'ils plaçoient par-deſſus étoient nommées rochets. Ces noms de vêtemens devinrent communs à ceux des deux Nations & des deux ſexes; mais la matiere qui les compoſoit étoit différente. Les femmes ſe vêtiſſoient de la laine qu'elles filoient de leurs propres mains, & les hommes continuerent de s'habiller de peaux, après avoir appris

des Romains l'art de les nettoyer & de les paſſer, en les faiſant bouillir pour en ôter le poil.

Avec le temps, l'uſage des étoffes de laine ne ſe borna plus aux ſeuls Payſans Gaulois, qui continuerent à cultiver les terres; le peuple entier de tout état s'en ſervit. Les manufactures de drap ſe multiplierent & ſe perfectionnerent: les perſonnes nobles, libres & aiſées, firent uſage de draps fins, & les Payſans Agriculteurs adopterent une ſorte d'habillement qu'ils pouvoient aiſément quitter lorſqu'ils rentroient dans leur chaumiere, & qui les préſervoit des injures de l'air: c'étoit un manteau à capuchon, qui leur parut d'autant plus commode, qu'il pouvoit également les garantir de la pluie, du vent & du ſoleil. On reconnoîtra ſans peine dans ce vêtement celui de nos Moines. Auſſi les premiers Inſtituteurs des états monaſtiques ont-ils fait prendre à leurs Religieux (qu'ils employerent d'abord à défricher les terres qui leur avoient été données) l'habillement des Payſans Cultivateurs. Leurs manteaux & leurs habillemens de deſſus s'appeloient, comme s'appellent encore ceux des Moines, *capes* & *cuculles*. Ainſi le vêtement ruſ-

tique & populaire François fut long-temps compoſé uniquement de la tunique ou ſaye, du manteau à capuchon, de la braye ou brayette, & d'une chauſſure qui n'étoit formée que de courroies croiſées & réunies, qui défendoient les pieds & le bas des jambes, dont le haut reſtoit à découvert; car l'uſage des bas ne s'eſt introduit que fort tard, ſur-tout parmi les Payſans.

Les Gaulois portoient leurs cheveux aſſez courts, à l'exception de ceux de quelques Provinces. Les Francs les portoient communément relevés ſur la tête. Ils employoient un certain ſavon, qui ſervoit à les teindre en rouge, pour les rendre plus épais, ce qui leur donnoit un air terrible. Quelques-uns étoient dans l'uſage de tordre leurs cheveux & de les ramener ſur la nuque de leur cou, où ils les ſerroient tous avec un gros nœud. Leurs Chefs, dans l'idée de ſe donner un air effrayant, les faiſoient revenir ſur le haut de la tête, & s'en formoient une eſpece de panache. Il y avoit parmi ce peuple une Loi qui défendoit à un jeune homme de ſe couper la barbe & les cheveux juſqu'à ce qu'il ſe fût ſignalé dans une bataille par la mort de quelque ennemi:

alors il pouvoit le faire, ayant payé le droit de ſa naiſſance à la patrie.

Les Rois Francs & les Princes de la Famille Royale portoient ſeuls les cheveux longs & étalés. Cependant ſous nos Rois de la premiere Race, l'on voit que tous les Citoyens libres & indépendans portoient une longue barbe & de longs cheveux; mais c'eſt ce qui fut toujours rigoureuſement défendu aux ſerfs juſqu'au douzieme ſiecle. Grégoire de Tours dit que de ſon temps il y avoit des Romains qui, pour faire leur cour aux Francs, en uſoient ainſi. » Léobardus (raconte » ce Pere de notre Hiſtoire) étoit de la » cité capitale d'Auvergne, né dans une » famille qui véritablement n'étoit pas » Sénatoriale, mais qui étoit libre depuis » long-temps. Il fut toujours très-atta- » ché au ſervice des Rois Francs, quoi- » qu'il ne fût pas de ces Romains qui, » pour faire leur cour aux Barbares, ſe » laiſſent croître la barbe & laiſſent venir » leurs cheveux ſi longs, qu'ils flottent » ſur les épaules. Léobardus ſe fit toujours » raſer la barbe & faire les cheveux à » certains jours «.

On ſera peut-être étonné de ce que nous diſons que la longue chevelure étoit

une des prérogatives de la Famille Royale, & que nous ajoutons que c'étoit auſſi la marque qui diſtinguoit les François libres, des ſerfs & des autres peuples, ce qui ſemble impliquer contradiction. Pour faire diſparoître cette eſpece de difficulté, il ſuffira de dire que nos Rois portoient leurs cheveux auſſi longs qu'ils pouvoient les avoir & en devant & aux côtés, mais ſur-tout par derriere, en les rejetant & les laiſſant flotter ſur leurs épaules, tandis que leurs ſujets étoient obligés d'avoir le derriere de la tête & même le tour de la tête raſés à une certaine hauteur, & qu'il ne leur étoit permis de conſerver que les cheveux du haut de la tête, quils laiſſoient croître dans toute leur longueur. Cette diſtinction ne ſubſiſta plus après l'extinction de la premiere race.

Les femmes ne gênoient point leur chevelure; & la laiſſoient traîner dans les premiers temps de la Monarchie; mais enſuite elles ont été les premieres à couvrir leurs têtes avec des bonnets, & nos Payſannes, depuis qu'elles ont adopté un certain genre de coëffure qui leur enveloppe la tête ou de linge ou d'étoffe, n'en ont pas beaucoup changé; en ſorte que les anciennes miniatures qui nous repré-

ſentent des Payſannes des ſiecles les plus récullés, nous indiquent preſque quelle eſt encore la coëffure des femmes de la campagne dans la plupart de nos Provinces.

Les Gaulois, avant d'être aſſujettis par Céſar, portoient la barbe à demi-longue & des mouſtaches; mais les Romains forcerent ceux qu'ils réduiſirent à l'état de ſimples Colons & de Cultivateurs, à ſe raſer tout-à-fait, & ſe réſerverent à eux ſeuls le privilége de porter la barbe longue. Après l'établiſſement de la Religion Chrétienne, ils étendirent cette liberté aux Eccléſiaſtiques nés Gaulois, & enſuite à quelques principaux Seigneurs de cette Nation : auſſi alors la barbe longue s'appeloit barbe à la Romaine. Les Francs, nouveaux Conquérans des Gaules, s'attribuerent la même marque d'autorité, & juſqu'au douzieme ſiecle, la barbe longue & les mouſtaches furent interdites aux ſerfs & aux vilains, c'eſt-à-dire aux Payſans, & devinrent la preuve évidente de la domination, ou du moins de la liberté.

Auſſi-tôt que la ſervitude fut entiérement abolie en France, porter la barbe ou ne la pas porter, devint une affaire de mode.

Les Eccléſiaſtiques & les Magiſtrats ſe ſont

ſont fait tantôt un honneur & tantôt une honte de la laiſſer croître. Nos Rois même ont donné l'exemple de cette variation ſur leurs propres perſonnes. Philippe-Auguſte ſe fit raſer, & François I, plus de trois ſiecles après, reprit la barbe que Henri IV a portée le dernier. Louis XIII & Louis XIV étant tous deux montés ſur le trône à l'âge où l'on n'en a point encore, tous les Courtiſans & les Bourgeois ſe firent raſer pour les imiter ; & quand ces Monarques furent parvenus à un âge plus mûr, ils ne conſerverent qu'une légere & petite mouſtache, que ſous Louis XIV on appela royale ; encore la quitta-t-il ſur la fin de ſes jours, ſans doute pour cacher à ſa Cour qu'elle étoit devenue griſe ou blanche. Les Payſans & les gens du peuple, dont nous nous occuperons plus particuliérement dans ce Chapitre, ſe ſont toujours raſé la barbe tant bien que mal, & ont porté les cheveux aſſez courts & fort négligés, la friſure ayant toujours été réſervée pour les gens d'un état & d'une fortune plus relevés, ainſi que les perruques, dont, tout bien conſidéré, l'uſage eſt un véritable luxe.

Nous rechercherons avec ſoin depuis

quand les Payſans ont pris l'uſage des bonnets en France : la date en doit être fort ancienne. Ils furent d'abord faits d'une étoffe très-groſſiere, & le chapeau, qui leur eſt infiniment poſtérieur, n'a été adopté que fort tard par les Villageois. Sous le regne de Charles VI, au quatorzieme ſiecle, les perſonnes aiſées commencerent à s'en ſervir. Il y a encore des Provinces où les Payſans & les gens du commun n'en portent pas. A la ſaye ou ſayon a ſuccédé le pourpoint, dont la forme n'a sûrement pas beaucoup varié pour les habitans de la campagne : il en eſt de même de celle des corſets & des jupes de leurs femmes, car cet état n'a jamais ſuivi que de bien loin & fort tard les modes de la riche Bourgeoiſie : ainſi le bas peuple n'a connu l'uſage du linge que long-temps après la partie la plus aiſée de la Nation. Les Payſannes de la Picardie portent de temps immémorial des corſets rouges & des jupes bleues : celles des autres Provinces du Royaume ont leurs vêtemens de la couleur qui les flatte le plus, & qu'elles peuvent trouver. Ces habits & les cornettes un peu propres ſont réſervés pour les Dimanches & les jours de Fêtes, & lorſqu'ils devien-

nent vieux on les ſacrifie pour les jours de travail.

Ce que nos ancêtres appeloient brayes ou brayettes, ſont devenues des culottes qui couvrent depuis la ceinture juſques un peu au deſſous du genou. De tout temps, les Payſans & les gens du peuple les portent larges & aiſées, & trouvent avec raiſon que celles de cette eſpece ſont les plus commodes.

Nous avons déjà remarqué que l'uſage des bas s'étoit établi fort tard parmi les Payſans, & nous obſerverons qu'il n'eſt pas même général : ceux qui peuvent ſe procurer cette commodité ſe contentent de porter des bas de laine, ne pouvant pas plus atteindre au prix des bas de ſoie qu'à celui des chapeaux de caſtors, & des ſouliers de maroquins.

Nous dirons à ce ſujet que les ſouliers de gros cuir ſont même regardés comme un luxe par cette partie miſérable de la Nation, qui ſe trouve heureuſe lorſqu'elle peut en avoir dont les ſemelles ſoient fortes & épaiſſes, & garnies de clous. Dans quelques Provinces, les Payſans ne ſont chauſſés que de ſandales, galoches, ou ſouliers de cordes ou de courroies; dans d'autres, les hommes

& les femmes portent des ſabots. Le temps où cette derniere chauſſure a commencé d'être en uſage, ne peut pas être facilement déterminé; mais nous n'épargnerons pas les recherches pour en fixer l'époque; car les objets les plus ſimples ſont ceux qui en exigeront peut-être le plus de notre part.

CHAPITRE II.

Des habillemens des Bourgeois & Bourgeoiſes plus ou moins aiſés, mais dont la fortune médiocre ne ſouffre pas qu'ils s'élevent juſqu'au faſte de la Nobleſſe.

L'ÉTAT de la Bourgeoiſie n'a pas toujours exiſté dans la Nation. Cet ordre mitoyen entre la Nobleſſe & le Payſan n'a commencé à être connu qu'au douzieme ſiecle, époque de la deſtruction de la ſervitude en France. Les Rois Louis le Gros, Louis le Jeune & Philippe-Auguſte accorderent aux habitans de pluſieurs villes des priviléges, franchiſes & libertés, & formerent, pour repréſenter les Communautés de ces habitans, des Corps municipaux qui ſubſiſtent encore

aujourd'hui. Alors, les citoyens des villes, ſe trouvant libres du joug des Seigneurs, quitterent toutes les marques de la ſervitude, ſe livrerent plus librement au ſoin du commerce, à l'établiſſement des manufactures, & à l'exercice de diverſes profeſſions qui leur procurerent quelque aiſance, & les mirent en état de jouir tranquillement d'une fortune honnête. Ce ſont des gens de cet état dont nous décrirons dans ce Chapitre les différens habillemens, en ſuivant toujours la méthode que nous ayons cru devoir adopter, de les examiner depuis la tête juſqu'aux pieds.

Les premiers Bourgeois avoient certainement la tête nue, ou ne portoient pour toute coëffure que des bonnets plats & ſimples, dans le goût de ceux des Payſans; mais leur état s'étant trouvé relevé par les chartes de liberté qui leur furent accordées, & même par les charges municipales dont quelques-uns d'entre eux furent revêtus, & qui les rendirent preſque Magiſtrats, ils adopterent une autre coëffure qui étoit déjà connue depuis quelque temps; c'eſt le chaperon, dont l'hiſtoire renferme des détails intéreſſans & curieux.

Le chaperon étoit commun à tous les états, hors aux derniers de la ſociété ; mais les marques diſtinctives dont il étoit accompagné, auſſi bien que l'étoffe dont il étoit fait, différencioient le rang de celui qui le portoit ; il fut en uſage ſous les regnes de Charles V, Charles VI & Charles VII. » Le chaperon fut (dit » Paſquier) un affublement ordinaire de » tête à nos anciens ; choſe que l'on peut » aiſément recueillir par le mot *chaperon-* » *ner*, dont nous uſons ordinairement » encore aujourd'hui pour *bonneter*, *&c.* » Or, que les anciens uſaſſent de chape- » rons au lieu de bonnets, nous l'appre- » nons même de nos annales, quand » Charles V, pendant la priſon du Roi » Jean ſon pere, étant Régent du Royau- » me, à peine put ſe garantir de la fu- » reur des Pariſiens, pour un décri de » monnoies qu'il fit alors faire, & eût » été en très-grand danger de ſa perſonne, » ſans un chaperon mi-partie de Perſe, & » rouge, que Marcel, lors Prévôt des » Marchands, lui mit ſur la tête ; & afin » que l'on ne faſſe point accroire qu'il n'y » eût que les grands & puiſſans qui por- » taſſent le chaperon, Me Alain Char- » tier en donne avertiſſement en l'Hiſ-

» toire de Charles VII, traitant de l'an » 1449, où il dit, que le Roi, après » avoir pris la ville de Rouen, fit crier » que tous les hommes grands & petits » portaſſent la croix blanche ſur la robe » ou le chaperon. (Paſquier finit en di- » ſant) : *Depuis, petit à petit s'abolit cette* » *uſance* ; premiérement, entre ceux du » menu peuple, & ſucceſſivement entre » les plus grands, leſquels, par une forme » de mieux-ſéance, commencerent de » charger petits bonnets ronds, & por- » terent lors leurs chaperons ſur les épau- » les, pour les reprendre toutes & tant » de fois que bon leur ſembleroit, &c. » Comme toutes choſes par traites & ſuc- » ceſſions de temps tombent en non-cha- » loir, ainſi s'eſt du tout laiſſé la coutume » de ce chaperon, & eſt ſeulement de- » meuré pardevers les gens du Palais & » Maîtres-ès-arts, qui encore portent » leur chaperon ſur les épaules, & leurs » bonnets ronds ſur leurs têtes «.

C'étoit donner une grande preuve de ſoumiſſion & de reſpect à quelqu'un, que d'ôter le chaperon devant lui : de là vint que les Rois & les Dames ne l'ôtoient devant perſonne, & que tout le monde le baiſſoit devant eux. Les femmes Bour-

geoiſes quitterent le chaperon bien plus tard que les hommes ; & ce fut par un eſprit de vanité qu'elles le conſerverent ſi long-temps, car il prêtoit peu à relever les agrémens de leurs figures ; mais on diſtinguoit les femmes à chaperon de velours d'avec les femmes à chaperon de drap : les premieres étoient les épouſes des Magiſtrats revêtus de charges honorables, & les ſecondes n'étoient que des Bourgeoiſes ordinaires. La cornette étoit une coëffure de linge jointe au chaperon ; auſſi, quand les femmes abandonnerent tout-à-fait cet ornement de tête, elles conſerverent le linge qui y étoit attaché ; d'où ſont venues les cornettes modernes.

Les Juriſconſultes, les principaux Gradués des Univerſités, & certains Magiſtrats municipaux, portent encore ſur l'épaule un ornement qui a retenu le nom de chaperon ; mais il ne peut plus ſe placer ſur la tête ; ainſi, au lieu d'être utile, il eſt devenu purement honorable.

Le vêtement de corps des Bourgeois ordinaires & non Magiſtrats, a toujours tenu un milieu modeſte entre celui du ſimple Payſan & celui de la Nobleſſe, du moins quant à la richeſſe des étoffes & aux couleurs éclatantes. Pendant plus de

deux cents ans, il a conſiſté : 1°. en une chemiſe ou chemiſette de toile de lin, auſſitôt que cette toile a été aſſez commune pour n'être pas réſervée aux ſeuls grands Seigneurs : 2°. en une camiſole ou pourpoint, qui quelquefois venoit juſques aux genoux ; & reſſembloit à peu près à nos veſtes d'aujourd'hui, quelquefois auſſi étoit plus court, & ne deſcendoit pas beaucoup au deſſous de la ceinture avec laquelle il étoit noué : 3°. en un mantelet, ou ſurtout avec des manches, mais qui n'alloit que juſqu'à mi-jambes, car les manteaux traînans & tout-à-fait longs étoient affectés aux Rois, Princes, Prélats, Seigneurs, & tout au plus aux Magiſtrats ; & il n'appartenoit qu'aux Chevaliers, grands Seigneurs de les doubler de fourrures précieuſes : 4°. des bas & culottes tenant enſemble, & marquant aſſez la forme de la cuiſſe & de la jambe, achevoient d'habiller le citoyen François.

Quant aux ſouliers, qui nous fourniront quelques remarques aſſez curieuſes, dès le temps de Philippe-Auguſte ils étoient pointus & un peu recourbés par le bout. Sous Philippe le Bel, ce bout ſe releva exceſſivement en hauteur, & le

bec en devint plus ou moins long, ſuivant la qualité des perſonnes : les gens du commun les portoient ordinairement d'un demi-pied ; la meſure des plus riches Bourgeois étoit d'un pied, & les grands Seigneurs & les Princes leur donnerent la longueur de deux pieds. Ce bec étoit quelquefois orné de deux longues cornes, d'autrefois d'énormes griffes, ou de figures d'ongles & de groteſques de différentes formes. Cette ſinguliere & embarraſſante chauſſure, que nous ne croyons pourtant pas avoir été généralement adoptée par la ſimple Bourgeoiſie, fut appelée ſouliers à la Poulaine, ſans doute du nom de celui qui les avoit inventés, & elle fut pouſſée à un tel excès d'extravagance, qu'on fut forcé, pour la réprimer, d'employer contre elle les deux autorités ; car, tandis que les Eccléſiaſtiques prêcherent contre cette mode, les Rois firent des loix ſomptuaires pour la défendre. Feu M. de Villaret, premier continuateur de l'Hiſtoire de France, commencée par l'Abbé Velly, prétend que l'exiſtence des ſouliers à la Poulaine eſt due à Henri, fils de Geoffroi Plantagenet, Comte d'Anjou, qui, regardé comme le Prince le plus beau & le plus accompli de ſon temps,

gémiſſoit de voir ſes graces naturelles défigurées par une excroiſſance de chair aſſez longue qu'il avoit à l'extrémité du pied. Pour dérober la vue de cette difformité, il portoit une chauſſure dont le bout ſe terminoit en griffe; & les Courtiſans, qui ont été dans tous les temps les ſinges de leurs Maîtres, adopterent cette chauſſure bizarre, que le peuple s'empreſſa bientôt d'imiter. En recherchant l'origine de pluſieurs de nos modes, nous aurons occaſion de faire connoître qu'elles ont été inventées, moins pour donner de la grace au corps ou à la figure, que pour en cacher certains défauts. Quoi qu'il en ſoit, à peine la ſévérité des Ordonnances de Charles V eut-elle fait diſparoître les ſouliers à la Poulaine, que, ſous Charles VI, on leur vit ſuccéder les ſouliers faits en bec de canne; & ceux-ci furent remplacés par des ſouliers d'un pied de large. Sous Louis XI, on vit encore renaître la vogue des ſouliers à la Foulaine; mais elle ne fut que paſſagere.

Pendant le regne de François I, nous verrons la forme des habits ordinaires changer notablement, & l'uſage des chapeaux & de la perruque commencer à s'introduire : ce n'eſt pas que les premiers

ne fuſſent connus depuis long-temps. Vers le milieu du regne de Charles VI, cet habillement de tête fut adopté pour aller à la campagne : ſous Charles VII il devint d'une néceſſité indiſpenſable pour la pluie ; & lorſque Louis XI monta ſur le trône, on le porta indiſtinctement dans tous les temps : mais Louis XII reprit le mortier, c'eſt-à-dire, le bonnet de velours ; & ce fut François I qui adopta abſolument le chapeau, dont il paroît que les Bourgeois ne ſe ſervoient pas encore communément du temps de Henri IV. On prétend que ce ſont les chapeaux de fer que l'on portoit à la guerre, qui ont introduit les chapeaux de feutre & de caſtor pour la ville. Les grands Seigneurs les portoient déjà relevés de plumes & de franges, lorſque les Bourgeois ſe ſervoient encore de leurs chaperons. Les chapeaux étoient alors à bords ou à roue, & point retrouſſés : on les doubloit de fourrures ; on les garniſſoit de perles & de pierreries, & quelquefois un cordon les tenoit attachés ſous le menton.

A l'égard des perruques, nous remarquerons, vers le temps de François I, quelques calottes bordées de poils ou de faux cheveux à l'uſage des vieillards abſolument

chauves, qui en ont précédé l'uſage général, dont l'époque doit être fixée à peu près à l'année 1619. Avant ce temps, le mot perruque étoit ſynonyme de celui de longue chevelure. Comme Louis XIII, dans ſes premieres années, avoit de très-beaux cheveux & fort longs, ceux d'entre ſes Courtiſans qui ſe trouvoient privés de cet avantage, tenterent de cacher ce défaut en joignant à leurs cheveux naturels des cheveux étrangers. Alors quiconque déſiroit avoir une tête galamment arrangée, devoit ſéparer ſes cheveux ſur le ſommet de la tête, les coucher des deux côtés, & les faire deſcendre au deſſous des oreilles. Il falloit en outre avoir ſur le derriere de la tête une eſpece de queue flottante, que l'on ramenoit tantôt ſur l'épaule droite, tantôt ſur l'épaule gauche; c'eſt ce qu'on nommoit coëffure à la comete: & les petits-maîtres de ce temps, à qui la nature avoit refuſé d'aſſez longs cheveux pour ſe procurer un tel ornement, furent obligés de recourir aux cheveux artificiels. Louis XIII avoit à peine trente ans, lorſqu'il perdit une partie de ſa belle chevelure, & le peu de cheveux qu'il conſerva annonçoient une vieilleſſe précoce; il imputoit, en

plaiſantant, cet accident aux longues & faſtidieuſes harangues qu'il avoit entendues dans ſa jeuneſſe ; mais, quoi qu'il en fût, il eut recours aux cheveux artificiels pour le réparer. Ces ſecours n'étoient point encore tout-à-fait des perruques, mais ſeulement de ſimples coins appliqués des deux côtés de la tête, & qui ſe trouvoient confondus avec les cheveux naturels. Dans la ſuite, on plaça un troiſieme coin ſur le derriere de la tête, ce qui forma un tour, & ce tour produiſit enfin les perruques. Il faut faire attention que ces trois coins, compoſés de cheveux longs & plats, étoient attachés aux bords d'une eſpece de petit bonnet noir, qui formoit une calotte, & achevoit de couvrir le reſte de la tête. Voilà de quel point eſt parti l'art du Perruquier, avant que d'arriver à cette élégance induſtrieuſe où nous le voyons aujourd'hui parvenu.

Après avoir raſſemblé ce que l'Hiſtoire nous fournira de plus curieux ſur les chapeaux & les perruques, nous remarquerons qu'au temps de François I les pourpoints commencerent à être tailladés & les manches pliſſées. Les habits de deſſus devinrent inſenſiblement ce que nous appe-

lons juſte-au-corps & ſurtouts ; des manteaux ſimples & ſans manche furent enſuite d'uſage, & la Bourgeoiſie ſur-tout adopta l'habit & le manteau noir, comme un vêtement également décent & modeſte, dont elle s'eſt fait long-temps honneur, & qu'elle ne mettoit même que les Dimanches & les Fêtes, & dans les occaſions de repréſentations. Les draps de laine des manufactures de France, telles que celle d'Elbeuf & des Andelis en Normandie, & de Lodeve en Languedoc, fourniſſoient la matiere de ces habits. L'uſage de ſéparer la culotte des bas, s'établit en même temps que celui de diſtinguer la veſte du juſte-au-corps. D'abord, les culottes furent tailladées, puis toutes unies. Les ſages Bourgeois ont toujours eu ſoin de les porter de la forme la plus commode. Leurs bas ont été long-temps de fil ou de laine, & il n'y a pas encore un ſiecle qu'ils en portoient de tricotés par les mains de leurs femmes ; car ce n'eſt preſque que de nos jours que les bas de ſoie ſont devenus communs dans la claſſe des plus ſimples Citoyens.

Nous obſerverons à ce ſujet, que Henri II a été le premier en France qui

ait porté des bas de ſoie, c'eſt-à-dire, des bas de ſoie tricotés à l'aiguille, car les métiers ſont d'une invention beaucoup plus récente. Par cette magnificence, ce Prince voulut honorer les noces de ſa ſœur Marguerite de France avec Emmanuel Philibert de Savoie. La premiere manufacture de bas au métier fut établie en 1656, dans le Château de Madrid, au bois de Boulogne; & ce qu'il y a d'admirable, c'eſt que la premiere machine dont on s'eſt ſervi pour cette opération, quoique très-compliquée, eſt ſortie des mains de ſon inventeur preſque dans l'état de perfection où nous la voyons aujourd'hui. Il reſte encore indécis ſi l'nvention de cette utile machine eſt due à Un Anglois ou à un François, qui, ne pouvant obtenir Paris un privilége excluſif, la porta en Angleterre, où elle fut admirée, & l'ouvrier magnifiquement récompenſé: ce qui paroît certain, c'eſt qu'un autre François, par un effort de mémoire & d'imagination, fit à Paris, au retour d'un voyage de Londres, le premier métier ſur lequel on a conſtruit tous ceux qui ſont en France & en Hollande.

Les ſouliers Bourgeois ayant ceſſé d'être pointus, devinrent ronds par le bout, & furent

furent faits de cuir noir ; c'eſt encore le dernier état des choſes. Nous en avons vu de quarrés par le bout ; mais cette mode n'a pas duré.

Quant à l'ajuſtement des femmes Bourgeoiſes, nous dirons d'elles, comme de leurs maris, qu'elles ont eu long-temps la modeſtie de ne point vouloir égaler en magnificence les femmes de qualité : elles chercherent même à ſe diſtinguer d'elles, non ſeulement par la ſimplicité, mais encore par la forme de leurs ajuſtemens. Alors elles s'imaginoient qu'affecter la parure, quand on n'étoit pas né dans le premier ordre, c'étoit compromettre ſa réputation, & rendre ſuſpecte l'honnêteté de ſes mœurs. Il paroît qu'aujourd'hui l'on eſt bien revenu de ce préjugé. Quoi qu'il en ſoit, les Bourgeoiſes Françoiſes ſe ſont obſtinées long-temps à porter le chaperon, coëffure peu avantageuſe, tandis qu'elles voyoient la tête des Dames chargée d'une infinité d'ornemens quelquefois aſſez agréables, & qui bien plus ſouvent n'étoient qu'extraordinaires.

Les bonnes Citoyennes, ou par goût, ou par complaiſance pour leurs maris & pour leurs meres, ſe ſont de même main-

tenues long-temps dans l'habitude d'avoir des robes fermées, qui couvroient exactement leurs gorges & leurs bras juſques aux poignets, des jupes fort longues ſans vertugadins ni paniers, des robes trouſſées, mais dont la queue n'étoit point traînante, & des ceintures ou demi-ceints d'argent doré; car l'on ſait que, pendant un temps, la ceinture dorée étoit une preuve d'honnêteté, & que, malgré le proverbe qui dit que *bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*, il n'y avoit pas une femme Bourgeoiſe qui ne fût flattée d'en porter de cette eſpece, ſur-tout depuis un Arrêt du Parlement, de l'année 1420, qui défendit aux femmes proſtituées de porter la ceinture dorée.

Les ſouliers des femmes Bourgeoiſes des ſiecles paſſés étoient auſſi ſimples que le reſte de leur ajuſtement. Elles affectoient de ne ſe vêtir & de ne ſe chauſſer que de brun ou de gris, & ne portoient le noir que dans les grandes occaſions; de là vient le mot de *Griſette*, qui a ſi long-temps déſigné les petites filles Bourgeoiſes. L'on peut ſe rappeler que dans l'Ecole des Maris de Moliere, Sganarelle dit qu'il veut que ſa femme ſoit toujours vêtue de gris, *& ne porte le noir qu'aux*

bons jours ſeulement. Encore une fois, tout eſt bien changé ; & les nouvelles modes Bourgeoiſes, tant pour hommes que pour femmes, ſe confondent à préſent avec celles qu'adoptent les perſonnes de qualité.

CHAPITRE III.

De l'habillement des Eccléſiaſtiques de toute eſpece, Moines, Religieux & Religieuſes, Clercs, Prêtres, Chanoines & Prélats, dans leur particulier, & hors des fonctions éclatantes de leur miniſtere.

NOUS ne diſſimulons pas que l'objet de ce Chapitre ſera fort difficile à remplir. Plus nous avons de monumens qui nous font connoître comment les Evêques & les Prêtres étoient vêtus dans les fonctions importantes de leur miniſtere, moins nos Hiſtoriens nous ont laiſſé de traces de la façon dont ils étoient habillés dans l'intérieur de leurs maiſons, dans la ville, lorſqu'ils ſortoient pour leurs affaires, ou à la campagne, & dans leurs voyages.

On ne ſauroit douter que pendant les trois premiers ſiecles de l'Egliſe, les Miniſtres de nos Autels ne ſe ſoient ſervis de leurs habits ordinaires dans leurs auguſtes fonctions. Ils avoient trop de raiſons de ſe cacher, pour s'être couverts d'un vêtement particulier qui les auroit fait remarquer. Quant aux Moines, qui furent preſqu'auſſi-tôt connus en France que le Chriſtianiſme y eut répandu ſes lumieres, la cape & le capuchon étoient en même temps leur habit de voyage, de repréſentation & de chœur; & dans l'intérieur de la maiſon; ils conſervoient ſeulement la tunique de deſſous, comme plus commode pour le travail & même pour le réfectoire.

Saint Benoît ne marque ni la couleur ni la qualité des étoffes pour l'habillement de ſes Moines : il croit que dans les pays tempérés il ſuffit d'une cuculle, d'une tunique & d'un ſcapulaire pour le travail; mais il exige que chaque Moine ait deux vêtemens complets, afin d'en pouvoir changer pour les laver & pour ſe coucher. Il faut obſerver que le linge n'étoit pas encore en uſage lorſque cette regle fut faite, & que tous les vêtemens étoient de laine.

Les Religieuſes étant cloîtrées, n'ont jamais eu deux eſpeces d'habits : quelques-unes ont ſeulement des manteaux de chœur, qu'elles quittent en ſortant de l'office.

Les Chanoines ſont aujourd'hui diſtingués en Réguliers & en Séculiers ; mais les premiers ſont preſque les ſeuls qui aient conſervé, en allant dans le monde, quelque choſe des anciens uſages eccléſiaſtiques pour le vêtement, qu'ils ont toujours porté long. Ce n'eſt pas que les anciens Conciles, & même quelques Réglemens aſſez récens, n'aient ſévérement défendu aux Prêtres de porter des habits courts dans le monde ; mais nos Abbés modernes ne ſe croient pas aſtreints à s'y conformer. La couleur du vêtement des Chanoines & des Clercs a varié : de là vient que, ſuivant l'époque des regles auxquelles les Chanoines Réguliers ſe ſont ſoumis, les uns ſont vêtus de noir, & les autres de blanc ; car il y a eu un temps où l'on a cru l'une ou l'autre de ces couleurs, & même le brun, plus convenable aux Prêtres : mais jamais les couleurs éclatantes n'ont été à l'uſage des Eccléſiaſtiques, ſi ce n'eſt le rouge pour les Cardinaux, & le violet & le cramoiſi pour les

Prélats dans leurs Dioceſes, ou dans quelques cérémonies d'éclat. Le noir a enfin prévalu pour être la couleur clérical; & ce n'eſt que lorſque nos Abbés, véritables ou ſoi-diſans, & non Réguliers, voyagent ou vont en campagne, qu'ils la remplacent par quelque couleur ſérieuſe, telle que le brun ou le violet, qu'ils trouvent quelquefois moyen d'égayer par des boutons & des boutonnieres d'or.

Les Chanoines Réguliers portent toujours le rochet de toile ſur leur habit. Ce rochet eſt une eſpece de ſurplis dont les manches ſont fermées & étroites, qui s'appeloit jadis *tunica lintea*. L'uſage en étoit permis dans les Monaſteres, aux Officiers & à ceux qui étoient employés aux ouvrages de la maiſon. Les Prêtres en uſoient de même dès les premiers temps de la Monarchie, & cet habillement de deſſus a toujours été de toile.

Le camail, que quelques Chanoines Réguliers portent auſſi dans la maiſon, ſur-tout en hiver, eſt également habit de commodité & de régularité. L'aumuſſe faiſoit autrefois le même effet, car elle ſe mettoit également ſur la tête; le haut tenoit lieu de capuchon, & le reſte for-

moit un manteau. C'eſt ainſi que les Chanoines alloient la nuit à matines. Quelques-uns d'entre eux ſuivent encore cet uſage dans les mêmes occaſions ; mais, hors de là, ils portent au Chœur & au Chapitre l'aumuſſe ſur le bras en toute ſaiſon : ce n'eſt plus par raiſon de néceſſité, mais bien par eſprit de vanité, car les fourrures dont ces aumuſſes ſont garnies, rappellent l'ancien uſage, qui ne permettoit celui des manteaux fourrés qu'aux perſonnes d'un rang diſtingué dans leur état. Ainſi, en portant cet ornement, les Chanoines prouvent qu'ils ſont d'un ordre ſupérieur aux ſimples Clercs & aux Moines.

Nous nous arrêterons un moment ſur les habits des Chanoineſſes Régulieres, qui autrefois étoient de vraies Religieuſes, dont on peut faire remonter l'inſtitution aux Monaſteres de Vierges que S. Auguſtin établit en Afrique, & pour lequel il compoſa la regle qui, depuis, a été reçue par tout ſon Ordre. Ces ſaintes filles portoient l'habit blanc, & la plupart des Chanoineſſes Régulieres le portent encore, & pardeſſus le rochet de toile comme les Chanoines. Quelques-unes ont pris la couleur noire. Celles

ſur-tout qui n'admettent parmi elles que des Demoiſelles d'une nobleſſe plus ou moins ancienne, portent au Chœur & dans les cérémonies un manteau noir bordé de fourrure ; décoration qui, comme nous venons de le voir, caractériſe proprement l'ordre canonial, & revient à la chape que portent au Chœur les Chanoines Réguliers pendant l'hiver, & à l'aumuſſe des autres Chanoines. Les Chanoineſſes de Bellechaſſe à Paris, portent au Service divin une chape ou manteau noir ſur leur rochet, avec un grand cordon de ſoie rouge qui a cinq nœuds, en mémoire des cinq plaies du Sauveur : celles de Chaillot, établies d'abord dans le village de Nanterre, portent l'aumuſſe noire, mouchetée de blanc ; ce qui doit paroître d'autant plus extraordinaire, que l'aumuſſe n'a été donnée autrefois aux hommes que pour couvrir leur tête, & que les Religieuſes ont toujours eu des voiles pour cet uſage.

Nous avons en France pluſieurs Chapitres nobles de Chanoineſſes, où les jeunes Demoiſelles peuvent être reçues en très-bas âge, mais ne font de vœux que fort tard, & ſouvent n'en font aucun de perpétuel, mais preuve de nobleſſe de

pluſieurs races, tant du côté paternel que du côté maternel. La plupart chantent au Chœur l'Office canonial, revêtues d'un habit eccléſiaſtique, particulier à chaque Chapitre. Hors du Chœur, & ſur-tout de leur maiſon, la plupart de ces Dames ſont dans l'uſage d'être habillées ſuivant les modes reçues par les perſonnes de leur ſexe & de leur naiſſance qui vivent dans le monde.

Il y a eu des temps où les biens & les bénéfices des Eccléſiaſtiques ont été abandonnés à la diſpoſition des Séculiers, qui prenoient hardiment le titre d'Abbés: aujourd'hui tous ces biens ſont entre les mains des Eccléſiaſtiques, dont l'habit annonce encore un peu l'état & les devoirs. Effectivement tous nos Abbés ſont maintenant vêtus de noir, & portent un manteau, un rabat, une calotte pour couvrir leur tonſure, & des cheveux courts. Il eſt vrai que leur habit, ſuivant la derniere mode, a preſque la forme de celui des Séculiers; que leur manteau eſt léger & étroit; que leur rabat eſt d'une toile bleue bordée de blanc, qui fait un effet aſſez ridicule à des yeux qui n'y ſont pas accoutumés; que leurs cheveux ſont proprement accommodés, & leur calotte

assez petite, luisante, & très-propre. Nous rechercherons par quelle suite d'usages & de modes toutes ces pieces de l'habit ecclésiastique ont passé avant que d'arriver au point où nous les voyons aujourd'hui.

Presque aucun des Abbés Commendataires n'a de marques extérieures qui annoncent au Public sa dignité ni son revenu ; c'est ce qui fait que le nom d'Abbé se donne maintenant en France à tous les Ecclésiastiques dans un sens si étendu.

Les Evêques à Paris, & hors de leurs Dioceses, sont vêtus comme les autres Ecclésiastiques, à l'exception qu'ils portent une croix d'or pendue à leur cou, & un cordon vert & or à leur chapeau ; mais dans leur Dioceſe, ils sont ordinairement en soutane violette avec des paremens pourpre. Nous rechercherons aussi avec soin l'origine de ces distinctions.

CHAPITRE IV.

De l'habillement de la Nobleſſe ordinaire, de la haute Magiſtrature, des grands Seigneurs, des Princes & des Rois, quand les uns & les autres n'étoient point à la guerre & ne rempliſſoient aucunes fonctions d'éclat, mais vivoient en particulier à la ville ou à la campagne; des uniformes militaires; des Valets, & de la Livrée.

LA matiere de nos Chapitres devient de plus en plus abondante & intéreſſante. Nous rendrons compte dans ce Chapitre, de l'habillement des François des états les plus diſtingués, & nous ſerons aſſez embarraſſés à trouver des preuves de la façon dont ils furent d'abord vêtus hors de leurs fonctions publiques; mais lorſque nous aurons atteint le ſiecle du renouvellement des arts, les tableaux, & ſur-tout les portraits de famille, les gravures & les deſſeins nous fourniront plus de matériaux qu'il ne nous ſera poſſible d'en employer. Nous ſuivrons au reſte, quant aux différentes parties de l'habille-

ment, la même méthode que dans les Chapitres précédens.

La Nobleſſe Françoiſe, d'abord toute militaire, porta les cheveux courts depuis Clovis juſqu'au temps où elle ne fut plus dans le cas de ſe ſervir ſouvent du caſque ou heaume à la guerre & dans les tournois. On conçoit aiſément qu'un pareil habillement de tête & de longs cheveux ne pouvoient guere s'accorder enſemble. Les femmes au contraire porterent les cheveux longs. De là vient que l'on voit dans nos vieux Romans, que lorſqu'une femme endoſſoit l'habit militaire, & combattoit le caſque en tête & la viſiere baiſſée, & que par accident ſon caſque tomboit, on reconnoiſſoit ſon ſexe à la longueur de ſes cheveux. Ce n'a été que lorſque les Nobles & les Princes ſe ſont armés plus rarement & ont ceſſé d'être aſſidus à la guerre, que quelques-uns d'entre eux ont porté les cheveux longs, & que ceux qui leur faiſoient la cour les ont pris pour modele; encore cela paſſa-t-il alors pour un luxe condamnable & une marque d'effémination. La friſure, la poudre, la pommade & les eſſences, parurent ſur-tout repréhenſibles: mais à la fin on s'y accoutuma tellement,

que dans le ſiecle dernier, & pendant tout le regne de Louis XIV, c'étoit une indécence de paroître à la Cour autrement qu'en cheveux longs & friſés, ou en perruques accommodées dans le même goût. On ne portoit les cheveux noués & attachés, qu'à la guerre, à la chaſſe, & à la campagne. Dans ces circonſtances, Louis XIV permit à ſes Courtiſans d'aſſujettir les leurs avec un ruban, ou de les renfermer dans un petit ſac de taffetas : & c'eſt-là l'origine des bourſes, ornement ſi ridicule aux yeux qui n'y ſont pas accoutumés, & cependant ſi commode & très-néceſſaire pour la propreté. Ce dernier uſage a prévalu, au point que c'eſt aujourd'hui la coëffure la plus décente pour tous ceux qui portent l'épée. Les cheveux longs & friſés ſont reſtés à la ſeule Magiſtrature, qui a pris cette mode plus tard, & qui la conſerve encore.

Dans le commencement du ſiecle où nous vivons, on commença à ſe dégoûter des grandes perruques que Louis XIV avoit adoptées. Le premier pas que l'on fit pour s'en débarraſſer, fut de partager parderriere les cheveux en deux parties égales, & de les nouer pendant l'été ; lorſque l'hiver arrivoit, on leur rendoit la

liberté. Peu à peu on ceſſa de détacher les nœuds, & les perruques nouées devinrent à la mode. Les Militaires ſe laſſerent bientôt de cette nouvelle façon de ſe coëffer : ils adopterent la perruque à la Brigadiere, qui dura peu, & fit place aux cheveux, que peut-être (le cas forcé excepté) on n'auroit jamais dû abandonner : enfin, à l'avénement de Louis XV au trône, les amples perruques diſparurent tout-à-fait. Les jeunes gens commencerent à ſe moquer de la ridicule fureur que leurs peres avoient eue d'en porter d'immenſes, du poids de deux livres, & du prix de cent écus. Celui qui travailloit celles de Louis XIV, s'appeloit Binette, & ſe vantoit d'avoir dépouillé les têtes d'une infinité de ſujets, pour couvrir celle du Souverain. A la place de ces énormes crinieres, on ſubſtitua les perruques à queue, à bourſe, à l'Eſpagnole, à la Financiere, & autres, dont les noms ne nous ſont pas parvenus.

L'Hiſtoire des perruques eſt très-curieuſe : nous avons, pour nous aider à la faire, un livre écrit exprès ſur cette matiere par un M. Thiers, Auteur du ſiecle dernier, connu par nombre de diſſertations très ſavantes & très-ſingu-

licres, dont la plupart roulent ſur des points de diſcipline eccléſiaſtique. Il établit, dans ſon Hiſtoire des perruques, qu'il n'eſt point convenable aux Eccleſiaſtiques d'en porter. Soit qu'il ait tort ou raiſon, cette queſtion nous a procuré de ſa part des recherches fort intéreſſantes. Nous en profiterons, & nous pouſſerons ces anecdotes juſques à nos jours.

Quant aux bonnets de toute eſpece que la Nobleſſe Françoiſe a portés lorſqu'elle n'a pas été dans le cas de faire uſage du caſque ou heaume, nous verrons que c'étoit tantôt des calottes qui ſe mettoient quelquefois ſous le caſque, & formoient un ſecond rempart pour la tête du Guerrier, ou des bonnets plus élevés, dont le fond étoit ordinairement de feutre ou de drap, & les rebords garnis de fourrure, du moins en hiver. La forme & les ornemens de ces bonnets marquoient le rang & les dignités des perſonnes. Les mortiers de velours galonnés étoient affectés aux Chevaliers, lorſqu'ils étoient en pleine paix; & c'eſt en mémoire de cet ancien uſage, que MM. les Premiers Préſidens des Parlemens en portent encore le ſimulacre ſur leurs armes, & même dans leurs mains aux Lits de Juſtice & les jours

de grandes Audiences. Le chaperon, qui ſuccéda aux bonnets, fut d'abord une coëffure générale, qui enveloppoit toute la tête : la cornette, morceau d'étoffe qui étoit attaché au chaperon, tomboit ſur les épaules; & la couleur, la forme, la ſimplicité, la découpure de cette cornette ſervirent bientôt à diſtinguer les états, comme nous l'avons déjà dit.

Nous avons auſſi vu comment le chaperon des hommes a fini d'être en uſage, & ce qui en reſte. Nous dirons que les chapeaux, qui y ont ſuccédé, ſont des calottes avec des rebords, qui, ſuivant les temps & les modes, ont été plus ou moins larges. Ces chapeaux étoient, comme les bonnets & les chaperons, ſuſceptibles d'ornemens propres à faire connoître les dignités de ceux qui les portoient. Les Rois ornoient habituellement d'un cercle d'or fleuronné, leurs bonnets de velours, & ils en porterent un pareil autour de leur chapeau, lorſqu'ils en prirent l'uſage. C'étoit leur couronne journaliere. Le Roi Jean, & Charles le Mauvais, Roi de Navarre, ſont repréſentés avec cette couronne autour de leurs bonnets, dans une ancienne miniature que Dom Montfaucon a fait graver dans ſes Monumens de

la

la Monarchie Françoiſe. De moindres Princes avoient d'autres marques honorables à leurs bonnets, mortiers ou chapeaux. Le premier chapeau que nous voyons repréſenté, couvre la tête de Charles VI. Sous Charles VII & Louis XI, l'uſage en continua. Charles VIII fit ſon entrée dans Rome avec un chapeau de poil de bievre (eſpece de caſtor), doublé de velours vermeil, c'eſt-à-dire, rouge ponceau. Louis XI reprit le bonnet ou mortier; & François I adopta le chapeau, qui n'a plus été quitté depuis, mais ſeulement interrompu par l'uſage des toques ſous Charles IX & Henri III. Celles-ci étoient communément de velours, & quelquefois de ſoie, garnies de plumes. Henri III & ſes Mignons y ajoutoient beaucoup de pierreries. On a porté pendant quelque temps des cornettes attachées aux chapeaux, comme elles l'avoient été aux chaperons; on vouloit même y obliger pour la diſtinction des états; mais l'on a été obligé de renoncer à ce projet. Nous ne connoiſſons plus que les Cardinaux, les Evêques, & quelques Prélats, dont le chapeau déſigne la dignité. Le plumet au chapeau ſuppoſe que celui qui le porte eſt Gentilhomme

& Militaire ; mais cette marque eſt devenue très-équivoque. Le chapeau bordé prouve actuellement encore moins. Nous ne nous diſpenſerons point cependant de jeter quelque lumiere ſur ces articles.

Ce que nous avons déjà dit de la barbe nous paroît ſuffiſant, & nous n'aurons d'autre remarque à faire, ſinon que, ſuivant les temps, la Chevalerie, la grande Magiſtrature, & la haute Nobleſſe ſe ſont fait honneur de la porter, ou l'ont abandonnée.

Pour achever de traiter ce qui regarde le linge & les chemiſes, il conviendra de faire l'hiſtoire des manchettes, des rabats de points & de dentelle, des cravates & ſteinkerques, des cols, des mouchoirs, & des manufactures qui les fourniſſent ; tous articles qui nous offriront une abondante moiſſon d'anecdotes. Les fraiſes n'ont commencé d'être en uſage que ſous le Roi Henri II & ſes enfans : de là ſont venus les collets, les rabats, les cravates, & enfin les cols.

Les pourpoints de deſſous, qui ſont aujourd'hui nos veſtes, étoient d'étoffe communément plus précieuſe que celle du vêtement de deſſus, appelé à préſent juſte-au-corps ou ſurtout. Au reſte, les

formes de ces divers habillemens ſe connoîtront bien plutôt par les gravures que nous joindrons à notre grand Ouvrage, que par la deſcription que nous pourrions en donner : les étoffes qui en ſont la matiere, les galons, la broderie & les rubans dont ils ſont plus ou moins ornés, ſont l'objet du travail de pluſieurs importantes manufactures, dont nous aurons ſoin d'expliquer l'origine & les progrès.

Les manteaux, qui ſont aujourd'hui entiérement oubliés dans la ſociété civile & ordinaire, y ont été autrefois fort communs. Nos Rois ne paroiſſoient jamais en public ſans être vêtus d'un manteau d'écarlate fourré d'hermine. On prétend que l'épitoge des Préſidens à mortier, & les manteaux dont leurs armes ſont chargées, ſont un reſte & un monument des manteaux royaux. Les anciens Pairs de France, tant eccléſiaſtiques que laïcs, ont auſſi porté ces ſuperbes & honorables vêtemens extérieurs, & en décorent leurs armes. Les robes des Magiſtrats, celles des Gradués de l'Univerſité, & par conſéquent des Avocats, & celles même des Suppôts inférieurs de la Magiſtrature, enfin toutes les robes longues, ſont des émanations de ces reſpectables manteaux. Il ne

reſte plus de tous les habits longs dans l'état laïc, que les ſimarres, que quelques Magiſtrats ſe croient encore obligés de porter dans leurs maiſons : il n'y a guere plus de cent ans, que non ſeulement tous les gens de robe, mais auſſi les Médecins, étoient en ſoutane même chez eux. Sous Saint Louis, & pendant les regnes de Philippe le Bel & de ſes enfans, l'habit court n'avoit lieu qu'à l'armée, & on portoit des habits longs à la Ville & à la Cour. Sous Philippe de Valois, ils redevinrent courts. Charles VII, qui étoit petit & aſſez mal fait, voulut les reprendre longs; mais Louis XI, Charles VIII & Louis XII les rétablirent courts pour n'être plus changés. Sous Henri II & ſes enfans, les habits de deſſous ou pourpoints furent portés ſi courts, qu'ils atteignoient à peine la ceinture : on y ſuppléa par des manteaux.

Les anciens Romans nous apprendront que lorſque les Chevaliers venoient ſe repoſer de leurs fatigues après les tournois dans les Palais des Rois ou dans les Châteaux des grands Seigneurs, on les revêtoit de mantelets fourrés. Lorſque notre Roi Charles VI reçut Chevaliers ſes couſins Louis & Charles d'Anjou, ces jeunes

Princes portoient » un habit de Cheva-
» lerie, qui étoit de soie vermeille, fourré
» de menu vair ; la robe ou tunique,
» taillée en rond, traînoit jusques aux
» talons, & le manteau, fait en façon
» de chape ou d'épitoge impérial, des-
» cendoit jusques à terre «.

Depuis François I jusques à Henri IV, le manteau a été une partie essentielle de l'habit décent à la Cour & à la Ville. Les Seigneurs, les Chevaliers & les gens du bon air portoient les leurs garnis de dentelles, de passemens d'or & d'argent, & de touffes de rubans. Durant les trois derniers regnes, hors des cérémonies, le manteau n'a plus été regardé que comme propre à défendre des injures de l'air, du vent, du froid & de la pluie : en conséquence, on n'en a plus fait que de drap rouge, brun ou gris, & ils ont enfin cédé la place aux redingottes, d'origine Angloise ; encore celles-ci ont-elles beaucoup perdu depuis l'usage des fiacks & des habits en chenille, si généralement portés aujourd'hui, même par les plus grands Seigneurs.

Il y a déjà long-temps que la Noblesse Françoise porte l'épée au côté, comme un reste de l'ancienne armure qu'elle ne

quittoit jamais autrefois, & par conſéquent comme une preuve de ſon origine militaire ; il eſt vrai que ce ſigne ayant été fort multiplié, eſt devenu très équivoque : c'eſt ſans doute pour cette raiſon que de nos jours il eſt aſſez négligé par les perſonnes qui ſeroient les plus intéreſſées à le conſerver, & à empêcher qu'il ne fût porté par d'autres qu'elle.

Pendant une partie du regne de Louis XIV, les épées s'attachoient à de larges baudriers qui traverſoient le corps de droite à gauche. Les gens du bon air en avoient de très magnifiques. Ils étoient quelquefois retenus par l'écharpe que l'on a portée encore quelque temps après le baudrier, & qui marquoit la taille des gens bien faits. Il n'y a plus à préſent que nos Suiſſes qui nous montrent ce que c'étoit que les baudriers du dernier ſiecle.

Les nœuds d'épaules ont été probablement un reſte du nœud qui aſſujettiſſoit le baudrier ſur l'épaule droite : il eſt devenu ornement & parure. Les jeunes gens s'en décoroient encore au commencement du dernier regne, & quelques-uns de nos enfans le conſervent encore.

La mode des culottes a ſouffert beaucoup de révolutions. Sous François I, les

hauts de chauſſes n'alloient qu'au deſſus du genou ; pendant le regne de Charles IX, ils étoient extrêmement bouffans, par bandes, ou tailladés, & d'une forme tout-à-fait indécente : les chauſſes ou bas couvroient les deux tiers de la cuiſſe, & étoient attachés en deſſous de la trouſſe par les canons qui ont été long-temps d'uſage, & qui étoient de rubans de différentes couleurs. L'on voit dans les Comédies de Moliere & de ſes contemporains, que cette parure étoit encore dans le ſiecle dernier une de celles auxquelles les gens de bon goût ſe livroient davantage. Les aiguillettes attachoient la culotte au pourpoint : c'étoient des lacets dont les bouts étoient ferrés d'argent, & qui étoient auſſi ſuſceptibles d'être ornés de rubans par les gens de bon air. Dans un portrait de Henri III, qui ſe trouve dans une ſalle baſſe du Couvent des Feuillans de la rue Saint-Honoré à Paris, on remarque que le haut de chauſſe que porte ce Prince eſt extrêmement court, mais que les canons couvrent entiérement les cuiſſes, & deſcendent juſqu'au deſſous du genou. Les culottes du temps de Henri IV furent larges & enflées. Celles qu'on portoit dans le commencement du regne de Louis XIII étoient

auſſi fort larges, & deſcendoient juſqu'au deſſous du genou, où elles s'attachoient avec des rubans, dont les extrémités formoient des roſettes, & elles ſe boutonnoient des deux côtés en dehors, depuis les hanches juſques en bas. Pendant la minorité de Louis XIV, l'uſage des pourpoints & des grandes culottes ſubſiſta encore quelque temps, & peu à peu on s'accoutuma à porter ces dernieres fort étroites, & ſeulement ſerrées par des jarretieres, comme nous les voyons aujourd'hui.

On aura vu dans le Chapitre précédent l'uſage des bas de ſoie; & à ce ſujet nous n'aurons ici autre choſe à remarquer, ſinon que ce n'eſt que depuis environ quarante ans qu'on les porte généralement de ſoie blanche. Auparavant ce temps-là, les hommes & les Dames les portoient de la couleur de leur habit ou de leur robe; mais les Militaires les portoient ſouvent rouges couleur de feu, & les Demoiſelles élégantes, verts, avec des coins couleur de roſe. Dans les bals & fêtes, les hommes portoient les coins de leurs bas brodés d'or & d'argent.

Les ſouliers des hommes ſont depuis aſſez long-temps de cuir noirci & de maroquin; mais ils ont été quelquefois dé-

coupés & tailladés élégamment. Sous François I, ſon fils & ſes petits-fils, la mode, dans certains temps, a été de porter des talons fort hauts. Les talons rouges & les oreilles de même couleur ont eu leur vogue, qui eſt aujourd'hui abſolument paſſée pour les oreilles, & ſe paſſe pour les talons. Aux touffes & aux nœuds de rubans, ont ſuccédé les boucles de métal ou de diamans, dont la forme & la grandeur ont infiniment varié, & qui ſont actuellement d'une grandeur exceſſive. Les bottes ou bottines ont, pendant un temps, remplacé les ſouliers. Sous Henri IV & Louis XIII, elles étoient molles & larges, n'alloient pas juſqu'au genou, & étoient ſouvent rebrouſſées d'une large bande de toiles ou de dentelles.

Comme les Officiers portent quelquefois leurs habits militaires dans la ſociété, nous ſerons obligés de nous étendre un peu ſur les uniformes dont l'origine n'eſt pas plus ancienne que le ſiècle de Louis XIV; car avant ce Monarque, on en ignoroit abſolument l'uſage & l'utilité. Les différentes troupes qui compoſoient l'armée, ſuivoient leur étendard, & ſe rallioient autour : les ſoldats ſe reconnoiſſoient à la forme des pieces de leurs ar-

mures, & aux couleurs ou marques qu'elles portoient. Nous parlerons avec quelque détail de l'uniforme des Gardes-du-Corps, de ceux des Gendarmes de la Garde, des Chevaux-Légers, des Mouſquetaires, de la Gendarmerie, des Gardes Françoiſes & Suiſſes, des Cent-Suiſſes de la Garde, & de ceux de l'Infanterie & de la Cavalerie & des Dragons, même des troupes légeres.

Nous remarquerons que, dans le même temps que Louis XIV introduiſoit l'uſage des uniformes dans ſes armées & dans les troupes de ſa Maiſon, il établiſſoit un uniforme de Cour pour ſes Courtiſans les plus favoriſés. C'eſt ce qu'on appela habit à brevet, parce qu'il tenoit lieu d'un brevet d'entrées. Ceux qui étoient nommés pour ſuivre le Roi à la chaſſe ou dans ſes petits voyages de campagne, comme à Marly, ou dans les autres Maiſons royales, en portoient auſſi. Celui à brevet étoit chargé d'une riche broderie mêlée d'or & d'argent, mais ſans clinquant ni paillettes, ce genre de broderie brillante ne s'appliquant point encore ſur les habits du temps de Louis XIV. Les uniformes de chaſſe & des voyages qui ſubſiſtent encore, ſont bleus ou verts, ſuivant la na-

ture de la chaſſe, ou les Châteaux dans leſquels le Roi ſe rend.

Il nous faudra remonter juſques aux croiſades pour découvrir l'origine des armoiries, qui devroient être une prérogative attachée à la ſeule Nobleſſe, & qui ſert à en reconnoître la ſouche & les branches : elles tiennent pourtant auſſi à l'hiſtoire des modes. Ce furent les expéditions de la Terre Sainte qui certainement rendirent les armoiries propres à chaque Maiſon : on les prit d'abord par néceſſité, pour ſe reconnoître ſous la banniere de ſon Seigneur ; les Chevaliers les firent peindre ſur leurs écus : ainſi elles ne ſervoient d'abord qu'à la guerre ; mais l'uſage en paſſa enſuite dans la vie civile. Depuis le regne de S. Louis juſqu'à celui de Charles VII, les Seigneurs & les Dames porterent la repréſentation de leurs armoiries peinte ou brodée ſur leurs habits. Dans une miniature gravée dans les Monumens de la Monarchie Françoiſe du Pere Montfaucon, on reconnoît la Reine Jeanne de Bourbon, femme du Roi Charles V, allant au devant de ſa mere, la Ducheſſe de Bourbon, qui, ayant été faite priſonniere par les Anglois, vient d'être échangée contre Simon de

Burle, Chevalier du Prince de Galles. La Reine porte ſon blaſon ſur ſa robe, comme le font tous ceux & celles qui forment ſa compagnie. Sur ſa jupe, ſemée de fleurs de lis, on voit le bâton briſure de Bourbon : elle tient ſur ſa main gauche un oiſeau, marque de Seigneurie & de grande qualité, car les Princeſſes & les Dames en portoient auſſi bien que les hommes. La Reine eſt menée par Jean de Bourbon, Comte de la Marche, qui lui ſert de Chevalier d'honneur. On le reconnoît de même au bâton briſure de Bourbon. Le bâton eſt ſurbriſé de trois lionceaux d'argent, briſure de Bourbon la Marche. On y voit Marie, fille du Roi Charles V, âgée à peu près de trois ans, qui porte parti de France & de Bourbon. Après elle viennent ſix Princeſſes ou Dames diviſées en deux rangs : celles du premier rang, qui eſt de quatre, tiennent chacune un chien attaché à une longue leſſe. La premiere eſt la jeune Ducheſſe de Bourbon, Dauphine d'Auvergne & Comteſſe de Forez, femme de Louis II, Duc de Bourbon, dont la robe eſt blaſonnée de Bourbon, parti de Dauphiné, d'Auvergne & de Forez. La queue de ſa robe eſt portée par la quatrieme de ce

rang, qui eſt la Dame de Nédonchelle. Les trois ſœurs de la Reine ont leurs robes blaſonnées de Bourbon, parti des armes de leurs maris, ainſi des autres perſonnages. Iſabeau de Valois, Ducheſſe de Bourbon, mere de la Reine, veuve de Pierre I, Duc de Bourbon, porte un voile comme veuve, & eſt revêtue de ſon blaſon comme les autres.

La connoiſſance des livrées tient à celle du blaſon. Pour la développer, nous nous tranſporterons au temps des tournois & des carrouſels, qui nous fourniront ſur ce ſujet beaucoup d'anecdotes curieuſes & intéreſſantes ; & nous nous contenterons de dire pour le moment, que les gens de qualité ne devroient pas plus négliger de faire porter les leurs, que de faire peindre leurs armoiries ſur leurs carroſſes, puiſque les unes & les autres indiquent l'ancienneté de leur Nobleſſe.

CHAPITRE V.

Des Habits des Dames, & de leur parure, avec l'hiſtoire abrégée des différentes modes qui ſe ſont introduites ſucceſſivement dans leurs coëffures, robes de Cour & de Ville, & dans leurs chauſſures.

L'HISTOIRE des habillemens & de la parure des Dames Françoiſes ne peut que former un Chapitre très-long; mais nous pouvons aſſurer qu'il ſera très-curieux. Dans l'apperçu que nous en allons donner, nous nous bornerons à en fixer la marche le plus clairement qu'il nous ſera poſſible.

Pendant les neuf premiers ſiecles de notre Monarchie, c'eſt-à-dire, depuis l'entrée de Clovis dans les Gaules, juſqu'au regne de Philippe-Auguſte, nous ne trouvons dans les Hiſtoriens que quelques notions vagues ſur les modes: ils n'on pas eu lieu de nous en apprendre davantage. Ce que l'on entrevoit, c'eſt que les Dames de ce temps avoient adopté quelques-uns des ajuſtemens des Dames Romaines; mais vraiſemblablement l'u-

ſage n'en avoit pas paſſé au reſte de la Nation.

Vers le douzieme ſiecle, les Dames Françoiſes étoient coëffées d'un grand voile qui deſcendoit du haut de leur tête juſques deſſus leurs épaules, & ne laiſſoit voir qu'une très-petite partie de leurs cheveux. Ce voile étoit, pour les Reines & même pour les Princeſſes, ſurmonté d'une couronne ou d'une eſpece de diadême. Les veuves portoient de plus un bandeau qui leur couvroit le front, tournoit autour du viſage, & cachoit le cou & la gorge, à peu près comme font la guimpe & le bandeau de nos Religieuſes. Les filles avoient le cou, le viſage & les cheveux plus dégagés. Quelques-unes avoient des deux côtés de la tête des eſpeces de claque-oreilles chargés de perles & de pierres précieuſes.

Sous Philippe le Bel, petit-fils de Saint Louis, & ſous les enfans de ce Prince, il paroît que la coëffure des Dames étoit déjà bien changée. Dans un monument qui nous reſte de l'an 1326, nous voyons Iſabelle de France, Reine d'Angleterre, avec une coëffure en pain de ſucre d'une hauteur prodigieuſe, du bout ſupérieur de laquelle pend un voile de gaze très-

fine. Ses cheveux ſont cachés ſous ce bonnet : le cou & une partie de la gorge ſont découverts. Parmi les Dames de ſa ſuite, quelques-unes ont auſſi des bonnets pointus, attachés ſous le menton, & il y en a pluſieurs qui ſont ornés de panaches de plumes. Les coëffures de quelques autres Dames ſont en forme de boiſſeau, plus ou moins élevées. On voit par cette deſcription, que l'uſage de laiſſer paroître une partie des cheveux s'étoit établi, & cette mode a ſubſiſté pendant tout le quatorzieme ſiecle.

La coëffure de la Reine, épouſe du Roi Charles V, en 1364, que nous avons ſous les yeux, eſt d'une forme tout-à fait étrange, mais très-ſuſceptible d'être décorée de pierreries. Les Princeſſes ſes filles ſont repréſentées avec des cheveux aſſez courts, mais découverts, & des couronnes ou chapelets de fleurs, ſans doute mêlés avec des bijoux. Peu de temps après, nous voyons d'autres coëffures de forme encore plus ſinguliere : ce ſont des *eſcoffions* (nous ne pouvons leur donner d'autre nom), taillés en cœur; d'autres, d'où partent pluſieurs cornes; d'autres qui ſervent de baſe à des linges repliés de toutes ſortes de formes; des treſſes de cheveux paroiſſent pendre

pendre des deux côtés des joues des Reines & des Princeſſes, & tout cet ajuſtement produit l'enſemble le plus ridicule.

La Reine Iſabeau de Baviere, femme de Charles VI, eſt repréſentée avec un bonnet fort élevé, très-chargé d'ornemens, & ſurmonté d'une couronne. On découvre dans le portrait que nous examinons, que cette Reine étoit belle; & il falloit en effet qu'elle le fût pour ſoutenir une pareille coëffure. Ce fut de ſon temps que les Dames commencerent à porter des bonnets à deux cornes très-élevés, que l'on appela des *Hennins*, peut-être parce que la mode en venoit de Flandres. » Tout le monde (dit en ſon vieux » langage, Paradin, Auteur des Annales de » Bourgogne) étoit alors fort déréglé & » débordé en accoûtremens, & ſur tout » les accoûtremens de tête des Dames » étoient fort étranges, car elles por- » toient de hauts atours ſur leurs têtes, » de la longueur d'une aune ou environ, » aigus comme des clochers, deſquels » dépendoient parderriere de longs crêpes » à riches franges comme étendards «. Un Carme s'aviſa de prêcher contre cette mode bizarre; il ne put la détruire: il empêcha ſeulement les femmes de ſe mon-

trer à ſes Sermons. » Après ſon dépar-
» tement (dit le même Hiſtorien), les
» Dames releverent leurs cornes, & fi-
» rent comme les limaçons, leſquels,
» quand ils entendent quelque bruit, re-
» tirent & reſſerrent tout bellement leurs
» cornes; enſuite, le bruit paſſé, ils les
» relevent plus grandes que devant : ainſi
» firent les Dames; car les *Hennins* ne
» furent jamais plus grands, plus pom-
» peux & plus ſuperbes qu'après le dé-
» partement du Carme. Voilà ce qu'on
» gagne à s'opiniâtrer contre l'opiniâtre-
» rie de quelques cervelles «. Cette coëf-
fure, contre l'indécence de laquelle prê-
choit le ſcrupuleux Carme, ne nous a paru
que ridicule.

Charlotte de Savoie, ſeconde femme de Louis XI, partageoit ſes cheveux en pluſieurs treſſes, qui tomboient juſqu'à la naiſſance du cou, & ſe relevoïent ſur la tête. Pendant ce regne, la mode vint d'enſevelir les têtes les plus agréables ſous de vaſtes bonnets remparés de bourlets monſtrueux de trois quarts de haut. Il avoit été néceſſaire d'élargir les portes, lorſque, quelque temps auparavant, les Dames avoient adopté des coëffures de deux aunes de large, ſurchargées d'oreilles

rembourées ; il fallut rehauſſer les mêmes portes pour donner paſſage à ces nouvelles coëffures. C'eſt ce qui a fait dire au célebre Monteſquieu, » que les Architectes » ont été ſouvent obligés d'aſſervir les » regles de leur art dans les dimenſions » des entrées de nos appartemens, pour les » les proportionner avec les parures des » femmes «.

On voit encore ſous la date de 1436, des bonnets à une ſeule pointe ; mais ces bonnets ne reſſemblent pas tout-à-fait à ceux du ſiecle précédent. Pendant le regne de Charles VIII, les coëffures baiſſent infiniment, & ne ſont plus que des eſpeces de cornettes. La ſimplicité qu'affectoit le Roi Louis XI fut peut être ce qui introduiſit ce changement ; mais il ne fut pas général, car nous avons des portraits de la grande & illuſtre héritiere de Bourgogne, qui fit paſſer de ſi belles poſſeſſions dans la Maiſon d'Autriche à la fin du quinzieme ſiecle, où elle eſt encore repréſentée avec un bonnet en pain de ſucre.

Dès le commencement du ſeizieme ſiecle, ſous Louis XII, tout l'édifice des coëffures paroît détruit. La Reine Anne de Bretagne n'a plus ſur la tête qu'un

chaperon, ou eſpece de capuchon bordé de pierreries & de perles, dont les deux côtés deſcendent ſur les épaules, & qui ſont aſſujettis ſous le menton par une petite bande auſſi enrichie de pierres précieuſes. Sous ce capuchon paroît une ſorte de coëffe de toile fine, & peut-être rayée. Les ajuſtemens de tête des Dames de la ſuite de cette Reine, reſſemblent aſſez aux coëffures de nos Sœurs Griſes d'aujourd'hui.

Sous le regne de François I, les Dames commencerent à ſe friſer, & leur ajuſtement en cheveux fut ſurmonté d'une petite tocque à l'Eſpagnole, qui pouvoit être aſſez agréable. Eléonore d'Autriche, ſœur de Charles-Quint, veuve d'Emmanuel, Roi de Portugal, & ſeconde femme de François I, portoit une eſpece de calotte ou coëffure d'étoffe ſur la tête, qui laiſſoit paſſer environ deux doigts de cheveux à demi-friſés tout autour du front. Ce que nous diſons à ce ſujet doit s'entendre des jeunes perſonnes; car les vieilles avoient toujours des eſcoffions épouvantables.

Si la Cour de François I avoit été brillante, celle de Henri II ne fut pas moins magnifique, tant pour l'affluence d'hommes & de femmes de la premiere No-

bleſſe qui y furent appelés, que par le concours d'Italiens qui ſuivirent en France Catherine de Médicis. Les portraits qui nous reſtent de ce temps, nous apprennent qu'alors les femmes firent un plus grand uſage de la friſure. Leurs cheveux paroiſſent arrangés en petites boucles des deux côtés de la tête, ou relevés en toupet bouclé d'une oreille à l'autre. On les voit auſſi avec des toques élégantes, ornées de plumes. La friſure continua d'être à la mode ſous Charles IX; & l'on entremêla les boucles avec des rangs de perles & de pierreries, ſous Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV & Louis XV, mais avec tant de variétés, que nous nous regarderons comme très-heureux ſi nous ne nous égarons pas ſouvent dans ce labyrinthe. Nous promettons à nos Lecteurs d'y donner tous nos ſoins, & de ne pas épargner les recherches. Par exemple, ils ne ſeront pas fâchés d'apprendre que c'eſt à Marguerite de Valois que nos Dames doivent rapporter la mode de ſe coëffer abſolument en cheveux avec des étoiles de pierreries & des bouquets de plumes. Cette Princeſſe ſurmontoit ſa coëffure d'une couronne.

Après avoir terminé le plus compléQ iij

tement qu'il nous aura été poſſible, le grand article de la coëffure des Dames, nous entreprendrons de décrire toutes les révolutions arrivées dans le reſte de leur habillement.

Une tunique longue deſcendant juſques aux talons, & ſerrée d'une ceinture, cachant bien la gorge, & fermée aux poignets, a été pendant long-temps l'habillement des Dames & des Demoiſelles Françoiſes : les Reines & les Princeſſes y ajoutoient un long manteau fourré d'hermine. Cette tunique s'appeloit *cotte hardie*. Elle étoit commune aux hommes & aux femmes. Suivant un Auteur qui écrivoit ſous le regne de Charles V, » un Tailleur de » Paris fit pour une Dame du Gâtinois » une cotte hardie, dans laquelle il entra » cinq aunes de drap de Bruxelles, à la » grande meſure; la queue traînoit à terre » de trois quartiers, & les manches à » bombardes deſcendoient juſques ſur les » pieds «. On remarque que lorſque l'Empereur Charles IV, de la Maiſon de Luxembourg, vint à Paris en 1377, ſous le regne de Charles V, il étoit vêtu d'une de ces cottes hardies, ſur laquelle il avoit un manteau d'écarlate doublé d'hermine. Dans les préſens que le Roi de France fit à

cet Empereur, on rapporte qu'il lui donna un chapel ou chaperon garni de pierres précieuſes, un frontier & une coëffe, vingt couronnes, des boutons & des boutonnieres d'or & de perles pour mantel, une robe d'écarlate, un mantel de même, un ſurcot d'étoffe de ſoie, un chaperon de velours fourré d'hermine, & un autre chaperon de ſatabis (ſatin) fourré de vair. Par ce détail, nous apprenons quels étoient les noms des habillemens de ce temps-là.

Nous avons déjà dit que ſous le regne de Saint Louis, & pendant les deux ſiecles ſuivans, les robes & les manteaux des Dames & Demoiſelles de haute naiſſance étoient chargés des armoiries de leur maiſon : ceux des femmes mariées étoient mi-partie des armoiries de leurs maris & des leurs propres : les veuves mettoient quelquefois pardeſſus leurs tuniques armoriées un ſcapulaire blanc ſemé de larmes noires, & ne le quittoient que dans le ſeul cas où elles ſe remarioient. Ces mêmes veuves avoient pour ceinture une corde à gros nœuds, telle que la portent les Religieuſes de l'Ordre de Saint François, tandis que les Dames mariées avoient des ceintures brillantes d'or & de pierreries. Les ceintures des veuves s'appeloient cor-

delieres, & l'on en voit encore ſur les cachets & autour des armoiries de nos Dames veuves.

Au quinzieme ſiecle il ne fut plus queſtion des robes armoriées : les Dames commencerent à découvrir leur cou & une partie de leur gorge ; elles ſe décorerent de colliers de perles & de diamans, & de boucles d'oreilles brillantes ; elles porterent des corps qui marquoient aſſez élégamment la taille, & des manteaux retrouſſés : mais les manches continuerent de deſcendre juſques au poignet, & les jupes d'être ſi longues, qu'il étoit impoſſible de rien voir des pieds.

Les Rois Charles VIII, Louis XII, & ſur-tout François I, ayant fait la guerre en Italie, & la mere de Louis XII étant Italienne, nos Dames adopterent pour l'habillement une partie des modes de ce pays là, qui commençoit à donner le ton à toute l'Europe en matiere de goût. Ce fut alors que l'on commença à voir à découvert les bras de quelques Dames Françoiſes, & que les jupes, devenues plus courtes, laiſſerent appercevoir le bout de leurs pieds.

François I & Charles IX ayant épouſé des Princeſſes de la Maiſon d'Autriche,

les modes Eſpagnoles ſuccéderent aux Italiennes, ou s'y mêlerent. L'on vit alors les vertugadins ou *guard'infantes*, modeles de nos panniers, & encore plus ridicules que cette invention moderne, les collets montés qui ſiéent très-bien à certains viſages, les robes & manches tailladées & découpées.

Les portraits qui nous reſtent du regne de Charles IX, nous repréſentent toutes les Dames avec des corps de robes & d'amples vertugadins. Les étoffes les plus riches paroiſſent employées dans les différentes parties de leur parure. Leurs robes ſont ouvertes pardevant, & laiſſent voir une ſuperbe jupe, communément chargée de perles & de pierreries. Leurs manches ſont ou larges, à grands paremens de fourrures, ou bouffantes, tailladées, ou à petites bouffettes, ſéparées d'eſpace en eſpace par des perles. Leur gorge & leurs épaules ſont découvertes, ou ſimplement ombragées par un filet de perles & de pierreries à grands carreaux : elles ont des eſpeces de manchettes attachées à leurs amadis. Elles portent des boucles d'oreilles à pendeloques, & quelques-unes ont des bagues au ſecond doigt.

Sans Montaigne, nous ignorerions que

les femmes de ce ſiecle ſe ſervoient pour ſe ſerrer les côtes & ſe donner une taille fine & dégagée, d'écliſſes ou petits morceaux de bois. Cet Ecrivain dit qu'elles étoient ſi preſſées entre ces écliſſes, qu'il appelle *coche*, que la chair en venoit auſſi dure & auſſi inſenſible que la corne ou le *cal* qui vient aux mains des Ouvriers. Les Dames, avant que d'être accoutumées à ces écliſſes, ſouffroient & étoient dans la torture : mais elles ſouffroient patiemment parce que la mode l'exigeoit. Aux écliſſes de bois ont ſuccédé les buſcs & corps de baleine, dont l'uſage très-gênant eſt enfin preſqu'abandonné.

Le nombre des Dames & des Demoiſelles augmentant à la Cour de regne en regne, la magnificence des parures devint ſucceſſivement plus grande & plus variée. Sous Louis XIII, elles abandonnerent en partie les larges vertugadins; mais ſous leurs robes, ordinairement de velours ou de ſatin, elles porterent une jupe d'une étoffe riche, ſurhauſſée de broderies. La robe reſtoit ouverte pardevant, ou les deux côtés ſe relevoient parderriere, afin de laiſſer voir l'habillement de deſſous. Les manches étoient bouffantes, à longues bandes, & nouées de

distance en distance avec des rubans. Sur le bord de l'amadis, on appliquoit un morceau de point, qui faisoit l'effet d'une manchette relevée. Pardessus ces manches, il y en avoit d'autres qui ne descendoient que jusqu'au plis du bras, & dont l'ouverture, de l'épaule aux jointures du bras, étoit assujettie avec un nœud de perles, ou une rosette de rubans. Les collets montés étoient de différentes formes, ou quarrée ou ronde; on les rabattoit sur la robe, ou on les relevoit, selon que l'on le jugeoit à propos; mais de quelque façon qu'ils fussent arrangés, ils laissoient la gorge assez découverte.

Nous croyons que c'est vers ce temps que les croix enrichies de pierres précieuses, sans cesser d'être un objet de dévotion, ont commencé à faire partie des ornemens des Dames. Les carreaux à l'Eglise, & le sac pour renfermer les livres de prieres, sont de ce siecle: on s'appliquoit à les rendre riches, ainsi que les chapelets, & particuliérement le livre des heures, qui étoit souvent couvert d'étoffes précieuses, relié avec des ornemens & des fermoirs d'or, de vermeil ou d'argent. Le livre même a continué long-temps après l'invention de l'Imprimerie, d'être écrit à la main, & d'être décoré de belles mi-

niatures & deſſeins, ou imprimé avec de belles gravures ſouvent enluminées. Ces livres faiſoient partie des bijoux & préſens de noces, & portoient les armes accollées de la femme & du mari, leurs chiffres & deviſes. Pluſieurs familles nobles & illuſtres en ont conſervés; & nous connoiſſons une bibliotheque qui contient une aſſez grande quantité de livres d'Egliſe de cette eſpece. La grande mode étoit de ſe ſervir d'éventails de plumes, & de porter des bourſes & des étuis de ciſeaux & d'aiguilles riches, pendans au côté avec une belle chaîne d'or.

Depuis l'époque où nous ſommes arrivés juſqu'au ſiecle préſent, l'hiſtoire des modes eſt, comme nous l'avons déjà remarqué, moins ſuſceptible d'être décrite que ſuivie, au moyen des gravures. Les corps d'habits & les manteaux trouſſés ont été long-temps en uſage. Il y a cent ans qu'on ne ſortoit point, & que décemment on ne faiſoit aucune viſite dans un autre ajuſtement. Ce n'eſt qu'au milieu du regne de Louis XIV, que les robes de chambre ont commencé à ſe montrer à la ville & à la campagne : inſenſiblement les grands habits ſont devenus particuliers à la Cour ; encore en a-t-on beaucoup adouci la gêne, qui n'eſt bien ſentie

que faute d'une habitude continuelle & journaliere. Ce ſont des Dames Eſpagnoles, que nos Dames de Cour ont pris l'uſage d'avoir les épaules & même une partie du dos découvertes. Cette mode peu ſéante eſt preſque abandonnée : c'eſt elle qui a amené l'uſage des *Palatines*, ainſi nommées d'une Princeſſe qui en a porté la premiere ; des écharpes, des mandilles, des fichus, des reſpectueuſes, & enfin des mantelets, auxquels, pendant l'hiver, on a ſubſtitué les peliſſes, dont la mode nous eſt venue aſſez récemment des pays du Nord.

Nous ne jetons ici que quelques mots (pour ainſi dire au haſard), qui indiquent les différentes pieces de l'ajuſtement des Dames, dont les unes ſont d'uſage à la Cour, les autres à la Ville & à la campagne. Ces objets ſeront traités avec plus d'exactitude, de préciſion & de détails dans le grand Ouvrage. Nous conſulterons alors les Maîtres & les Maîtreſſes de l'art, pour ne pas nous tromper en parlant une langue qui nous eſt peu familiere, & nous aurons ſoin de ſemer dans nos articles les anecdotes piquantes que nous pourrons découvrir, & qui y auront quelque rapport. Par exemple, en par-

lant des fichus que les femmes ont portés tortillés & attachés ſur le côté pendant quelque temps, nous dirons qu'ils ont porté le nom de *ſteinkerque*, de celui du champ de bataille où Monſieur le Duc de Luxembourg battit le Roi d'Angleterre en 1692. L'armée Françoiſe ayant été ſurpriſe le 3 d'Août par le Roi Guillaume, les Princes & autres principaux Officiers s'étant habillés avec précipitation pour le combat, n'eurent que le temps de paſſer négligemment leurs cravates autour du cou avant que de ſe rendre à leurs poſtes. Les Guerriers, de retour de l'armée, ont continué de porter ainſi leurs cravates: les femmes de Paris ont adopté cette maniere de porter les linges qui couvroient leur cou & le haut de leur gorge, à l'imitation des cravates des Guerriers victorieux. Suivant la façon de ſe porter, ils ont été appelés ou fichus ou ſteinkerque.

La mode des maſques de velours noir ou loups eſt venue d'Angleterre en France dans le courant du ſiecle dernier, & eſt due au grand ſoin que les Dames Angloiſes prenoient de leur teint du temps du Roi Charles II. Elle a duré un peu moins long-temps que celle des mouches appliquées ſur le viſage, que nous n'avons

vu finir que de nos jours. L'uſage du rouge ſubſiſte encore, & nous fournira des détails curieux. Nous ne parlerons du blanc & autres fards, que comme de drogues dont nous ſommes perſuadés que les Dames n'uſent plus dans ce ſiecle philoſophe. L'article des garnitures de robes nous meneroit trop loin, ſi nous en parlions dans cet apperçu ; mais nous ne pourrons manquer d'en faire une honorable mention dans notre grand Ouvrage.

La chauſſure des Dames n'a pas été fort différente de celle des hommes juſques au ſeizieme ſiecle ; leurs ſouliers ont été pointus lorſque ceux des hommes l'étoient pareillement ; ils ont auſſi été de cuir comme ceux-ci, & tenant à des bottines qui alloient à mi-jambes, juſqu'à ce que l'uſage des carroſſes fût devenu commun ; car auparavant les Dames alloient preſque toujours ſur des haquenées, ſur leſquelles elles étoient aſſiſes de côté, ſoit qu'elles les menaſſent elles-mêmes, ayant des Palefreniers à pied auprès d'elles pour les tenir, ſoit qu'elles ſe miſſent en croupe derriere des Écuyers. Des ſouliers d'étoffes fines n'auroient pu durer & ſe conſerver propres, les Dames allant ainſi par la ville ; c'eſt pourquoi elles réſer-

voient les mules & les pantoufles pour la maiſon. Ces dernieres chauſſures étoient toujours d'étoffe, quelquefois avec de hauts talons & des ſemelles épaiſſes, pour faire paroître plus grandes celles qui les portoient. Au reſte, comme nous l'avons dit, il y a eu un temps où il étoit très-difficile & très-rare de voir les pieds des Dames; mais les carroſſes étant devenus aſſez communs pour mettre les femmes dans le cas de n'aller jamais à pied, ſi ce n'eſt dans les promenades, où elles n'ont point à craindre les crottes, la parure & le luxe ſe ſont étendus juſques ſur leurs chauſſures. Aux ſouliers de cuir ont ſuccédé d'autres ſouliers faits des étoffes de ſoie les plus fines, les plus précieuſes & les plus agréables. Ils ont marqué exactement la forme du pied; & l'art du Cordonnier pour femmes eſt devenu preſque auſſi important que celui du Coëffeur. Les talons ſe ſont hauſſés à tel point, qu'il eſt difficile de marcher avec une pareille chauſſure, ſi l'on n'y eſt pas accoutumé. Les ſouliers des Dames, attachés d'abord avec des nœuds de rubans, qui avoient ſuccédé aux courroies, l'ont été depuis par des boucles, toujours plus petites que celles des hommes, & enfin l'on

en

en eſt revenu aux touffes & aux nœuds de rubans. Les bottines ont abſolument cédé la place aux bas de ſoie. Nous avons dit que, pendant le ſiecle dernier, les Dames portoient communément des bas verts avec des coins couleur de roſe; à préſent leurs bas ſont blancs comme ceux des hommes.

CHAPITRE VI.

Des Perles & Pierres précieuſes qui ſervent à la parure; & des Bijoux d'or & d'argent portatifs, comme Bagues, Montres, Tabatieres, Etuis, Cannes & Eventails, &c.

CE ſont certainement les Romains qui ont porté dans les Gaules le goût des bijoux précieux, des perles & des diamans : ils y ont été d'abord aſſez rares; mais les peuples du Nord ayant pillé Rome, les richeſſes de l'Empire furent bientôt éparſes dans toutes les Provinces où les Barbares s'étoient établis, d'où ils partoient, & où ils revenoient partager leur butin. Les perles qui naiſſent à l'extrémité de l'Aſie, dans des pays ſi éloi-

gnés de la France & de l'Italie, ont ſervi à orner les couronnes de nos Rois, les oreilles & le cou de nos Princeſſes & de nos Dames, dès les premiers temps de la Monarchie. Elles devinrent plus communes après les croiſades; elles ſe multiplierent encore lorſque les Portugais eurent découvert le plus court chemin pour aller aux Indes. On en a vu des parures ſuperbes ſous François I & les Rois Henri II, III & IV. Ce ne fut que ſous le regne de Louis XIV que l'on commença à les imiter avec ſuccès; & cette manufacture ſe perfectionna ſi bien, qu'elle fit abandonner les véritables perles pour les factices. On reconnut d'ailleurs, que ce genre de parure étoit bien moins avantageux à la beauté des Dames que les diamans; ainſi de toute façon il a été négligé. Cependant, celles qui poſſedent de très-belles perles, ſoit par héritage, ſoit qu'elles les aient achetées, ſe font encore honneur de les porter.

Le diamant a toujours paſſé pour la premiere & la plus éclatante des pierres précieuſes; cependant il s'en falloit bien que les anciens en ſuſſent tirer un auſſi grand parti que nous. On en voit encore ſur les ornemens qui nous ſont reſtés de

nos premiers Rois, autour des châſſes, des reliquaires, & des autres bijoux de dévotion; mais ils n'ont aucun eclat, & on les prendroit volontiers pour des morceaux de cryſtal de roche. Dans cet état, ils s'appellent diamans bruts. L'art de les tailler n'eſt connu que depuis trois ſiecles, & il n'y en a guere plus d'un que la maniere de les brillanter eſt trouvée. Ce n'eſt que depuis le regne de Charles VII que les Dames ſe ſont aviſées de mêler des diamans dans leur parure. On prétend qu'Agnès Sorel en a porté la premiere. Ils furent négligés ſous le regne de Louis XI. La Reine Anne de Bretagne affecta de les mépriſer; mais ils reprirent faveur ſous François I; & l'on ſait que Charles-Quint en donna un très-beau à la Ducheſſe d'Etampes, Maîtreſſe de ce Monarque. Sous Catherine de Médicis, ils devinrent encore plus à la mode, s'entend pour les Dames conſidérables. On les employa alors de toutes manieres; dans les cheveux, aux oreilles, en colliers & en chaînes tombant ſur la gorge, en nœuds & en bouquets de côté, en bracelets, & enfin en bagues. Depuis qu'on a perfectionné l'art de brillanter les diamans, ils ſe ſont fort multipliés, par deux raiſons:

la premiere, c'eſt que les petits, qu'on appelle karats, & dont on ne faiſoit autrefois aucun cas, parce qu'ils n'avoient, étant ſeuls, ni feu ni éclat, ſervent beaucoup aujourd'hui, parce qu'ils augmentent celui des gros diamans ou des pierres de couleur qu'ils entourent. La ſeconde raiſon pour laquelle les diamans ſont devenus plus communs, c'eſt que les Portugais en ont découvert une mine dans le Bréſil, que l'on dit être auſſi abondante que celles de Golkonde aux Indes Orientales. Mais la Cour de Lisbonne a ſoin de ne mettre ces diamans dans le commerce qu'avec meſure, pour ne les pas faire trop tomber de prix. Les pierres précieuſes de couleur, & ſur-tout les rubis & les émeraudes, entrent dans la parure des Dames comme les diamans; mais elles ſont moins cheres, moins eſtimées, & plus aiſées à contrefaire; car les diamans faux ſe reconnoiſſent facilement, & n'ont pas encore aſſez bien réuſſi pour diminuer le prix des véritables.

Nous dirons un mot des bijoux portatifs, qui ont été ou qui ſont à l'uſage de l'un & de l'autre ſexe, & qui, s'ils ne ſont pas tout-à-fait partie de l'habillement, tiennent du moins à la parure. Les

bagues ſervent également aux hommes & aux femmes. Nous avons appris des Romains à employer les pierres gravées comme cachets, & à leur exemple, elles ſont auſſi devenues parmi nous bijou utile & objet de magnificence. A cette occaſion, nous parlerons de l'art de graver les pierres. Les antiques ſont connues en France depuis long-temps; & nous devons sûrement celles que nous poſſédons le plus anciennement, au pillage de Rome & de la Grece. Les anciennes châſſes & les reliquaires en ſont ornés; ils ſont quelquefois entrés dans la parure des Dames, en leur ſervant de colliers & de bracelets. On voit encore en Italie quelques parures ſemblables.

Les étuis, qui ſervent auſſi quelquefois de cachets, ſont ſouvent de matiere précieuſe: les Dames les multiplient à leurs côtés, & en forment ce qu'on a appelé de nos jours un *breloquier*. Ces ornemens de ceinture ont ſuccédé aux bourſes garnies & ornées d'orfévrerie, dont le fond étoit d'étoffe précieuſe ou de velours, que les Dames portoient autrefois à leurs côtés, & qu'on appeloit dans le vieux langage, aumônieres. Les Rois, Princes & Chevaliers en portoient auſſi: celles des

gens d'un rang inférieur s'appeloient eſcarcelles, & elles tenoient lieu de poches, qui n'étoient pas encore inventées. Il faut que l'uſage & le nom ait duré juſqu'à des temps aſſez récens, puiſque Brantome, parlant du Maréchal de Matignon, & d'une incommodité de ce Seigneur, dit : » Il portoit ordinairement, par l'avis de » ſon Médecin, dans une gibeciere (qu'on » appeloit communément eſcarcelle), une » petite bouteille d'eau-de-vie, afin que, » quand ce mal le ſaiſiroit, il eût auſſi-tôt » recours à en boire ; mais il en fut ſi » ſoudain ſurpris, qu'il n'eut pas le loiſir » de mettre la main à l'eſcarcelle «.

Les montres ne ſont pas d'une origine bien ancienne, puiſqu'on trouve dans l'Hiſtoire de Charles-Quint, qu'on en préſenta une portative à cet Empereur, comme quelque choſe de fort curieux. Le nom de montre, pour déſigner une petite horloge qu'on peut aiſément porter dans le gouſſet, vient ſans doute de ce qu'autrefois on appeloit cadran d'une horloge la montre de l'horloge ; de maniere que, dans les premieres horloges ou montres de poche, toute la machine étant cachée dans la boîte, on leur donna le nom de ce qui indiquoit l'heure, qui étoit la

montre. Ces premieres montres furent d'abord d'une groſſeur peu commode; mais depuis elles ont été diminuées, au point qu'on en place dans des pommes de cannes, dans des bagues, & même dans des boutons. Ce n'eſt que vers la fin du ſiecle dernier, que les Dames ont pris la mode de porter des montres pendues à leurs ceintures, & ſe ſont accoutumées à les regarder comme un objet de parure d'autant plus agréable, qu'il avoit ſon utilité. Les Artiſtes Anglois ont paſſé pendant bien des années pour les plus habiles Horlogers de l'Europe; mais depuis que le célebre Sully, l'un d'entre eux, qui s'établit à Paris du temps de la minorité de Louis XV, eut communiqué ſes idées aux bons Artiſtes de cette Capitale, l'horlogerie Françoiſe, de l'aveu même des étrangers, égale au moins l'horlogerie de Londres.

Les tabatieres ſont d'une origine encore plus moderne que les montres portatives; & les hommes ſont les premiers qui, dans le ſiecle dernier, ont uſé du tabac en poudre. Vers l'an 1520, les Eſpagnols trouverent la plante du tabac dans le Jucatan, Province de la Terre-Ferme; & c'eſt de là que ſa culture a paſſé

à Saint-Domingue, à Marylan, au Bréſil & dans l'Europe. Jean Nicot, à ſon retour de Portugal, vers l'an 1560, préſenta cette plante à Catherine de Médicis ; ce qui fit qu'on l'appela *Nicotiane :* quelques perſonnes eſſayerent d'en fumer, d'en mâcher, & enfin d'en prendre en poudre ; & cette nouveauté alluma une furieuſe guerre entre les Docteurs en Médecine. On parla beaucoup des bons & mauvais effets du tabac, par rapport à la ſanté ; on écrivit, pour ou contre, des volumes ſans nombre : mais malgré les adverſaires qui attaquerent l'uſage de cette plante, ſon luxe ſéduiſit toutes les Nations, & ſe répandit de l'Amérique juſqu'au Japon. Peut-être les perſécutions qu'eſſuya le tabac contribuerent-elles à lui aſſurer la vogue. Un incendie qui conſuma une partie des maiſons de Moſcou, preſque toutes conſtruites de bois, & qui fut occaſionné, vers 1650, par l'imprudence d'un fumeur, ſurpris par le ſommeil la pipe à la bouche, engagea le Czar Michel Féderowitz, grand-pere de l'Empereur de Ruſſie Pierre le Grand, à défendre l'uſage & l'entrée du tabac dans ſes Etats, ſous peine de la baſtonnade, & enſuite d'avoir le nez coupé. Amurath IV, Em-

pereur des Turcs, & le Roi de Perſe Schah-Abas, avoient fait publier, un peu auparavant, la même proſcription dans leurs Empires. En France le Gouvernement fut moins cruel; dès l'année 1629, il ſe contenta de mettre un impôt de trente ſous par livre ſur le tabac, qu'alors on appeloit *petun*, nom que lui avoient donné les habitans de Jucatan. Cet impôt, qui a augmenté, a fait trouver au tabac en poudre des vertus & un agrément que peut-être il n'a pas, & paſſer ſur les inconvéniens qui peuvent naître de l'uſage peu modéré de cette poudre : mais ce qui la mit ſur-tout en crédit, ce furent les boîtes que l'on inventa pour la renfermer, & qui ſont devenues les bijoux les plus agréables.

Nous avons ſous les yeux une gravure faite au ſiecle dernier, qui repréſente un Cavalier tenant de la main droite une eſpece de boule, où paroît adapté un petit conduit, duquel il fait ſortir du tabac ſur le dos de la main gauche, & qu'il ſe prépare à porter au nez. Voilà certainement la premiere forme des tabatieres, auxquelles ont ſuccédé les boîtes d'or & d'argent, unies ou gravées, ciſelées, incruſtées, émaillées, tournées de toutes ſortes

de formes, & quelquefois enrichies de diamans, & le plus ſouvent de portraits & autres peintures. On en a fait de Jaſpe, de cryſtal de roche, d'écailles, de coquilles, & enfin de carton. Tel auroit déteſté le tabac, qui en adopta l'uſage avec paſſion, par le ſeul plaiſir de promener dans les ſociétés un bijou riche & nouveau. L'uſage du tabac commence à diminuer parmi nos Dames; & comme les tabatieres leur deviennent inutiles, l'art des Ouvriers s'eſt tourné du côté des boîtes à bonbons & à rouge, qui ſont toujours au nombre de leurs bijoux.

Il y a long temps que les cannes ornées & décorées ſont en uſage en France, même pour les Dames, puiſqu'on voit qu'elles en portoient dès le onzieme ſiecle, dont le haut étoit tourné en tête d'oiſeau ou d'animal. Un trait de l'Hiſtoire de France aſſez ſingulier, nous prouve que la Reine Conſtance, femme du Roi Robert, fils de Hugues Capet, en portoit une de cette eſpece : mais il paroît qu'elles ont été négligées depuis par les Dames. Les hommes, qui en ont toujours uſé quand ils ont été vieux & qu'ils ont eu de la peine à marcher, les ont fait ſervir d'ornement dans le ſiecle dernier. C'eſt alors

qu'on a vu des cannes à pommes, à béquilles, & à bec de corbin d'or, dont quelques-unes étoient très-magnifiques & très-bien ſculptées. Le Grand Colbert, Miniſtre des Finances & de la Marine ſous Louis XIV, en portoit une de cette eſpece, & a tranſmis l'uſage d'en porter de ſemblables à ſes ſucceſſeurs les Contrôleurs généraux des Finances. De nos jours, les jeunes gens ont pris, pour ſe promener à la campagne, ou même à la ville, dans l'équipage commode & quelquefois bizarre, que l'on appelle *en chenille*, de petites cannes nommées *badines*. Plus récemment encore les Dames ſe ſont miſes dans l'uſage d'en porter, lorſque le matin elles ſe promenent pour leur ſanté ou leur amuſement.

Les éventails ſont quelquefois un objet de magnificence, & ſont partie des bijoux que l'on donne pour les mariages. Il y en a dont les bâtons ſont incruſtés en or; quelques-uns même ſont ornés de petites pierreries. Les papiers en ſont ſouvent peints par de bons Maîtres, mais plus communément dans le goût Chinois. Ces inſtrumens, qui originairement n'étoient faits que pour rafraîchir pendant l'été, ſe portent aujourd'hui en toute

ſaiſon, & ſervent de contenance. Au reſte, les éventails d'autrefois n'étoient pas plians ni de la forme de ceux que nous voyons; ils étoient garnis de plumes, & c'eſt ainſi qu'ils ſont repréſentés dans les anciennes peintures. Il faut convenir que les éventails modernes ſont plus agréables & plus aiſés à porter.

Nous n'avons pas encore trouvé l'occaſion de parler des gants, qui font pourtant une partie de la parure des Dames, & ſont quelquefois même un vêtement néceſſaire. Le vieux mot François eſt *mitaine* : il ne s'applique aujourd'hui qu'aux gants, dans leſquels tous les doigts reſtent à découvert, à l'exception du pouce. Ceux d'été ont toujours été de fil ou de ſoie, & ceux d'hiver de peau paſſée : il y a eu un temps où la mode étoit d'en porter de parfumés; mais on en a ſenti les inconvéniens. Ceux des hommes, qui ont toujours été de peau, étoient autrefois garnis de franges ou de rézeaux d'or, d'argent ou de ſoie. Les gants parfumés, que l'on appeloit à la *Frangipane*, tiroient leur nom d'un Comte Italien, nommé Frangipani, qui en apporta la mode en France ſous Catherine de Médicis : certaines pâtiſſeries qui portent le même

nom, le tiennent auſſi du même homme, qui paſſoit apparemment pour connoiſſeur & gourmet en plus d'un genre.

Quant aux manchons, il y en a toujours eu d'un grand prix : on les a portés autrefois fort grands, attachés au corps avec une ceinture tiſſue d'or, ſerrée par une boucle. Tous à préſent ne ſont pas de fourrure ; il y en a de ouatés en dedans, & garnis d'étoffes en dehors : les Dames en portent de plumes peintes & de peaux ; ce qui nous donnera occaſion de parler des peaux de bêtes dont les hommes doublent leurs habits, & de celles dont les Dames garniſſent leurs robes.

CHAPITRE VII.

Des Loix ſomptuaires qui ont été faites dans les différens temps de la Monarchie ; &, par ſuite, des abus en matiere de vêtemens & de parures, que ces Loix ont taché de réprimer.

EN parcourant dans ce Chapitre quelles ſont les Loix que nos Rois, depuis Charlemagne juſques à Louis XIV, ont promulguées contre le luxe & les parures, nous aurons occaſion de rappeler une infinité d'uſages qui nous ſont échappés, malgré les détails dans leſquels nous nous ſommes propoſé d'entrer dans les Chapitres précédens.

La premiere Loi ſomptuaire eſt du regne de Charlemagne. Dans la premiere expédition de ce Prince en Italie, ſes troupes victorieuſes rapporterent de ce pays le goût du luxe & de la parure, & le répandirent dans la nation. On ne vit bientôt plus que des habits de ſoie, ornés des plus riches pelleteries, que les Vénitiens tiroient de l'Orient. L'Empereur, ennemi de toute ſomptuoſité, diſſimula d'abord, & crut

ramener ſes ſujets à la ſimplicité, par ſon exemple ; mais s'appercevant que le mal empiroit, il employa l'autorité pour en empêcher les progrès. Un Capitulaire de ce Monarque » fait défenſe à toute per-» ſonne de vendre ou acheter le meilleur » ſayon double plus cher que vingt ſols, » le ſimple dix ſols, & les autres à pro-» portion ; le meilleur rochet fourré de » marte ou de loutre, plus de trente » ſols ; & celui fourré de peau de chat, dix » ſols. Il veut enfin ; que ſi quelqu'un ſe » trouve avoir acheté un de ces vêtemens » plus cher que cette fixation, il ſoit con-» damné en quarante ſols d'amende en-» vers le Roi, & vingt ſols pour le dé-» nonciateur «. Pour l'intelligence de cet article, il faut ſe reſſouvenir que le ſayon étoit l'habillement de deſſous, & le rochet fourré celui de deſſus, & pour l'évaluation des prix, que le ſol d'alors en valoit quarante-ſix de ceux actuels.

Louis le Débonnaire fit auſſi quelques Loix ſur le luxe des habits des Eccléſiaſtiques & des gens de guerre. Il défendit aux uns & aux autres les robes de ſoie, & les ornemens d'or & d'argent. Il voulut que les anneaux garnis de pierres précieuſes fuſſent interdits aux Eccléſiaſtiques

du commun, & ne fuſſent permis qu'aux Prélats ; que les ceintures, ſouliers & couteaux garnis d'or & de pierreries, & les mules, chevaux & palefrois avec des brides & mors dorés, ne fuſſent jamais à l'uſage des Eccléſiaſtiques, mais ſeulement à celui des Militaires conſtitués en dignité, & des Chevaliers.

Depuis le regne de Louis le Débonnaire juſqu'à celui de S. Louis, nous ne trouvons plus de Loix ſomptuaires. S. Louis même n'en fit pas préciſément : il étoit pour ſa perſonne communément très-modeſte ; mais il y avoit de ſon temps des hommes & des femmes qui affectoient une magnificence très-déplacée. Saint Louis ne faiſoit que blâmer avec douceur ceux qui ſe chargeoient de parures étrangeres à leur état. » Un homme doit être pro-» prement mis, diſoit-il, quand ce ne » ſeroit que pour plaire à ſa femme ; il » faut faire en ſorte en ſes habillemens, » que les gens raiſonnables ne puiſſent pas » dire que l'on en fait trop, & les jeunes » gens que l'on n'en fait pas aſſez «.

Mais ſon petit-fils Philippe le Bel, ne ſe contentant pas des ſimples paroles, fit des Loix ſérieuſes contre le luxe. L'on publia en 1294 un grand Réglement, qui portoit

portoit principalement ſur les habille-
mens. » Il étoit défendu aux Bourgeois de
» porter ni vair, ni gris, ni hermines,
» qui étoient les fourrures cheres de ce
» temps-là ; d'avoir des bijoux d'or & de
» pierres précieuſes, & aux femmes des
» couronnes d'or & d'argent. Nul Clerc,
» s'il n'eſt Prélat ou en dignité, ne peut
» porter de fourrure précieuſe, ſi ce n'eſt
» à ſon chaperon ou aumuſſe. Les Ducs,
» Comtes & Barons de ſix mille liv. de
» revenu, & les Chevaliers, pourront ſeuls
» avoir quatre robes par an ; mais leurs
» Ecuyers, Compagnons & hommes d'ar-
» mes, n'en auront que deux. Il en ſera
» de même des Prélats & de leurs Au-
» môniers, Secrétaires & Aſſiſtans. Qui
» aura trois mille livres de rente, pourra
» avoir trois robes par an ; celui qui n'en
» aura que deux, à proportion ; & les jeunes
» gens ou varlets n'en auront qu'une,
» non plus que les Demoiſelles qui ne ſe-
» ront point encore mariées, ou ſi elles
» le ſont, qui ne ſeront point Châtelaines
» ou Dames de deux mille livres de rente.
» Le prix des étoffes eſt réglé pour les
» Seigneurs & Dames de haut parage, à
» vingt-cinq ſols tournois l'aune de Paris ;
» pour les Seigneurs & Dames Châtelains

» & Châtelaines, à dix-huit ſols; pour les » Ecuyers & Varlets, à ſix ou ſept ſols; » les plus conſidérables Bourgeoiſes, à » quinze & à ſeize ſols; les moindres » Bourgeois, à dix ſols; & leurs femmes, » à douze ſols tout au plus; les Cha- » noines & Eccléſiaſtiques en dignité, à » quinze ſols l'aune; & les Clercs infé- » rieurs à douze ſols, & même à dix ſols, » ſuivant leurs rangs. Philippe le Bel fixe » les amendes proportionnellement pour » ceux qui contreviennent à ce Régle- » ment «. Le ſol de ce temps-là valoit près de douze des nôtres, & la livre près de douze francs.

Cette Loi ſomptuaire de Philippe le Bel ne fut pas bien long-temps ni bien régulièrement obſervée. Les hommes de ce regne étoient habillés d'une aſſez longue robe ou tunique, & pardeſſus, d'un manteau, à travers lequel on paſſoit le bras. On le nommoit *court mantel.* Les femmes étoient à peu près vêtues de même : leurs tuniques étoient ſeulement plus longues & leurs manteaux plus traînans, mais pas trop, car l'excès en cela étoit regardé comme un luxe. Du reſte, les hommes n'étoient tout-à-fait court-vêtus qu'à la guerre.

Quelle que fut la forme de ces habits, le luxe ne laiſſa pas de ſe manifeſter toujours par la richeſſe des étoffes & des fourrures, & la multiplicité même des vêtemens, malgré la rigueur des Ordonnances. Il s'étendit juſqu'aux ſouliers; car ce fut ſous les fils de Philippe le Bel que commencerent à être à la mode ceux à la Poulaine, qui étoient (comme nous l'avons dit) d'une forme & d'une longueur ridicules; ce qui n'empêcha pas qu'on ne s'obſtinât à en porter juſques ſous le regne de Charles V, dit le Sage, qui rendit contre cette étrange mode, des Loix ſomptuaires, en même temps que les Eccléſiaſtiques la cenſurerent. A ces ſouliers ſuccéderent d'autres à bec de de canne; & à ceux-ci, d'autres d'une largeur extravagante; mais on ne fit point de Loix contre ces derniers.

Charles VII, après avoir chaſſé les Anglois de France, voulut eſſayer de faire des Loix ſomptuaires pour régler la qualité & le prix des étoffes que chacun pouvoit porter ſuivant ſon rang & ſa condition; mais elles ne furent pas d'un grand effet. Quoique Louis XI fût vêtu d'une façon même fort meſquine, on étoit magnifique ſous ſon regne. Charles VII tra-

vailla ſérieuſement à mettre ordre à cette magnificence déplacée. En 1485, il publia une Loi, par laquelle il défendit abſolument dans tout ſon Royaume les draps d'or & d'argent, & ne permit certaines étoffes de ſoie qu'aux Nobles d'anciennes familles, aux Chevaliers & aux Ecuyers, encore fut-ce avec des diſtinctions. Les premiers ſeuls pouvoient porter le velours & toute eſpece d'étoffes de ſoie, & les autres ſeulement le damas & le ſatin. Cette Loi fit beaucoup de tort au commerce de la rue des Lombards à Paris, dans laquelle ſe débitoient toutes les riches étoffes, & beaucoup de bien aux manufactures de draps fins, établies dès-lors en Languedoc, & ſur-tout à Carcaſſonne, & que les Marchands Drapiers de Paris alloient chercher à la foire de Beaucaire.

Le bon Roi Louis XII gêna moins le goût pour le luxe; cependant ce Roi & Anne de Bretagne donnoient l'exemple de la ſimplicité. Il n'en fut pas de même ſous François I, qui fut obligé d'arrêter le cours des abus, qu'il avoit favoriſés d'abord. Une Ordonnance porte défenſe à tous ſujets du Roi, même aux grands Seigneurs & aux Princes, excepté au Roi même & à ſes enfans, de ſe vêtir de drap

ou toile d'or & d'argent, ou de velours dans lequel il y en entrât, ni de porter aucune broderie, paſſement ou *porfilure* d'or ou d'argent, ni d'en orner les harnois de leurs chevaux, à peine de mille ſols d'amende, ce qui feroit aujourd'hui ſept ou huit mille francs. Cette Loi fut facilement éludée, par la tolérance que l'on eut d'accorder aux Seigneurs & aux Dames le temps d'uſer leurs habits magnifiques. Sous ce prétexte, ils continuerent d'être vêtus quelque temps comme auparavant, & il vint enſuite une occaſion qui rendit au luxe toutes ſes forces : ce fut l'entrevue de François I & de Henri VIII, Roi d'Angleterre, entre Guignes & Calais, où les deux Rois ſe fêterent pendant quelques jours avec une telle magnificence, que le lieu de cette entrevue fut ſurnommé *Camp de drap d'or*. Le Roi de France voulut y étaler le faſte le plus brillant; & juſqu'au moindre Officier de la Cour courut riſque de s'y ruiner, en affichant une ſomptuoſité ſupérieure à ſes gages & à ſa fortune : » Tellement, dit Dubellai, que pluſieurs y » porterent leurs moulins, leurs forêts & » leurs prés ſur leurs épaules «.

Henri II & ſa Maîtreſſe n'avoient pas

moins de goût pour le luxe que François I & les ſiennes : cependant on lui donna de ſi bonnes raiſons pour lui prouver que le luxe étoit pernicieux à l'Etat, qu'il jugea à propos de le modérer par une Loi nouvelle. Ce fut en 1549 qu'elle parut. Le Réglement eſt bien vu, très-long, & fort détaillé. Les dorures y ſont défendues, mais avec beaucoup d'exceptions, qui nous apprennent bien exactement quelle étoit la forme des habits des hommes & des femmes de ce temps-là : auſſi ne pourrons-nous nous diſpenſer de donner ce Réglement en entier dans notre grand Ouvrage. Mais par cela même qu'il étoit trop détaillé, il ſouffrit des difficultés, qui furent cauſe qu'il n'eut point d'effet. Le Parlement donna un grand Mémoire, ſous le titre de *Doutes propoſés au Roi, en interprétation de l'Edit rendu contre le luxe.* Le Roi fut quelque temps à donner ſes éclairciſſemens, qui ne parurent pas encore ſuffiſans ; le temps ſe paſſa inſenſiblement, & les choſes reſterent à peu près ſur le même pied que par le paſſé, juſques à la mort de Henri II.

Aux Etats d'Orléans, tenus en 1560, on projeta d'excellentes Loix ſur toutes ſortes d'objets, dont très-peu ont eu leur

exécution, à cauſe des troubles qui ont rempli les regnes de Charles IX & de Henri III. On déclama beaucoup, dans l'Ordre de la Nobleſſe & dans celui du Tiers-Etat, contre le luxe des Eccléſiaſtiques, même des Magiſtrats, & ſur-tout contre celui des Financiers. Il parut, en 1561, une Ordonnance & des Lettres-Patentes, qui défendoient à tous Eccléſiaſtiques, excepté aux Cardinaux, Archevêques & Evêques, de porter de la ſoie, encore falloit-il que les Prélats la portaſſent ſans enrichiſſement; à tous autres qu'au Roi & aux Princes de porter des habits d'étoffe d'or & d'argent, & ne permettoient qu'aux Gentilshommes & aux Dames de porter de la ſoie, mais ſans broderies, qui étoient défendues même aux Princeſſes. Cette Ordonnance portoit juſques ſur les robes de cérémonie des Juges, & il n'étoit pas permis à tous d'en avoir de ſoie. Il étoit défendu, ſous de groſſes peines, aux Tailleurs & aux Brodeurs de faire des habillemens contraires aux Réglemens, &c. Cette Loi de 1561 étoit trop belle & trop rigoureuſe pour pouvoir être ſuivie; elle eut peu d'effet.

Le grand Chancelier de l'Hôpital, ne négligeant aucune partie de la légiſlation,

fit promulger, en 1565, une Loi contre les vertugadins, mode ridicule, qui, des Dames Eſpagnoles, avoit paſſé aux Dames Françoiſes, & étoit adoptée avec fureur. Il fit en même temps défendre aux Chauſſetiers & Tailleurs de faire des hauts de chauſſes rembourrés, autre mode priſe par les hommes, auſſi mal à propos que les vertugadins par les femmes. En même temps, il défendit de mettre des agraffes d'argent & des pieces d'orfévrerie ſur les habits & les ceintures. Mais toutes ces Loix ne furent point exécutées, ou le furent mal. Il fallut révoquer, dès la même année, la défenſe de porter des vertugadins, en faveur des Dames de Toulouſe.

Ce fut en vain qu'en 1567 & en 1573, Charles IX fit de nouveaux efforts pour arrêter les progrès du luxe; les Loix d'un Monarque ſi foible, ſi peu conſidéré & ſi peu aimé, ne pouvoient avoir aucune force. Il en fut de même de celles de Henri III, dont la derniere & la plus détaillée porte la date de 1583. Ce Monarque ne ſoutenoit ſes Réglemens, ni par ſes exemples, ni par ſes propos : on s'en moqua, quoiqu'ils fuſſent très-ſages.

Henri IV ne put s'occuper de cet objet que lorſque ſon Royaume fut entiérement

pacifié & ſon trône bien affermi ; mais en 1604 il ne le négligea pas. Cependant, par les conſeils du ſage Sully, il ſe garda bien d'interdire à ſes ſujets l'uſage de tout ce qui venoit des manufactures de France. Il encouragea la culture des vers à ſoie, & les manufactures qui faiſoient uſage des ſoies en France : il défendit ſeulement avec ſévérité toute étoffe étrangere ; & dès ce moment l'intérêt des manufactures du Royaume fut reconnu pour être la regle des défenſes que l'on pourroit faire de porter telle ou telle parure inutile. Ainſi le ſage & le grand Henri défendit les dentelles, les perles & les diamans, parce que c'étoit un luxe étranger. Ce fut dans cet Edit de 1604, qu'il déclara que ces défenſes, au reſte, n'étoient faites que pour les honnêtes perſonnes de l'un & de l'autre ſexe ; mais qu'il laiſſoit aux filles de joie & aux filoux la liberté de s'habiller comme ils voudroient.

Sous le regne de Louis XIII encore enfant, on s'occupa d'abord à réprimer le luxe, ſur un point auquel ſes prédéceſſeurs n'avoient point encore penſé : c'étoit celui des carroſſes. Dès le temps de la minorité de ce Monarque, on avoit pris le goût de dorer les voitures ; de ſorte qu'on

employoit à leur ornement des ſommes conſidérables. Ce luxe fut ſévérement interdit; mais l'interdiction ne fut pas ſcrupuleuſement exécutée. Ce qui en eſt reſté eſt un carroſſe d'ébene, ou d'un noir poli & luiſant, ſans aucun ornement ni dorure, dont ſe ſervent encore dans les plus grandes cérémonies M. le Chancelier, M. le Premier Préſident, & peut-être quelques autres Magiſtrats reſpectables, qui rappellent ainſi la Loi de Louis XIII, qui bornoit à cela ſeul leur magnificence en fait de voiture. Dailleurs elle eſt bien oubliée, & il n'y a pas même juſques aux carroſſes de remiſe, quand on veut les louer à des étrangers, qu'on ne dore beaucoup, tant bien que mal. Au reſte, l'uſage de ces carroſſes de remiſe ne s'eſt établi que ſous Louis XIV, en 1650, & celui des fiacres en 1657.

Trois ans après la mort de Henri IV, en 1613, Marie de Médicis voulut prouver ſon goût pour la modeſtie & la décence, en publiant un Edit, qui enjoignoit aux Eccléſiaſtiques de ne ſe vêtir que convenablement à leur état, qui défendoit aux hommes & aux femmes les dorures ſur les habits, ſoit en broderie, ſoit en paſſemens, & de porter des nœuds

ou pendans d'épée, des cordons de cannes, & des bords de chapeaux d'or & d'argent.

Nous ne croyons pas pouvoir nous diſpenſer de rapporter ici un Arrêt de la Cour du Parlement de Dijon, en date du dernier Février 1625, contenant un Réglement pour les armes, titres & qualités des Gentilshommes & de leurs femmes, & pour la réformation des habits & titres, ſelon la qualité des perſonnes.

Il y eſt, 1°. fait défenſes à tous Gentilshommes de prendre la qualité de Meſſire, & à leurs femmes celle de Dame, s'ils n'ont & ne poſſedent des terres en titres de Marquiſats, Comtés, Vicomtés ou Baronnies anciennes.

2°. De prendre la qualité de Chevalier, ni orner l'écuſſon de leurs armes des marques de Chevalerie, s'ils ne ſont Chevaliers en effet.

3°. A toutes perſonnes de ſe dire Gentilshommes ou Ecuyers, porter armes timbrées, ſoit en public ou en particulier, s'ils ne ſont iſſus de noble race, ou qu'ils aient acquis cette qualité par lettres de Nobleſſe duement vérifiées.

4°. Fait pareillement défenſes aux Officiers du Parlement, Chambre des Comp-

tes, Tréſor, Sceau, Grand-Maître des eaux & forêts, Officiers des Baillages & Chancelleries, Elections, Grueries, Monnoies, & autres de ce reſſort, de prendre autre rang, qualités & ſéances que celles attribuées de tout temps & ancienneté aux Offices qu'ils exercent actuellement; & à leurs femmes ou veuves, autres qualités que celles qui leur doivent & peuvent appartenir, à cauſe des charges & dignités de leurs maris:

5°. Et à tous autres, de quelques qualités & conditions qu'ils ſoient, d'appeler Damoiſelles les femmes ou veuves des Marchands, Procureurs, Notaires & Huiſſiers; & auxdits Marchands, Procureurs, Notaires & Huiſſiers, de permettre qu'elles ſoient appelées Damoiſelles, à peine de cent livres d'amende la premiere fois, & de trois cents livres la ſeconde, &c.

6°. Défend à tous Greffiers, Notaires, Huiſſiers & Sergens, aux mêmes peines, en leurs propres & privés noms, de donner aux Parties, dans les actes de Juſtice, contrats & exploits qu'ils feront, autres qualités que celles qui leur ſont attribuées par le préſent Réglement.

7°. Et d'autant que la licence & abus de qualités que pluſieurs ont voulu uſurper,

a introduit enſuite le luxe & la ſuperfluité des habits, non moins préjudiciable, ladite Cour défend à tous Avocats & Médecins de porter robes de damas, ſoutanes de ſatin, manteaux de velours plein ou figuré, ou de ſatin doublé de panne ou autre étoffe de ſoie; & à leurs femmes & veuves, aucunes coëffures entieres, & des robes de ſatin ou de velours plein ou figuré.

8°. A tous Marchands, Procureurs, Notaires & Huiſſiers, de porter de grands manteaux & de longues ſoutanes, ni de courts manteaux doublés entiérement d'étoffes de ſoie; & à leurs femmes ou veuves, aucunes coëffures entiérement de ſoie, mais ſeulement des chaperons de drap, couverts de ſatin ou de velours, ainſi qu'il convient à des femmes de leur qualité. Leur défend de permettre que leurs fils portent d'autres habits que ceux qui conviennent à leur qualité, ni à leurs filles les coëffures & les habillemens des Demoiſelles.

9° Ne pourront pareillement les Artiſans ſe vêtir & habiller d'aucune étoffe de ſoie : leur permet néanmoins ladite Cour, pour l'ornement de leurs habits, de ſe ſervir de paſſemens & galons de ſoie.

10°. Le tout à peine de confiſcation d'habits, de cent livres d'amende, &c.

Cette Loi parut très-gênante; & ce qu'elle produiſit fut de mettre des dentelles & les points coupés à la mode. On crut concilier ainſi le goût de la ſimplicité avec celui de la magnificence, puiſque d'un côté la matiere des points & des dentelles n'étoit que du fil blanc, & de l'autre le travail étoit conſidérable & les deſſins très-élégans : auſſi ce genre étoit-il fort cher, & ſurpaſſoit-il quelquefois le prix des paſſemens d'or & d'argent. Les premiers points & les premieres dentelles nous vinrent de Veniſe & de Gênes. On s'apperçut bientôt qu'ils faiſoient ſortir beaucoup d'argent du Royaume; & en 1629, il y eut une Loi ſomptuaire qui défendit d'en porter qui coûtaſſent plus cher que trois livres l'aune, à peine d'amende & de confiſcation. Comme il n'y avoit pas de dentelles faites chez l'étranger qu'on pût vendre à ce prix, cette défenſe donna lieu à en établir des manufactures en France, & cette entrepriſe réuſſit au delà de toute eſpérance. C'eſt-là l'époque & l'origine de nos manufactures de points d'Alençon & d'Argentan, & de nos dentelles, auxquelles on commença d'abord

à travailler en Picardie, & dont la fabrique s'eſt enſuite ſi fort multipliée dans les Pays-Bas, tant François qu'Autrichiens. Les blondes, qui ſe font pour la plupart aux environs de Paris, ont commencé plus tard; mais elles ſont une ſuite de ces établiſſemens, & de la défenſe de ne rien porter de reſſemblant à la dentelle, qui ne ſoit à très-bon marché.

D'un autre côté, les fabriques de galons & de filature d'or & d'argent commençoient auſſi à s'établir en France; d'où il réſulta que, dès 1633, on fut obligé de rendre une Loi plus modérée, tant pour les dentelles que pour les galons & paſſemens. On défendoit toujours les dentelles & points étrangers; mais on permettoit ceux de France juſques à neuf francs l'aune. On déterminoit combien on pouvoit porter de broderie & de galons, & deſſus quelles parties de l'habillement il étoit toléré de s'en ſervir. Ces Réglemens, toujours rendus dans le même eſprit juſqu'à la fin du regne de Louis XIII, en 1643, nous donneront de grands éclairciſſemens ſur la forme des habillemens de ce temps-là. Il paroît pourtant qu'en 1652, temps où fut compoſée la farce très-connue du Baron de la Craſſe de Poiſſon l'ancien,

on portoit encore des dentelles étrangeres fort cheres, puiſque le Baron, voulant prouver qu'il s'étoit habillé proprement pour paroître à la Cour, dit :

J'en voulus avoir un (rabat) de ces points de Veniſe :
La peſte ! la méchante & chere marchandiſe !
En mettant ce rabat, j'ai mis, c'eſt être fou,
Trente-deux bons arpens de vignes à mon cou.

Quelque magnifique qu'ait été le regne brillant de Louis XIV, nous trouvons cependant qu'il s'eſt cru obligé de faire pluſieurs Loix ſomptuaires ; mais elles ont eu bien moins pour objet de réprimer le luxe, que de faire tirer un plus grand parti au Royaume de la folie des particuliers, qui vouloient s'y livrer indiſcrétement. Les manufactures furent, par les ſoins du grand Colbert, portées à un ſi haut degré de perfection, que la France non ſeulement put ſe paſſer, pour être magnifique, du ſecours des pays étrangers, mais qu'elle fit refluer dans toute l'Europe le fruit de ſon induſtrie. Tel eſt encore l'état préſent des choſes. Si nous tirons quelquefois les matieres premieres de l'étranger, nous les lui renvoyons façonnées & travaillées avec tant de goût, qu'il ne les reconnoît plus,

&

& qu'elles font rentrer dans le Royaume trois fois plus d'argent qu'elles n'en font ſortir. Si la révocation de l'Edit de Nantes a fait, depuis près de cent ans, quitter le Royaume à un grand nombre d'Ouvriers & de Manufacturiers, ils n'ont point emporté le goût avec eux, & nous voyons que ceux de nos Artiſtes qui paſſent ſeulement quelques années éloignés de la Capitale, perdent ce goût fin & délicat, dont le centre eſt toujours à Paris & à la Cour.

Auſſi, depuis M. Colbert, toutes nos Loix ſomptuaires n'ont-elles été dirigées que contre les ouvrages des fabriques étrangeres. On les a, à diverſes repriſes, déclarées de contrebande; & ce moyen de les interdire n'a pas toujours réuſſi: mais celui qui s'eſt trouvé le meilleur & le plus profitable à l'Etat, c'eſt d'avoir ſi bien imité toutes les fabriques étrangeres, qu'il ne reſte plus aux ouvrages qui ſont faits en France, que le nom des pays dans leſquels ils ſe fabriquoient autrefois. Ainſi, l'on fait à Paris des dentelles d'Angleterre, de Bruxelles & de Malines, qui ne ſont jamais ſorties du Royaume; des moires & des rubans Anglois, qui n'ont jamais paſſé la mer. Nous adoptons quel-

quefois les modes de nos voiſins ; mais bientôt après nous les leur renvoyons perfectionnées, & après leur avoir donné le bon tour & le bon air qu'on ne trouve qu'en France.

Enfin, nous nous occupons ſérieuſement d'un dernier objet bien eſſentiel par rapport à nos manufactures : celui de ne tirer que de la France même les matieres premieres ; & nous avançons heureuſement vers ce but ſi déſirable, en perfectionnant l'éducation des bêtes à laine. Ainſi nous aurons bientôt les plus belles laines de l'Europe, & les draps les mieux fabriqués & les mieux teints. La ſoie devient de jour en jour plus commune en France ; & en preſſant les progrès de la filature, comme nous avons fait le tirage de l'or & de l'argent, nos fabriques d'étoffes précieuſes ne coûteront rien à l'Etat, & continueront d'y faire entrer un argent immenſe.

C'eſt une vérité à préſent bien reconnue en France, qu'il faut y diriger le luxe, & non pas le réprimer.

LIVRE QUATRIEME.

Des Amuſemens des François dans tous les temps de la Monarchie.

L'AMUSEMENT & la diſſipation peuvent être mis au nombre des beſoins de l'homme ; ſi ce n'eſt pas un des premiers, c'en eſt un du moins : & après qu'on a acheté par des peines & des travaux l'avantage d'être nourri, logé, vêtu convenablement, il ſemble qu'on n'a encore rien obtenu, ſi l'on n'a la faculté de ſe livrer quelquefois aux amuſemens qui font le charme & la douceur de la vie dans tous les états ; amuſemens que la richeſſe & l'aiſance procurent avec plus d'abondance & de continuité, mais qui paroiſſent infiniment plus agréables à ceux qui ne les goûtent que de temps en temps & avec modération. Ces divertiſſemens feront la matiere de notre dernier Volume : mais pour nous renfermer dans les bornes que nous nous ſommes preſcrites dans celui-ci, par rapport à la longueur de chacune de nos quatre parties, nous nous garderons de l'épuiſer, quelque agréable qu'elle ſoit ;

nous nous bornerons à parcourir le cercle des plaiſirs permis & honnêtes, auxquels la Nation Françoiſe s'eſt livrée depuis l'établiſſement de la Monarchie juſqu'à nos jours, avec plus de goût qu'aucune autre de l'Europe.

CHAPITRE PREMIER.

Des Fêtes & Divertiſſemens publics, relatifs à quelque acte de Religion, ou à quelque événement intéreſſant pour le Roi & la Nation Françoiſe.

NOTRE objet n'eſt pas de traiter de ces auguſtes cérémonies, qui, en impoſant à toute la Nation, attirent quelquefois l'admiration, & excitent toujours la curioſité, ſans amuſer ni ceux qui y jouent les principaux rôles, ni le grand nombre des ſpectateurs : mais comme dans ces occaſions on procure ordinairement au peuple des plaiſirs de différens genres, qui lui rendent plus cher le ſujet qui les raſſemble, nous jeterons un coup d'œil ſur ces fêtes, en les conſidérant comme populaires, quel que puiſſe être d'ailleurs leur motif.

Nous commencerons par celles qui ſont relatives à la Religion, & nous remarquerons, que, dès le temps du Paganiſme, les cérémonies religieuſes étoient accompagnées de divertiſſemens publics, auxquels le peuple s'étoit ſi bien accoutumé, que ſi les Evêques ou les Prêtres Chrétiens, trop attachés à l'auſtérité des principes du Chriſtianiſme, avoient voulu interdire toute eſpece d'amuſement les jours de grandes Fêtes, ils auroient certainement fait un tort irréparable à la Religion qu'ils prêchoient : auſſi ſe ſont-ils prêtés avec prudence aux habitudes anciennes du troupeau qui leur étoit confié ; & les Gaulois & les François ne faiſant que changer de fêtes, ne ſe ſont preſque pas apperçus qu'ils changeoient de dogmes. Tandis que les Druïdes coupoient le gui dans les forêts de chênes conſacrés à leurs Divinités, les Gaulois danſoient & buvoient des liqueurs fortes : lorſqu'ils eurent adopté les Dieux des Romains, ils en célébrerent les fêtes de la même maniere ; & quand ils furent Chrétiens, ils ne ceſſerent pas de regarder les jours de fêtes & de dédicace des Egliſes comme des jours de plaiſirs & d'amuſement. On ſait que la dédicace des

Temples fut en uſage chez les Païens & chez les Juifs, & des Juifs paſſa chez les Chrétiens, où elles ne furent ſolemniſées avec éclat que lorſque Conſtantin fut Empereur.

C'eſt ainſi que ſe ſont établies la plupart des foires & des fêtes brillantes qui marquent le jour des dédicaces & celui de la fête des Patrons dans les villes, bourgs & villages des pays Catholiques. Les jours de la tranſlation des reliques des Saints ſe célebrent quelquefois de même par des danſes & par des feſtins. Dans les ſiecles d'ignorance, on a vu la gaieté s'étendre indécemment juſques dans l'intérieur des Egliſes. On y donnoit des repas; on y danſoit même, & on y a ſolemniſé la fête des Fous & celle de l'Ane, dont nous ne pourrons nous diſpenſer de parler. Depuis que le monde eſt plus éclairé, on ne trouble plus la célébration de nos auguſtes Myſteres, ni du Service divin, par de pareilles indécences; mais en ſortant de l'Egliſe, le peuple ſe livre à la joie; il forme des danſes au pied d'un grand orme, il chante, il boit & rit. Les Charlatans & les Danſeurs de corde raſſemblent autour d'eux une foule de ſpectateurs; on tire quelquefois des

feux d'artifice ; enfin rien ne manque de ce qui peut caractériſer un jour de réjouiſſance.

L'uſage des proceſſions eſt de la plus haute antiquité ; & ces ſolemnités ont toujours été un ſujet de divertiſſement pour le peuple, en même temps qu'elles lui rappeloient ce qu'il devoit eſpérer ou craindre des Dieux, & quelle devoit être ſa reconnoiſſance pour les bienfaits que journellement il en recevoit. Tel étoit le principe du plus grand nombre des proceſſions des Païens. Ce fut du temps de Saint Ambroiſe que ces pratiques du Paganiſme paſſerent dans la vraie Religion, & depuis elles s'y ſont ſinguliérement multipliées, & même dans pluſieurs lieux, avec des cérémonies aſſez étranges, qui aujourd'hui nous paroiſſent défigurer leur inſtitution : mais elles caractériſent le génie des ſiecles où elles ont commencé d'être en uſage. Ce n'a été qu'avec beaucoup de peine qu'elles ont été réduites à la décence & au ſérieux que nous y admirons aujourd'hui. On trouve encore en plus d'un endroit des traces du déſordre qui y régnoit autrefois. La fameuſe proceſſion du Saint-Sacrement à Aix en Provence, & quelques autres en Flandres,

peuvent encore fournir une idée de ces abus, qui ſont toujours chers au peuple, parce que ce ſont autant d'occaſions de ſe réjouir. Si l'on n'enviſage ces fêtes religieuſes que du côté du ſpectacle, elles ſont intéreſſantes pour les villes où elles ſe célebrent, parce qu'alors il s'y rend des environs une quantité prodigieuſe de perſonnes pour les voir, & que cette foule de curieux y laiſſe conſidérablement d'argent.

Des fêtes qui ont rapport aux cérémonies de la Religion, nous paſſerons à celles qui ont la gloire ou l'intérêt du Souverain pour objet. L'inauguration des Rois & leur avénement au trône, ont été marqués par des réjouiſſances. Dans les premiers temps de la Monarchie, c'étoit pendant les Diettes ou Aſſemblées générales du champ de Mars ou de Mai, comme on les appeloit alors, que ſe faiſoit cette cérémonie. Elle conſiſtoit à porter le nouveau Monarque ſur un bouclier, trois fois autour du camp, ou à lui mettre à la main l'épée, la hache ou la lance de ſon prédéceſſeur. Depuis, on chercha à rendre plus auguſte cette inſtallation vraiment militaire. Le trône étoit placé ſur un théatre, à la vue de tout

le peuple ; le Prince alloit s'y aſſeoir, comme pour en prendre poſſeſſion ; il étoit revêtu de ſes habits royaux, portant un ſceptre à la main & une couronne ſur la tête. Cet acte ſolemnel étoit ſuivi de feſtins, où prenoient place les plus grands Seigneurs de la Nation, & pendant leſquels vingt Hérauts d'armes, tenant des coupes d'or ou d'argent, crioient par trois fois : *Largeſſe du plus puiſſant des Rois*, & répandoient au milieu du peuple l'argent dont elles étoient remplies. Les acclamations, les cris de joie que l'on pouſſoit dans ce moment, permettoient à peine d'entendre les fanfares que jouoient les trompettes.

Depuis Clovis, nos Rois ont été ſacrés avec pompe, & le ſont encore aujourd'hui : le peuple témoigne toujours ſa joie dans de ſi grandes & de ſi belles occaſions, d'autant plus, qu'il ne manque jamais, à chaque mutation, d'eſpérer un regne plus doux & meilleur que le précédent, quel qu'il ait été. Mais la perte récente du Monarque, ordinairement pere du nouveau Roi, la diſtance de la Capitale à la ville où ſe fait le ſacre de nos Souverains, ſont cauſe que ce n'eſt pas-là où ſe donnent les fêtes les plus brillantes, mais à Paris, aux

entrées ſolemnelles des Rois & des Reines. Notre Hiſtoire nous fournit à ce ſujet une longue ſuite d'anecdotes, entre leſquelles nous nous attacherons aux plus piquantes, afin de déterminer par des exemples les progrès du goût en ce genre dans les différens ſiecles.

Rien ne fut plus beau, plus galant & plus agréable au peuple, que les fêtes données à l'occaſion de l'entrée d'Iſabeau de Baviere, femme du Roi Charles VI. On avoit élevé à la porte aux Peintres, rue Saint-Denis, un ciel nué & étoilé : les trois Perſonnes divines y étoient repréſentées, & une troupe d'enfans habillés en Anges, y exécutoient des concerts.

Quand la Reine paſſa dans ſa litiere découverte, ſous la porte de ce prétendu paradis, deux Anges deſcendirent tenant en leurs mains une très-riche couronne d'or garnie de pierres précieuſes, » & l'aſ» ſirent moult doucement ſur le chef de » la Reine, en chantant ces vers « :

Dame encloſe entre fleurs de lis,
Reine êtes-vous du Paradis,
De France & de tout pays;
Nous en rallons en Paradis.

Ce qu'il y eut de plus ſurprenant, fut le

vol extraordinaire d'un homme, qui, du haut des tours Notre-Dame, deſcendit ſur une corde, paſſa entre les rideaux de taffetas dont on avoit couvert un des deux ponts, poſa une couronne ſur la tête de la Reine, & s'éleva enſuite en l'air. Pour rendre ſa hardieſſe plus remarquable, cet homme avoit pris un gros flambeau dans chaque main; & comme il faiſoit déjà très-ſombre, il fut remarqué de tout Paris.

C'eſt cette même Iſabeau de Baviere, qui livra la France aux Anglois, qui perſécuta ſon fils, depuis Charles VII, pendant le long & malheureux regne de Charles VI, & qui mourut en 1435, chargée de l'exécration de tous les bons François.

Lors de l'entrée de Charles VII, après qu'il eut chaſſé les Anglois de ſon Royaume, le Peuple François vit avec grand plaiſir repréſenter des Myſteres; ſpectacles groſſiers & mal entendus, mais qui ont été le germe de toutes nos pieces dramatiques. Elles furent jouées par les Confreres de la Paſſion.

Celle de Louis XI fut marquée par de pareils ſpectacles, & par tous ceux auxquels le peuple eſt ſenſible. » Devant la

» fontaine du Ponceau (qui exiſte encore rue Saint-Denis) dit Malingre dans ſes Antiquités & Annales de Paris, » étoient » pluſieurs belles filles en ſyrennes toutes » nues, leſquelles, en faiſant voir leur » beau ſein, chantoient de petits motets » de Bergerettes, fort doux & charmans«.

L'entrée d'Anne de Bretagne, ſucceſſivement épouſe de deux de nos Rois, eut de ſemblables caracteres de magnificence, & offrit aux Pariſiens les mêmes plaiſirs. Les relations portent que les Officiers municipaux donnerent, dans cette circonſtance, une marque bien ſinguliere de leur attention pour les Dames & les Demoiſelles : ils avoient placé de diſtance en diſtance, dans les rues où la Reine paſſoit, des petites troupes de dix à douze perſonnes, qui tenoient des pots de chambre, prêts pour les Dames & Demoiſelles du cortége qui en auroient beſoin.

L'entrée de la Reine Claude, fille de Louis XII, & femme de François I, après ſon couronnement à Saint-Denis, fut au moins auſſi brillante. Non ſeulement la Reine & les Princeſſes du Sang y portoient des couronnes, mais même les Ducheſſes & les Comteſſes en avoient auſſi. Les Ducheſſes portoient ſur la tête le chapeau

ducal, orné d'un cercle d'or fleuronné, & les Comteſſes avoient leur cercle garni de perles. L'on rencontroit à chaque coin de rue des eſpeces de maſcarades ingénieuſes, allégoriques, & flatteuſes pour le Roi & la Reine. C'étoient des hommes & des femmes, dont les habits & les attributs déſignoient qu'ils repréſentoient des Vertus, des Divinités du Paganiſme, & des perſonnages de l'Ancien Teſtament ou de l'Hiſtoire ancienne.

Quel que fût alors le goût peu délicat que nos ancêtres répandoient dans l'ordonnance de leurs fêtes publiques, les détails dans leſquels nous entrerons à ce ſujet, ſerviront à prouver deux vérités importantes ; la premiere, quelle a été dans tous les temps la paſſion des François pour les ſpectacles, quels qu'ils fuſſent : la ſeconde, quels ont toujours été leur amour & leur attachement pour leurs Souverains. Au reſte, dans toutes ces fêtes, les fontaines de vin couloient abondamment, & l'on diſtribuoit au peuple du pain & de la viande avec profuſion.

Il ſeroit aſſez difficile de fixer le temps où l'uſage a commencé de faire couler du vin pour le peuple. Monſtrelet rapporte qu'à l'entrée de Charles V à Paris, il y

avoit deſſous un échafaud, une fontaine qui jetoit de l'hypocras ; & qu'à celle de Charles VI, & d'Iſabeau de Baviere ſon épouſe, » tout le jour & toute la nuit » découloit vin en aucuns carrefours » abondamment, par robinets d'airain & » autres conduits ingénieuſement faits, » afin que chacun en prints à ſa volonté«. On trouve dans Alain Chartier, que lorſque Charles VII entra dans Paris, il y avoit devant les Filles-Dieu, rue Saint-Denis, une fontaine dont l'un des tuyaux jetoit du lait, l'autre du vin rouge, un troiſieme du vin blanc, & le dernier de l'eau.

Les fêtes populaires continuerent à faire partie des cérémonies des entrées des Rois & des Reines dans les principales villes du Royaume, ſous les regnes de Henri II & de ſes enfans, de Henri IV, de ſon fils & de ſon petit-fils. Nous avons de toutes ces fêtes des deſcriptions imprimées, & quelques-unes rendues par des gravures. Celles données à l'occaſion des entrées de Marie de Médicis, d'Anne, & de Marie-Thérese d'Autriche, ſe reſſentirent des progrès que le bon goût avoit fait en France : elles ne furent plus accompagnées, comme les précédentes, de cir-

conſtances ridicules ; mais le peuple n'y trouva que plus d'occaſion d'admirer, & de moyens de ſe réjouir.

Les mariages des Rois & de leurs enfans ont encore fourni au peuple François de fréquens divertiſſemens. De tout temps, les noces ont été accompagnées de fêtes : elles étoient groſſieres chez les anciens Gaulois & chez les Francs nos aïeux. Les Romains firent paſſer dans les Gaules, avec leurs mœurs, les cérémonies & les amuſemens dont ils uſoient en pareilles occaſions. Les feſtins, le chant, la danſe, les illuminations & les feux de joie, ont toujours fait partie de ces divertiſſemens, & l'établiſſement du Chriſtianiſme n'a rien changé à leur magnificence & à leur gaieté. Les familles particulieres les célebrent entre elles, & la Nation entiere prend part à celles qu'occaſionnent les mariages des Rois & des Princes. Il eſt inutile de répéter quels plaiſirs on offre au peuple dans ces heureuſes circonſtances ; ce ſont les mêmes dont on le fait jouir dans les autres occaſions. Nous donnerons plus d'étendue à ces détails dans l'Ouvrage dont nous ne traçons ici que le plan. Ce fut au milieu

de ſemblables fêtes que le malheureux Roi Henri II donna en 1559 pour célébrer le mariage de ſa fille Eliſabeth avec le Roi d'Eſpagne Philippe II, & celui de ſa ſœur Marguerite avec le Duc de Savoie, que ce Prince perdit la vie, & que la joie du peuple fut changée en triſteſſe & en gémiſſemens.

Malgré les troubles & le malheur des temps, les noces de Henri III avec Iſabelle de Lorraine, & celles de Marguerite, ſœur de cette Reine, avec le Duc de Joyeuſe, favori du Roi, furent accompagnées des fêtes les plus brillantes que l'on eût vues depuis le commencement de la Monarchie : la deſcription n'en pourra déplaire à nos Lecteurs.

Nous avons vu, ſous le regne de Louis XV, trois grands & illuſtres mariages être le motif de fêtes populaires, encore plus ingénieuſes & plus agréables que toutes celles du regne de Louis XIV. Les premieres furent données en 1737, lorſque Madame Louiſe Eliſabeth de France épouſa Dom Philippe, Infant d'Eſpagne, depuis Duc de Parme. M. Turgot, alors Prévôt des Marchands, ſe fit un honneur infini en les dirigeant. Celles des deux mariages

mariages de feu M. le Dauphin, pere du Roi, en 1745 & 1747, furent également magnifiques.

Au reſte, quand les grands Monarques veulent donner des fêtes à leur Cour, & même à leur peuple, ils n'ont pas beſoin de prétextes. Les regnes de nos derniers Rois nous en ont ſouvent fourni la preuve. Henri IV en donna pluſieurs, & le ſévere Sully, grand Miniſtre & digne ami d'un ſi bon Maître, avoit la ſurintendance des bals & ballets de la Cour : il en réſultoit que les fêtes en étoient auſſi bien réglées que les dépenſes bien entendues. Les miniſteres de Richelieu & de Mazarin furent marqués par un grand nombre de fêtes, & ſur-tout par de très-beaux ſpectacles. On ſait que la ſalle de l'Opéra, qui a été brûlée il y a une quinzaine d'années, & qui tenoit au Palais-Royal, avoit été conſtruite par le premier Miniſtre de Louis XIII, pour la premiere repréſentation d'une très-belle Comédie héroïque à machines, de ſa compoſition.

Nous avons l'obligation au Cardinal Mazarin de l'introduction des Opéra en France ; & les premiers brillerent plus par l'éclat du ſpectacle que par le mérite des vers & de la muſique. Enfin, les beaux

jours du regne de Louis XIV furent marqués par les plus ſuperbes fêtes. Celle qui fut donnée à Verſailles ſous le titre des plaiſirs de l'Iſle enchantée, réunit tous les ſuffrages, & mérita l'admiration de l'Europe entiere, qui, dès ce moment, prit la France pour guide & pour modele en fait de fêtes & de plaiſirs. Dès le commencement du regne de Louis XV, en 1722, M. le Duc d'Orléans, qui avoit été Régent du Royaume, en donna une à ce jeune Monarque à Villers-Cotterets, qui, dans ſes différentes parties, réunit le goût, la magnificence & la ſingularité. Celle, que trois ans après, donna à ce même Monarque, M. le Duc, dans ſon Château de Chantilli, ne fut pas moins admirable. Depuis, il y en a eu une infinité, tant à la Cour du Roi qu'à celles des Princes : le nombre des ſpectateurs ayant été borné dans quelques-unes, elles n'ont pu être regardées comme fêtes publiques, ni par conſéquent miſes au rang de celles qui intéreſſent la Nation en général; ce qui les rend étrangeres à l'objet de ce Chapitre.

CHAPITRE II.

Des Tournois, & autres Exercices militaires conſidérés comme divertiſſemens ; des Carrouſels, &c.

LES François n'ont jamais eu de divertiſſemens plus nobles que ces fameux tournois, reſte de l'ancienne Chevalerie, qui retraçoient aux Gentilshommes la gloire de leurs ancêtres, & à toute la Nation celle de leurs Héros. Mais rien n'étoit plus dangereux que ces jeux, dans leſquels la fleur de la Nobleſſe Françoiſe couroit riſque de périr, en ne voulant que faire admirer ſa force & ſon adreſſe. Le funeſte accident arrivé à Henri II, mortellement bleſſé dans un tournoi par le Comte de Montgommeri, en 1559, & la mort de Henri de Bourbon Montpenſier, Prince du Sang, qui, en pareille occaſion, périt d'une chute de cheval à Orléans l'année ſuivante, contribuerent beaucoup à faire abandonner ces exercices dangereux ; & avec eux diſparut l'ancien eſprit de la Chevalerie.

Nous ne remonterons point juſqu'à l'o;

rigine fabuleuſe & romaneſque des tournois. La véritable Hiſtoire nous apprend que, dès l'an 842, les petits-fils de Charlemagne, Louis le Germanique, & Charles le Chauve, s'étant réconciliés après s'être fait une guerre ſanglante, paſſerent quelque temps enſemble, & ſe donnerent réciproquement, pour faire briller leur adreſſe & celle de leurs Courtiſans, des tournois & des carrouſels. On rapporte à l'an 1066 les premieres regles des tournois. Un Chevalier nommé Geoffroi de Preuilly en Touraine, fut, dit-on, le légiſlateur & la victime de ces exercices; car il fut tué par trahiſon à Angers dans un tournoi, ſous le regne de Philippe I, petit-fils de Hugues Capet.

Ces loix, & celles qui y ont été ajoutées depuis, nous prouvent bien que l'intention n'étoit pas de rendre cet exercice meurtrier. Les Juges du combat, qui étoient tous de vieux Chevaliers reſpectables par leur âge & la valeur dont ils avoient autrefois donné des preuves à la guerre, examinoient les épées, pour voir ſi elles ſe trouvoient de part & d'autre d'une égale longueur & ſans pointe; ce que l'on appeloit *armes courtoiſes* ou *glaives courtois*. On permettoit cependant

qu'elles fuſſent tranchantes d'un côté, parce que les Chevaliers étant couverts de fers, elles ne pouvoient que briſer l'armure ; mais il leur étoit ſévérement défendu de *tirer*, de *ſacquer*, c'eſt-à-dire, de pointer & de déchirer. Ceux qui s'écartoient de ces regles étoient condamnés à l'amende & exclus de la lice.

Ces loix fixoient la qualité des perſonnes qui devoient *tournoyer*, ce qui ſignifioit combattre dans un tournoi. Il falloit, pour y être admis, être Chevalier, reconnu pour tel, ou Ecuyer également connu, ou du moins *Varlet*, c'eſt-à-dire, jeune homme de condition noble, & quelquefois Gentilhomme de pluſieurs races, ayant la juſte & noble ambition d'aſpirer à la Chevalerie, mais n'y étant pas encore parvenu. Les tournois fourniſſoient à ces jeunes gens l'occaſion d'obtenir ce grade, & de *gagner*, comme on diſoit alors, *leurs éperons* ; ou, pour nous exprimer plus clairement, le droit de porter des éperons dorés, qui n'étoient permis qu'aux ſeuls Chevaliers.

Le goût des tournois paſſa bientôt de France en Angleterre & en Allemagne ; mais l'on doit remarquer que les Alle-

mands ont toujours été les plus difficiles ſur les preuves de Nobleſſe de ceux qui vouloient y être admis : c'eſt ce qui fait que les Maiſons nobles de l'Empire dont les noms ſe trouvent inſcrits parmi ceux qui figuroient dans les anciens tournois, paſſent avec raiſon pour les plus illuſtres, ſur-tout ſi la filiation des familles qui veulent en deſcendre aujourd'hui, eſt bien établie depuis ce temps-là.

On publioit & on annonçoit les tournois avec beaucoup de cérémonies, & il y en avoit de particulieres à la veille & au premier jour du tournoi. Les lices pour le combat étoient ſpacieuſes. Si l'on en croit Sauval, dans ſon Hiſtoire de Paris, les barrieres plantées au Palais, au Louvre, à l'Hôtel de Saint-Paul, à celui des Tournelles, & autres lieux de la Ville, annonçoient qu'on y célébroit des tournois ; & peut-être (dit M. de Sainte-Palaye) eſt-ce-là l'origine du privilége attaché aux maiſons de Paris occupées par les Princes du Sang & les grands Officiers de la Couronne, au devant deſquelles on voit des barrieres : peut-être, ajoute ce ſavant Auteur, eurent-ils le droit de faire planter ces lices, comme

étant les ſeuls qui pouvoient, dans leurs Hôtels, donner le ſpectacle des joûtes & des tournois.

La lice ouverte, les Chevaliers arrivoient au bruit des fanfares, & quelquefois ils étoient conduits par des Dames juſqu'à l'entrée de l'enceinte de la barriere. Ils portoient ordinairement les couleurs de celles qu'ils chériſſoient le plus : c'étoit une écharpe, un voile, un bracelet, une boucle, ou toute autre piece de l'ajuſtement que chaque Chevalier avoit reçu des mains de la Dame dont il s'étoit déclaré l'eſclave ou le ſerviteur.

Dans un tournoi que Charles VI fit célébrer pour conférer l'Ordre de Chevalerie au Roi de Sicile & à ſon frere, en 1389, pluſieurs Dames marcherent avec les Chevaliers juſques à la barriere ; &, dit le Moine de Saint-Denis, Auteur de l'Hiſtoire de Charles VI, » alors elles » tirerent de leur ſein diverſes livrées de » rubans & des gants de ſoie, pour ré» compenſer la valeur de ces nobles cham» pions «. Au combat qui fut fait à la Cour de Bourgogne, en 1445, Olivier de La Marche, qui en fait le récit dans ſes Mémoires, dit que le Chevalier qui l'avoit entrepris » chargea pour *empriſe*

» une manchette de Dame, faite d'un délié » violet, moult gentement brodé, & fit » attacher icelle *empriſe* à ſon bras ſe- » neſtre, à une aiguillette noire & bleue, » richement garnie de diamans, de per- » les & d'autres pierreries «.

On lit dans le Roman de Perceforeſt, qu'à la fin d'un tournoi les Dames » étoient ſi dénuées de leurs atours, que » la plus grande partie étoit en pur chef; » car elles s'en alloient les cheveux ſur » les épaules, giſſant plus jaunes que fin » or, en plus, leurs cottes ſans manches, » car toutes avoient donné aux Cheva- » liers, pour eux parer, & guimples & » chaperons, manteaux & camiſes, man- » ches & habits: mais quand elles ſe » virent à tel point, elles en furent ainſi » toutes honteuſes: mais ſi-tôt qu'elles vi- » rent que chacune étoit en tel point, elles » ſe prirent toutes à rire de leur aventure; » car elles avoient donné leurs joyaux & » leurs habits de ſi grand cœur aux Che- » valiers, qu'elles ne s'appercevoient de » leur dénuement & deveſtement «.

Le Chevalier favoriſé de ces précieuſes marques de l'eſtime d'une Dame, en ornoit le haut de ſon heaume ou de ſa lance. S'il perdoit ce gage dans l'action, la Dame

lui en renvoyoit un autre pour le conſoler & relever ſon courage : mais ce qui ſurtout l'animoit à bien faire, c'étoit de recevoir publiquement le prix de ſa valeur de la main de la plus illuſtre Dame qui aſſiſtoit au tournoi.

Quelquefois les vieux Chevaliers combattoient les uns contre les autres dès la premiere journée, & abandonnoient enſuite le terrein aux Ecuyers & aux Varlets : quelquefois auſſi c'étoit ceux-ci qui commençoient & préludoient pour ainſi dire. Mais, quoi qu'il en fût, les jeunes gens qui remportoient les prix obtenoient le titre de Chevaliers.

Nous ſupprimons dans ce précis mille détails que notre grand Ouvrage préſentera, avec quelque étendue, d'après les meilleurs Ecrits ſur cette matiere, tels que le Théatre d'honneur & de Chevalerie par la Colombiere ; le Traité des tournois, par le Pere Méneſtrier ; les Mémoires ſur l'ancienne Chevalerie, par M. de Saint-Palaye, & les Manuſcrits cités dans ces Livres, comme le Roman du Chevalier de la Tour, celui du Jouvencel ; l'Arbre des batailles, par Bonnor ; le Pas d'armes de Sandricourt, & beaucoup d'autres.

Ici nous croyons ſeulement devoir remarquer que les Dames eurent d'abord quelque peine à devenir les ſpectatrices des combats qui ſe livroient dans les tournois, à cauſe des accidens qui n'y arrivoient que trop fréquemment; cependant on les y contraignit, pour ainſi dire, en leur en décernant tous les honneurs. Elles avoient le droit de nommer le Juge de paix, dont la fonction principale étoit d'interpoſer ſon miniſtere pacifique, lorſqu'un Chevalier, ayant violé par inadvertance les loix du combat, avoit attiré contre lui ſeul les armes de pluſieurs combattans. Ces fautes étoient de combattre hors de ſon rang, de bleſſer le cheval de ſon adverſaire, de porter un coup de lance au viſage, ou de frapper un Chevalier qui avoit ôté la viſiere de ſon caſque. Alors le champion des Dames, armé d'une longue pique, ou d'une lance ſurmontée d'une coëffe, n'avoit pas plutôt abaiſſé ſur le heaume du Chevalier ce ſigne de la clémence & de la ſauvegarde des Dames, qu'il n'étoit plus permis de toucher le coupable.

Le tournoi fini, le prix étoit adjugé au vainqueur par les vieux Chevaliers nommés Juges pour cet effet; & dans

les cas indécis, la queſtion étoit ſouvent portée devant le Tribunal des Dames, qui pour lors, comme Souveraines du tournoi, prononçoient à qui il devoit appartenir. En le recevant de la main de la Dame chargée de le lui préſenter, le vainqueur avoit droit de lui prendre un baiſer, ce qui n'étoit pas la circonſtance la moins flatteuſe de ſon triomphe.

Avant de quitter cette matiere, diſons un mot des plus fameux tournois dont notre Hiſtoire faſſe mention. Le premier eſt celui de l'an 1203, pour lequel la plupart des Gentilshommes & des Chevaliers étoient aſſemblés à Moret en Gâtinois, lorſque Philippe-Auguſte ayant appris que Jean, ſurnommé Sans-Terre, Duc de Normandie, aſſiégeoit Alençon, les alla chercher, & les conduiſit contre ſon ennemi, qu'ils forcerent de lever le ſiége, & dont ils détruiſirent une partie de l'armée, & obligerent l'autre à fuir.

Saint Louis n'aimoit pas les tournois: ce ſage Monarque ſe faiſoit avec raiſon ſcrupule d'un amuſement dans lequel on pouvoit haſarder ſa vie. Philippe le Hardi, ſon fils, en donna pluſieurs, dans un deſquels Robert ſon frere, Comte de Clermont, qui avoit épouſé l'héritiere de

Bourbon, perdit, ſinon la vie, au moins l'eſprit par l'effet des coups redoublés qu'il reçut ſur la tête.

En 1389, ſous le regne de Charles VI, il y eut de très-beaux tournois où ſe firent, dit un Auteur contemporain, les plus beaux coups du monde en l'honneur des Dames : enfin ce fut en 1559 que ſe fit le dernier tournoi, qui coûta la vie à Henri II.

Le pas d'armes étoit un eſpece de tournoi, & l'un des exercices militaires les plus dangereux & les plus difficiles. On convenoit d'une place, d'un chemin, ou d'un pont que les anciens Chevaliers ſe propoſoient de défendre, & par lequel on ne pouvoit paſſer ſans combattre celui qui le gardoit. Le Chevalier qui défendoit le pas, pendoit ſes armes à un arbre ou à un poteau, & celui qui vouloit diſputer le paſſage, le défioit, en touchant les armoiries avec l'épée : il y avoit un prix propoſé qui étoit délivré au vainqueur. Notre Hiſtoire fait mention de quelques fameux pas d'armes, tels que le pas de Sandricourt.

Aux pas d'armes & aux tournois ont ſuccédé les carrouſels, qui n'étoient pas accompagnés des mêmes dangers, & dans

leſquels nos Rois & nos grands Seigneurs ont ſouvent fait éclater leur magnificence. Nous parlerons de ceux donnés par Henri IV, en 1605 & 1606; de celui donné par Louis XIII à la Place Royale, & ſurtout de celui de Louis XIV, exécuté en 1661 devant le Palais des Tuileries. On ſait que ce dernier coûta des ſommes immenſes, mais qu'il attira encore bien plus d'argent dans le Royaume, ayant excité la curioſité des étrangers, qui s'y rendirent de toutes parts & ſe joignirent aux François pour être témoins de ce beau ſpectacle.

Dans les carrouſels, les Chevaliers ne combattoient plus à la lance ni à l'épée; mais les Chefs de chaque quadrille & leurs ſuivans, après avoir fait caracoler leurs chevaux, qui étoient du plus grand prix, & parés, ainſi que les Chevaliers, avec la plus grande magnificence, ſuivis de Palefreniers couverts de ſuperbes livrées, ayant fait admirer les deviſes ingénieuſes de leurs écus, s'exerçoient aux courſes de bagues & de têtes, & à tirer contre la quintaine ou le faquin.

L'exercice de rompre des lances à la quintaine eſt fort ancien: on en trouve à peu près la deſcription dans le Code de

Juſtinien, qui défend tous les jeux de haſard, excepté cinq ſortes de jeux, qui ſemblent être la courſe de bagues, les combats à cheval, la quintaine, le tournoi, & le camp ouvert, ou quelque choſe de ſemblable. La quintaine dont il s'agit ici, étoit un tronc d'arbre ou un pilier contre lequel on alloit rompre la lance, pour s'accoutumer à atteindre l'ennemi, & à lui porter des coups meſurés. Les Modernes ont donné le nom de courſe du faquin à un genre d'exercice pour lequel on ſe ſervoit ſouvent d'un faquin ou portefaix armé de toutes pieces, contre lequel on couroit. L'on y ſubſtitua enſuite une figure de bois mobile ſur un pivot; elle demeuroit ferme quand on la frappoit au front, entre les yeux & ſur le nez: mais, étant touchée à tout autre endroit, elle tournoit avec tant de vîteſſe, que ſi le Cavalier n'étoit prompt à eſquiver le coup, elle le frappoit rudement avec un ſabre de bois, ou avec un ſac rempli de terre, ce qui excitoit la riſée des ſpectateurs.

La courſe des têtes conſiſte à diſpoſer dans une même lice, & à différentes diſtances, trois ou quatre têtes de carton, afin que tout d'une courſe on puiſſe lancer le dard

à l'une, tirer le piſtolet contre une autre, fendre celle-ci avec une hache, rompre une autre avec la maſſe d'armes, & enlever la derniere avec la lance ou l'épée. Ce changement d'armes & cette diverſité d'actions en une même courſe, exigent beaucoup d'exercice & d'adreſſe. Au carrouſel de 1661, chaque Cavalier couroit la lance à la main le long de la barriere, pour emporter une tête de Turc poſée ſur un buſte de bois doré, ſur la barriere même, à la hauteur de ſix pieds : enſuite, quittant ſa lance, avec une demi-volte à droite, il prenoit un dard ſous ſa cuiſſe, & revenoit le lancer contre une tête de Maure, ou ſur un autre buſte, à la diſtance de cinq pieds de la même barriere, & à la hauteur de quatre : puis s'écartant de nouveau par une autre demi-volte à droite, il revenoit avec un autre dard vers le milieu du grand quarré, où les Chevaliers ſe rencontroient, & faiſoient enſemble une volte & demie auſſi à droite, après quoi ils partoient tous d'un même temps; & chacun d'eux, changeant de côté, s'en alloit vers la barriere oppoſée à celle où il avoit dardé le Maure, prenoit ſa demi-volte à droite, & revenoit le long de la barriere, tâchoit de frapper

une tête de Méduſe, figurée dans un bouclier porté par une figure de Perſée; enfin, par une autre demi-volte, en s'écartant de la barriere, le même Cavalier revenoit l'épée à la main, pour emporter une tête poſée ſur un buſte de bois, à un pied de terre.

La courſe de bagues a été inventée pour la même fin que la quintaine, c'eſt-à dire, pour meſurer le coup de lance; & c'étoit le moins dangereux & le plus agréable de tous les exercices de cheval. Les bagues que les Chevaliers enlevoient avec la lance, étoient le prix du vainqueur. Et comme, dans les jeux de la Grece, les vainqueurs recevoient des couronnes d'olivier, de pin, de pommier, & de perſil, dans nos tournois ainſi que dans nos carrouſels, nos Héros modernes ont ſouvent combattu pour des écharpes, des manchons, des rubans, des bracelets, & autres faveurs des Dames. Notre fameux Chevalier Bayard combattit en Savoie pour obtenir le manchon de ſa Dame.

Avant que de ceſſer de parler des jeux militaires, nous dirons un mot des jeux d'arc, d'arbalête & d'arquebuſe. Suivant les temps où ces armes ont été d'uſage à la guerre, il s'eſt formé dans les villes des Compagnies

Compagnies de Bourgeois qui ſe ſont exercés à en tirer. Il en exiſte encore un grand nombre dans nos Provinces. La plupart jouiſſent de pluſieurs priviléges qui leur ont été accordés par nos Rois. Les Compagnies de l'arc ſont certainement les plus anciennes, cette arme ayant été en uſage de temps immémorial : celles de l'arbalête ne remontent pas plus haut que le douzieme ſiecle, & celles de l'arquebuſe ſont bien poſtérieures à l'invention des armes à feu, celle des arquebuſes & fuſils étant aſſez moderne.

CHAPITRE III.

Des Fêtes publiques & générales que le peuple ſe donne pour ainſi dire à lui-même, & pour leſquelles il ſe raſſemble à certains temps de l'année, & dans certaines Maiſons.

IL y a des époques marquées à certains temps de l'année, auxquelles, depuis bien des ſiecles, le Peuple François eſt convenu de ſe réjouir. Loin de vouloir détruire cet ancien uſage, il eſt à ſouhaiter qu'il s'entretienne, pour maintenir dans

la Nation le caractere de gaieté qui lui eſt propre. Nous parcourrons dans notre Ouvrage le cercle de tous ces amuſemens, qui ont chacun leur origine particuliere.

Le premier jour de l'an étoit une fête très-ſolemnelle chez les anciens Gaulois. L'on ſait que le gui de chêne ſe recueilloit alors par les Druides avec de grandes cérémonies. Dans la France moderne, ce jour & ceux qui le ſuivent de près ſont auſſi des temps de cérémonies & de complimens; mais ils ne paroiſſent guere réjouiſſans qu'aux enfans & aux perſonnes ſubalternes, qui reçoivent alors des étrennes, ſans être obligés d'en donner.

Le jour des Rois, au contraire, eſt pour le peuple entier une véritable journée de réjouiſſance, dont nous trouvons l'origine dans les Saturnales des Romains. Pendant cette fête, les enfans tiroient au ſort à qui ſeroit Roi. Chez nous, la veille de la fête des Rois, les familles ſe raſſemblent; on prie ſes amis, & l'on tire au ſort, par le moyen d'une féve, miſe dans un gâteau, un Roi du feſtin. Nous remarquerons que les Grecs mêmes choiſiſſoient par le ſort un Roi de la table, qui avoit l'inſpection ſur tout ce qui s'y paſſoit, & qui preſcrivoit à chaque con-

vive d'employer tel ou tel talent qu'il avoit, pour réjouir la compagnie. En remontant plus haut, on trouve que dans ces occaſions, celui qui étoit élu Roi des feſtins chez les Juifs, recevoit une couronne de fleurs ou de feuillages, que les conviés lui poſoient en cérémonie ſur la tête.

On fait remonter l'origine du Carnaval juſques aux Bacchanales, aux Saturnales, & aux Lupercales, fêtes ſi connues chez les Romains. Les maſcarades & les déguiſemens uſités en France & dans toute l'Europe Catholique, les retracent effectivement. L'hiſtoire de notre Carnaval ſeroit auſſi longue que gaie : pourquoi faut-il que nous ſoyons obligés de la terminer en convenant que le Carnaval de nos jours eſt bien moins divertiſſant & bien moins fou que ceux d'autrefois? Ne ſeroit-ce point parce que nous ſommes moins réguliers en Carême, que nous ſommes moins gais en Carnaval?

Nos anciennes réjouiſſances du premier jour de Mai prennent encore leur ſource dans ce qui ſe pratiquoit chez les Romains. Dès l'aurore de ce jour, les jeunes gens des deux ſexes alloient cueillir dans la campagne des rameaux verds : ils les rapportoient avec cérémonie dans la ville,

& ils en ornoient les portes des maiſons de leurs parens, de leurs amis, & des perſonnes conſtituées en dignité. Cette jeuneſſe trouvoit à ſon arrivée des tables dreſſées dans les rues, & garnies de toutes ſortes de mets. Durant cette journée, les travaux ceſſoient, les citoyens étoient confondus, & l'on ne ſongeoit qu'à ſe réjouir. Chacun ſe paroit de rameaux naiſſans; & de là ce proverbe encore uſité parmi nous: *On ne me prend point ſans verd.* Telle eſt l'origine de ces arbres ornés de fleurs, qu'au point du jour on plante encore devant les maiſons des gens en place, & qu'on ne peut ſe diſpenſer d'y planter, parce que cet uſage eſt devenu depuis long-temps un droit de Charge ou de Seigneurie. La Communauté des Clercs du Parlement de Paris, établie en 1303, & connue ſous le nom de Baſoche, s'étant offerte au Roi Henri II, en 1548, au nombre de ſix mille, pour ſervir dans l'armée qu'il envoyoit contre les révoltés de Guienne, ſous les ordres du Connétable de Montmorency, ce Seigneur, pour la récompenſer de ſa fidélité, obtint du Monarque, pour la Baſoche, le droit de faire couper dans les bois du Roi tels arbres qu'elle voudroit, pour ſervir à la

cérémonie du plant de Mai dans la grande cour du Palais. La Baſoche jouit encore de ce privilége; mais le peuple ne regarde plus le premier de Mai comme un jour de réjouiſſance pour lui.

Les feux de la Saint-Jean, fondés ſur ce qu'on lit dans le Nouveau Teſtament, que les Nations ſe réjouiront à la naiſſance de Jean, ſont preſque éteints par-tout. Nous n'avons plus la ſatisfaction de voir le peuple plein de joie au retour de cette fête, ſi heureuſement placée dans la plus belle ſaiſon de l'année, s'extaſier à la vue des fuſées volantes qu'on tiroit alors. Le ſyſtême philoſophique qui a porté le dernier coup à ces amuſemens populaires, n'eſt sûrement pas originaire François, & c'eſt peut-être un malheur qu'il ſe ſoit naturaliſé chez nous.

Il n'y a pas plus de deux ſiecles, qu'il y avoit dans nos villes de Province des Sociétés comiques, plaiſantes & ridicules, qui y entretenoient l'eſprit de gaieté : telle étoit la Société de la Mere folle de Dijon, dans laquelle le Prince de Condé ne dédaigna pas de ſe faire recevoir en 1626, & qui fut abolie en 1630 : celle de l'Epinette à Lille en Flandre, qui faiſoit remonter ſon origine juſqu'au trei-

zieme ſiecle, & qui fut abolie en 1556, par l'auſtere Philippe II, Roi d'Eſpagne, & alors Souverain de cette Province : celle des Cornards de Rouen, dont les Mémoires exiſtent encore dans quelques bibliotheques, & font preuve de la ſingularité de cet établiſſement. Marſeille en avoit un à peu près pareil. La liberté de parler & d'écrire, que ces Sociétés, en différens temps, porterent juſqu'à la licence la plus condamnable, les a fait abolir ſous des prétextes très-plauſibles.

Les jours de la moiſſon, & ſur-tout ceux des vendanges, étoient autrefois des fêtes populaires, que l'excès des impoſitions miſes ſur ces denrées de premiere néceſſité, a peut-être, depuis quelque temps, fait diſparoître. Eh ! comment ſe réjouir de l'abondance d'une vendange, en préſence de Commis qui en dévorent déjà d'avance la meilleure partie!

La fête de la Saint-Martin n'eſt plus marquée en lettres rouges ſur le Calendrier ruſtique, & ceux qui boivent & qui mangent, ce jour-là, des dindons & des oies, ſont les bons Bourgeois qui ſe régalent toute l'année.

Le reveillon de Noël n'eſt preſque plus connu ; & les jours conſacrés jadis à la

réjouiſſance, ſont aujourd'hui preſque tous effacés des faſtes de la gaieté Françoiſe.

Les foires ſont des rendez-vous originairement imaginés pour la facilité du commerce, mais qui ſe ſont bientôt trouvés être également utiles aux plaiſirs. Effectivement, il eſt difficile qu'un grand nombre d'hommes & de femmes ſe trouvent raſſemblés pendant quelque temps dans un même lieu, ſans que le goût des amuſemens ne ſe gliſſe parmi eux. Ainſi les plus fameuſes foires du Royaume ſont celles où l'on ſe divertit davantage. Il reſte à peine quelques veſtiges de celle de Saint-Denis, la plus ancienne & la plus renommée de toutes les foires du Royaume, appelée la foire du Landi. On prétend que Charlemagne l'établit d'abord à Aix-la-Chapelle, & que Charles le Chauve la tranféra de là à Saint-Denis, en 1109. Elle reçut des priviléges ſinguliers de la part des Papes & des Rois, des Archevêques de Sens, des Evêques de Paris, & des Abbés de Saint-Denis. Ces derniers y exerçoient une eſpece de Juriſdiction qu'ils ont laiſſé perdre. Elle ſe tenoit après le Dimanche de la Trinité, & c'eſt encore à cette époque, que les

Ecoliers de l'Univerſité, & même les Magiſtrats ont un jour de vacance, parce qu'il étoit deſtiné à leur donner la liberté d'aller à cette foire, où l'on faiſoit, entre autres marchandiſes, un grand négoce de parchemin & de papier. Elle s'étendoit depuis Saint-Denis juſques à la Chapelle; & le grand chemin de Paris à St.-Denis, de ce côté là, étoit garni de boutiques & d'amuſemens de toute eſpece. Les Marchands ſe ſont inſenſiblement accoutumés à ſe rapprocher de Paris, & ont garni la foire Saint Laurent, au fauxbourg Saint-Denis, qui, après avoir été très-brillante, eſt abſolument tombée il y a une vingtaine d'années. La promenade des boulevards ou remparts de Paris, a profité de cette deſtruction. Une nouvelle foire, établie d'abord dans la place Vendôme, enſuite dans celle de Louis XV, n'a ſubſiſté que quelque temps. La ſeule foire ancienne de Paris qui ait bravé notre inconſtance, eſt celle de Saint-Germain, dont le ſuccès, plus ou moins brillant, dure depuis trois ſiecles : nous en parlerons tout-à-l'heure avec plus de détail, en donnant le précis des amuſemens qu'elle raſſemble : mais, en attendant, nous remarquerons qu'elle fut établie en 1482,

ſous Louis XI, & que c'eſt ſur le terrein qu'elle occupe, que Philippe le Bon, Roi de Navarre, & Charles le Mauvais, ſon fils, avoient leur Hôtel. Il paroît que dès l'an 963, il y avoit des foires très-renommées en Champagne, & qu'elles avoient des priviléges fort conſidérables, qui procuroient de grands avantages au commerce. A Troyes, il ſe tenoit chaque année deux foires fameuſes, appelées la foire chaude & la foire froide, parce que l'une ſe tenoit en été & l'autre à la fin de l'automne.

Entre les foires établies dans nos principales Provinces, celle de Beaucaire, ville du Bas-Languedoc, ſur le Rhône, tient le premier rang. Elle eſt franche de tous droits, en vertu d'un privilége accordé aux habitans, en 1217, par Raymond, Comte de Toulouſe, & confirmé depuis par les Rois Charles VIII, Louis XII & Louis XIII. Rien n'a été ſi riche & ſi brillant que cette foire; mais on aſſure que, de notre ſiecle, la richeſſe en eſt conſidérablement diminuée.

La foire de Guibrai en Normandie n'a guere moins de réputation. L'on fait remonter l'époque de ſon établiſſement à Guillaume le Conquérant, qui avoit un Château dans un des fauxbourgs de Fa-

laiſe, où elle ſe tient. On y fait un commerce conſidérable de chevaux, de beſtiaux, de toiles, d'étoffes de toute eſpece, & de quincailleries : & l'on y trouve d'ailleurs tous les plaiſirs qui ſuivent l'abondance & la richeſſe.

Les promenades de Paris ſont des eſpeces de foires journalieres, où le peuple ſe raſſemble pour ſe diſſiper & jouir des plaiſirs qu'elles procurent ; ainſi, on doit les compter au nombre de ſes amuſemens. Celles de la ville & des environs ont quelquefois des jours marqués, où elles ſont plus fréquentées : nous ne ferons qu'en indiquer quelques-unes.

Le jardin du Palais des Tuileries eſt du deſſein du fameux Le Nôtre, & reconnu avec raiſon pour le plus beau & le plus propre à ſervir de promenade au public aiſé d'une grande Capitale. Son hiſtoire coûtera peu à faire, & l'on a à peu près les mêmes reſſources pour celle des autres Jardins publics, du Cours, des Champs Eliſées, des anciens & nouveaux remparts ou boulevards. Les matériaux ſe trouvent dans les Hiſtoires de la ville de Paris, & dans la mémoire de ceux qui ont été témoins des changemens arrivés dans ces lieux publics depuis quelques années.

Ce qui reſte à dire ſur les promenades des environs ne nous obligera qu'à de médiocres recherches. Autrefois, à certaines époques, on couroit en foule à quelques-unes de celles-ci. On ſe rendoit à la foire de Bezons au mois de Juillet, à celle de Saint-Cloud au mois de Septembre; pendant la Semaine Sainte, aux ténebres de l'Abbaye de Longchamp, dans le bois de Boulogne, &c.: mais à peine à préſent reſte-t-il quelques traces de ces rendez-vous de plaiſir. Depuis environ un demi-ſiecle, les remparts de la plupart de nos villes de Provinces ont été convertis en promenades agréables; mais aujourd'ui ces lieux charmans ſont plutôt deſtinés à nourrir les ennuis des Philoſophes, qu'à augmenter la gaieté de l'heureux citoyen.

Les Guinguettes ou Cabarets de campagne, à la proximité des villes, ſont encore des Temples élevés aux plaiſirs populaires: leur hiſtoire, accompagnée de recherches & d'anecdotes, ne peut manquer d'être gaie: elle tient à une branche de l'hiſtoire des Finances, des droits d'Aides, ou d'impoſitions ſur les boiſſons. Le peuple trouve dans les Guinguettes ſituées au delà des barrieres de Paris, la fa-

cilité de boire du vin à meilleur marché, quelquefois même y eſt-il meilleur & moins frelaté.

L'hiſtoire des Cafés, conſidérés comme rendez-vous publics, n'a pas plus d'un ſiecle d'antiquité. Plus anciennement, les boutiques des Barbiers & des Perruquiers avoient l'avantage de raſſembler les gens oiſifs, & c'étoit là qu'on débitoit les nouvelles bonnes ou mauvaiſes. Les Limonadiers ont enlevé ce genre de pratiques aux *Fraters* & aux Coëffeurs, qui, en revanche, ont acquis beaucoup d'autres priviléges qui les en dédommagent.

Il y a encore des perſonnes, qui, ſans être avancées en âge, ont vu de certains grands Cafés affectés aux Nouvelliſtes, d'autres aux Beaux-Eſprits. Il étoit aſſez agréable de les fréquenter, non pour y tenir le dé, car de tout temps ce rôle a eu ſes inconvéniens, mais pour écouter ce qui s'y diſoit. Depuis plus de trente ans, une police ſévere a forcé ceux qui veulent raiſonner ſur ce qui ſe paſſe, à ſe taire en public, & les Beaux-Eſprits ont tranſporté le théatre de leurs tracaſſeries, du Café, dans les Sociétés particulieres. Ce qu'ils ſe diſoient les uns aux autres chez Procope ou chez la veuve Laurent, ils

l'écrivent aujourd'hui, avec auſſi peu de retenue, dans les Journaux & dans les Feuilles périodiques, qui ſe ſont multipliées, pour la plus grande commodité d'un pareil commerce.

CHAPITRE IV.

Des Spectacles de toute eſpece, qui ont fait l'amuſement du Peuple François dans tous les temps de la Monarchie.

CE n'eſt pas aſſez d'avoir examiné quels ſont les temps & les lieux qui fourniſſent au peuple François l'occaſion de ſe divertir ; il faut examiner quels ſont les plaiſirs qu'il goûte dans ces différens endroits, indépendamment de la bonne chere & de la promenade. Les ſpectacles de tous les genres entrent dans ces d'amuſemens : nous avons déjà parlé de ceux qui préſentoient une image de la guerre ; nous allons nous occuper des autres.

Les ſpectacles des anciens Celtes & des Francs étoient de la plus grande ſimplicité, & ſe reſſentoient de la barbarie de ces peuples, & du ſiecle où ils étoient repréſentés. Les Romains firent connoître

aux Gaulois les combats des Gladiateurs & ceux des bêtes féroces, & même la naumachie, eſpece de combat ſur l'eau: nous en avons la preuve dans les reſtes d'amphithéatres, & les ruines des réſervoirs & des canaux faits pour remplir de vaſtes & profonds baſſins, que nous trouvons encore dans quelques unes de nos Provinces.

Probablement les jeux du cirque, de la ſcene, & du théatre Latin, paſſerent en même temps dans tout ce qui forme aujourd'hui les états de l'Empire François; mais, ſelon toute apparence, les Gaulois, qui ne ſortoient point de leur pays, ne connoiſſoient que des Comédiens Romains très-médiocres, tels que ceux de nos Provinces; d'ailleurs, entendant mal la Langue Latine, le peuple Gaulois & Franc ne put prendre de goût qu'aux farces, aux jeux des Hiſtrions, des mimes & des pantomimes: auſſi ces derniers ſont tout ce qui nous reſtoit des ſpectacles Romains ſous la premiere race de nos Rois. Les maſques de ces Baladins étoient hideux; leurs geſtes & les propos qu'ils pouvoient haſarder dans la Langue vulgaire, étoient très-libres & même indécens. Ce fut ce qui engagea les Conciles & les Pré-

lats à les défendre, & à priver de la communion des Fideles ceux qui repréſentoient ces ſcenes licencieuſes, & même à réprimander ceux qui les écoutoient; il nous reſte encore un préjugé contre l'état de Comédiens, qui a ſa ſource dans ces condamnations.

Le ſeul genre de ſpectacle qui, dès ces ſiecles reculés, avoit acquis un certain degré de perfection, eſt celui des Danſeurs de corde. Les Romains en connoiſſoient de quatre ſortes : les premiers danſoient ſur une corde tendue; les ſeconds voltigeoient autour d'une corde lâche; les troiſiemes ſe précipitoient comme en volant du haut d'une tour en bas, & les derniers faiſoient des culbutes & des ſauts périlleux. On voit que ces ſortes de ſpectacles ont été communs dans tous les temps & dans tous les lieux de la Monarchie; & nous voyons toujours faire à ces gens-là des choſes ſurprenantes, auſſi bien qu'aux Eſcamoteurs & aux Joueurs de gobelets. Effectivement, cet amuſement ne tenant en rien au progrès ou à la décadence des Arts & des Lettres, n'a rien dû perdre de ſon mérite & de ſa perfection dans les ſiecles d'ignorance. Il n'en eſt pas de même des ſpectacles qui tiennent à la poéſie, à la

muſique, & à la danſe gracieuſe & expreſſive. Tout ce que les Romains avoient de connoiſſance en ce genre, & qu'ils avoient pu faire paſſer dans les Gaules, ſe perdit bientôt; & la France en étoit réduite, aux onzieme, douzieme & treizieme ſiecles, à n'avoir d'autres ſpectacles que ceux des Jongleurs & Jongleresſes. Ceux-ci faiſoient en même temps métier & marchandiſe d'être Poëtes, Conteurs, Chanteurs, Menétriers, Pantomimes, Danſeurs, Sauteurs & Bateleurs. Expliquons en peu de mots comment ils réuniſſoient tous ces talens, & les faiſoient briller aux yeux du peuple François étonné & enchanté, comment ils s'attiroient les applaudiſſemens des Princes mêmes & des grands Seigneurs, car il y en avoit à la ſuite de toutes les Cours; on ne donnoit aucune belle fête, pour quelque grande occaſion que ce fût, qu'on ne les y appelât.

Ils étoient Poëtes, & vraiſemblablement ce n'étoit pas leurs vers qu'ils récitoient, mais ceux des Troubadours ou Trouveres Provençaux, ou de quelques autres anciens Poëtes, dont ils apprenoient les vers par cœur pour les débiter. S'ils y en joignoient de leur façon, ils étoient ſans

ſans doute plus mauvais, moins ingénieux, & certainement plus licencieux. On diſtinguoit ces vers en *lais*, ou morceaux de poéſie diviſés en ſtances ou ſtrophes ; en *ſyruentes*, ou pieces mêlées de louanges & de ſatyres, ſouvent chargées d'allégories & de moralités : en *tenſons*, qui étoient des queſtions d'amour, de galanterie ou de Chevalerie : enfin en *fabliaux*, qui étoient de petites hiſtoriettes ou contes, que les Jongleurs débitoient vraiſemblablement d'une façon comique & plaiſante, & de maniere à leur attirer des applaudiſſemens. C'étoit-là leur triomphe : auſſi nous reſte-t-il un grand nombre de ces pieces, parmi leſquelles il y en a de très-agréables. Ils étoient Conteurs ; car ils récitoient, ſoit en vers, ſoit en proſe, des hiſtoires galantes ou guerrieres, qui doivent avoir été la ſource de nos Romans ; Chanteurs & Ménetriers, car ils chantoient en accompagnant des inſtrumens une partie des vers qu'ils débitoient ; Muſiciens, car ils ſavoient par cœur les airs & les paroles compoſés par les plus illuſtres Poëtes, entre leſquels on comptoit nombre de Chevaliers, & même quelques Princes. S'ils oſoient y mêler quelques morceaux de leur compoſition,

c'étoit ſans doute des chanſons folâtres & ridicules ; ils étoient Pantomimes, puiſqu'ils accompagnoient leurs chanſons de beaucoup de grimaces, & que lorſqu'on leur eut expreſſément défendu les paroles licencieuſes, ils y ſuppléerent par des geſtes. Ils danſoient, & faiſoient danſer ſur les mêmes airs ſur leſquels ils chantoient. Enfin, ils faiſoient dans l'occaſion des ſauts périlleux, & en faiſoient faire à des ſinges qu'ils menoient communément avec eux : nous en avons la preuve par un Réglement fait du temps de Saint Louis, qui fixe les droits d'entrée que les diverſes marchandiſes devoient payer aux barrieres de Paris. Le tarif porte que tout Jongleur qui fera entrer un ſinge dans la Capitale, lui fera faire quelques cabrioles ou gambades devant le Douanier, qui ſe contentera de cette monnoie pour ſon paiement : de là eſt venue l'expreſſion proverbiale, *payer en monnoie de ſinge*. A l'égard des Jongleurs, un autre article porte qu'ils en ſeront quittes pour un couplet de chanſon.

Au commencement du regne de Philippe-Auguſte, les extravagances que les Jongleurs ſe permirent de débiter, parurent ſi ſcandaleuſes, que ce jeune

Monarque jugea à propos de proſcrire leurs jeux & de les bannir de ſes Etats. Quelques-uns cependant ſe reformerent, & furent ſoufferts, tant ſous le regne de ce Prince, que ſous ceux de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs : mais on a été ſouvent obligé de leur faire des injonctions ou des menaces, & même de leur infliger des peines pour les retenir dans les bornes convenables. La derniere Loi qui ait été faite à ce ſujet, eſt de 1395 : elle condamne les contrevenans à l'amende, & à deux mois de priſon au pain & à l'eau. Cependant, nous devons remarquer qu'on ne regardoit pas tous les Jongleurs ni Menétriers comme exclus de la communion des Fideles, puiſque l'autorité ſpirituelle & temporelle ſe réunirent pour leur accorder une Confrérie dans l'Egliſe de Saint-Julien, qui a été ſurnommé, de leur nom, Saint-Julien-des-Menétriers. La rue voiſine, qui s'appelle aujourd'hui Saint-Julien, s'appeloit autrefois rue des Jongleurs : c'étoit là où les Jongleurs & les Jongleresſes ſe réuniſſoient, & qu'on alloit les chercher lorſqu'on vouloit les entendre. Au reſte, ils ne ſe cachoient pas de débiter des fables; & c'eſt une expreſſion familiere à nos an-

ciens Auteurs, que le terme de *jongleric* pour ſignifier tout ce qui eſt faux & menſonger.

Depuis l'époque de l'Ordonnance que nous venons de citer, il n'eſt plus fait mention de repréſentations des Jongleurs dans nos Hiſtoires, non que l'uſage de ces ſpectacles ſe ſoit tout-à-fait perdu, mais parce que ceux qui en étoient les principaux Acteurs, ſe bornerent alors à faire des ſauts ſurprenans & périlleux, avec des épées & d'autres armes, ce qui les fit appeler Batalores, d'un mot Eſpagnol, d'où eſt venu celui François de Bateleurs. Ce nouveau genre d'exercice, joint à celui de la danſe de corde, s'eſt ſoutenu juſqu'à préſent, & fait encore les délices du peuple.

Les Jongleurs n'avoient point de théatres, ils faiſoient leurs exercices par-tout où ils ſe trouvoient : rarement leurs jeux étoient-ils en dialogue, & jamais ils ne formoient une action ſuivie ; ainſi ce ne ſont point eux que l'on doit regarder comme les peres du Théatre François, mais les Confreres de la Paſſion, qui, les premiers, s'aviſerent de repréſenter ſur des théatres les Myſteres de notre ſainte Religion.

Dans les dernieres années du quator-

zieme ſiecle, les Pélerins qui revenoient de la Terr.-Sainte, de Sainte-Reine en Bourgogne, du mont Saint-Michel en Normandie, de Notre-Dame du Puy en Languedoc, & d'autres lieux ſemblables de dévotion, compoſoient des cantiques ſur leurs voyages, auxquels ils mêloient le récit de la vie & de la mort de Jéſus-Chriſt & des Saints, d'une maniere véritablement groſſiere, mais que la ſimplicité des ſpectateurs trouvoit pathétique. Ils chantoient les miracles des Saints, leur martyre, & certaines fables, auxquelles la créance du peuple donnoit le nom de viſions. Ces Pélerins alloient par troupes; ils s'arrêtoient dans les carrefours, où ils chantoient le bourdon à la main, le chapeau & le mantelet chargés de coquilles & ornés de différentes images. Voilà nos premieres pieces & nos premiers Acteurs. Ce ſpectacle plut au peuple, & excita la dévotion de quelques Bourgeois de Paris, qui raſſemblerent des fonds pour élever un théatre, où, les jours de fêtes, on repréſentoit, tant pour l'inſtruction des ſpectateurs que pour leur amuſement. Le premier eſſai des Myſteres ſe fit au bourg de Saint-Maur-les-Foſſés, près de Paris,

où les nouveux Acteurs repréſenterent l'Hiſtoire de la mort du Sauveur. On y accourut en foule; & le Prévôt de Paris, qui en fut averti, défendit, par une Ordonnance de l'année 1398, aux habitans de Saint-Maur & des autres lieux de ſa banlieue & juriſdiction, » de repréſenter » aucuns jeux de perſonnages, ſoit de Vies » des Saints ou autrement, ſans le congé » du Roi, à peine d'encourir ſon indi- » gnation & de ſe forfaire envers lui «.

Les Acteurs, conſternés de cet ordre imprévu, qui détruiſoit en un inſtant une fortune ſur laquelle ils avoient eu raiſon de compter, s'adreſſerent à la Cour, & y ſolliciterent leur rétabliſſement. Avant que le Roi Charles VI ſtatuât ſur leurs inſtances, il voulut juger par lui même d'un ſpectacle qui avoit déjà fait tant de bruit, & il en ſortit ſi ſatisfait, qu'il leur accorda des Lettres pour former un établiſſement, afin qu'ils fuſſent à l'abri de toute crainte. En vertu de ce privilége, les Pélerins prirent le titre de Confreres de la Paſſion; &, à l'exemple de Paris, il s'éleva des théatres de la même eſpece dans les principales villes du Royaume.

Les premiers drames que jouoient ces pieux Comédiens, ſont imprimés & dans

toutes les bibliotheques ; mais ils étoient d'un genre trop ſérieux, pour pouvoir amuſer autrement que par un ridicule, dont les François de ce temps-là n'étoient pas encore en état de s'appercevoir. Il fallut imaginer quelque genre de Drames plus facétieux & plus amuſans, lorſque, après environ un ſiecle & demi, le peuple commença à s'ennuyer de la repréſentation des Myſteres ; & c'eſt ce que fit une Société compoſée de Clercs de Procureurs du Parlement & du Châtelet. Ils formerent enſemble une troupe, dont le chef s'appela le Prince des ſots, & ils jouerent des farces, auxquelles ils donnerent le nom de *Soties* ou ſottiſes. Ce nouveau genre de Drames par perſonnages, parut gai, agréable & plaiſant, & eut le plus grand ſuccès ſous les regnes de Charles VI, & au commencement de celui de Charles VII ; mais bientôt il dégénera en une ſatyre ſi condamnable & ſi dangereuſe, qu'auſſi-tôt que ce Monarque eut chaſſé les Anglois de ſon Royaume, il fit défenſe aux Clercs de la Baſoche de jouer aucune piece qui pût offenſer la réputation des Citoyens ou bleſſer la pureté des mœurs, ſous peine de tenir la priſon quinze jours au pain &

à l'eau. Les Clercs n'ayant pas tardé à déſobéir, leurs jeux furent ſupprimés; & cette interdiction dura, depuis l'an 1476, juſqu'au regne de Louis XII, qui, non ſeulement rétablit tous les théatres & les priviléges accordés par ſes prédéceſſeurs, mais qui permit aux Poëtes de fronder dans leurs Ouvrages tous les vices de ſes Sujets, ſans ménagement & ſans exception. Ainſi, tant que Louis XII vécut, toutes les farces des Baſochiens furent des libelles; mais François I étant monté ſur le trône, les ſatyres atroces leur ayant été défendues, ils s'aviſerent de jouer avec des maſques qui repréſentoient au naturel les perſonnes en place à qui ils en vouloient, ou avec des écriteaux qui les déſignoient. Cette nouvelle déſobéiſſance prépara la derniere chute de ces inſolents Comédiens, dont les repréſentations furent enfin ſupprimées: leurs ſotties ont été la ſource & le principe des farces, comme les Myſteres joués par les Confreres de la Paſſion le ſont des Tragédies.

Cette Hiſtoire de notre Théatre ſera ſans doute mieux développée dans le grand Ouvrage, & elle l'eſt déjà amplement dans les recherches ſur les Théatres de France, par feu M. de Beauſchamps, 3 vol. in-8°;

dans la Bibliotheque du Théatre François par M. le D. D. L. V; & enfin dans l'Hiſtoire de ce Théatre, par M. Parfait, Ouvrage dont les premiers volumes ont coûté beaucoup de peine, & dont la ſuite, depuis cinquante années, ſeroit aiſée & agréable à faire. On y verra les *ſotties* prendre le nom de *pois pilés*, qui leur fut ſans doute donné à cauſe de quelque ſcene ridicule dont les ſpectateurs avoient été ſatisfaits. Ces pieces s'appelerent enſuite farces, ce qui revient à l'expreſſion de *pois pilés*. Le goût s'en ſoutint juſques au temps où les chef-d'œuvres de Corneille brillerent ſur nos Théatres. Gautier Garguille, Gros Guillaume, & Guillot Gorju, Tabarin, Turlupin & Bruſcambille, aſſociés dans la même troupe avec Mondori & Montfleuri, jouoient ces ridicules drames, preſqu'en même temps que furent repréſentés le Cid, Cinna, la Sophoniſbe de Mairet, le Venceſlas de Rotrou, la Marianne de Triſtan, & même l'Andromaque de Racine. La farce expira enfin, foudroyée par le bon & véritable comique de Moliere; & la Tragédie atteignit à ſon but & à ſa perfection, lorſque quatre ou cinq Au-

teurs, que nous venons de nommer, firent oublier les premieres tentatives d'Etienne Jodelle, mort en 1563, & d'Alexandre Hardi, qui mourut beaucoup plus tard, mais ne porta pas beaucoup plus loin l'art de la Tragédie. Depuis Racine, Crébillon & Voltaire ont ſoutenu la gloire de la Melpomene Françoiſe, & aſſuré à notre patrie l'honneur d'avoir le premier Théatre de l'Europe. La Comédie, ennoblie par Moliere, ſans avoir perdu tout-à-fait ſa gaieté, eſt devenue de plus en plus réguliere, & a été portée chez nous à un point de perfection auquel celles même des Grecs & des Romains n'ont jamais pu atteindre. Nous voyons notre Thalie, tantôt attaquer, ſaiſir le ridicule, & le pourſuivre ſous la direction de Regnard & de Dancourt; tantôt intéreſſer, & même faire verſer des larmes. Feu M. de la Chauſſée & ſes ſucceſſeurs, ayant adopté le genre touchant, ont fait de nos Drames, ſoi-diſant Comédies, des eſpeces de Tragédies Bourgeoiſes; cependant les chef-d'œuvres & les modeles en ce genre n'ont ordinairement aucune cataſtrophe.

La Tragi-comédie, qui eſt aujourd'hui

paſſée de mode, n'étoit qu'une Comédie héroïque dont le dénouement devoit être heureux. Garnier paſſe pour être le premier qui a donné le nom de Tragi-comédie aux Pieces de ce genre : c'eſt le nom que porte ſa Bradamante. Les Corneille ont intitulé ainſi un grand nombre de leurs Drames.

La Paſtorale, qui a été long-temps en vogue parmi nous, a fini par nous ennuyer. Elle étoit trop langoureuſe pour les mœurs & le caractere des François.

La Comédie Françoiſe ayant atteint ſon degré de perfection, & les différentes troupes qui la jouoient d'abord, ayant été réunies en une ſeule, on a voulu procurer à la Nation des ſpectacles variés & de différens genres, qui laiſſaſſent toujours cependant au premier Théatre l'honneur d'être vraiment le national. Deux troupes de Comédiens Italiens ſe ſont ſucceſſivement établies à Paris, & ont, l'une après l'autre, preſqu'entiérement abandonné l'eſprit & le langage même de leur patrie, pour jouer des comédies Françoiſes, qui, quoique fort agréables d'ailleurs, different en quelque choſe de celles qui ſe repréſentent ſur le Théatre de la Nation.

Si la Poéſie & la Proſe Françoiſe ré-

citée ont concouru à former des Drames dignes d'amuſer utilement les François & l'Europe entiere, la Muſique, tant par elle ſeule, qu'en redoublant le charme des vers, en guidant la danſe & les ballets, & en ſervant de prétexte à faire paroître des décorations magnifiques, & à mettre en jeu des machines merveilleuſes, a produit le chef-d'œuvre des ſpectacles, l'Opéra François. Ce fut dans le Carnaval de l'année 1647, que le Cardinal de Mazarin fit repréſenter au Palais-Royal l'Opéra Italien d'*Orphée*; & les différentes décorations, les vols & les machines dont cette piece en muſique fut accompagnée, enchanterent tellement les ſpectateurs, qu'on crut ne pouvoir mieux faire que de renouveler ce ſpectacle en 1660, au mariage de Louis XIV. On repréſenta alors *Ercole Amante*, Opéra Italien; car l'on étoit alors perſuadé que jamais notre Langue ne ſeroit propre à la Muſique dramatique. L'Abbé Perrin, aidé de la muſique du Compoſiteur Lambert, Organiſte de Saint-Honoré, oſa penſer le contraire, & donna au Public avec ſuccès l'Opéra de Pomone: mais bientôt Quinault & Lully, par leurs chef-d'œuvres, précipiterent dans l'oubli & Po-

mone & les eſpeces de farces qui ſuivirent, & que l'on décoroit du nom d'Opéras, Paſtorales & Pieces en muſique. Ces deux hommes célebres firent changer de face à notre Scene lyrique, que Rameau a depuis portée encore à un plus haut point. Le grand Ouvrage auquel celui-ci ne doit ſervir que d'introduction, s'étendra ſans doute ſur l'Hiſtoire de l'Opéra, le plus brillant des ſpectacles, & peut-être le plus agréable de nos amuſemens. Nous aurons le courage de dire que l'Hiſtoire de notre Opéra national eſt finie, & que notre poſtérité ne verra plus que des Opéras d'un goût étranger, auxquels cependant celui naturel aux François pourra ajouter quelques degrés de perfection.

Nos reſſources ſont abondantes pour tracer l'Hiſtoire de la Muſique Françoiſe. Nous avions déjà pluſieurs Livres ſur cette matiere; & elle eſt dans ce moment approfondie avec un détail & une exactitude infinies, par M. de La Borde. Nous connoiſſons tous les inſtrumens dont ſe ſervoient nos anciens Ménestrels, & comment ils ont été transformés en ceux dont on ſe ſert aujourd'hui. Nous ſavons que ce fut vers l'an 1026, que Guy, Moine d'Arezzo en Toſcane, in-

venta la Muſique à pluſieurs parties, trouva la gamme, & les ſix fameuſes ſyllabes, ut, re, mi, fa, ſol, la. Cette Muſique fut, preſqu'auſſi-tôt après ſon invention, connue en France, ſous le regne du Roi Robert : mais ce ne fut qu'en 1330, qu'un Pariſien, nommé Deſmures, inventa les notes, & les plaça ſur les lignes au lieu des ſyllabes ; c'eſt-à-dire, qu'il trouva les blanches & les noires quarrées, dont on ſe ſert encore dans ce qu'on appelle le plain-chant. On y a enſuite ajouté, pour la Muſique travaillée, les croches, les doubles croches, les diezes, les bémols, & les cadences. Il n'y a pas deux cents ans, qu'un autre François, nommé Le Maire, a imaginé le *ſi*, qui n'eſt qu'un demi-ton, qui tient le milieu entre le *la* & l'*ut*. Il a été trouvé ſi commode, que preſque tous les Muſiciens de l'Europe l'ont auſſi-tôt adopté.

La Muſique ainſi perfectionnée, les concerts, tant ceux qui augmentent la magnificence des cérémonies religieuſes, & y ajoutent de l'agrément, que ceux qui ſe donnent dans la Cour des Rois, ou dont le Public peut ſe procurer le plaiſir en payant, ou enfin ceux des Particuliers, ſont devenus infiniment plus beaux. On

a fait auſſi ſervir la Muſique à augmenter la gaieté des Comédies, en y mêlant quelquefois le chant avec la déclamation : mais c'eſt particuliérement ſur le théatre de l'Opéra qu'elle brille dans tout ſon éclat. Nous devons à Lully d'avoir trouvé l'art de faire chanter les paroles d'une Scene Françoiſe ſur le ton de la déclamation analogue à notre Langue, & de ſaiſir l'accent François en Muſique. A meſure que la muſique s'eſt perfectionnée en Italie, nous avons cherché à la ſuivre dans ſes progrès : mais comme notre Langue, ſa prononciation & notre accent n'ont point changé depuis que l'Italien Lully en mettoit avec ſuccès les paroles en muſique, il s'enſuit que nous ne devrions chanter la Scene lyrique que comme on la chantoit de ſon temps, puiſque nous ne déclamons, ou que certainement nous ne devons déclamer les vers de Corneille & de Racine, que de la même façon qu'on le faiſoit ſous les yeux de ces illuſtres Auteurs. Convenons que l'orcheſtre & les ballets ont bien gagné depuis quelque temps. Laiſſons la queſtion indéciſe pour ce qui regarde le récitatif. On ſe querelle fort ſur cet objet ; mais le jugement définitif n'eſt pas porté.

A l'imitation des grands Opéras, & ſous la protection de ce ſpectacle, on a établi des Opéra-comiques. Ce ne furent d'abord que de petites pieces très-gaies, mêlées de vaudevilles, ſouvent pleins de ſel & d'une critique fine, qui, au milieu des épines dont les autres ſpectacles ſemerent leur route, amuſerent long-temps notre Nation, amie de la joie, & portée juſqu'à un certain point à la raillerie.

Bientôt ces jolis riens ont été traités avec plus de travail; on les a ornés d'une muſique plus ſavante; en ſorte qu'ils ſont aujourd'hui au point d'égaler les Intermedes & les Opéra bouffons d'Italie: nos François penſeront même qu'ils les ſurpaſſent à bien des égards, puiſque les Comédies à ariettes Françoiſes ſont preſque toujours plus agréables & mieux conduites, & que le rempliſſage en proſe eſt ſûrement moins ennuyeux que le récitatif courant & commun des Drames lyrico-bouffons Italiens

Au deſſous des Opéra-comiques ou Pieces à ariettes qui ſe jouent actuellement ſur le Théatre Italien de Paris, ſont encore des ſpectacles mêlés de muſique, de danſes & de pantomimes, qui amuſent le peuple & quelquefois même la bonne compagnie:

on

on peut en jouir ſur les boulevards & aux foires.

La Muſique, quoique dénuée de la pompe du ſpectacle, a ſouvent ſuffi ſeule pour former une branche de divertiſſemens où l'on a dû prendre quelque plaiſir. On a donné en différens temps des concerts publics; & il n'y a pas bien long-temps qu'il n'y avoit preſque point de grandes villes de Province, qui, faute de pouvoir ſoutenir un Opéra, n'entretînt du moins un Concert : mais à Paris, les priviléges de l'Opéra, qui porte le nom d'Académie de Muſique, ont empêché, à pluſieurs repriſes, les concerts où l'on entre en payant. Il n'y a que le ſeul Concert ſpirituel qui ſubſiſte depuis plus de cinquante ans, avec l'agrément de l'Académie de Muſique, à laquelle il ne peut pas nuire, attendu qu'il ne ſe donne qu'à certains jours, pendant leſquels les autres ſpectacles ſont interdits par l'Egliſe & par la Police. La muſique que l'on exécutoit à ce concert depuis ſon établiſſement juſqu'aux derniers temps, étoit la même que l'on entendoit dans les Cathédrales & dans la Chapelle du Roi à Verſailles; & nous étions très-perſuadés que la Muſique Françoiſe en ce genre étoit fort ſupérieure à la

Muſique Italienne. Les étrangers même en convenoient ; mais depuis quelque temps, on a extrêmement italianiſé notre muſique vocale d'Egliſe ; d'ailleurs on a fort multiplié aux concerts ſpirituels la muſique inſtrumentale ; on a même été juſques à faire chanter des airs Italiens, dont les paroles ne ſont rien moins que ſpirituelles, dans le ſens que l'on donne à ce mot, en intitulant ainſi un ſpectacle de Semaine-Sainte. Au reſte, l'excuſe de ceux qui ont pris cette liberté eſt très-ſimple : qu'eſt-ce qui entend les paroles d'un air Italien ?

La danſe nous fournira certainement un très-grand article & des anecdotes très-piquantes. Sans prétendre en faire l'hiſtoire générale, ſur laquelle nous avons déjà deux ou trois Livres aſſez curieux, nous ne pourrons nous diſpenſer de dire, en puiſant dans les meilleures ſources, ce qu'elle a été chez les Grecs & chez les Romains, & de remarquer, qu'ayant été enſevelie dans les ſiecles barbares avec les autres arts, elle reparut avec eux en Italie dans le quinzieme ſiecle, à la magnifique fête que Bergonce de Botta donna à Tortone, pour le mariage de Galeas, Duc de Milan, avec Iſabelle d'Arragon.

C'eſt l'époque de la naiſſance des ballets. Depuis ce temps, tout a été mis en ballets; nous en avons eu d'hiſtoriques, de fabuleux, de poétiques, où ſont entrés non ſeulement tous les genres de danſe, à l'exécution deſquels ont contribué tous les inſtrumens & tous les caracteres de ſymphonie, mais encore où l'on a fait concourir tous les déguiſemens imaginables & toutes les expreſſions que peut fournir & rendre l'art de la pantomime. Les ballets exécutés en France, depuis le regne de Catherine de Médicis juſqu'en 1671, furent preſque tous ingénieux & magnifiques. Pendant la jeuneſſe du grand Roi Louis XIV, ce Monarque ne dédaignoit pas d'y danſer lui-même avec les perſonnes les plus conſidérables & les plus aimables de ſa brillante Cour. Depuis l'établiſſement de l'Opéra en France, on a conſervé le fond des grands ballets, & on les a fait entrer dans l'enſemble de ce merveilleux ſpectacle. Ce fut en 1681, qu'on introduiſit pour la premiere fois des Danſeuſes ſur le théatre de l'Opéra, à la repréſentation du Triomphe de l'Amour, dixieme Opéra du fameux Lully. Auparavant, c'étoient des Danſeurs qui les repréſentoient avec le maſque & en habits

de femmes, la plupart du temps ridicules. Les premieres Danſeuſes de nos Opéra ne ſautoient ni ne s'élevoient point: leur danſe étoit grave & noble, à l'imitation de celles des grandes Dames & Demoiſelles de la Cour, qui danſoient aux ballets du Roi. Mais le genre de la danſe théatrale s'étant abſolument écarté de la danſe ordinaire, les ſauts, & ce qu'on appelle la danſe haute, expreſſive & pantomime, ont prévalu, & ſont reſtés ſeuls en poſſeſſion des ballets de l'Opéra.

Cependant ce n'eſt que ſous le dernier regne que l'on a commencé à ſauter à l'Opéra. L'on ſait que la Demoiſelle Camargo, qui eſt morte il n'y a que quelques années, a été la premiere en réputation dans ce genre. En conſéquence, les jupes des Danſeuſes ont été pendant longtemps fort longues, les Dames qui danſoient dans les anciens ballets les portant ainſi; inſenſiblement elles ſe ſont raccourcies, & le genre de la danſe a même obligé d'avoir recours aux caleçons, dont la mode a été apportée d'Italie: mais la Demoiſelle Camargo, malgré le genre de ſa danſe, n'a jamais voulu ſe ſoumettre à cet uſage.

Nous trouverons de grands éclairciſſemens & beaucoup d'anecdotes ſur les Bal-

lets, la Danſe & les anciens Opéra dans les Livres d'un ſavant Jéſuite de Lyon, nommé le Pere Menétrier, qui a travaillé à fond ſur les *Ballets* & ſur les repréſentations en muſique. Nous avons une Hiſtoire de l'Opéra, bien plus moderne; il ſeroit à ſouhaiter qu'elle fût plus nourrie d'anecdotes.

Les bals doivent, ſans contredit, être mis au nombre des divertiſſemens publics, & même des plus agréables. Leur hiſtoire en France remonte très-haut, & fournit des anecdotes curieuſes. Nos Rois de la premiere Race donnoient des bals à leurs Sujets; ceux de la troiſieme faiſoient entrer ce divertiſſement parmi ceux dont les réceptions des Chevaliers étoient accompagnées: les premiers ballets ſe confondent avec les bals, puiſque les uns n'étoient proprement que des intermedes placés au milieu des autres. Lorſqu'en 1313, Philippe le Bel reçut Chevaliers les Enfans de France & les Princes du Sang, les Bourgeois & les Artiſans de Paris danſerent différens ballets dans la cour du Palais, au Pré aux Clercs, & dans l'Iſle Notre-Dame. Le ballet des Sauvages, enchaînés & tous vêtus d'une robe de toile, ſur la-

quelle étoient attachées des étoupes avec de la poix réſine, qui penſa coûter la vie à Charles VI, ſe danſoit au milieu d'un bal. Ce Prince, déguiſé en Sauvage, avec quatre jeunes Seigneurs qu'il tenoit enchaînés, s'étant rendu à ce bal, dans l'Hôtel de la Reine Blanche, fauxbourg Saint-Marceau; comme il arrivoit, le Duc d'Orléans approcha un flambeau d'un des Sauvages; le feu prit à l'habit, & ſe communiqua aux autres maſques, qui ne purent ſe ſéparer à cauſe de leurs chaînes. La Ducheſſe de Berry eut la préſence d'eſprit d'envelopper le Roi avec la queue de ſa robe & d'étouffer le feu. Ce Prince fut le ſeul qui échappa: le jeune Comte de Joigni expira ſur le champ; le Bâtard de Foix, Aimard de Poitiers, & Hugues de Guiſſay ne ſurvécurent que trois jours à ce triſte accident.

Depuis François I juſqu'à nos jours, il y a toujours eu des bals à la Cour de France: mais ils n'y ont jamais été ſi brillans que ſous le regne de Louis XIV. Les bals qu'on nomme parés, parce que les hommes & les femmes s'attachent à s'y montrer avec la magnificence la plus recherchée, offroient un coup d'œil raviſſant & impoſant. Les bals maſqués

brillerent auſſi alors par les déguiſemens les plus ingénieux : ils ſont moins brillans depuis que la commodité du domino fermé a été adoptée pour les bals, tant publics que particuliers. Les bals de l'Opéra pendant l'hiver ſont d'une inſtitution moderne : ils ont commencé ſous la Régence du Duc d'Orléans, il n'y a pas ſoixante ans. Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement l'hiver qu'en France on ſe raſſemble pour danſer ; pendant l'été il y a ſouvent des bals publics & particuliers dans les campagnes des environs de Paris.

Nos recherches ſur les bals & ſur les ballets nous meneront naturellement à traiter des maſques, maſcarades & déguiſemens qui ont été d'uſage en France dans tous les temps. Cet article nous conduira à parler du coſtume théatral qui s'eſt bien perfectionné de nos jours, mais qui n'eſt pas encore arrivé au point de perfection où il doit être ; & nous nous occuperons enſuite des décorations & des machines qui contribuent à la pompe de nos ſpectacles. Nous avons l'obligation aux Italiens de nous en avoir fourni les premiers modeles ; mais ils ont négligé, même avant nous, cette partie brillante de nos fêtes. La deſcription ſeule des grands effets que

l'art des décorations & des machines produiſoit autrefois, eſt frappante : nous tâcherons de le faire ſentir dans cette portion de notre Ouvrage. Le même art qui apprend à décorer & à éclairer les théatres, doit guider l'Illuminateur, qui a l'occaſion d'exercer ſes talens, lors des grandes fêtes publiques, dans les places & les rues des grandes villes, & ſur les façades des hôtels & des grandes maiſons. Nous parlerons des feux d'artifice & des fêtes ſur l'eau, tant de nuit que de jour ; & nous raſſemblerons ſur ces matieres une foule d'anecdotes curieuſes, peu connues ou oubliées.

Pour ne rien omettre de tout ce qui appartient aux divertiſſemens publics des François, nous ne pourrons nous diſpenſer de dire un mot des marionnettes, dont l'invention remonte aux ſiecles les plus reculés, & qu'un Bâteleur, nommé Brioché, a fait revivre vers le milieu du ſiecle précédent. Plus d'une fois, depuis cette époque, la dextérité de ces petites figures, & les diſcours plaiſans qu'il eſt poſſible de leur faire tenir, & qui ſemblent ne devoir amuſer que les enfans, ont attiré aux foires la foule des ſpectateurs qui ſe piquoient le plus de déli-

cateſſe & de goût. Nous joindrons à cet article quelques mots ſur ces gens qui promenent & font voir dans les villes des monſtres & des animaux de toute eſpece, & ſur ces Charlatans & Opérateurs, qui font encore plus d'effet dans les Provinces & dans les campagnes que dans Paris même.

Nous parlerons auſſi, quoiqu'avec regret, des ſpectacles barbares des Gladiateurs, que les Romains tranſporterent dans les Gaules, dont il ne reſte d'autres traces en France que des arenes & des amphithéatres, que l'on voit encore à Nîmes, à Lyon, & dans pluſieurs autres Provinces du Royaume. La Religion Chrétienne a heureuſement aboli cet horrible uſage; mais elle en a long-temps toléré un autre auſſi vicieux, c'eſt celui des duels publics, auquel on permettoit au peuple d'aſſiſter comme à un ſpectacle. Cet abus eſt encore détruit, & il ne nous reſte plus de combat ſanglant que celui des bêtes; mais il eſt maintenant auſſi abandonné, qu'il a été ſuivi ſous la ſeconde Race de nos Rois. Perſonne n'ignore que Pepin, qui a été le Chef de cette Race, prouva qu'il étoit digne de

porter la couronne, en tuant un lion qui étoit prêt à dévorer un taureau dans un ſpectacle de cette eſpece. Ces combats étoient également fréquentés ſous la troiſieme Race, puiſque Philippe de Valois acheta, dans la rue Fromenteau, une grange attenante au Louvre, pour y mettre les lions & les ours, qu'il faiſoit combattre ſouvent devant lui & toute ſa Cour. Cette loge, qui ſubſiſtoit encore ſous François I, fut tranſportée, ſous Henri II, ſur un terrein qu'occupe aujourd'hui le jardin des Tuileries. Il y en avoit un autre près de Vincennes, avec une arene & des galeries ſpacieuſes tout autour, d'où le Roi & toute ſa Cour voyoient les combats des bêtes. On prétend que le Roi Henri III, ayant fait un ſonge funeſte, dans lequel il s'imagina que pluſieurs bêtes féroces ſe jetoient ſur lui pour le dévorer, donna ordre de tuer toutes celles qu'il faiſoit nourrir. Depuis ce temps, ſi nos Rois ont eu des ménageries, ce n'a été que pour la curioſité & l'amuſement; ils n'ont plus ſongé à faire combattre les animaux qu'ils y tenoient renfermés. Tels ont été, ou à peu près, tous les amuſemens publics des

François dans tous les temps de la Monarchie : paſſons à ceux qu'ils ont pu prendre en particulier.

CHAPITRE V.

Des Amuſemens particuliers des François dans leurs Châteaux, Maiſons de ville & de campagne, & particuliérement de la Chaſſe & de la Pêche.

EN deſcendant des plaiſirs publics à ceux de la ſociété privée & particuliere, l'amuſement le plus noble qui s'offre à nous eſt celui de la chaſſe. Elle a toujours été chere à la Nobleſſe Françoiſe, qui la regardoit comme l'image de la guerre, & qui, ſur-tout depuis l'abolition des tournois, n'a point connu de plus noble exercice. Les Grecs ont chéri la chaſſe ; &, pendant un temps, les Romains en firent un cas particulier : mais bientôt ce noble amuſement tomba dans le mépris chez cette Nation guerriere & uſurpatrice, qui, allant chercher l'ennemi juſqu'au bout de la terre, regarda bientôt comme une diſtraction indigne d'elle de pourſuivre des bêtes.

Les Sauvages de l'Amérique s'occupent encore aujourd'hui de la chaſſe pour ſe procurer leur ſubſiſtance & leur vêtement, de même que les Celtes & les Francs s'y exerçoient : & lorſque ces peuples barbares furent devenus maîtres des Gaules, ils continuerent de chaſſer, au moins pour leur plaiſir, & parce qu'ils trouverent le pays abondant en gibier.

La chaſſe fut d'abord permiſe à tous les Francs : il ſuffiſoit d'être libre pour pouvoir s'y exercer. Sous la premiere Race, les précautions pour la conſervation du gibier, ne furent priſes que contre les eſclaves ; & c'eſt à cette époque que nos Rois nommerent un Maître-Veneur, qui depuis a été appelé Grand-Veneur. Mais le Gouvernement féodal s'étant établi, fit regarder le droit de chaſſe comme appartenant excluſivement aux Seigneurs particuliers dans leurs terres ; aux poſſeſſeurs de grands fiefs dans toute l'étendue de ces Provinces ; & au Roi, non ſeulement dans ſes Domaines, mais dans tout le Royaume dont il eſt Suzerain.

De ces principes, ſont émanées toutes les Loix qui ſubſiſtent encore, qui forment le Code des chaſſes, & qui ſont

toutes faites au profit des plaiſirs du Roi & des Seigneurs.

La chaſſe du cerf eſt regardée comme la plus noble de toutes : c'eſt l'amuſement de nos Rois, des Princes & grands Seigneurs, qui ſont en état, par leurs richeſſes & l'étendue de leurs poſſeſſions, de ſe le procurer. La charge de Grand-Veneur eſt un des grands offices de la Couronne : les Gentilshommes & autres Officiers de la Vénerie, qui ſont ſous ſes ordres, ſont en ſi grand nombre, qu'ils forment un corps ; & la dépenſe qu'occaſionnent les équipages & les meutes eſt conſidérable. Depuis Louis XIV, il y a un uniforme réglé pour les chaſſes, qui eſt aſſez magnifique ; le Roi le porte lui-même, & les Seigneurs qui chaſſent avec lui ſe font honneur de le prendre.

Les Grecs, les Romains & les anciens Gaulois ne connoiſſoient point la chaſſe du cerf à courir ; ils cherchoient à prendre cet animal dans des piéges, ou à le percer avec des fleches quand ils le rencontroient : mais elle eſt devenue à la mode en France dès le temps de Charlemagne. Comme les immenſes pays occupés par la forêt Noire & par celle des Ardennes ſont remplis de cerfs, le Monarque qui ſe te-

noit volontiers à Aix-la-Chapelle, prenoit grand plaiſir à les pourſuivre, en partant des environs de cette ville ; ils le menoient quelquefois fort loin, & ſouvent juſqu'à Verberie, entre les forêts de Compiegne & de Senlis. Nous voyons encore dans ces mêmes forêts, & juſques dans celle de Fontainebleau, des cerfs venant des Ardennes : ils traverſent les plaines pendant la nuit; les rivieres ne les arrêtent pas, tant qu'ils ont de la force, & ce n'eſt qu'à la fin d'une longue pourſuite, qu'ils y reſtent & s'y font prendre.

Nous ne voyons pas que nos Rois de la premiere Race chaſſaſſent le cerf, mais ſeulement le buffle, eſpece de taureau ſauvage, qui ne ſe trouve plus dans nos forêts. Nous liſons dans Grégoire de Tours, que Gontran, Roi de Bourgogne, devint ſi jaloux de cette chaſſe, qu'il en coûta la vie à pluſieurs de ſes Courtiſans, pour avoir tué un buffle ſans ſa permiſſion: il étoit pour lors dans les montagnes des Voſges, où il avoit placé une de ſes réſerves de chaſſe.

La chaſſe du daim & celle du chevreuil ſont moins fatigantes & moins longues que celle du cerf. Le chevreuil ne ſe plaît que dans les pays un peu montagneux;

ainſi on en voit peu aux environs de Paris ; mais il y a des daims dans les lieux deſtinés aux plaiſirs du Roi.

La chaſſe aux ſangliers a ſes regles particulieres & ſon équipage à part : elle a auſſi ſes dangers : ils ſont grands pour ceux qui ſe haſardent à cette chaſſe mal accompagnés. Il eſt fort d'uſage en Allemagne de prendre des ſangliers, & quelquefois d'autres animaux ſauvages dans des toiles. Cette chaſſe eſt bien moins fatigante que celle à courir ; mais la vivacité Françoiſe ne s'en accommode pas, & nous ne la voyons preſque jamais pratiquer chez nous.

La chaſſe du loup a été pendant quelque temps à la mode en France ; il exiſte même un office de Grand-Louvetier de la Couronne, & un corps d'Officiers de la Louveterie. On ſait que Monſieur le Dauphin, fils unique de Louis XIV, ſe plaiſoit beaucoup à cette chaſſe : mais depuis ſa mort, arrivée au commencement de ce ſiecle, on ne s'eſt plus occupé de la pourſuite des loups que pour les détruire, & on s'eſt donné de garde de ménager & d'entretenir ce gibier dangereux dans la vue de le chaſſer par plaiſir. On promet au contraire, & l'on donne,

dans toutes les Provinces, des récompenſes à ceux qui apportent des têtes de loups & de louveteaux. Il paroît que l'on cherche à en anéantir l'eſpece en France, comme on a fait, il y a plus de ſix cents ans, en Angleterre; mais il n'eſt pas ſi aiſé de les envelopper, dans un pays auſſi vaſte & auſſi ouvert de tous côtés que le nôtre, quoique cela ſe ſoit trouvé pratiquable dans une Iſle comme la Grande-Bretagne.

On ne chaſſe auſſi en France le renard que pour le détruire, & on le prend dans des piéges : mais en Angleterre cette chaſſe eſt fort chérie des Gentils hommes campagnards.

Ces différentes eſpeces de chaſſes compoſent ce que l'on appelle la grande chaſſe, ou la chaſſe à la grande bête. Depuis pluſieurs ſiecles, nous en avons des Traités & des Hiſtoires. Des Auteurs du rang le plus illuſtre ſe ſont fait honneur d'écrire ſur cette matiere : tels ſont l'Empereur Frédéric II, Gaſton Phœbus, Comte de Foix, dont la famille a occupé le trône de Navarre, & le Roi de France Charles IX. Nous ne connoiſſons point l'Auteur du Livre le plus ſingulier qu'il y ait ſur la chaſſe, & qui eſt intitulé : *Roman du Roi*

Roi Modus & de la Reine Ratio. Les Ouvrages modernes ſur la Vénerie rappellent les anciens, d'après leſquels il eſt aiſé de faire une bonne & complete hiſtoire de cet exercice.

Ce que l'on peut appeler la petite chaſſe, eſt celle aux lièvres, aux lapins, aux perdrix, aux oiſeaux de paſſage & autres, que l'on peut tirer avec le fuſil. La chaſſe au lievre ſe fait avec des levriers ou des chiens courans. Elle eſt agréable, parce que l'animal pourſuivi emploie, pour éviter ſa priſe, des ruſes dont quelques-unes paroiſſent encore ſingulieres & étonanntes. On prend auſſi des lievres en les tirant à l'affût. C'eſt la façon la plus ordinaire dont on tire les lapins. Quelquefois on les relance dans leurs terriers avec un furet, petit animal qui eſt leur ennemi naturel, & qui les force à ſortir de leurs trous. Cette chaſſe, qui ſe fait ſans bruit, eſt ſévérement défendue aux Payſans & aux habitans des varennes & plaiſirs du Roi, auſſi bien que le lacet & le collet, qu'on tend à la ſortie des terriers.

On chaſſe communément aux perdrix avec des chiens couchans & au fuſil. Le chien découvre le gibier, compagnie de

perdreaux ou perdrix ſeule, & l'arrête: le chaſſeur, qui le ſuit tout doucement, fait partir le gibier quand il eſt à portée, & le tire. Dans les plaiſirs du Roi & des Princes, aux environs de Paris, il y a une ſi grande quantité de compagnies de perdreaux, dans la ſaiſon où il convient de les chaſſer, qu'on n'a pas beſoin de chien pour les arrêter. Au reſte, pour conſerver cette abondance, on a ſoin de défendre la chaſſe dans certaines ſaiſons, & de ménager les œufs & les vieilles perdrix.

La chaſſe aux bécaſſes n'a lieu que dans un certain temps de l'année, qui eſt celui où ces oiſeaux de paſſage arrivent en quantité dans nos cantons: on les ménage alors infiniment moins qu'on ne fait les perdrix & autre gibier de nos pays. On en tire beaucoup avec le fuſil, & on leur tend d'ailleurs beaucoup de piéges. On en uſe de même pour les cailles, les alouettes, & quantité d'oiſeaux de terre & de riviere, qui ont auſſi leur ſaiſon. Les cailles ſe prennent avec des appeaux, & les alouettes avec des miroirs.

La chaſſe au canard ſauvage a ſes loix particulieres: les grives, les merles, les geais, & tous les petits oiſeaux, ſe pren-

nent communément à ce que l'on appelle la pipée. Nous entrerons dans des détails aſſez curieux ſur toutes ces eſpeces de petites chaſſes. L'hiſtoire des piéges pour prendre le gibier & les oiſeaux, remonte bien plus haut que celle de la chaſſe au fuſil, puiſque le fuſil eſt l'arme à feu la plus récemment inventée. L'arc & les fleches y ſuppléoient autrefois, & bien du temps même après l'invention des groſſes arquebuſes, qui n'étoient ni aſſez légeres ni aſſez portatives pour faire le même effet.

Il y a de bons livres d'inſtruction ſur la chaſſe, d'après leſquels nous n'avons pas à craindre de rien oublier d'intéreſſant ſur cet article.

Un genre de chaſſe auſſi noble que celle du cerf, mais qui a autant perdu depuis quelque temps, que celle-ci a gagné, c'eſt la fauconnerie, ou la chaſſe à l'oiſeau. Elle étoit ſi eſtimée de nos peres, il y a quelques ſiecles, que nombre de Princes & de grands Seigneurs n'ont pas dédaigné d'écrire des livres ſur cette matiere. Sous la ſeconde Race de nos Rois, il y avoit déjà un Fauconnier; ſous la troiſieme, il prit le titre de Maître de la Fauconnerie : enfin, ſous le regne de

Charles VI, cet Officier s'intitula Grand-Fauconnier de France. Le premier de ceux qui s'arrogerent cette belle qualité, fut Euſtache de Gaucourt ; & ſes ſucceſſeurs ont continué à la prendre, juſques à M. le Duc de la Valliere, & M. le Marquis d'Entragues ſon ſurvivancier, qui en ſont aujourd'hui en poſſeſſion. Le corps d'Officiers & d'équipages qu'ils ont ſous leurs ordres eſt aſſez nombreux, quoiqu'ils ſoient actuellement bien rarement employés.

Les Ecrivains ſur l'Art de la Fauconnerie regardent comme le premier d'entre eux Pline *le Naturaliſte*, qui cite ſur cette matiere les Livres de Phyſique du grand Ariſtote. Nous avons un Livre intitulé : *Rei accipitrariæ Scriptores*, dans lequel ſe trouvent pluſieurs Traités d'anciens Auteurs Grecs, mais plus récens qu'Ariſtote & même que Pline le Naturaliſte. Gui de Creſcent, Bolonois, donne quelques principes ſur la Fauconnerie, dans ſon Livre ſur les occupations champêtres. Cependant l'Empereur Frédéric II en eſt regardé comme le premier auteur moderne & le légiſlateur. Les Italiens & les Eſpagnols nous ont encore fourni beaucoup d'Ouvrages ſur la Chaſſe avec les oiſeaux

de proie. Les plus fameux d'entre les Auteurs François qui ont traité de la Fauconnerie, ſont le Chevalier de Malte Jean de Franchières, Guillaume Tardif, & Artelouche d'Alagona, dont les Ouvrages ont été réunis en un ſeul volume in-4°. en 1567. La Fauconnerie de Charles d'Arcuſſia, de Capre, Seigneur d'Eſparron, eſt longue, ennuyeuſe, mais ſinguliere & curieuſe : elle a été imprimée en 1644. Tous ces Traités ſont fondus, avec tous les autres Livres ſur la Chaſſe & la Pêche, dans le nouveau Dictionnaire théorique & pratique de Chaſſe & Pêche, 2 vol. in-8°. imprimés à Paris en 1769. Telles ſont les ſources où nous puiſerons, pour ne rien laiſſer à déſirer ſur la Fauconnerie dans le Chapitre de notre grand Ouvrage où nous en parlerons.

Les animaux les plus eſtimés entre ceux deſtinés pour cette chaſſe, ſont, ſans contredit, les faucons; & les plus beaux d'entre ceux-ci ſont les faucons blancs. On leur ornoit autrefois le col & les pattes de colliers & de grelots d'or. Ces animaux étoient l'hommage le plus noble qu'un grand Vaſſal pût rendre à ſon Seigneur ſuzerain, & le plus beau préſent qu'un Seigneur pût faire à

un autre. L'aigle & le vautour ne pouvant ſe dompter & s'apprivoiſer de façon à être propres à la chaſſe du vol, le faucon eſt le premier de tous les oiſeaux de proie qui puiſſe y ſervir. Sous la dénomination générale de faucons, on comprend le gerfaut, le ſacre, le lanier, l'émerillon, le hobereau, & le tiercelet. Le grand Ouvrage que nous annonçons raſſemblera tout ce qu'il peut y avoir de curieux ſur l'éducation de ces animaux, & par rapport aux différens vols auxquels ils ſont employés. Les plus beaux ſont les vols du milan & du héron, dans leſquels deux eſpeces d'oiſeaux de proie, s'acharnant les uns contre les autres, s'élevent & combattent dans la moyenne région de l'air. Dans les autres vols, le faucon s'éleve, puis ſe précipite ſur le gibier ſur lequel on le lâche, tel que le lievre dans la plaine, les corneilles & les pies dans la baſſe région de l'air, & les canards ſur le bord des rivieres.

On dreſſe de petits oiſeaux de proie, mais d'une eſpece inférieure au faucon, pour prendre des cailles, des alouettes & des merles. Le principal de ces oiſeaux de proie du ſecond ordre, eſt l'épervier. On en trouve quelquefois dans nos campagnes qui n'ont point été éduqués, &

qui chaſſent en liberté des oiſeaux pour leur compte. Les Dames & leurs Ecuyers, au quatorzieme ſiecle, portoient ſur le poing ces oiſeaux, ſans doute d'une groſſeur médiocre, & tout au plus des tiercelets, comme nos Dames de ce temps-ci portent de petits chiens ſous leurs bras. Nous voyons dans une infinité d'anciens monumens, de ſtatues & de tombeaux, les Dames repreſentées avec cette preuve du goût de leur ſiecle.

Une ſubdiviſion de la fauconnerie eſt l'autourſerie, qui prend ſon nom de l'autour, oiſeau de proie moins grand que le faucon, mais qui a encore beaucoup de force, & dont la chaſſe eſt ſouvent aſſez agréable. Les eſpeces qui dérivent de l'autour, ſont la buſe & le tiercelet d'autour; ils chaſſent la perdrix, le canard, &c. Nous avons lieu de croire que ce qu'on appelle le vol du cabinet du Roi tient à l'autourſerie, & ne dépend point de la fauconnerie.

L'émouchet eſt un petit oiſeau de proie indocile, qui pourſuit les oiſeaux dans la campagne, & en détruit beaucoup; ſurtout les pigeons, auxquels il s'attache particuliérement.

La pêche, conſidérée comme amuſe-

ment, a paru autrefois très-agréable aux Romains & aux Italiens ; mais c'eſt un plaiſir trop froid pour ſatisfaire la vivacité Françoiſe. La pêche au filet, ſoit en pleine mer, ſoit dans les lacs ou dans les rivieres, & celle qui conſiſte à deſſécher un étang & à prendre tout le poiſſon qui ſe trouve au fond, n'ont qu'un moment intéreſſant, qui ſe fait long-temps & ennuyeuſement attendre. Celle à la ligne & à l'hameçon exige encore plus de patience & de ſang froid. Il y a une pêche aux grenouilles qui ſe fait la nuit avec des flambeaux, & une autre qui conſiſte à faire crier une grenouille pour appeler ſes compagnes : elles ſont ſingulieres & aſſez amuſantes.

Ce ſimple expoſé nous paroît ici ſuffiſant ; mais nous nous étendrons davantage ſur les différentes manieres de pêcher, dans notre grand Ouvrage ; & pour le rendre plus utile & d'autant plus curieux, nous conſulterons tous les Livres ſur la Pêche, & particuliérement le Dictionnaire de Chaſſe & de Pêche que nous avons cité plus haut.

CHAPITRE VI.

Des différens Jeux pratiqués en France dans tous les temps de la Monarchie.

L'HISTOIRE des Jeux pourroit ſeule fournir la matiere d'un très-gros volume; mais nous nous contenterons de parler de ceux qui ſont en tous genres les plus intéreſſans.

Les premiers ſont les jeux d'exercice, dont les principaux étoient connus des Grecs ſous la dénomination générale de gymnaſtique, & pour leſquels il y avoit des prix propoſés dans les fameuſes fêtes qui ſe célébroient à Olympie & dans l'iſthme de Corinthe. Ils conſiſtoient dans la courſe tant à pied qu'en char, la lutte, à laquelle s'exerçoient les Athletes, le combat à coups de poing ou pugilat, le diſque ou palet que l'on jetoit auſſi près du but qu'il étoit poſſible. Tous ces jeux ſont entiérement oubliés, & nous ne connoiſſons que quelques exercices qui en ſont dérivés.

La Sphériſtique étoit encore un genre d'exercice très-uſité & très-eſtimé chez

les Grecs, & qui a passé dans les Gaules, soit directement de la Grece par Marseille, soit lorsque les Romains s'y sont établis. De ce genre sont tous les jeux dans lesquels on se sert de la balle ou du ballon. Lacédémone, Sicyone & la Lydie se sont disputé l'honneur de l'invention de la Sphéristique. Quoi qu'il en soit, elle étoit déjà connue du temps d'Homere. Les Athéniens s'y exercerent dans leurs gymnases, & l'on voit qu'ils accorderent le droit de bourgoisie & éleverent des statues à un certain Aristonique, Caristien, Joueur de paume d'Alexandre le Grand, & supérieur dans cet exercice.

Il paroît que les balles des Anciens étoient faites, comme quelques-unes des nôtres, de plusieurs enveloppes de peau, qui renfermoient du sable ou un petit paquet de laine. Les balles de cordes, de drap, & celles dont l'enveloppe est tricotée, sont plus modernes. On les poussoit avec la main nue; & c'est de là qu'est venu le nom de paume, parce qu'on les recevoit dans la paume de la main, comme on fait encore à un jeu de balles que l'on appelle le Tamis, à cause que l'on fait rebondir une balle sur un tamis ou sur une planche. L'invention des raquettes, des

battoirs & des braſſars pour le ballon, n'eſt pas bien ancienne ; car on lit dans les recherches ſur la France de Paſquier, que l'on n'a commencé à connoître les raquettes que dans le milieu du quinzieme ſiecle. Le battoir qui ſert à la longue paume, & le braſſart, ſont encore poſtérieurs à la raquette.

Nous avons des deſcriptions des diverſes manieres dont les Anciens jouoient à la paume. Il y auroit aſſez d'érudition à étaler à cet égard ; mais il ſuffira de dire pour le moment, qu'à la forme près des jeux de paume, & à la maniere de compter les parties, leur jeu étoit le même que le nôtre. On en peut dire autant du ballon, qui a toujours conſiſté dans une veſſie de cochon remplie de vent & revêtu d'une peau, pour qu'elle ne creve pas ſi aiſément.

Un jeu dont les Anciens faiſoient un grand uſage, & qui leur étoit recommandé par leurs Médecins, parce qu'il leur procuroit, à ce que rapporte Gallien, un exercice ſalutaire, c'eſt le *Corycus*, que l'on ne pratique plus du tout. Il conſiſtoit à ſuſpendre par une corde à une poutre ou ſolive du plancher, un ſac rempli de ſon ou de farine, & à ſe le

jeter l'un à l'autre dans un corridor étroit, ou entre deux lignes, dont il n'étoit pas permis de s'écarter : il falloit donc attendre de pied ferme le ſac, le renvoyer avec force contre ſon adverſaire, & tâcher de le renverſer. Ce jeu ne paroît pas, du premier abord, bien agréable; mais apparemment qu'il y avoit des circonſtances qui, en multipliant les difficultés, en rendoient l'exercice amuſant.

Avant que de quitter l'article de la Sphériſtique, nous obſerverons : 1°. que les jeux de paume ſe ſont appelés juſques à ce ſiecle *Tripots*, mot François qui ne ſe prend plus dans notre Langue que dans un ſens métaphorique : 2°. qu'il y avoit dans les jeux de paume des valets qui étoient chargés de ramaſſer les balles, & qui s'appeloient *Naquets*; que les grands Seigneurs, au lieu de ſe ſervir de ceux du public, ſe mirent ſur le pied de mener avec eux de jeunes domeſtiques alertes, auxquels ils confioient ce ſoin; que de là eſt venu le mot de Laquais, qui, ſuivant Ménage, a été fait par corruption de celui de *Naquets*.

Le jeu du Volant dérive auſſi de la paume; mais il eſt aſſez moderne, étant poſtérieur à l'invention de la raquette.

Les boules de bois n'étoient point connues des Romains, & nous ne pouvons pas dire quand elles l'ont été en France : mais nous ſavons que le jeu de Mail a été autrefois très-eſtimé, & regardé comme un jeu royal. Depuis quelque temps, il a été abandonné, comme étant trop fatigant. Ce jeu s'appeloit autrefois *Pall-mall*, d'où eſt venu le mot de *pêle-mêle*. Il y avoit auſſi dans le ſiecle dernier un jeu dépendant du mail, & qui eſt encore plus oublié : on le nommoit le jeu des Paſſes.

Le jeu de Boule étoit très-agréable, il n'y a pas encore long-temps, ſur-tout aux Bourgeois de Paris ; mais on le néglige. Les Grecs, les Romains ni les Gaulois ne le connoiſſoient point ; cependant il eſt d'une origine aſſez ancienne en France. Le Roi Charles V, dit le Sage, le défendit, auſſi bien que les quilles, le petit palet & même la paume, parce qu'on y perdoit beaucoup d'argent dans ce temps-là, les cartes n'étant point inventées, & la plupart des jeux de dés n'étant pas encore d'uſage.

Les quilles ſont auſſi abandonnées au peuple, & ſur-tout aux Payſans. On en diſtingue de deux eſpeces, dont les der-

nieres ſont connues ſous le nom de jeu de Siam. Nous ſerions embarraſſés à faire l'hiſtoire des Quilles ; mais il nous ſera aiſé de fixer parmi nous l'époque du jeu de Siam : c'eſt celle de l'arrivée en France des Ambaſſadeurs de ce Royaume de l'Aſie, dans les beaux jours du ſiecle de Louis XIV.

C'eſt avec des billes d'ivoire que l'on joue au Billard, au Trou-Madame & à la Roulette. Nous ne croyons pas le premier de ces jeux fort ancien ; mais il a pris, dans le ſiecle dernier, un vol très-élevé : Louis XIV l'aimoit beaucoup, & il n'eſt pas aujourd'hui en moindre conſidération. Les deux derniers ſont plus modernes. La Roulette eſt un vrai jeu de haſard, auquel on perdoit beaucoup d'argent il y a quarante ou cinquante ans.

Il y a d'autres jeux qui dérivent de ceux que nous venons de nommer ; tels ſont le jeu des gobilles ou petites boules de pierre ou de marbre, qui eſt propre aux enfans & aux écoliers ; le petit palet, & le jeu de croix & pile, à peu près du même genre.

Le jeu de la Mourre eſt extrêmement commun en Italie. Ce jeu a été célebre chez les Anciens, & nos Fran-

çois l'ont joué durant bien des ſiecles. On le joue en montrant une certaine quantité de doigts à ſon adverſaire, qui fait la même choſe de ſon côté ; & l'on gagne lorſque l'on devine le nombre de doigts qui ſont préſentés, chacun accuſant un nombre en même temps. Ainſi l'on n'a beſoin que des yeux pour jouer à ce jeu. On attribue à la fameuſe Hélene l'invention de la Mourre : elle y joua, dit-on, contre Pâris, & le gagna. Enfin tous les Grecs y jouoient ; & lorſqu'il eut paſſé chez les Romains, il y prit tant de faveur, qu'ils faiſoient des paris à ce jeu, comme nous ferions aujourd'hui à la courte paille, ou à pair ou non. Cicéron, pour peindre un homme de la plus exacte probité, dit dans ſes Offices, l. 3 : *Dignus eſt qui cum eo in tenebris micet.* Il eſt ſi homme de bien, que vous pouvez jouer à la Mourre avec lui dans les ténebres, ſans craindre qu'il vous trompe. V. Dictionnaire étymologique de Ménage, & celui de Trévoux, au mot *Mourre.*

Dans les Statuts de l'Ordre du Cordon jaune, inſtitué par le Duc de Nevers, vers l'an 1605, & qui n'a pas duré, il eſt

recommandé aux Chevaliers de jouer ſouvent à la Mourre ; ce qui prouve que ce jeu étoit alors fort en vogue parmi la Nobleſſe Françoiſe.

Les jeux de véritable exercice, & qui tiennent à la courſe, ſont le jeu des Barres & celui de la Chaſſe ; les quatre Coins, le Colin-Maillard, en tirent leur origine de près ou de loin.

Nous ne compterons point la Bague & l'Eſcarpolette au nombre des jeux ; car on ne peut guere faire de parties réglées, ſur-tout à ce dernier exercice.

Le jeu des Echecs eſt peut-être le plus ancien, & du moins le plus noble & le plus beau des jeux ſédentaires. On a beaucoup diſputé ſur ſon origine ; & maintenant l'on ne peut plus douter qu'il ne nous vienne des Indes, où il a été inventé. Les diſputes entre les Savans ont été fréquentes, même avant l'Imprimerie, pour déterminer les regles de ce jeu, & pour éclaircir la ſignification qu'on prétendoit attribuer à ſa marche & à ſes différentes pieces. On a fait des calculs géométriques & arithmétiques, & compoſé des diſſertations politiques, militaires, hiſtoriques & érudites, de la ſubſtance deſquels

quels nous formerons un article aſſez curieux.

Nous ſerons plus courts ſur le jeu des Dames, dont l'hiſtoire, bien moins connue que celle des Echecs, n'eſt pas non plus auſſi ſavante. Nous parlerons de la maniere dont les François ont joué d'abord ce jeu, & de celle que l'on nomme à la Polonoiſe. Nous avons de grands Muſiciens qui ſont en même temps grands joueurs d'Echecs. Il y a peut-être plus de reſſemblance qu'on ne croit entre les Echecs & la Muſique. Après tout, il n'y a que ſeize pieces de chaque côté aux Echecs, dont huit principales & huit ſubalternes; & le damier ſur lequel elles ſe promenent n'eſt que de ſoixante-quatre caſes. Il n'y a de même que ſix a ſept tons dans la Muſique, douze ou treize ſons qui s'arrangent ſur cinq lignes. En les combinant, on exécute la muſique la plus difficile, comme on fait des coups variés preſqu'à l'infini ſur un damier de ſi peu d'étendue, & avec le nombre de pieces que nous venons de dire.

Le Trictrac, qui ſe joue avec des dames & des dés dans une eſpece de boîte ou de damier arrangé pour cet effet, eſt le plus beau jeu après les Echecs. Les Ro-

mains connoiſſoient un jeu à peu près ſemblable, qu'ils appeloient *Latruncule*. Il y a de bons Traités faits ſur le Trictrac. Les regles de ce jeu ſont écrites en bons vers Latins & en médiocres vers François. Du Trictrac dépendent le Revertier, le Toutetable, & le Tournecaſe.

Les dés ont été connus très-anciennement des Grecs & des Romains. Nous avons de fortes probabilités qu'ils ont été inventés par Palamede, dès le temps du ſiége de Troyes. Les Militaires de France, ſous la premiere & la ſeconde Race, avoient une forte inclination pour les jeux de dés; & cette eſpece de fureur ne fit que s'accroître ſous la troiſieme. On n'a pas toujours oſé défendre le jeu des dés, lorſqu'on a interdit pluſieurs autres ſortes de jeux, tels que la paume & la boule. Louis XI, malgré ſon auſtérité apparente & ſon économie, étoit grand joueur de dés. Le goût pour les jeux de haſard continua après ce Monarque juſques au regne de Henri III, où ils furent portés à leur comble. Ce Roi les aimoit avec paſſion. Après lui, ils ſe ſoutinrent, quoiqu'en déclinant un peu. Sous Louis XIV on inventa de nouveaux jeux, qui peuvent preſque en un inſtant

renverſer les fortunes les plus conſidérables.

Malgré les Ordonnances de nos Rois & un grand nombre de défenſes de Police (1), la fureur des jeux de haſard a continué; & ſi elle a en quelque ſorte changé de nature, c'eſt parce que les jeux de haſard, pour leſquels on ſe ſert de cartes, ont paru préférables à ceux de la même eſpece où l'on emploie les dés. Si c'eſt une conſolation de combiner les coups favorables ou défavorables, on peut

(1) Les premieres Loix ſouveraines contre les jeux furent rendues par Charlemagne & Louis le Débonnaire. Saint Louis les renouvela. Charles V, en recommandant tous les jeux d'exercice, proſcrivit ceux de haſard. Charles VIII ſe contenta de défendre aux Priſonniers détenus au Châtelet de jouer aux dés. François I, en 1527, donna des Lettres-Patentes, par leſquelles il établit un Gardien & des Juges pour connoître des diſcuſſions des Joueurs de paume. Le même Prince, en 1532, défendit ſeulement aux comptables tous les jeux de haſard, & condamna quiconque joueroit contre eux, à la reſtitution du double de ce qu'il leur auroit gagné. Les Joueurs furent aſſez tranquilles ſous les regnes de Henri II, François II, Charles IX & Henri III: ils triompherent ſous Henri IV; mais ils furent foudroyés par la Déclaration contre les Académies de jeux, donnée par Louis XIII en 1611. Deux Maîtres de ces maiſons & quatre Joueurs furent condamnés à dix mille livres d'amende chacun, ce qui étoit alors une ſomme conſidérable. Depuis ce temps, il y a eu pluſieurs Ordonnances contre les jeux de haſard, qui n'ont fait qu'arrêter pour quelque temps les progrès du mal, ſans pouvoir en extirper les racines.

ſe la procurer en liſant le Livre intitulé Analyſe des jeux de haſard par M. de Montmor, dans lequel on trouvera des calculs aſſez curieux ſur les coups de dés. Il eſt certain qu'en jouant avec deux dés à ſix faces, on ne peut amener que trente-ſix coups différens : c'eſt de cette vérité que doivent partir toutes les combinaiſons & tous les calculs que l'on peut faire ſur cette matiere.

Il y a quelques jeux de tableaux que l'on joue avec des dés, tels que l'Oie ; d'autres que l'on joue ſans dés, mais avec des boules qui contiennent des numéros : tels ſont le Biribi, le Cavagnole, la Belle, le Lotto, tous dérivés du Hocca, jeu Italien, apporté en France du temps du Cardinal Mazarin. Regle générale, ces jeux de dés ou de tableaux ſont tous jeux de haſard ; mais ils ſont plus ou moins dangereux, ſuivant les regles qu'on leur a impoſées, & leur forme qui exclut ou admet des Banquiers.

Si dans notre grand Ouvrage nous traitons avec quelque détail l'Hiſtoire des autres jeux, à combien plus forte raiſon ſerons-nous obligés de nous étendre ſur les jeux de cartes? Tout le monde ſait que c'eſt en France, ſous le regne de

Charles VI, & ſur la fin du quatorzieme ſiecle, qu'elles ont été inventées. Nous aurons des anecdotes fort curieuſes à préſenter ſur les noms que portent les Rois, les Dames & les Valets. Nous pourrons auſſi former quelques conjectures d'après les anciens Ecrivains, ſur ce que les inventeurs des cartes ont voulu figurer par les quatre couleurs, pique, treffle, cœur & carreau. Les intentions qu'on leur ſuppoſe ſont très-ſingulieres, mais paroiſſent peu vraiſemblables. Les Mémoires ſur les cartes à jouer par Bullet, les diſſertations inſérées dans les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, & nombre d'anciens, rares & précieux manuſcrits, ſeront les ſources où nous puiſerons toutes les remarques ſur les cartes, que nous croirons dignes d'être préſentées à nos Lecteurs. Quoi qu'il en ſoit, les cartes ayant été inventées pour l'amuſement & la diſſipation d'un Roi infirme, il eſt à préſumer que les premiers jeux auxquels on les fit ſervir, n'étoient ni bien compliqués ni bien difficiles. On croit cependant que le Piquet en eſt un, mais il étoit alors bien plus ſimple qu'il ne l'eſt aujourd'hui. On l'a ſucceſſivement chargé de regles, qui l'ont rendu plus

ſavant; mais c'eſt toujours le même jeu François.

Les cartes ont paſſé très-promptement de France en Eſpagne & en Italie : elles y ont réuſſi tellement, ſur-tout dans le premier de ces pays, que ceux qui y voyagoient au ſeizieme ſiecle, rapportent qu'alors il n'y avoit pas un ſeul village en Eſpagne où l'on ne trouvât des cartes à acheter. Les Eſpagnols les appellent *Naibes* : elles ſont, ainſi que les Italiennes, un peu différentes des nôtres, tant par les figures, que parce qu'elles ſont chargées de loſanges parderriere.

Peu de temps après que les Eſpagnols eurent connu nos cartes, il nous apprirent leur jeu national, qui le diſpute de beauté au Piquet : c'eſt l'Hombre, dont tous les termes ſont Eſpagnols, comme ceux du Piquet ſont tous tirés de l'ancienne Langue Françoiſe. De l'Hombre ſont venus le Quadrille, le Médiateur, le Quintille, le Tritrille, ou Tri.

L'Impériale eſt encore d'origine Eſpagnole : il prend ſon nom de l'Empereur Charles-Quint, & a été autrefois fort à la mode ; mais il eſt preſque oublié.

Le Reverſi fait les délices de bien des gens : à leur gré, c'eſt le plus piquant &

le plus intéreſſant de tous les jeux de cartes. Les Eſpagnols le connoiſſent ſous le nom de *Ganna pierde*, ou qui gagne perd; parce que moins on fait de mains à ce jeu, plus on eſt ſûr de gagner. Le Quinola, qui y joue un grand rôle, eſt un mot, dit-on, tiré du Celtique *Kinnol*, qui veut dire Ecuyer ou Serviteur des Dames.

La Prime ou Primiera eſt originaire d'Italie, & s'y joue encore. Ce jeu étoit fort à la mode en France du temps de Henri IV. A préſent on ne le joue plus guere. Le Hoc eſt un jeu originairement Catalan. Sous Louis XIV, on en diſtinguoit deux eſpeces : le Hoc de Lyon, & le Hoc Mazarin. Ce dernier devoit ſon nom au fameux Cardinal premier Miniſtre.

Le Minchaite eſt un jeu d'Italie qu'on ne peut jouer qu'avec des cartes fabriquées dans ce pays-là, & qu'on appelle *Taros*. Les figures en ſont très-différentes de celles de nos cartes. On aſſure que c'eſt un très-beau jeu. L'on en joue beaucoup d'autres en Eſpagne & en Italie avec les cartes de *Taros*; mais nous ne parlerons que du principal.

Le jeu de la Comete n'eſt pas fort an-

cien : à peine étoit-il connu ſur la fin du regne de Louis XIV : alors on l'appeloit la Manille. C'eſt le premier jeu de cartes que l'on fit jouer au Roi Louis XV, encore enfant, parce qu'on trouva qu'il étoit infiniment aiſé : il l'eſt même encore, quoiqu'on y ait ajouté quelques regles pour le rendre un peu plus difficile.

Il n'y a guere plus de vingt ans que nous avons adopté en France le Wisch, jeu Anglois qui demande beaucoup d'attention, comme le ſignifie ſon nom, qui veut dire ſilence. La vivacité naturelle aux François le leur fait jouer ſans y donner toute l'application qu'il ſemble exiger.

Les trois Sept ou Triſette eſt le dernier des grands jeux de commerce que nous ayons naturaliſé en France ; il eſt originaire de Naples, & il commence déjà à faire grand tort au Wisch, & à obtenir la préférence dans la plupart des ſociétés : effectivement il eſt moins appliquant, moins rigoureux ; il inſpire cependant autant d'intérêt, & l'on y peut faire d'auſſi grands coups.

Après les grands jeux dont nous venons de parler, vient une foule de petits jeux de commerce dont l'hiſtoire reſſemble à ces modes paſſageres qui durent à peine

une saison, mais qui de temps en temps font de nouvelles apparitions souvent aussi courtes que les premieres. Dans ce nombre, il y en a beaucoup que nous ne connoissons plus. On peut compter parmi les oubliés le Here, qui est, dit-on, le plus ancien de tous, & qui remonte jusques au temps de l'invention des cartes; le Romestecq, la Guinguette, la Guimbarde, le Gillet, le Pocque, la Sizette. Les jeux qui nous sont encore familiers, sont les deux Triomphes, dont la derniere est celle d'Auvergne; les deux Bruscambilles ou Briscan, dont la seconde s'appelle le Mariage, la Bête, la Mouche, le Culbas ou Papillon, la Ferme, le Commerce, la Loterie, & la Tontine. A ces jeux, lorsque l'on est à la campagne, on joint ceux de la Peur, de l'As qui court, du Schnif, Schnof, Schnorum, du Nain jaune, &c. Les regles des grands & des petits jeux que nous venons de nommer, se trouveront dans un nouvel Ouvrage contenant les regles de tous les jeux usités en France.

Tous les jeux de cartes & de dés sont mêlés de hasard; mais quand, pour les bien jouer, il y a des regles, d'après lesquelles on peut corriger la fortune

ſans tromper, ils s'appellent jeux de commerce, laiſſant les beaux titres de jeux d'adreſſe & d'eſprit à ceux dans leſquels le ſort ne peut entrer pour rien : mais il y a d'autres jeux dont le gain ou la perte ne dépendent en aucune façon de l'eſprit, de l'adreſſe honnête, ni de la conduite ; & ceux-là ſe nomment jeux de haſard. Nous devons le dire même pour l'inſtruction de ceux qui s'y abandonnent ; les principes que l'on prétend ſe faire à ces ſortes de jeux, ſont tout-à-fait vagues & inutiles. Le ſeul qu'on ne doit jamais perdre de vue, & dont un honnête homme ne peut s'écarter, c'eſt qu'il n'eſt pas permis de haſarder plus d'argent que ſa fortune & l'état de ſes affaires ne le permettent. Toute autre préſomption, celle ſur-tout de croire qu'une carte qui eſt arrivée trois fois en gain, doit tomber en perte la quatrieme, eſt ſans fondement réel.

Nous ferons l'hiſtoire de ces jeux de haſard, & nous les ſuivrons dans leurs fréquentes révolutions ; nous les verrons tantôt adoptés avec enthouſiaſme par la Nation entiere, tantôt négligés, même décriés comme trop déſavantageux, mais toujours la ſource d'un petit nombre de

fortunes rapides, & celle de la chute d'une infinité de familles. Ces jeux ſont le Berlan. le Lanſquenet, le Pharaon, & la Baſſete, qui différent de peu ; & le Trente-quarante, le Quinze, le Vingt-un, Le Trente-un, le Macao, &c. L'hiſtoire de ces derniers ne remonte pas fort haut.

Nous terminerons le quatrieme & dernier volume de notre Ouvrage, par une digreſſion ſur les petits jeux d'eſprit dont on s'amuſe dans les ſociétés, mais bien plus rarement à la ville qu'à la campagne. Ces jeux, qu'on nomme d'eſprit, ne ſont cependant pas tous ſpirituels; mais les pénitences qui en réſultent peuvent donner lieu à mille jolies choſes, capables de faire paſſer des ſoirées très-agréables à une nombreuſe compagnie. Dans le ſiecle dernier, du temps de l'Hôtel de Rambouillet & de Mademoiſelle de Scudery, on faiſoit bien plus de cas qu'aujourd'hui de ces petits jeux.

CHAPITRE VII.

De la Lecture conſidérée comme amuſement.

IL n'y a guere plus d'un ſiecle qu'on n'auroit pas oſé compter la lecture au nombre des amuſemens. Si l'on liſoit auparavant, ce ne pouvoit être que des livres d'un genre ſi frivole, qu'il n'en réſultoit preſque jamais rien d'intéreſſant pour l'inſtruction. Mais depuis que nous avons trouvé l'art de traiter les matieres les plus ſeches, les plus abſtraites & les plus ſublimes, avec autant d'élégance que d'agrément, l'avantage de s'inſtruire marche d'un pas égal avec la douce habitude de lire, qui entre pour beaucoup dans la claſſe des amuſemens honnêtes. Heureuſe la Nation qui peut ainſi tirer parti de ſa Langue, de ſon eſprit, recevoir des leçons de la main du Goût & des Graces, rire de la pédanterie, & braver la barbarie & l'ignorance ! Mais comment la lecture eſt-elle devenue en France tout-à-la-fois le premier, le plus agréable & le plus utile de nos amuſemens ? C'eſt ce que nous nous propoſons d'examiner dans

ce Chapitre ; & comme ce ſera le dernier du grand Ouvrage de l'impreſſion duquel nous ne pouvons encore fixer l'époque, nous croyons devoir placer dans ce recueil-ci, en forme de diſſertations, tout ce qui ſera la matiere de cet article. Les Dames Françoiſes y trouveront l'hiſtoire des reſſources que leur offrent depuis pluſieurs ſiecles nos Ecrivains : elles y apprendront combien il leur a été difficile autrefois, & il leur eſt aiſé, depuis ce temps, d'augmenter le cercle de ſes connoiſſances, d'apprendre, ſans ſe fatiguer ni s'ennuyer, les élémens de toutes les Sciences ; &, à l'aide des Livres bien écrits & agréables à lire dans notre Langue, de raiſonner ſur tous les Arts, & de prononcer ſur le mérite de leurs productions. Comme cette matiere demande une certaine étendue pour être traitée avec fruit, nous en ferons l'objet d'un travail capable de remplir au moins le quatrieme Volume de nos Mêlanges, qui ne tardera pas à paroître, & probablement pluſieurs des ſuivans.

FIN du Précis de l'Hiſtoire de la Vie privée des François & du troiſieme Volume des Mêlanges.

TABLE
DES LIVRES
ET DES CHAPITRES
Contenus dans ce Volume.

LIVRE I. *De la Nourriture des François dans tous les temps de la Monarchie.* page 1
CHAPITRE I. *De la Nourriture tirée du regne végétal.* 3
CHAP. II. *De la Nourriture tirée du regne animal.* 18
CHAP. III. *Des ingrédiens de toute eſpece qu'en France on fait entrer dans les ſauces & dans les ragoûts.* 27
CHAP. IV. *Hiſtoire abrégée de la Cuiſine Françoiſe.* 37
CHAP. V. *Des Boiſſons dont les François ont uſé dans tous les temps.* 53
CHAP. VI. *Hiſtoire abrégée de ce qu'on appelle en France l'Office.* 85
CHAP. VII. *Des heures & des uſages des repas dans tous les temps de la Monarchie Françoiſe.* 89
CHAP. VIII. *Des meubles & uſtenſiles de*

table & de cuiſine dont les François ont uſé dans tous les temps. 109

LIVRE II. *Des Habitations des François dans tous les temps de la Monarchie.* 118

CHAP. I. *Des ſimples Habitations, Cabanes, Chaumieres, Maiſons de Payſans, Etables, Granges, Greniers, Celliers, & autres bâtimens ſervant à la culture de la terre, à la conſervation de ſes produits & à l'adminiſtration des biens de campagne.* 119

CHAP. II. *Des Habitations du peuple des villes, des Atteliers, Boutiques, Magaſins, Maiſons bourgeoiſes & Maiſons de campagne appartenantes à des Bourgeois, Guinguettes publiques & particulieres.* 128

CHAP. III. *Des belles Maiſons occupées par les gens riches, tant à la ville qu'à la campagne, & du commun des Châteaux.* 136

CHAP. IV. *Des Palais des Rois, des Princes, & grands Seigneurs; de leurs Maiſons de plaiſance, Parcs, Jardins, &c.* 147

CHAP. V. *Des édifices publics, tels que les lieux d'aſſemblée des Tribunaux, Priſons, Hôtels-de-Ville, Colléges,*

Hôpitaux, Caſernes; des Portes de Ville, Places, Fontaines ornées, Promenades publiques, &c. 156

CHAP. VI. *Des Egliſes Cathédrales, Collégiales, Paroiſſiales, & des Chapelles particulieres; des Palais Epiſcopaux, Maiſons Canoniales & Preſbyteres; des Abbayes & Monaſteres d'hommes & de femmes, Hoſpices & Hermitages.* 160

CHAP. VII. *Des Ameublemens de toute eſpece qui ont garni & garniſſent les habitations des François, & par occaſion des Manufactures dans leſquelles ils ſe fabriquent.* 163

LIVRE III. *De l'Habillement des François dans tous les temps de la Monarchie.* 183

CHAP. I. *De l'Habillement des Payſans & du bas peuple François dans les différens temps & ſuivant les différentes Provinces de la Monarchie; quelle a été leur coëffure, leur façon de ſe vêtir, & leur chauſſure.* 184

CHAP. II. *Des Habillemens des Bourgeois & Bourgeoiſes plus ou moins aiſés, mais dont l'état ne ſouffre pas qu'ils s'élevent juſqu'au faſte de la Nobleſſe.* 196

CHAP. III.

CHAP. III. *De l'Habillement des Eccléſiaſtiques de toute eſpece, Moines, Religieux & Religieuſes, Clercs, Prêtres, Chanoines & Prélats dans le particulier & hors des fonctions éclatantes de leur miniſtere.* 211

CHAP. IV. *De l'Habillement de la Nobleſſe ordinaire, de la haute Magiſtrature, des grands Seigneurs, des Princes & des Rois, quand les uns & les autres n'étoient point à la guerre & ne rempliſſoient aucunes fonctions d'éclat, mais vivoient en particulier à la ville ou à la campagne; des uniformes militaires, des Valets & de la Livrée* 219

CHAP. V. *Des Habits des Dames, & de leur parure, avec l'hiſtoire abrégée des différentes modes qui ſe ſont introduites ſucceſſivement dans leurs coëffures, robes de Cour & de Ville, & dans leurs chauſſures.* 238

CHAP. VI. *Des Perles & Pierres précieuſes qui ſervent à la parure; & des Bijoux d'or & d'argent portatifs, comme Bagues, Montres, Tabatieres, Etuis, Cannes & Eventails, &c.* 257

CHAP. VII. *Des Loix ſomptuaires qui*

ont été faites dans les différens temps de la Monarchie ; & , par ſuite , des abus en matiere de vêtemens & de parures , que ces Loix ont tâché de réprimer. 270
LIVRE IV. *Des Amuſemens des François dans tous les temps de la Monarchie.* 291
CHAP. I. *Des Fêtes & Divertiſſemens publics , relatifs à quelque acte de Religion , ou à quelque événement intéreſſant pour le Roi & la Nation Françoiſe.* 292
CHAP. II. *Des Tournois , & autres Exercices militaires conſidérés comme divertiſſemens ; des Carrouſels , &c.* 307
CHAP. III. *Des Fêtes publiques & générales que le peuple ſe donne pour ainſi dire à lui-même , & pour leſquelles il ſe raſſemble à certains temps de l'année , & dans certaines Maiſons.* 321
CHAP. IV. *Des Spectacles de toute eſpece, qui ont fait l'amuſement du Peuple François dans tous les temps de la Monarchie.* 333
CHAP. V. *Des Amuſemens particuliers des François dans leurs Châteaux ,*

Maiſons de ville & de campagne, & particuliérement de la Chaſſe & de la Pêche. 363

CHAP. VI. *Des différens Jeux pratiqués en France dans tous les temps de la Monarchie.* 377

CHAP. VII. *De la Lecture conſidérée comme amuſement.* 196

FIN de la Table.

C 27846

ERRATA.

PAGE 33, ligne. 11, Gaulois, *liſez.* Gantois.
Page 39, ligne 4, *ôtez* autres.
Ibid. ligne 6, *liſez* nos autres.
Page 123, ligne 13, airés, *liſez* aërés.
Page 137, ligne 24, le terraſſer, *ôtez le reſte de la phraſe.*
Page 179, ligne 12, ors, *liſez* or.
Page 196, ligne 11, fortune médiocre, *liſez* condition.
Ibid. ligne 21, Paris, *liſez* à Paris.
Page 216, ligne 27, mais, *liſez* &.
Ibid. ligne 28, &, *liſez* même.
Ibid. ligne 29, preuves, *liſez* ſont obligés à fournir des preuves.
Page 232, ligne 18, auparavant, *liſez* avant.
Page 239, ligne 1, n'en avoit pas, *ajoutez* encore.
Page 264, ligne 1, à Marylan, *liſez* au Maryland.
Page 315, ligne 15, étoient aſſemblés, *liſez* étoit aſſemblée.
Page 391, ligne 20, Minchaite *liſez* Minchiate.
Page 397, ligne 22, *ôtez* au moins.
Ibid. ligne 24, *ôtez* probablement.

Google